



# DIAGNOSTIC

socio-économique, territorial et  
environnemental de la Région de Bruxelles-  
Capitale suite à la pandémie Covid-19

MAI 2022



## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>EXECUTIVE SUMMARY</b>	<b>6</b>
<b>1. INTRODUCTION : LA PANDÉMIE DE COVID-19</b>	<b>11</b>
1.1. Qu'est-ce que le Covid-19 ? .....	11
1.2. Impact sur la démographie bruxelloise .....	11
1.2.1. <i>Comment la population bruxelloise a-t-elle évolué en 2020 ?</i> .....	11
1.2.2. <i>Quelles perspectives pour les années à venir ?</i> .....	12
1.3. Quelle a été l'évolution de la pandémie en Région bruxelloise ? .....	13
1.4. Ligne du temps de la pandémie de Covid-19 .....	15
<b>2. ÉVOLUTIONS DE L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI</b>	<b>17</b>
2.1. Évolution de l'activité économique en 2020 et 2021 .....	17
2.1.1. <i>L'activité économique belge s'est effondrée en 2020, le secteur marchand a été plus sévèrement touché en Région de Bruxelles-Capitale</i> .....	17
2.1.2. <i>2021 : Rebond de l'activité économique ? Le secteur marchand bruxellois en peine</i> .....	19
2.2. Évolution de l'emploi en 2020 et 2021 .....	34
2.2.1. <i>Les pertes d'emplois ont été limitées en 2020 grâce aux mesures de soutien mais le volume de travail a fortement diminué</i> .....	34
2.2.2. <i>Le volume de travail salarié s'est redressé en 2021 mais restait inférieur à son niveau d'avant la crise sanitaire au troisième trimestre</i> .....	36
2.2.3. <i>Le travail intérimaire a continué à se redresser au troisième trimestre 2021 mais est resté inférieur à son niveau d'avant la crise sanitaire</i> .....	36
2.2.4. <i>Les prévisions d'embauche se sont dégradées dans les services aux entreprises et l'industrie entre mi-2021 et début 2022</i> .....	37
2.2.5. <i>De nombreux secteurs sont confrontés à des pénuries de main-d'œuvre et des difficultés de recrutement, ce qui limite les possibilités de reprise économique et de créations d'emplois</i> .....	38
2.2.6. <i>Le recours au chômage temporaire et au droit passerelle a fortement baissé entre mai et décembre 2021</i> .....	39
2.3. Évolution du chômage en 2020 et 2021 .....	41
2.3.1. <i>La crise sanitaire a eu un impact globalement faible sur le chômage bruxellois en 2020 et 2021</i>	41
2.3.2. <i>Une évolution du chômage moins défavorable qu'attendu</i> .....	42
2.3.3. <i>Des évolutions différenciées selon les caractéristiques des chercheurs d'emploi</i> .....	44
2.3.4. <i>Des évolutions contrastées selon les communes</i> .....	46
2.3.5. <i>Les prévisions des ménages relatives au chômage se sont à nouveau dégradées fin 2021 et début 2022</i> .....	47

2.4.	La situation des ménages.....	48
2.4.1.	<i>Poussée par les prix de l'énergie, l'inflation s'est fortement accélérée au fil de 2021 pour atteindre 8 % en février 2022</i> .....	48
2.4.2.	<i>Les mesures de soutien ont permis d'amortir le choc sur le revenu disponible des ménages bruxellois en 2020 mais la hausse de l'inflation en 2021 et surtout 2022 va peser sur leur pouvoir d'achat</i> 49	49
2.4.3.	<i>Les ménages à faibles revenus sont davantage exposés aux poussées inflationnistes</i> .....	50
2.4.4.	<i>Le revenu des travailleurs indépendants bruxellois a été plus affecté par les conséquences de la crise sanitaire</i> .....	51
2.4.5.	<i>Après avoir rebondi au premier semestre 2021, la confiance des consommateurs bruxellois a enregistré un nouveau recul, pénalisée par la montée de l'inflation</i> .....	52
2.4.6.	<i>Alors que les prévisions d'achats importants ont été relativement peu affectées par la crise sanitaire, l'inflation en hausse pousse les ménages bruxellois à reporter leurs achats de biens durables</i> 53	53
<b>3.</b>	<b>ÉVOLUTIONS SOCIALES ET DE SANTÉ</b>	<b>55</b>
3.1.	Contexte en Région bruxelloise avant la crise du Covid-19.....	56
3.1.1.	<i>Situation sociale</i> .....	56
3.1.2.	<i>Situation sanitaire et inégalités de santé</i> .....	59
3.2.	Impacts sanitaires de la crise du Covid-19.....	61
3.2.1.	<i>Covid-19 : données épidémiologiques</i> .....	61
3.2.2.	<i>Report de soins</i> .....	70
3.2.3.	<i>Santé mentale</i> .....	72
3.3.	Impacts sociaux de la crise du Covid-19.....	74
3.3.1.	<i>Évolution des revenus</i> .....	74
3.3.2.	<i>Services sociaux et CPAS</i> .....	75
3.3.3.	<i>Surendettement, risques d'expulsion et précarité énergétique</i> .....	78
3.3.4.	<i>Impacts sur la scolarité et la formation</i> .....	83
3.3.5.	<i>Digitalisation et non-recours aux droits sociaux</i> .....	85
<b>4.</b>	<b>ÉVOLUTIONS TERRITORIALES</b>	<b>89</b>
4.1.	Le logement.....	89
4.1.1.	<i>Constats</i> .....	89
4.1.2.	<i>Enjeux</i> .....	103
4.2.	La mobilité et l'espace public.....	107
4.2.1.	<i>Constats</i> .....	107
4.2.2.	<i>Enjeux</i> .....	129
4.3.	Évolution environnementales .....	133

4.3.1.	<i>Constats – Les espaces verts et la biodiversité</i> .....	133
4.3.2.	<i>Enjeux – Les espaces verts et la biodiversité</i> .....	136
4.3.3.	<i>Constats – La qualité de l’air</i> .....	138
4.3.4.	<i>Enjeux – La qualité de l’air</i> .....	142
4.3.5.	<i>Constats – Les émissions de gaz à effet de serre</i> .....	143
4.3.6.	<i>Enjeux – Les émissions de gaz à effet de serre</i> .....	144
4.3.7.	<i>Constats – Le bruit</i> .....	145
4.3.8.	<i>Enjeux – Le bruit</i> .....	149
4.4.	Évolutions territoriales des activités économiques et productives .....	152
4.4.1.	<i>Constats</i> .....	152
4.4.2.	<i>Impacts territoriaux de la pandémie sur les activités économiques et productives</i> .....	160
4.4.3.	<i>Enjeux pour les activités économiques et productives</i> .....	164
4.5.	Les équipements publics d’intérêt général .....	167
4.5.1.	<i>Constats</i> .....	167
4.5.2.	<i>Impact de la pandémie</i> .....	168
4.5.3.	<i>Enjeux pour les équipements</i> .....	176
4.6.	Bilan transversal des enjeux territoriaux .....	182
4.6.1.	<i>Enjeux urbains</i> .....	182
4.6.2.	<i>Enjeux méthodologiques</i> .....	187



## COLOPHON

---

### Auteur

perspective.brussels

Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles

En collaboration avec l'Observatoire de la Santé et du Social : Rue Belliard 71, boîte 1 – 1040 Bruxelles



view.brussels : Avenue de l'Astronomie, 14 - 1210 Saint-Josse-Ten-Noode



Et hub.brussels : Chaussée de Charleroi 110, 1060 Bruxelles



Avec le soutien de:



Date de réalisation : 12 mai 2022

Dépôt légal : D/2022/14.054/16

Contact : Antoine de Borman – adeborman@perspective.brussels

## EXECUTIVE SUMMARY

Le diagnostic socio-économique, territorial et environnemental de la Région de Bruxelles-Capitale suite à la pandémie de Covid-19 vise à rassembler en un document l'état des connaissances en matière démographique, économique, d'emploi, les évolutions sociales et sanitaires. Il vise aussi à faire un état des lieux des enjeux territoriaux sur ses dimensions résidentielle, de mobilité, d'environnement naturel, d'activités économiques et pour tous les équipements publics support de la vie quotidienne.

Ce document se base sur l'expertise rassemblée des équipes de Perspective et ses partenaires régionaux, fédéraux, communautaires et sur les sources pertinentes rassemblées depuis mars 2020. Il ne saurait cependant embrasser l'ensemble des conséquences, ni coller au plus près de l'actualité.

En particulier, rédigé entre janvier et mi-mars 2022, ce document ne prend pas en compte les nouveaux bouleversements liés au conflit en Ukraine et ses conséquences économiques, sociales ou territoriales.

### Une crise mondiale qui bouleverse la démographie

Le 11 mars 2020, la situation mondiale du Covid-19 est qualifiée de pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette pandémie a bouleversé les évolutions démographiques régionales. **En 2020, la croissance démographique bruxelloise a été historiquement faible** (+1 700 habitants seulement), à cause d'une nette surmortalité (2 000 décès supplémentaires, conséquence directe de la pandémie) et de migrations internationales moins nombreuses qu'en 2019 (baisse de 20%).

Pour l'année 2021 et les suivantes, les nouvelles projections démographiques du BfP et de Statbel tablent sur un retour à la normale (pré-pandémie) du niveau de la mortalité et des migrations internationales et une croissance démographique qui reste soutenue, quoiqu'à un niveau inférieur à la situation antérieure à la crise. Cette modération de la croissance découle notamment de l'hypothèse d'une baisse des migrations internationales et demeure à vérifier.

### Des évolutions économiques contrastées

**En 2020**, la crise sanitaire a entraîné une **chute de l'activité économique bruxelloise de 5,2 %**, un chiffre similaire aux autres régions du pays. Cependant, le secteur marchand a été plus sévèrement touché du côté bruxellois, notamment en raison de la dépendance plus marquée des activités bruxelloises aux échanges extérieurs.

Les dernières projections prévoient un **net redressement de l'activité économique des trois régions en 2021**. Avec une croissance du PIB bruxellois de 4,2 %, la reprise serait toutefois plus faible que celle attendue en Wallonie et en Flandre.

Cette reprise globale masque toutefois des **disparités importantes au niveau sectoriel**. Les difficultés d'approvisionnement dans les secteurs industriels et le prix des matériaux, les difficultés de recrutement pèsent sur l'activité des secteurs industriels et de la construction.

Fortement affectés par la crise en raison des fermetures d'activités et des mesures sanitaires, les **services aux personnes** (dont l'horeca) ont connu une reprise significative en Région bruxelloise au troisième trimestre 2021, à la faveur de l'assouplissement des restrictions, sans pour autant recouvrer leur niveau d'avant-crise. Ce secteur souffre en particulier d'une baisse de la demande liée à la



diminution du nombre de navetteurs et de touristes, suite à l'intensification du recours au télétravail et des restrictions concernant les voyages. Le secteur de l'hébergement reste durement touché par la baisse des voyages.

## Un niveau d'emploi qui résiste

**En 2020, les pertes d'emplois ont été limitées en Région bruxelloise** grâce aux mesures de soutien **mais le volume de travail a fortement diminué**. L'emploi intérieur bruxellois (lieu de travail) a ainsi baissé de 0,4 % durant la première année de la crise sanitaire, tandis que le volume de travail salarié en Région bruxelloise (lieu de domicile) a chuté de 7,7 %. **Le volume de travail salarié s'est redressé en 2021** mais restait au troisième trimestre inférieur à son niveau d'avant la crise sanitaire. Les prévisions d'embauche se sont par ailleurs dégradées au cours de l'année 2021.

De nombreux secteurs en Région bruxelloise sont confrontés à des **pénuries de main-d'œuvre** et des **difficultés de recrutement**, ce qui limite les possibilités de reprise économique et de créations d'emplois. Outre des problèmes structurels (manque d'attractivité, conditions de travail...), certains secteurs font également face à des problèmes ponctuels liés à la crise sanitaire. Le recours au chômage temporaire et au droit passerelle ont, eux, fortement diminué.

**Globalement, la crise sanitaire a eu un impact limité sur le chômage bruxellois** en 2020 et 2021, notamment grâce aux mesures de soutien comme le chômage temporaire, le droit passerelle ou le moratoire sur les faillites qui ont permis de préserver l'emploi. Le taux de chômage bruxellois est ainsi resté stable à 15,5 % de 2019 à 2021. **La crise sanitaire a cependant mis fin à la baisse du nombre de demandeurs d'emploi observée durant 5 années consécutives en Région bruxelloise** de 2015 à 2019. La tendance baissière est à nouveau de mise depuis septembre 2021. Les données relatives au quatrième trimestre 2021 indiquent que le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) a diminué de 4,2 % en glissement annuel. Il conviendra d'actualiser ces analyses au vu de la fin du moratoire sur les faillites et la diminution des aides publiques.

## Un niveau de vie des ménages fragilisé

Poussée par les prix de l'énergie, **l'inflation s'est fortement accélérée** au fil de 2021 pour atteindre 8 % en février 2022.

**Les mesures temporaires de soutien ont permis d'amortir le choc sur le revenu disponible des ménages bruxellois en 2020**. Selon les projections, celui-ci afficherait ainsi une hausse de 1,4 % malgré la profonde récession économique. En 2021, le revenu disponible des ménages bruxellois devrait bénéficier du net redressement de l'activité économique et du maintien des principales mesures de soutien tout au long de l'année.

Par contre, l'augmentation de l'inflation déjà à l'œuvre en 2021 pèserait fortement sur leur pouvoir d'achat cette année-là en raison de l'effet avec retard de l'indexation automatique des salaires et des prestations sociales. Pour 2022, la suppression ou la restriction attendues de certaines mesures de soutien ainsi que la forte hausse de l'inflation vont limiter la croissance du revenu disponible des ménages. Etant donné leur structure de consommation, l'impact de la hausse de l'inflation se fait davantage ressentir sur le pouvoir d'achat des **ménages à faibles revenus**.

Les revenus des **travailleurs indépendants** en Région bruxelloise ont été davantage affectés par les conséquences de la crise sanitaire que ceux des salariés et des personnes inactives. En octobre 2021, 34 % des indépendants bruxellois déclaraient encore avoir subi une perte de revenu d'au moins 10 %.

## Un impact sanitaire marqué

Du début de la pandémie au 7 février 2022, Sciensano a compté environ 4 000 décès liés au Covid-19 en Région bruxelloise. Les personnes âgées sont les plus touchées. **La surmortalité a été de 20 % en 2020**, mais a été nulle en 2021. Au-delà de la surmortalité, le Covid-19 a également entraîné une augmentation des séjours en soins hospitaliers et intensifs, une augmentation des dépressions, un report de certains soins et des difficultés accrues de santé mentale. Il convient d'analyser les évolutions et impacts à plus long terme de cette situation.

## Une crise sociale amplifiée par la pandémie

Si beaucoup de personnes ont connu une baisse de leur niveau de vie, le problème le plus aigu réside au niveau des personnes - nombreuses dans la Région - qui passent entre les mailles du filet de protection de la sécurité sociale et qui n'ont donc pas pu bénéficier du chômage temporaire et du droit passerelle. C'est le cas de certains indépendants, de nombreux artistes, de travailleurs précaires, d'étudiants, des travailleurs au noir et des personnes sans-abri et sans papiers.

**Le nombre de demandes du revenu d'intégration sociale a connu une croissance de 14 %** entre janvier 2020 et avril 2021. La hausse des demandes d'aides sociales diverses, en ce compris l'aide alimentaire ou l'aide à la médiation de dettes, a été encore plus importante. Le risque de surendettement, de retard de paiement des factures énergétiques ou du loyer augmente, alors que 60% des Bruxellois sont locataires et 28 % sont en situation de précarité énergétique, avant même l'augmentation actuelle des prix. Le risque de non-recours aux aides sociales a également augmenté avec la digitalisation des services d'aide, laissant une partie du public sans réponse adéquate.

## Une crise du logement qui reste aigüe

La dynamique de production de logement reste très largement supérieure à la dynamique des autres fonctions, même si la production immobilière s'est ralentie depuis 2017 et **la production a été exceptionnellement basse en 2020**. Si le nombre de logements paraît être supérieur à l'augmentation du nombre de ménages bruxellois, les prix sur le marché immobilier connaissent une progression importante et différenciée tant pour l'acquisition que la location.

Cette augmentation des prix du logement semble marquée par plusieurs facteurs : création insuffisante de logements durant une longue période, manque de logements adaptés à la demande en typologie et en prix. Ainsi, **la moitié de la population bruxelloise en situation de risque de pauvreté vit dans des logements considérés comme trop exigus** par rapport à la taille de leur ménage. Par ailleurs, la taille moyenne des ménages va poursuivre sa croissance dans les années à venir, ce qui pourrait renforcer l'inadéquation.

Pour les années à venir, la croissance démographique semble également sous-estimée par des hypothèses optimistes en matière de migration internationales. Par ailleurs, la demande de logements de meilleure qualité et adapté à des demandes accrues se heurte aux coûts de construction en hausse et à la nécessité de mettre sur le marché des logements abordables.

Le Plan Régional du Logement (PRL) et le Programme Alliance Habitat (AH) avancent aujourd'hui à un rythme régulier et la production de logement à finalité sociale augmente. Toutefois, la production connue ne permettra pas de répondre à l'ensemble des besoins en logement accessible. On constate également un déséquilibre géographique dans la production de logements abordables avec une spécialisation territoriale à l'ouest du canal.



## Un secteur des bureaux en plein questionnement

Les conséquences de la crise sanitaire sur les espaces de bureau ne sont pas encore pleinement visibles et mesurables. S'il faut certes s'attendre une diminution des surfaces utilisées, l'ampleur de cette diminution n'est pas à ce stade déterminée dès lors que les organisations n'ont pas encore pleinement fixé leurs stratégies à moyen terme. Si le télétravail prendra inévitablement une place plus importante, le redéploiement des espaces de bureaux doit également être pris en compte; d'autant que la généralisation du télétravail améliore également l'attractivité économique des agglomérations.

La crise a accéléré la mutation géographique des bureaux : les espaces centraux et accessibles (quartier européen, gare centrale et dans une moindre mesure, quartier Nord et gare du Midi) gagnent en attractivité au détriment des quartiers de seconde couronne.

**La vacance des bureaux remonte légèrement**, mais sans bouleversement majeur observé à ce stade. La conversion de bureaux en logement est un phénomène qui a pris de l'ampleur ces dernières années, mais qui **se heurte à de nombreuses contraintes pour produire du logement abordable et de qualité**, telles que le type de vacance, la typologie des immeubles et l'urbanité de ceux-ci.

## Des équipements en carence et inégalement répartis

Certains quartiers du centre, du nord et de l'ouest montrent un maillage d'équipements public plus faible que le reste de la Région. **L'accès aux établissements de santé, d'enseignement, sportifs ou culturels est inégalement réparti**. Monitorer ces zones de carence reste un enjeu important.

**L'aménagement des écoles**, en particulier, **a été mis en évidence durant la crise**. L'aménagement des locaux et des cours de récréation, la qualité des sanitaires, l'absence d'eau dans les classes, la qualité de l'air, le déficit d'espaces d'accueil et la mauvaise qualité des abords d'école sont différentes dimensions qui ont pris une importance particulière.

La crise a également mis en lumière **le manque d'espaces de travail de qualité pour trop d'élèves et d'étudiants**. Soutenir l'offre, la répartition et la diversité d'espaces d'études est donc un enjeu. Ce manque d'espaces adaptés ainsi que les difficultés d'accès à un matériel adapté ont également accru **les difficultés voire le décrochage scolaire**. Les mécanismes d'accrochage scolaire ont été mis sous pression et ont dû être exceptionnellement renforcés. Ils demeurent insuffisants. **La perte d'apprentissage moyenne est estimée à une demi-année scolaire**, et les inégalités scolaires ont augmenté.

## Une mobilité en transition

La crise sanitaire a été un **accélérateur d'une tendance à la flexibilisation des déplacements**. Le télétravail a connu une forte augmentation, diminuant d'autant les besoins de déplacement domicile-travail. Les pointes classiques ont été modérées et les motifs de déplacement ont été moins liés aux activités professionnelles. Les déplacements de longue distance ont été fortement impactés et restent durablement à un niveau inférieur à la situation antérieure.

**Les modes actifs ont connu une croissance marquée**. Les déplacements cyclistes se sont féminisés. Les types de vélo se sont diversifiés. La mobilité partagée et la mobilité en libre-service s'est également accrue dénotant une tendance à la flexibilisation de la demande. Les transports publics restent à un niveau d'utilisation légèrement inférieur à la situation antérieure.

Globalement, l'impact de la crise sur l'utilisation d'un véhicule individuel motorisé est relatif. La navette connaît une diminution mais l'usage de la voiture semble plus important en cas de déplacements ponctuels.

La sécurité routière a connu une amélioration significative, éventuellement induite par la zone 30 généralisée.

À ce jour, l'impact durable de la crise sur les habitudes de mobilité reste incertain. La navette entrante est amenée à connaître une baisse durable en moyenne mais avec des pics importants à certains moments de la journée et de la semaine. L'offre de transport en commun est amenée à devoir s'adapter à cette flexibilité accrue de la demande.

La crise sanitaire a mis également en lumière **la répartition déséquilibrée de l'espace public à l'usage de la voiture**. La transformation des espaces publics a été parfois temporaire, parfois structurelle. La situation actuelle pourrait être l'opportunité d'une stratégie régionale plus globale d'approche des espaces publics laissant davantage d'espaces aux autres usages et de leurs évolutions.

### **Une période exceptionnelle pour l'environnement**

Les périodes de confinement ont entraîné une augmentation marquée de la fréquentation des espaces verts. Ceux-ci ont dès lors été mis sous pression. **La crise sanitaire a également mis davantage en évidence les zones en carence de la Région.**

Du point de vue environnemental, la réduction de l'intensité du trafic routier a eu pour conséquence **une amélioration exceptionnelle de la qualité de l'air en 2020**. En 2021, la situation également été meilleure qu'avant la crise. Les émissions de gaz à effet de serre ont également diminué durant la période, d'environ 25% pour les bâtiments et 50% pour le trafic routier.

### **Des évolutions territoriales à accompagner et accélérer**

La contagion du virus, les mesures de restrictions et les impacts durables sur les comportements ont bouleversé notre approche du territoire. La pression de besoins croissants sur un territoire restreint s'est accrue. La nécessité d'une approche stratégique régionale de gestion de ces équilibres est donc plus forte que jamais, au travers d'une gouvernance territoriale forte, articulée et cohérente.

Globalement, les concepts portés par le PRDD n'ont pas été invalidés par la crise sanitaire et ses conséquences, **mais ceux-ci ont plutôt accentué la nécessité d'accélérer une série de transitions** et étoffer ses différentes composantes.

À cet égard, les outils de gestion territoriale doivent encore être améliorés et complétés. L'articulation entre l'analyse et l'action renforcée. La capacité de projection, voire de prospective, développée.



# 1. INTRODUCTION : LA PANDÉMIE DE COVID-19

## 1.1. QU'EST-CE QUE LE COVID-19 ?<sup>1</sup>

Les coronavirus (CoV) sont une grande famille de virus qu'on retrouve largement chez l'homme, les mammifères, les oiseaux et les chauves-souris. Ils peuvent notamment provoquer des infections des voies respiratoires, du système gastro-intestinal et du système nerveux. D'autres infections causées par des coronavirus sont connues et peuvent aller du simple rhume à des maladies plus graves telles que le MERS-CoV (syndrome respiratoire du Moyen-Orient) et le SARS-CoV (syndrome respiratoire aigu sévère).

Les autorités sanitaires de Wuhan (Chine) ont signalé en décembre 2019 des cas groupés de pneumonies de cause inconnue. Un nouveau coronavirus a été identifié comme la cause de l'épidémie. Celui-ci, nommé SARS-CoV-2, est une nouvelle souche de coronavirus qui provoque la maladie Covid-19. Il s'est propagé de façon rapide à travers les différents continents. La situation mondiale du Covid-19 est qualifiée de pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé en date du 11 mars 2020.

## 1.2. IMPACT SUR LA DÉMOGRAPHIE BRUXELLOISE

### 1.2.1. Comment la population bruxelloise a-t-elle évolué en 2020 ?

En 2020, la pandémie de Covid-19 a marqué l'évolution de la population dans de très nombreux pays, dont la Belgique. En Région de Bruxelles-Capitale, la population n'a que très légèrement augmenté (0,14 %, soit +1 700 habitants) au cours de cette année hors du commun. Cette croissance est la plus faible enregistrée dans la Région depuis 1998. D'ailleurs, fait exceptionnel, la population a même diminué dans 11 des 19 communes bruxelloises, ce qui n'était plus arrivé depuis plus de 20 ans.

La pandémie a eu un effet direct sur la *mortalité*. La tendance à la baisse du nombre de décès, en cours depuis de nombreuses années en Région de Bruxelles-Capitale, a été brutalement interrompue en 2020. Le nombre de décès a presque atteint les 11 000 morts et est en hausse de 23 % (+2 000 unités) par rapport à 2019.

De même, la pandémie a eu un impact sur les *migrations internationales*, qui sont bien moins nombreuses en 2020. Tant les immigrations que les émigrations ont baissé de plus de 20 % par rapport à 2019, abaissant aussi le solde migratoire international de 23 %. Ce dernier reste largement positif mais est passé de +17 800 en 2019 à +13 600 en 2020.

Les *naissances* sont également en diminution en 2020, ce qui confirme la tendance entamée il y a quelques années. Elles atteignent les 15 800 unités, contre près de 18 000 en 2016 et 2017.

---

<sup>1</sup> Sciensano <https://www.sciensano.be/fr/sujets-sante/coronavirus> et Peyronnet et al. (2020) <https://doi.org/10.1016/j.gofs.2020.03.014>

Contrairement à une idée fréquemment évoquée, l'exode urbain n'augmente pas en 2020 : les émigrations vers le reste du pays ne sont pas en hausse (près de 41 000 sorties de la Région). Par contre, les arrivées depuis les deux autres régions sont en baisse de 6 % (23 600 en 2020), ce qui pourrait être une conséquence de la pandémie de Covid-19 et de ses règles sanitaires. Néanmoins, certains déménagements depuis et vers la Région de Bruxelles-Capitale peuvent avoir été postposés à cause de la crise sanitaire et des incertitudes qui l'accompagnent. Les données de l'année 2021 relatives aux migrations internes sont donc très attendues.

## 1.2.2. Quelles perspectives pour les années à venir ?

### Des perspectives démographiques prenant en compte l'impact du Covid-19

Les dernières perspectives démographiques (2021-2070) ont été publiées par le Bureau fédéral du Plan (BfP) et l'Office belge de Statistique (Statbel) en février 2022, soit toujours en pleine pandémie de Covid-19. Ces nouvelles perspectives tiennent compte des données connues de l'année 2020, en très grande partie marquées par la pandémie, dont la section précédente fait le résumé.

Pour l'année 2021 et les suivantes, l'impact du Covid-19 sur la mortalité est revu à la baisse, par rapport à l'exercice de projection précédent. Le BfP et Statbel tablent sur un retour à la normale (pré-pandémie), compte tenu des chiffres provisoires des décès en 2021 au moment où l'exercice de projection a été réalisé. Ces perspectives ne prennent pas en compte l'apparition de nouveaux variants et son impact potentiel sur l'efficacité vaccinale. En outre, l'impact éventuel de la crise sanitaire sur les décès indirects, suite au report de soins ou à la dégradation des conditions socioéconomiques, n'est pas pris en compte non plus.

Le premier confinement (mars-mai 2020) a été marqué par une baisse des conceptions, induisant une baisse significative du nombre de naissances entre décembre 2020 et février 2021. Cet épisode a été suivi par une certaine reprise des naissances dès mars 2021. Néanmoins, les perspectives tablent sur une reprise seulement partielle de la natalité pour les années à venir. En effet, les incertitudes multiples quant à l'évolution future de notre société semblent avoir un effet à la baisse sur le nombre d'enfants désirés par les couples, et pas uniquement sur le moment où ils souhaitent avoir un enfant.

En 2020, les mesures visant à restreindre la mobilité internationale ont eu un impact limité sur les migrations internationales en Belgique. Pour 2021 (et les années suivantes), les perspectives tablent sur un impact de la pandémie quasiment nul, car les mesures ont été moins contraignantes en 2021 qu'en 2020.

Enfin, les hypothèses concernant les migrations internes n'ont pas été modifiées depuis le début de la pandémie. La Région bruxelloise perdrait donc toujours de nombreux habitants au profit des deux autres régions, avec une tendance à la hausse depuis les années 2010.

### Bruxelles gagnerait 26 000 habitants et 13 000 ménages entre 2021 et 2026

En 2021, la Région de Bruxelles-Capitale aurait renoué avec une croissance démographique pré-pandémie, avoisinant les 7 800 habitants et 3 850 ménages. Cette croissance se poursuivrait les années suivantes, mais serait chaque année moindre. Elle se stabiliserait sous les +3 000 habitants (et de +1 500 à +2 000 ménages) dès 2026.

Pourquoi une diminution de la croissance progressive après 2021 ?

- > Le BfP et Statbel tablent sur une stabilité tant des naissances (entre 15 000 et 16 000) que des décès (environ 8 500) d'ici 2030. Le solde naturel resterait donc largement positif (environ +7 000).
- > Concernant les migrations internes, les perspectives tablent sur une poursuite des tendances observées depuis quelques années, à savoir une augmentation plus importante des émigrations internes (départs de la Région de Bruxelles-Capitale vers le reste du pays) que des immigrations internes (arrivées en Région de Bruxelles-Capitale depuis le reste du pays). De ce fait, le solde migratoire aurait tendance à devenir encore plus négatif (de -15 800 en 2021 à -17 300 en 2026).
- > Enfin, cette évolution est surtout le fait d'une baisse du solde migratoire international. Les immigrations internationales (arrivée en Région de Bruxelles-Capitale depuis un pays étranger) baisseraient de 1 000 unités entre 2021 et 2026. Dans le même temps, les émigrations internationales (départ de la Région de Bruxelles-Capitale vers un pays étranger) augmenteraient de près de 3 000 unités. De ce fait, le solde migratoire international passerait de 16 800 en 2021 à 12 800 unités en 2026.

Les projections relatives à une modération de la croissance démographique sont donc basées sur des hypothèses qu'il conviendra de vérifier au cours des prochains mois et années. En particulier, l'hypothèse d'une baisse du solde migratoire international doit être prise avec précaution au vu des évolutions internationales, de situations de crises locales ou régionales ou encore à moyen et long terme par l'impact déstabilisateur de bouleversements climatiques et des tensions qu'ils peuvent induire. En particulier, la crise internationale récente et l'arrivée d'immigrants ukrainiens sur le territoire belge et bruxellois ne sont pas intégrés dans ces projections.

### 1.3. QUELLE A ÉTÉ L'ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE EN RÉGION BRUXELLOISE ?

La pandémie de Covid-19 a frappé la Région bruxelloise de manière soudaine, profonde. A la crise aigüe liée au 1er confinement de mars – mai 2020 a succédé une alternance d'assouplissements et de restrictions liées aux poussées pandémiques. Les autorités publiques ont multiplié les efforts pour soutenir économiquement l'activité et les ménages. Après 2 ans, l'effort singulier pour la vaccination du plus grand nombre, la modulation des mesures préventives ont conduit à une transformation du territoire et une fragmentation accrue de la société.

Le territoire bruxellois est de dimension réduite (162 km<sup>2</sup>) mais concentre une population en croissance constante. La crise sanitaire a mis encore davantage en lumière les inégalités de relations des usagers de la ville avec son territoire. Elle a également accentué les tensions propres à l'utilisation d'un territoire restreint pour des besoins et usages toujours plus intenses. Cette tension a également fait émerger un intérêt renouvelé pour l'analyse statistique de la démographie, de l'économie et des indicateurs économiques, pour le suivi socio-sanitaire et a révélé les enjeux de l'aménagement urbain et l'indispensable recherche d'équilibres entre les différentes fonctions d'une ville. Ces travaux constituent le cœur des missions de perspective.brussels.

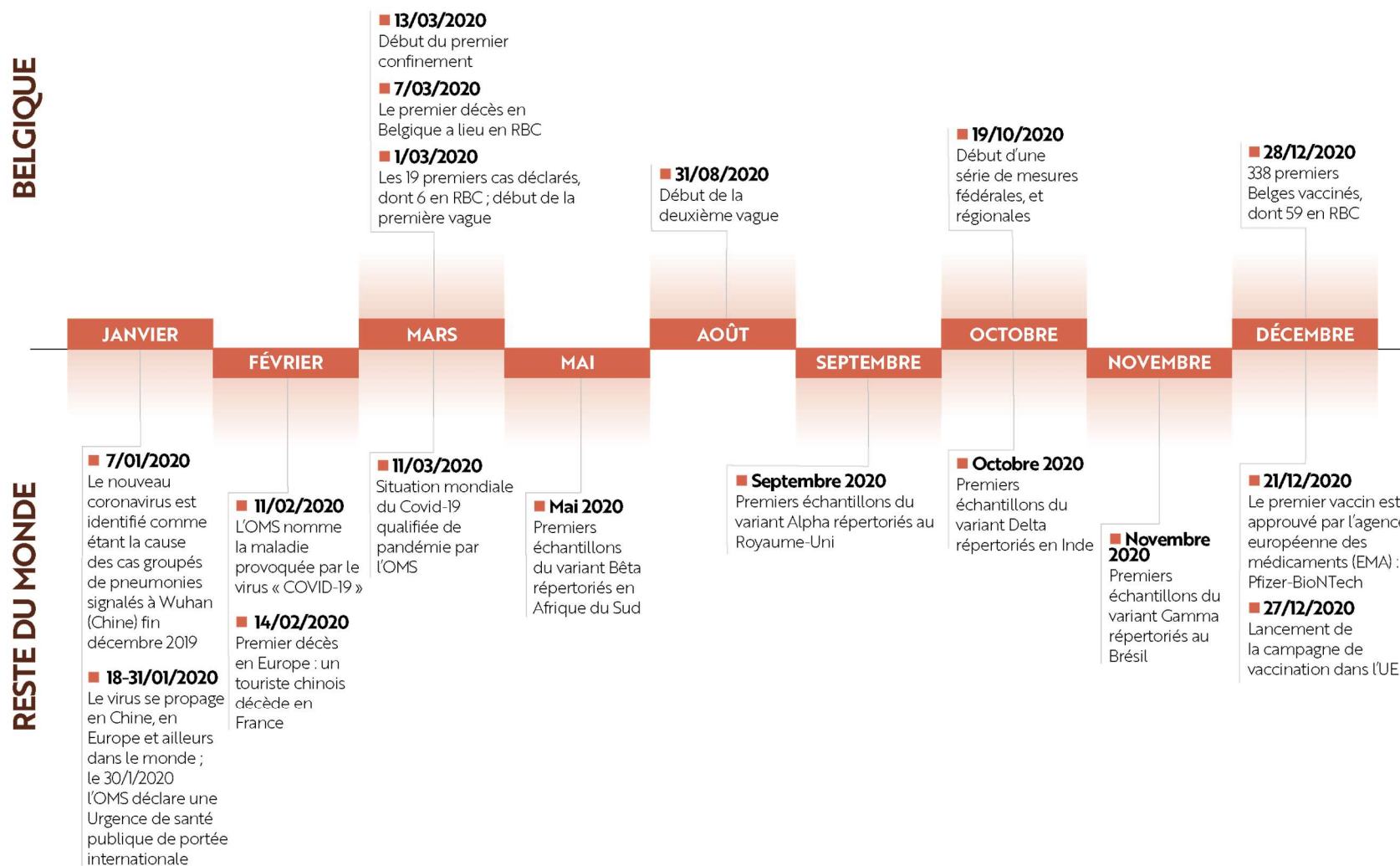
Cette crise sanitaire aux répercussions systémiques (sanitaires et démographiques, sociales et économiques, environnementales et technologiques...), les mesures de confinement qu'elle a rendu nécessaires et ses impacts sur les comportements des usagers de la ville commandent d'examiner à leur aune, les politiques territoriales mises en œuvre à Bruxelles. Il s'agit également de confirmer si la plupart des transformations lentes ou en germe, ont profité de l'épisode pandémique pour progresser plus rapidement / bénéficier de davantage de soutien. Il apparaît enfin crucial de discerner de nouvelles



tendances ou inclinations qui changeront Bruxelles à l'avenir, de mettre en évidence le nécessaire accompagnement de ces mutations.

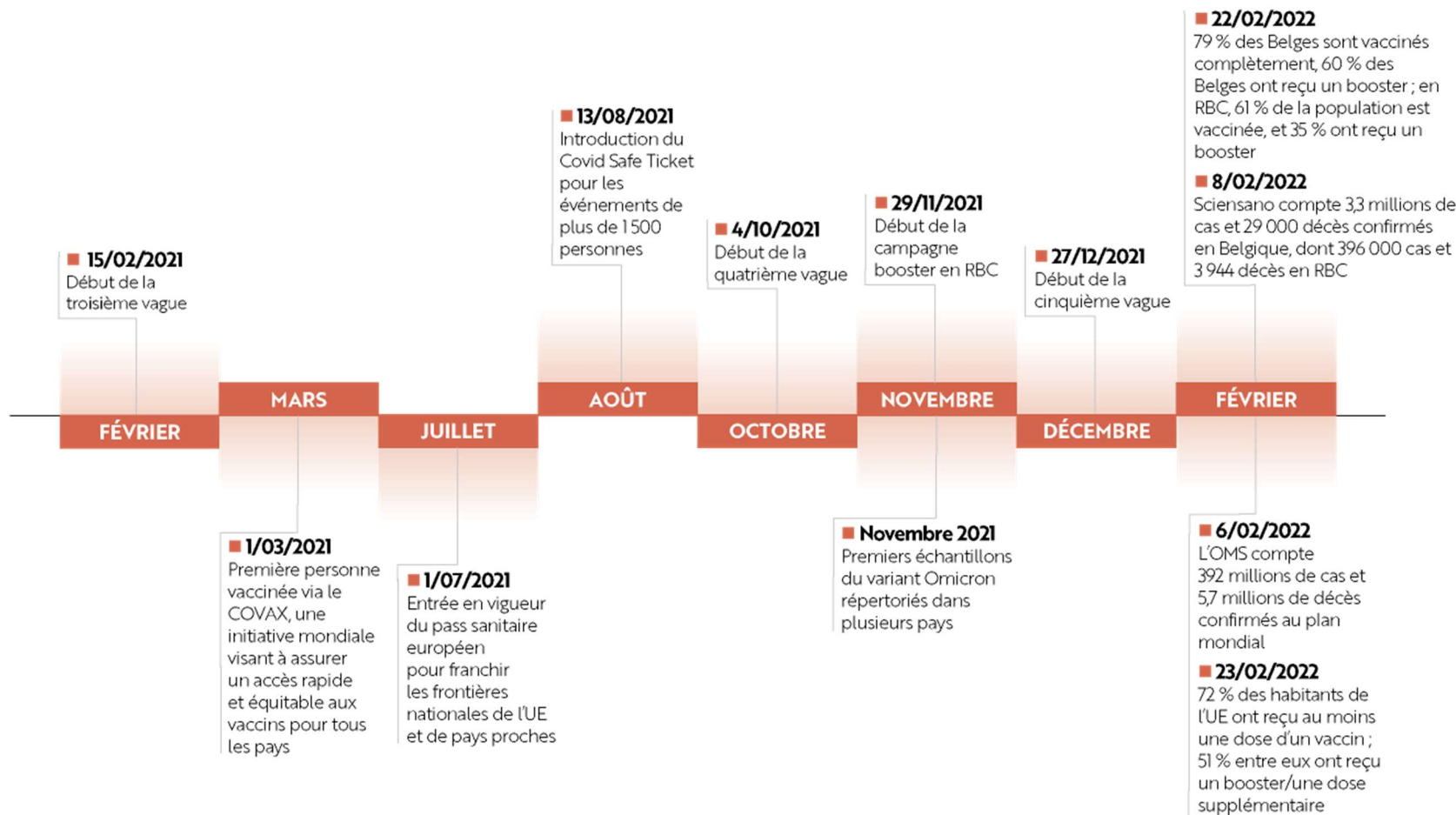
**Les chiffres, données qualitatives, analyses et ambitions présentées dans les différents volets du diagnostic, et particulièrement les thématiques à évolution lente du volet aménagement du territoire – environnement, sont issus des statistiques, recherches, analyses documents, outils et veilles permanentes les plus récents conduits par Perspective et ses partenaires. Le travail de statistiques et de compilation de données fiables et robustes est lent : certains constats appelleront une analyse ultérieure. Enfin, il est renvoyé aux publications sectorielles pour le détail.**

## 1.4. LIGNE DU TEMPS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19



**BELGIQUE**

**RESTE DU MONDE**



Sources : [Données de Sciensano](https://donnees.de/sciensano) ; <https://edition.cnn.com/2021/08/09/health/covid-19-pandemic-timeline-fast-facts/index.html> ; <https://www.thinkglobalhealth.org/article/updated-timeline-coronavirus> ; <https://www.who.int/fr/news/item/29-06-2020-covid-timeline> ; [https://www.belgium.be/fr/actualites/2020/coronavirus\\_phase\\_2\\_maintenue\\_passage\\_en\\_phase\\_federale\\_et\\_mesures\\_additionnelles](https://www.belgium.be/fr/actualites/2020/coronavirus_phase_2_maintenue_passage_en_phase_federale_et_mesures_additionnelles) ; <https://www.who.int/fr/activities/tracking-SARS-CoV-2-variants/tracking-SARS-CoV-2-variants> ; [https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19\\_FAQ\\_NL\\_final.pdf](https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_FAQ_NL_final.pdf) ; [https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/coronavirus-response/public-health/eu-vaccines-strategy\\_en#authorised-vaccines](https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/coronavirus-response/public-health/eu-vaccines-strategy_en#authorised-vaccines) ; <https://www.who.int/fr/news/item/01-03-2021-first-covid-19-covax-vaccine-doses-administered-in-africa> ; <https://www.lesoir.be/381626/article/2021-07-01/voyages-entree-en-vigueur-du-pass-sanitaire-europeen> ; [https://www.rtf.be/info/belgique/detail\\_le-covid-safe-ticket-possible-des-ce-13-aout-pour-l-acces-a-des-evenements-exterieurs-de-plus-de-1500-personnes?id=10822670](https://www.rtf.be/info/belgique/detail_le-covid-safe-ticket-possible-des-ce-13-aout-pour-l-acces-a-des-evenements-exterieurs-de-plus-de-1500-personnes?id=10822670) ; <https://coronavirus.brussels/2021/11/29/la-dose-booster-maintenant-disponible-pour-tous-les-bruxellois-es-de-18/> ; <https://www.who.int/data> ; [https://datastudio.google.com/embed/reporting/c14a5cfc-cab7-4812-848c-0369173148ab/page/p\\_j1f02pfnp](https://datastudio.google.com/embed/reporting/c14a5cfc-cab7-4812-848c-0369173148ab/page/p_j1f02pfnp) ; <https://qap.ecdc.europa.eu/public/extensions/COVID-19/vaccine-tracker.html#uptake-tab>



## 2. ÉVOLUTIONS DE L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

L'épidémie de Covid-19 et les mesures prises pour répondre à la crise sanitaire ont profondément affecté l'activité économique mondiale, européenne, belge et bien sûr bruxelloise. Les multiples restrictions imposées, la perte de confiance et les nombreuses incertitudes pèsent sur les décisions des agents économiques, que ce soit dans le chef des entreprises ou des consommateurs. Cela se traduit par un impact négatif à la fois sur l'offre (les producteurs produisent moins) et sur la demande (les consommateurs consomment moins).

Ce chapitre présente un **bilan de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique et le marché du travail en Région bruxelloise**, deux ans après l'émergence de la pandémie du Covid-19 sur le territoire belge. Après deux versions couvrant les premiers mois de la crise, cette mise à jour du Diagnostic fait la lumière sur l'année 2021.

### 2.1. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN 2020 ET 2021

#### 2.1.1. L'activité économique belge s'est effondrée en 2020, le secteur marchand a été plus sévèrement touché en Région de Bruxelles-Capitale

Selon les données des derniers comptes régionaux, **l'activité économique en Région de Bruxelles-Capitale a connu une brusque récession en 2020**. La pandémie du Covid-19 et les mesures adoptées pour freiner la transmission du virus ont lourdement pesé sur l'activité économique belge. L'activité économique<sup>2</sup> en Région de Bruxelles-Capitale et dans le reste de la Belgique a ainsi chuté de 5,2 % entre 2019 et 2020 ([tableau 2.1](#)). À titre d'exemple, en 2008, au plus fort de la crise financière, l'activité économique bruxelloise ne s'était contractée que de 2,3 %.

---

<sup>2</sup> Mesurée ici sur la base de la valeur ajoutée brute aux prix de base en volume. Source : ICN, février 2022.

**TABLEAU 2.1 : ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS LES PRINCIPALES BRANCHES D'ACTIVITÉ EN 2020**

Branche d'activité (A10)	Croissance de l'activité économique (en %)		Taille du secteur (en %)	
	RBC	Reste de la Belgique	RBC	Reste de la Belgique
Agriculture, sylviculture et pêche	-4,2	-6,8	0	1
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	-4,8	-2,4	5	16
Construction	-8,6	-4,6	2	5
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	-12,6	-11,6	15	18
Information et communication	-4,0	1,6	8	5
Activités financières et d'assurance	-4,2	-3,2	20	6
Activités immobilières	0,2	-0,5	7	9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	-5,1	-4,4	16	16
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	-1,6	-4,6	23	21
Autres activités de services	-13,2	-27,9	3	2
<b>Total</b>	<b>-5,2</b>	<b>-5,2</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source: ICN, calculs IBSA.

Note : L'activité économique est mesurée sur la base de la valeur ajoutée brute aux prix de base en volume.

Si la baisse de l'activité économique a été comparable dans les trois régions du pays, les branches d'activité n'ont pas été affectées avec la même intensité. En particulier, l'activité économique de la plupart des secteurs marchands<sup>3</sup> a diminué davantage en Région de Bruxelles-Capitale que dans les autres régions. À l'inverse, le secteur non marchand (et en particulier l'administration publique) qui représente une part plus importante de l'activité économique sur le territoire bruxellois a été moins affecté par la crise. L'impact plus important sur le secteur marchand bruxellois s'explique en partie par la dépendance plus marquée des activités de services aux personnes situées en Région bruxelloise vis-à-vis des navetteurs et des touristes. Néanmoins, la problématique ne se limite pas aux seules activités de services aux personnes puisque, en 2020, les secteurs de l'information et de la communication, de l'industrie, de la construction ainsi que les activités scientifiques techniques et de soutien sont aussi plus affectées par la crise du côté bruxellois par rapport aux deux autres régions. Pour ces secteurs, il est difficile d'identifier des facteurs transversaux qui expliqueraient la situation moins favorable en Région bruxelloise. En revanche, la section suivante reprend, secteur par secteur, des éléments qui expliquent l'intensité du choc et le retard dans la reprise des activités marchandes bruxelloises.

<sup>3</sup> Les principaux secteurs marchands non financiers sont l'industrie manufacturière et énergie, la construction, les services à la production et les services aux personnes (voir section 2.1.2).

## 2.1.2. 2021 : Rebond de l'activité économique ? Le secteur marchand bruxellois en peine

Selon les projections économiques régionales de la mi-2021<sup>4</sup>, **l'année 2021 serait caractérisée par un net redressement de la croissance de l'activité économique** dans l'ensemble des régions belges. En Région de Bruxelles-Capitale, la croissance du PIB devrait atteindre 4,2 %. Cette reprise est **toutefois plus faible que celle attendue en Wallonie et en Flandre** (respectivement 5,7 % et 5,8 %) ainsi que pour la zone euro dans son ensemble (4,6 %). Les progrès de la campagne de vaccination ainsi que les allègements progressifs des mesures de confinement permettraient ce redressement.

Si ces projections sont encourageantes, la reprise agrégée ne doit pas cacher des réalités sectorielles divergentes. En particulier, puisqu'il a été plus âprement affecté par la crise, il est utile d'analyser en détail la reprise du secteur marchand non financier.

Cette section propose une analyse originale du chiffre d'affaires et des investissements des entreprises soumises à la TVA afin de mettre en exergue les différentes dynamiques de reprise des sous-secteurs marchands trimestre après trimestre.

### L'activité économique du secteur marchand non financier

Dans les trois régions belges, l'activité économique du secteur marchand a entamé une reprise dès le troisième trimestre de 2020 ([graphique 2.1](#)).

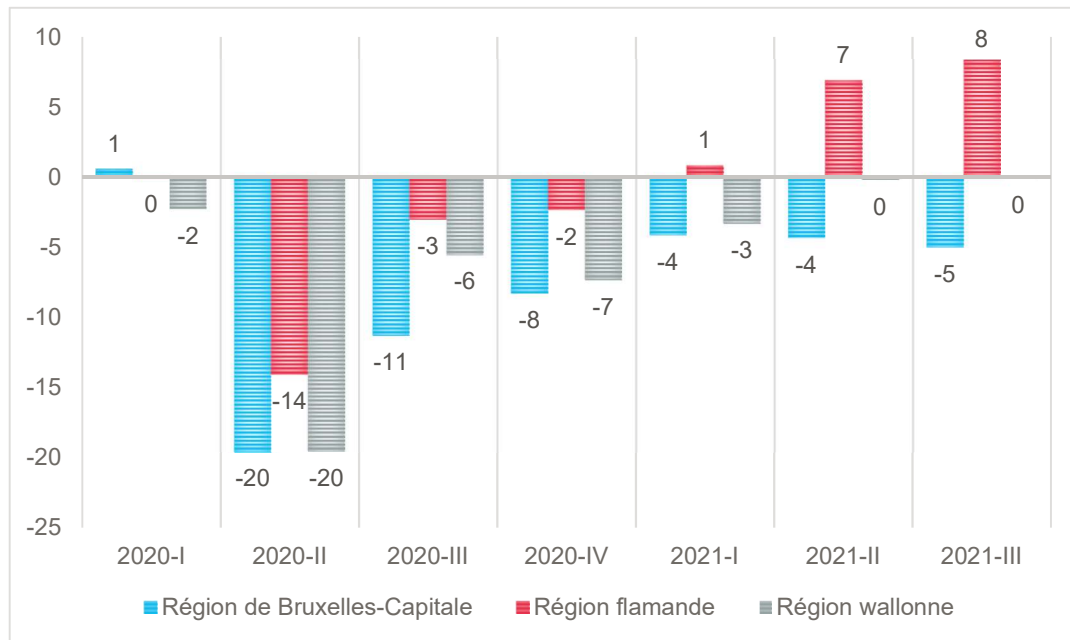
Cette reprise a été particulièrement vigoureuse en Flandre. Au troisième trimestre de 2021, le volume de l'activité économique du secteur marchand flamand était de 8 % supérieur à son niveau d'avant-crise. En Wallonie, le secteur marchand a connu une reprise plus progressive, mais suffisante pour retrouver son niveau d'avant-crise dès le deuxième trimestre de 2021. En Région bruxelloise, la situation est moins favorable puisque le secteur stagne encore sous son niveau d'avant-crise au troisième trimestre de 2021.

---

<sup>4</sup> Les résultats en projections sont basés sur les Perspectives économiques régionales 2021-2026, publiées en juillet 2021 par le Bureau fédéral du Plan (BFP), l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) et Statistiek Vlaanderen. Ces projections macroéconomiques régionales à moyen terme sont cohérentes avec le cadre macroéconomique de la projection nationale présentée par le BFP en juin 2021. Les résultats commentés ici n'intègrent donc pas les révisions apportées en septembre 2021 et février 2022 par le BFP au contexte macroéconomique national en vue de la réalisation du budget économique.



**GRAPHIQUE 2.1 : VARIATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RÉGIONALE DU SECTEUR MARCHAND NON FINANCIER PAR RAPPORT À LA SITUATION D'AVANT-CRISE (EN %)**



Note : Pour chaque trimestre de 2020 et 2021, l'activité des entreprises soumises à la TVA est comparée au trimestre correspondant de 2019. L'activité des entreprises correspond à la somme de leur chiffre d'affaires pondérée selon le poids sectoriel en matière de valeur ajoutée et déflaté selon l'IPC.

Sources: STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA.

## Analyse sectorielle

L'analyse porte sur quatre grands regroupements sectoriels du secteur marchand (industrie manufacturière et énergie, construction, services à la production et services aux personnes) ainsi que sur les principales sous-branches qui les composent.

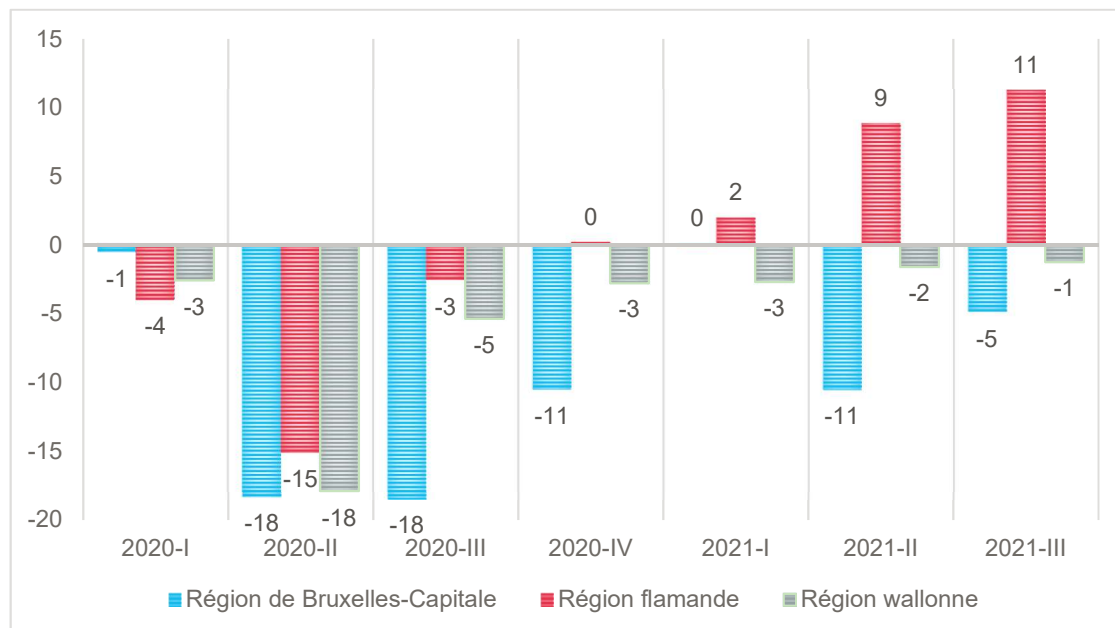
### Industrie manufacturière et énergie

L'industrie manufacturière et de l'énergie produit environ 9 % de la valeur ajoutée de l'économie marchande non financière bruxelloise<sup>5</sup>. En Flandre et en Wallonie, le secteur occupe une place trois fois plus importante.

**Depuis le troisième trimestre de 2020, le secteur de l'industrie manufacturière et de l'énergie bruxellois marque un certain retard dans sa reprise par rapport aux deux autres régions.** Au troisième trimestre de 2021, le volume d'activité du secteur est encore inférieur de 5 % à son niveau d'avant-crise en Région de Bruxelles-Capitale ([graphique 2.2](#)).

<sup>5</sup> Source : ICN (Comptes régionaux de 2018), calculs IBSA.

**GRAPHIQUE 2.2 : VARIATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ET DE L'ÉNERGIE PAR RAPPORT À LA SITUATION D'AVANT-CRISE (EN %)**



Note : Pour chaque trimestre de 2020 et 2021, l'activité des entreprises soumises à la TVA est comparée au trimestre correspondant de 2019. L'activité des entreprises correspond à la somme des chiffres d'affaires pondérés selon le poids sectoriel en matière de valeur ajoutée et déflatés selon l'IPC.

Sources: STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA

Au sein de l'industrie manufacturière, le sous-secteur de **l'industrie alimentaire se porte particulièrement mal**. Au troisième trimestre de 2021, le volume d'activité du secteur est toujours largement inférieur à son niveau d'avant-crise (tableau 2.2). Deux branches, regroupant ensemble plus de deux mille salariés, sont particulièrement affectées par la crise : celle de la fabrication de cacao, de chocolat et de produits de confiserie et celle de la fabrication de pain et de pâtisserie fraîche. Ces secteurs dont les produits sont liés aux festivités et au tourisme souffrent notamment d'une demande qui peine à reprendre. Par ailleurs, l'industrie alimentaire fait face à des problèmes d'approvisionnement. Le secteur doit composer avec les conséquences des dérèglements climatiques sur les récoltes, la pénurie d'ingrédients (tels que les arômes, les huiles ou le dextrose), le manque de matériaux d'emballage et la hausse des prix de l'énergie et du transport<sup>6</sup>.

**En 2021, la construction automobile est un autre poids lourd de l'industrie manufacturière bruxelloise dont le volume d'activité est très en deçà de son niveau d'avant-crise.** Le secteur souffre particulièrement de la pénurie de matières premières et de composants.

**Les industries chimique et pharmaceutique font partie des rares secteurs dont le volume d'activité a augmenté pendant la crise.** Au troisième trimestre de 2021, les volumes d'activité des industries chimique et pharmaceutique étaient respectivement supérieur de 51 % et 10 % à leur niveau de 2019.

<sup>6</sup> Cette hausse des prix est particulièrement dommageable pour ces secteurs dont les coûts énergétiques et de transport représentent une part importante des coûts de production.

**TABLEAU 2.2 : VARIATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE BRUXELLOISE DANS CERTAINES BRANCHES DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ET DE L'ÉNERGIE PAR RAPPORT À LA SITUATION D'AVANT-CRISE**

Sélection d'activités et total du secteur	Croissance de l'activité	Primes Covid bruxelloises	Taille du secteur	
	T3/2021 vs T3/2019	Montant en k€	Nbre de salariés	Nbre entrep.
Industries alimentaires	-57 %	1 541	3 449	499
Industrie de l'habillement	-21 %	75	173	136
Industrie chimique	+51%	15	549	63
Industrie pharmaceutique	+10 %	3	1 851	136
Construction et assemblage de véhicules automobiles...	-26 %	6	3 240	21
<b>Total de l'industrie manufacturière et énergie</b>	<b>- 5 %</b>	<b>2 521</b>	<b>20 579</b>	<b>3 005</b>

Note : L'activité des entreprises soumises à la TVA du troisième trimestre de 2021 est comparée au troisième trimestre de 2019.

L'activité des entreprises correspond à la somme des chiffres d'affaires pondérés selon le poids sectoriel en matière de valeur ajoutée et déflatés selon l'IPC. Le montant des primes Covid bruxelloises couvre l'ensemble des primes déployées par l'administration Bruxelles Économie et Emploi (partie Économie) depuis le début de la crise sanitaire.

Sources: STATBEL (Déclarations à la TVA), ONSS, BEE, calculs IBSA.

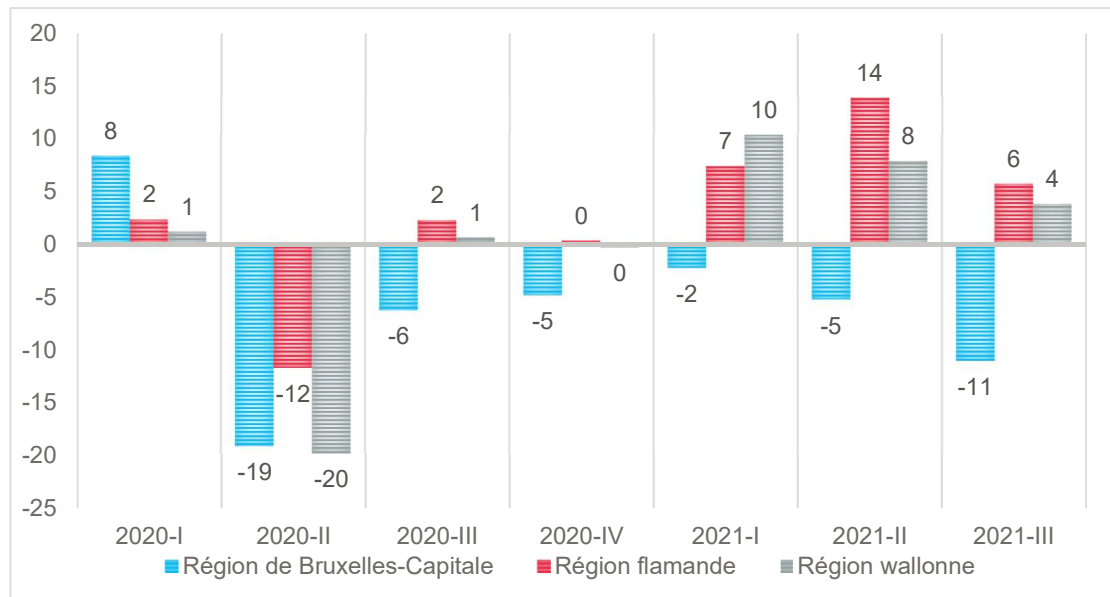
## Construction

L'activité économique du secteur de la construction compte pour environ 5 % de l'économie marchande non financière bruxelloise. En Flandre et en Wallonie, le secteur occupe une place près de deux fois plus importante.

Après une reprise progressive en 2020, **le niveau d'activité du secteur de la construction bruxellois chute à nouveau en 2021**. Au troisième trimestre de 2021, le niveau d'activité du secteur est inférieur de 11 % à celui d'avant-crise ([graphique 2.3](#)). Cette baisse de l'activité en 2021 est interpellant puisque dans les deux autres régions le niveau d'activité du secteur est supérieur à celui d'avant-crise.



**GRAPHIQUE 2.3 : VARIATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION PAR RAPPORT À LA SITUATION D'AVANT-CRISE (EN %)**



Note : pour chaque trimestre de 2020 et 2021, l'activité des entreprises soumises à la tva est comparée au trimestre correspondant de 2019. L'activité des entreprises correspond à la somme des chiffres d'affaires pondérés selon le poids sectoriel en matière de valeur ajoutée et déflatés selon l'ipc.

Sources: statbel (déclarations à la tva), icn (comptes régionaux), calculs ibsa.

En 2021, la construction est confrontée à des pénuries de matériaux et composants parallèlement à une hausse des prix. Par ailleurs, les entreprises du secteur ont dû faire face à un grand nombre d'absences temporaires pour raison de maladie ou de mise en quarantaine. Ce problème d'absentéisme renforce les difficultés structurelles de recrutement que connaît le secteur en Région de Bruxelles-Capitale.

Parmi les branches de la construction, la construction de bâtiments et les travaux de construction spécialisés (qui regroupent une grande partie des indépendants du secteur) ont relativement bien résisté à la crise sanitaire. Le bon état de santé de ces deux branches, dont une partie de l'offre s'adresse directement aux ménages, pourrait être expliqué par une recrudescence de la demande pour les travaux de rénovation des logements (encadré 2.1).

**ENCADRÉ 2.1 : RETOURS D'ARCHITECTES SUR LA SITUATION DU SECTEUR EN 2021 - SOURCE : HUB.BRUSSELS**

« Il apparaît qu'il y a un boom dans la construction à la suite de la crise du Covid-19. Les propriétaires sont beaucoup plus à la maison, travaillent chez eux et du coup souhaitent rénover leur logement et/ou déménager vers plus d'espace (vert) notamment. Il y a donc énormément de travail et de demande pour les architectes et entrepreneur.e.s. Les carnets de commandes augmentent ainsi que les délais. »

« Les carnets de commandes sont remplis jusque fin de l'année voire début 2022, ce qui est assez positif. Par contre les aspects durables et bien-être ne sont pas forcément prioritaires, l'aspect économique demeure primordial pour le client dans son processus de rénovation. »

À l'inverse, les branches du *génie civil* et de la *promotion immobilière*, dont l'offre s'adresse plus aux entreprises et aux administrations publiques, ont été plus affectées par la crise et peinent à se redresser en 2021 ([tableau 2.3](#)).

Le recul important de l'activité de la promotion immobilière en Région de Bruxelles-Capitale pourrait affecter au fil du temps les autres secteurs de la construction. En effet, la promotion immobilière, qui initie et pilote les projets de construction, se situe en amont des branches de la construction de bâtiments et des travaux de construction spécialisé.

**TABLEAU 2.3 : VARIATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE BRUXELLOISES DANS CERTAINES BRANCHES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION PAR RAPPORT À LA SITUATION D'AVANT-CRISE**

Sélection d'activités et total du secteur	Croissance de l'activité	Primes Covid bruxelloises Montant en k€	Taille du secteur	
	T3/2021 vs T3/2019		Nbre de salariés	Nbre entrep.
Construction de bâtiments et promotion immobilière	-21 %	3 461	4 639	2 803
Génie civil	-28 %	222	1 491	410
Travaux de construction spécialisés	-3%	7 722	6 921	10 715
<b>Total de la construction</b>	<b>- 11 %</b>	<b>11 405</b>	<b>13 050</b>	<b>13 928</b>

Note : L'activité des entreprises soumises à la TVA du troisième trimestre de 2021 est comparée au troisième trimestre de 2019.

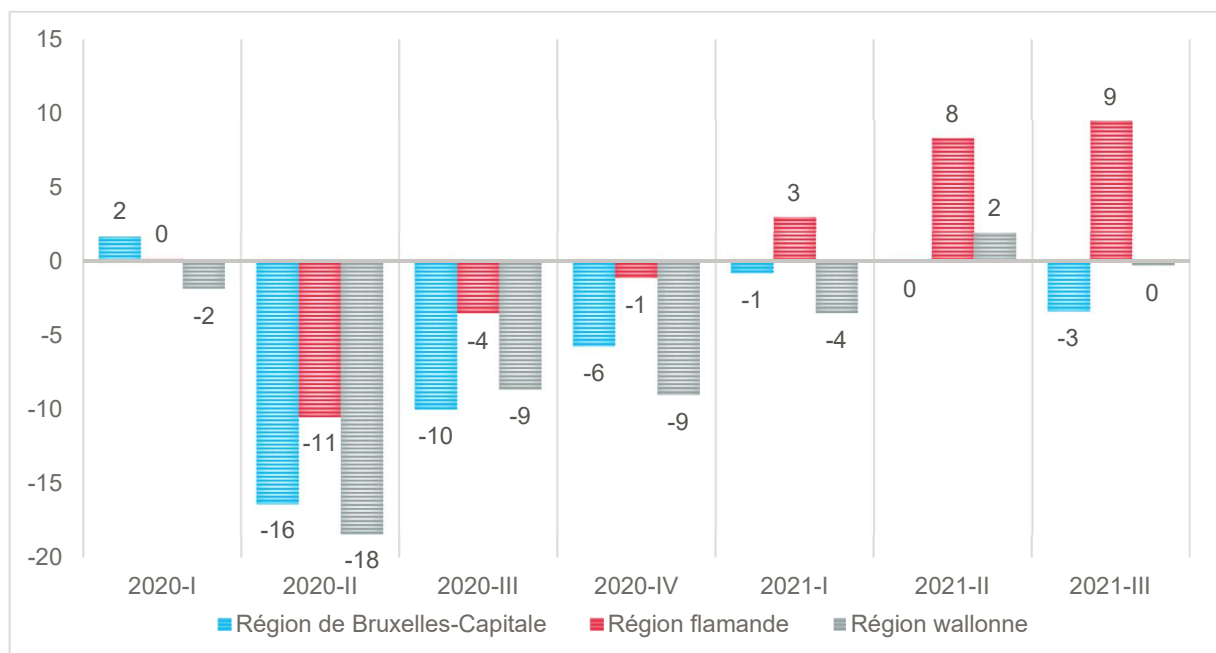
L'activité des entreprises correspond à la somme des chiffres d'affaires pondérés selon le poids sectoriel en matière de valeur ajoutée et déflatés selon l'IPC. Le montant des primes Covid bruxelloises couvre l'ensemble des primes déployées par l'administration Bruxelles Économie et Emploi (partie Économie) depuis le début de la crise sanitaire. Sources: STATBEL (Déclarations à la TVA), ONSS, BEE, calculs IBSA

### Services à la production

Le regroupement sectoriel des services à la production (services administratifs et de soutien, transports et entreposage, commerce de gros...) compte pour 70 % de la valeur ajoutée de l'économie marchande non financière bruxelloise. En Flandre et Wallonie, le regroupement sectoriel occupe une place plus restreinte (respectivement 50 % et 43 %).

**À l'instar des autres regroupements sectoriels, la reprise de l'activité des services à la production est moins vigoureuse en Région de Bruxelles-Capitale que dans les autres régions belges.** En particulier, l'écart avec la Flandre n'a cessé de croître en 2021 ([graphique 2.4](#)).

**GRAPHIQUE 2.4 : VARIATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU SECTEUR DES SERVICES À LA PRODUCTION PAR RAPPORT À LA SITUATION D'AVANT-CRISE (EN %)**



Note : Pour chaque trimestre de 2020 et 2021, l'activité des entreprises soumises à la TVA est comparée au trimestre correspondant de 2019. L'activité des entreprises correspond à la somme des chiffres d'affaires pondérés selon le poids sectoriel en matière de valeur ajoutée et déflatés selon l'IPC.

Sources: STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA.

Le secteur des services à la production rassemble un large panel de secteurs. La plupart de ces secteurs connaissent une reprise tumultueuse en 2021 :

- > **Le commerce de gros.** En Région de Bruxelles-Capitale, l'activité du commerce de gros a baissé chaque trimestre en moyenne de plus de 10 % depuis le début de la crise sanitaire. Au troisième trimestre de 2021, l'activité du secteur était encore inférieure de 9 % à son niveau d'avant-crise en Région de Bruxelles-Capitale. Dans les deux autres régions, le secteur a largement recouvré son niveau d'avant-crise. C'est notamment la branche du commerce de gros de biens d'équipement des espaces de travail (ordinateurs, équipements de télécommunication, machines et équipements de bureau) qui a été durement affectée par la crise. À l'inverse, certaines branches telles que celles des produits alimentaires ou des produits pharmaceutiques ont relativement bien résisté à la crise ;
- > **Les transports terrestres et transport par conduite.** En Région de Bruxelles-Capitale, l'activité du secteur a diminué en moyenne de près d'un tiers depuis le début de la crise sanitaire. Au troisième trimestre de 2021, l'activité du secteur était encore inférieure de 15 % à son niveau d'avant-crise. Les branches les plus affectées par la crise sont celles relatives au transport de voyageurs (taxis, transport et autres transports urbains et suburbains de voyageurs), dont l'activité a été en moyenne divisée par deux depuis le début de la crise. Les deux branches qui ont le mieux résisté à la crise sont le transport routier de fret et les services de déménagement ;
- > **La production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision.** Dans les trois régions, l'activité du secteur a diminué en moyenne de près d'un tiers depuis le début de la crise sanitaire. Fin 2021, l'activité redémarre plus difficilement en Région de Bruxelles-Capitale.

- > **Les activités des agences de voyage.** Au troisième trimestre de 2021, l'activité du secteur était encore réduite de moitié par rapport à l'avant-crise, dans les trois régions.

Certains secteurs bruxellois des services à la production traversent la crise moins péniblement. C'est le cas des activités des sièges sociaux et de conseil de gestion (dans lesquelles se situent une grande partie des indépendants du secteur tertiaire), des activités informatiques ou encore des activités de poste et de courrier.

**TABLEAU 2.4 : VARIATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE BRUXELLOISE DANS CERTAINES BRANCHES DU SECTEUR DES SERVICES À LA PRODUCTION PAR RAPPORT À LA SITUATION D'AVANT-CRISE**

Sélection d'activités et total du secteur	Croissance de l'activité	Primes Covid bruxelloises	Taille du secteur	
	T3/2021 vs T3/2019	Montant en k€	Nbre de salariés	Nbre entrep.
Commerce de gros , à l'exception des véhicules ,...	-9 %	4 820	20 385	4 527
Les transports terrestres et transport par conduite	-15 %	27 147	5 795	2 667
La production de films cinématographiques, de vidéo,...	-24 %	1 780	1 857	1 243
Activités des agences de voyage	-52 %	9 841	1 524	265
Programmation, conseil et autres activités informatiques	2 %	823	10 970	5 226
Activités des sièges sociaux, conseil de gestion	7 %	2 632	14 744	10 737
<b>Total des services à la production</b>	<b>- 3 %</b>	<b>83 435</b>	<b>145 850</b>	<b>42 774</b>

Note : L'activité des entreprises soumises à la TVA du troisième trimestre de 2021 est comparée au troisième trimestre de 2019.

L'activité des entreprises correspond à la somme des chiffres d'affaires pondérés selon le poids sectoriel en matière de valeur ajoutée et déflatés selon l'IPC. Le montant des primes Covid bruxelloises couvre l'ensemble des primes déployées par l'administration Bruxelles Économie et Emploi (partie Économie) depuis le début de la crise sanitaire.

Sources: STATBEL (Déclarations à la TVA), ONSS, BEE, calculs IBISA.

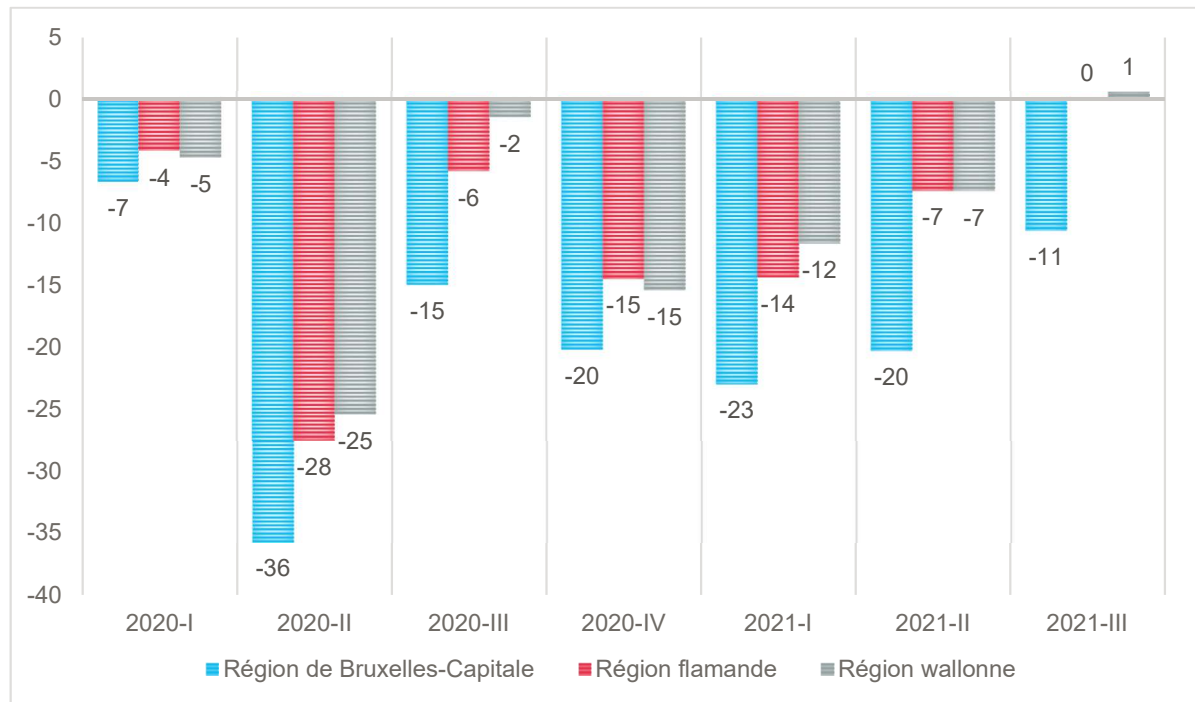
## Services aux personnes

L'activité économique du regroupement sectoriel des services aux personnes (commerces, horeca, activités culturelles, etc.) compte pour environ 15 % de l'économie marchande non financière bruxelloise. En Flandre et en Wallonie, le regroupement sectoriel occupe une place comparable.

Les services aux personnes sont les activités marchandes qui ont été les plus fortement frappées par la crise et dont la reprise est la plus lente. **Au début de 2021, l'activité économique des services aux personnes redémarre progressivement en Flandre et en Wallonie alors qu'elle reste encore à un niveau inférieur de 20 % à son niveau d'avant-crise en Région de Bruxelles-Capitale.** Au troisième trimestre de 2021, période de fort assouplissement des mesures sanitaires, l'activité du secteur connaît une reprise significative en Région de Bruxelles-Capitale, sans pour autant recouvrer son niveau d'avant-crise.



**GRAPHIQUE 2.5 : VARIATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU SECTEUR DES SERVICES AUX PERSONNES PAR RAPPORT À LA SITUATION D'AVANT-CRISE (EN %)**



Note : Pour chaque trimestre de 2020 et 2021, l'activité des entreprises soumises à la TVA est comparée au trimestre correspondant de 2019. L'activité des entreprises correspond à la somme des chiffres d'affaires pondérés selon le poids sectoriel en matière de valeur ajoutée et déflatés selon l'IPC.

Sources: STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA.

Les deux force motrices de l'activité, l'offre et la demande, ont été profondément affectées par la crise. D'une part, de nombreux entrepreneurs du secteur ont accumulé d'importantes dettes pendant la crise. Ces problèmes financiers pourraient déboucher sur une forte hausse des faillites<sup>7</sup> dans le secteur et donc sur une diminution de l'offre sur le territoire bruxellois. D'autre part, la diminution structurelle du nombre de navetteurs et du tourisme, liée à l'intensification du recours au télétravail et des restrictions concernant les voyages, affecte la demande à la baisse. L'enjeu est de taille pour le secteur puisque, avant la crise, les Bruxellois ne consommaient que la moitié de la production du commerce de détail et un tiers de la production de la restauration en Région de Bruxelles-Capitale<sup>8</sup>.

Compte tenu de ces changements qui affectent l'offre et la demande, il est probable que le secteur des services aux personnes entame un processus de métamorphose dans un avenir proche. L'analyse de hub.brussels (encadré 2.2) sur la fréquentation des artères commerçantes rend compte de l'impact de la crise sanitaire sur la distribution géographique de la demande en Région de Bruxelles-Capitale.

<sup>7</sup> Pour le moment cette vague de faillite ne se matérialise pas dans les chiffres. Néanmoins, il est possible que l'activité économique bruxelloise traverse prochainement une phase de restructuration (destruction/création). Certaines entreprises privées ont développé des outils permettant d'appréhender l'évolution de la situation financière des entreprises depuis le début de la crise. Ces indicateurs tiennent compte de l'impact de la crise en matière de pertes de revenus mais aussi des réserves financières initiales des entreprises. Selon les estimations de BEE, sur base des données Graydon de janvier 2022, 34 % des entreprises bruxelloises seraient en situation financière critique contre seulement 10 % avant la crise.

<sup>8</sup> Source : Matrice RIO, BfP (2015).

L'évolution de la demande pourrait découler sur une mutation de l'offre, notamment en matière de localisation des commerces.

## ENCADRÉ 2.2 : ANALYSE SUR LA FRÉQUENTATION PIÉTONNE DES QUARTIERS COMMERÇANTS - SOURCE : HUB.BRUSSELS

La crise sanitaire a bien impacté la fréquentation piétonne des quartiers visités par une part importante de travailleurs. La pandémie a en moyenne au minimum réduit le nombre de passants de 30 % dans les quartiers dits de travailleurs. Bien entendu, cet impact a fortement varié en fonction des caractéristiques propres à chaque quartier et des mesures en vigueur en matière de télétravail sur l'échelle de temps.

Nos relevés de flux piétons montrent que ce sont les parties Sud, Sud-Est de Bruxelles comprenant le quartier européen qui ont été le plus gravement impactées. On a même constaté une diminution de la fréquentation piétonne pour le quartier du Luxembourg de 68 % et de 49 % pour le quartier Schuman durant l'année 2021. Pour la place Madou, on observe tout de même également une diminution de la fréquentation de 38 % en 2020. Dans le rayon des bonnes nouvelles, la place Jourdan s'est montrée tout particulièrement résiliente avec une régression de fréquentation de seulement 16 %. Pour le centre-ville, ce sont les quartiers de la Grand-Place (impact cumulé par l'absence de travailleurs et touristes), de la rue Lebeau (quartier Sablon), de la rue Royale (quartier Congrès) qui ont été le plus durement touchés.

L'analyse de la fréquentation par tranche horaire montre un aplanissement de celle-ci, les pics de fréquentation durant le temps de midi et les heures de sorties sont à peine visibles durant cette crise sanitaire. Cela illustre et confirme l'absence des travailleurs à ces heures habituellement de pointe.

Bruxelles a été tout particulièrement impactée par la mise en place d'un télétravail généralisé, par la présence d'un stock conséquent de plus de 12.000.000 m<sup>2</sup> de bureaux<sup>9</sup> et son rôle de capitale européenne.

### *La situation va-t-elle revenir à la normale ?*

Pour les quartiers multifonctionnels dotés d'un tissu commercial solide accueillant à la fois des habitants et des travailleurs, la situation devrait revenir proche de la normale.

Mais pour les quartiers monofonctionnels majoritairement constitués de bureaux, le développement du télétravail structurel pourrait laisser des traces indélébiles. De nombreuses études montrent que les quartiers de proximité, multifonctionnels se montrent plus résilients face à la crise sanitaire.

Le secteur des services aux personnes rassemble un large éventail d'activités. Une analyse spécifique de certaines branches est utile pour appréhender les différentes dynamiques qui coexistent.

<sup>9</sup> OBSERVATOIRE DES BUREAUX - État des lieux 2018, 2019 et 2020 / pipeline  
Approche des effets de la crise sanitaire sur les bureaux - perspective.brussels

**TABLEAU 2.5 : VARIATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE BRUXELLOISE DANS CERTAINES BRANCHES DU SECTEUR DES SERVICES AUX PERSONNES PAR RAPPORT À LA SITUATION D'AVANT-CRISE**

Sélection d'activités et total du secteur	Croissance de l'activité	Primes Covid bruxelloises	Taille du secteur	
	T3/2021 vs T3/2019	Montant en k€	Nbre de salariés	Nbre entrep.
Commerce de détail hors véhicules	1 %	39 879	32 556	8 569
Hébergement	-56 %	25 682	5 471	348
Restauration	-10 %	128 191	23 090	5 720
Activités créatives, artistiques et de spectacle	9 %	8 154	3 633	1 516
Activités sportives , récréatives et de loisirs	-20 %	11 567	2 688	647
Autres services personnels	-15 %	20 381	2 798	2 159
<b>Total des services aux personnes</b>	<b>-11 %</b>	<b>244 865</b>	<b>74 705</b>	<b>20 889</b>

Note : L'activité des entreprises soumises à la TVA du troisième trimestre de 2021 est comparée au troisième trimestre de 2019. L'activité des entreprises correspond à la somme des chiffres d'affaires pondérés selon le poids sectoriel en matière de valeur ajoutée et déflatés selon l'IPC. Le montant des primes Covid bruxelloises couvre l'ensemble des primes déployées par l'administration Bruxelles Économie et Emploi (partie Économie) depuis le début de la crise sanitaire. Seules les entreprises soumises à la TVA sont reprises dans le nombre d'entreprises.

Sources: STATBEL (Déclarations à la TVA), ONSS, BEE, calculs IBSA.

### Commerce de détail hors voitures

L'analyse de l'évolution de l'activité du secteur du commerce de détail nécessite une approche dichotomique, distinguant le commerce de détail alimentaire du non alimentaire et le commerce en magasin du commerce en ligne.

#### Commerce alimentaire versus non alimentaire

> **La plupart des branches du commerce de détail alimentaire ont traversé la crise sans trop de casse.** Si, en moyenne, le volume d'activité du secteur est resté stable avec la crise sanitaire, les branches ont connu des dynamiques diverses :

- Les branches des *épiceries, primeurs, boucheries et poissonneries* ont vu leur volume d'activité augmenter pendant la crise sanitaire ;
- Le volume d'activité des grandes surfaces n'a en moyenne pas été affecté par l'émergence de la crise sanitaire. Néanmoins, la branche pourrait avoir perdu du terrain sur certains pans de marché au profit de plus petits commerces alimentaires spécialisés. Ainsi, au troisième trimestre de 2021, l'activité des grandes surfaces est inférieure de 3 % à son niveau d'avant-crise alors que l'activité des boucheries et des poissonneries est supérieure de respectivement 14 % et 27 % par rapport à l'avant-crise ;
- D'autres branches souffrent particulièrement à cause de la crise sanitaire. La branche du commerce de détail de pain, de pâtisserie et de confiserie a ainsi vu son activité diminuer d'un tiers depuis le début de la crise sanitaire. Cette branche rassemble notamment les pâtisseries dont l'activité a probablement diminué avec la baisse du nombre de rassemblement de personnes. Mais surtout, les chocolateries dont l'activité a été très



largement affectée par la diminution de touristes sur le territoire bruxellois. Une autre branche dont la baisse d'activité est probablement liée au manque de touristes est le commerce de boissons en magasin spécialisé.

- > **L'activité du commerce de détail non-alimentaire en magasin a été pendant de longs mois durement affectée par la crise sanitaire<sup>10</sup>.** Néanmoins, au troisième trimestre de 2021, le volume d'activité du secteur atteint un niveau supérieur à celui d'avant-crise. Les branches du secteur peuvent être regroupées selon différentes dynamiques :
- Parmi les branches les plus fortement affectées par la crise et dont l'activité ne marque pas d'embellie en 2021, il y a le commerce de détail *de journaux et de papeterie* (fortement affecté par l'accélération du processus de digitalisation) et le commerce de *jouets* (qui pâtit de la concurrence avec le commerce en ligne) ;
  - Certaines branches ont été longtemps affectées par la crise sanitaire mais recouvrent, au troisième trimestre de 2021, un niveau d'activité supérieur à l'avant-crise. C'est le cas des *parfumeries, des magasins de vêtement et de chaussures, des bijouteries et des antiquaires* ;
  - Les principales branches dont l'activité économique a progressé pendant la crise sanitaire sont celles des *pharmacies, des magasins de bricolage et des magasins d'articles de sport*.

#### Commerce en magasin versus commerce en ligne

Si la reprise du commerce de détail non-alimentaire en magasin est encourageante, une attention particulière devra être accordée à l'évolution de l'activité du secteur dans les prochains mois. En effet, avant la crise sanitaire, les Bruxellois ne consommaient que la moitié de la production du secteur. Dès lors, il y a lieu de se demander si la reprise du troisième trimestre de 2021 correspond principalement à un effet rebond<sup>11</sup> de la consommation des Bruxellois ou à une reprise de la consommation des non-résidents sur le territoire bruxellois.

L'activité de la branche de la **vente à distance** a fortement progressé pendant la crise sanitaire. En outre, la croissance moyenne de l'activité de la branche a été largement plus importante en Région de Bruxelles-Capitale (+127 %) qu'en Flandre (+44 %) et en Wallonie (+22 %).

#### *Hébergement*

**Le secteur de l'hébergement bruxellois fait partie des secteurs dont le volume d'activité a le plus baissé avec la crise sanitaire.** En moyenne, le volume d'activité du secteur a diminué de 71 % par rapport à l'avant-crise. Au troisième trimestre de 2021, l'activité du secteur était encore inférieure de 56 % par rapport à l'avant-crise. Dans les autres régions, le secteur a été moins affecté par la crise. Au troisième trimestre de 2021, en Flandre et en Wallonie, le volume d'activité du secteur était respectivement de -7 % et +5 % par rapport au niveau d'avant-crise.

Parmi les différentes branches, celle des hôtels (qui représente 75 % des entreprises du secteur) a été particulièrement touchée par la crise. Par ailleurs, la branche des hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée (qui comprend notamment les Appart'hôtels, AirBnB et auberges de jeunesse) a été sensiblement moins affectée par la crise. Au troisième trimestre de 2021, le volume d'activité de cette branche était supérieur de 34 % par rapport à son niveau d'avant-crise.

<sup>10</sup> Les primes régionales au commerce de détail reprises dans le [tableau 2.5](#) ont principalement ciblé le commerce de détail non alimentaire.

<sup>11</sup> Rattrapage des achats reportés pendant les périodes de fortes restrictions sanitaires.

### Restauration

**Le secteur de la restauration a vu son volume d'activité baisser en moyenne d'un tiers depuis le début de la crise sanitaire.** En 2021, la restauration et les bars ont notamment été confrontés à l'obligation de fermeture de janvier à début mai en extérieur (jusqu'à début juin en intérieur), à l'imposition du pass sanitaire, aux heures de fermeture imposées, à la limitation des tables. L'obligation et la recommandation du télétravail ont pesé sur les activités des services de catering ainsi que sur les restaurants des quartiers d'affaires. Au troisième trimestre de 2021, le volume d'activité du secteur en Région de Bruxelles-Capitale était encore inférieur de 10 % à son niveau d'avant-crise. En Flandre et en Wallonie, il était respectivement supérieur de 13 % et 11 %<sup>12</sup>.

Toutes les branches du secteur ont connu une perte moyenne d'activité comparable depuis le début de la crise sanitaire. Cependant, l'intensité de la reprise en 2021 varie sensiblement d'une branche à l'autre. Au troisième trimestre de 2021, le volume d'activité des branches des restaurants et débits de boissons était comparable à l'avant-crise alors que la branche des traiteurs était encore diminuée d'un quart de son activité.

La reprise en demi-teinte du secteur de la restauration rend compte de la dépendance du secteur aux navetteurs et aux touristes (pour rappel, avant la crise les Bruxellois ne consommaient qu'un tiers de la production du secteur bruxellois<sup>13</sup>).

### ENCADRÉ 2.3 : LES RESTAURANTS NE SONT PAS ÉGAUX DEVANT LA CRISE COVID-19 - SOURCE REVUE DE PRESSE DE HUB.BRUSSELS : LE SOIR, LE 31.08.2021

*Les restaurants ne sont pas égaux devant la crise Covid-19, selon la provenance de leur clientèle, qu'elle soit composée de Bruxellois, de travailleurs ou, pire encore, de touristes.*

Leurs clients travaillent chez Belfius, aux SPF Finances ou Sécurité sociale, à la police fédérale, à l'Afsca, à l'hôpital Saint-Jean ou à l'Université Saint-Louis.

Quatre ans qu'ils préparent, à la minute, des sandwiches, croques et autres ciabattas chaudes, boulevard du Jardin botanique. C'est dire si Vanessa Rousselot et Michael Beaupain ont toutes les raisons de craindre le télétravail, toujours « recommandé » dans la capitale. Pourtant, le couple, qui a ouvert « Quel pain » voici quatre ans, garde le sourire et le moral. « Nous avons très bien travaillé avant le Covid-19, cela nous a permis de passer la crise sans trop de dégâts », commente-t-il. À la trésorerie des bonnes années s'est ajouté le coup de pouce du propriétaire (l'université) pour le loyer. « Et les aides des pouvoirs publics, ajoute le patron, derrière son comptoir chaque matin à six heures. Tout s'est bien emboîté. On a eu le droit passerelle et quelques primes, qui sont arrivées au bon moment sans qu'on doive se battre. C'était correct. Oui, on pourrait toujours espérer plus, mais l'État n'est pas une vache à lait. »

Surtout, ces derniers jours, ils retrouvent des clients qu'ils n'ont parfois pas vus pendant six mois alors qu'avant, ils étaient là tous les midis. « On tourne à environ 70 % de notre chiffre d'affaires. On verra comment se passe septembre.

<sup>12</sup> Différentes forces peuvent expliquer cette importante reprise du secteur en Flandre et Wallonie. D'une part, l'effet des navetteurs qui ont consommé davantage dans leur région d'origine. D'autre part, il y a probablement eu un effet rebond au troisième trimestre de 2021 : les consommateurs ont « rattrapé » une partie de ce qu'ils n'ont pas consommé pendant les périodes de fortes restrictions sanitaires. Enfin, les belges ont aussi probablement moins voyagé à l'étranger au cours de l'été 2021, ce qui a pu profiter aux restaurateurs locaux.

<sup>13</sup> Source : matrices input-output du BfP, 2015.



### *Activités créatives artistiques et de spectacle*

Le secteur des activités créatives artistiques et de spectacle a perdu en moyenne plus de 20 % de son activité depuis 2020. En 2021, les entreprises du secteur, qui pour la plupart avaient été soumises à une longue période de fermeture jusque début juin, ont pu rouvrir ensuite sous un protocole strict. L'imposition de jauges maximales dès l'été ainsi que notamment l'accès conditionné à la possession du pass sanitaire à l'automne ont limité le nombre de participants<sup>14</sup>.

Les deux branches du secteur les plus affectées par la crise sont, d'une part, *les activités du spectacle vivant* (activité des artistes du spectacle) et, d'autre part, la branche *de gestion de salles de spectacle*. Ces deux branches, dont le volume d'activité a diminué en moyenne de près de deux tiers pendant la crise, connaissent une reprise à deux vitesses. Au troisième trimestre de 2021, l'activité des artistes du spectacle reste très largement sous son niveau d'avant-crise alors que la gestion des salles de spectacle tend vers son niveau d'avant-crise. À la même période, le volume d'activité de la branche regroupant les cinémas (qui se trouve dans un autre secteur) était encore inférieur de moitié par rapport à son niveau d'avant-crise.

Les *activités de soutien au spectacle vivant* (promotion, décoristes, son et éclairage), dont l'activité a été moins affectée que les autres branches du secteur, connaissent une reprise soutenue au troisième trimestre de 2021.

Enfin, l'activité de la branche de la *création artistique*, dont le spectre des métiers va du sculpteur au journaliste, a été relativement épargnée par la crise et retrouve un niveau proche de l'avant-crise au troisième trimestre de 2021.

### *Activités sportives, récréatives et de loisirs et autres services personnels*

En moyenne, depuis le début de la crise sanitaire, les activités sportives, récréatives et de loisirs ont perdu un peu plus d'un quart de leur volume d'activité. Au troisième trimestre de 2021, le volume d'activité des *clubs de sports et les activités récréatives et de loisir* (regroupant notamment les parcs à thème et domaines récréatifs) était proche du niveau d'avant-crise. À l'inverse, l'activité des *centres de culture physique et les activités foraines* était encore largement en deçà du niveau d'avant-crise.

Parmi les branches des *autres services aux personnes*, les activités de coiffure et de soins de beauté ont perdu en moyenne un tiers de leur volume d'activité pendant la crise. Au troisième trimestre de 2021, l'activité reste encore 12 % sous le niveau d'avant-crise. Enfin, la branche des blanchisseries et teintureries a également perdu en moyenne un tiers de son activité depuis le début de la crise et sa situation ne s'est pratiquement pas améliorée au troisième trimestre de 2021.

## **Les investissements des entreprises du secteur marchand**

L'investissement des entreprises est un enjeu crucial pour la pérennité de l'activité économique. Dans tous les secteurs, le capital physique doit être renouvelé au fil du temps pour répondre à la demande future. Une diminution de l'investissement des entreprises sur un territoire n'est donc pas un bon signal. Cela peut rendre compte d'une contrainte économique accrue pour les entreprises ou d'une augmentation de l'incertitude quant à l'avenir.

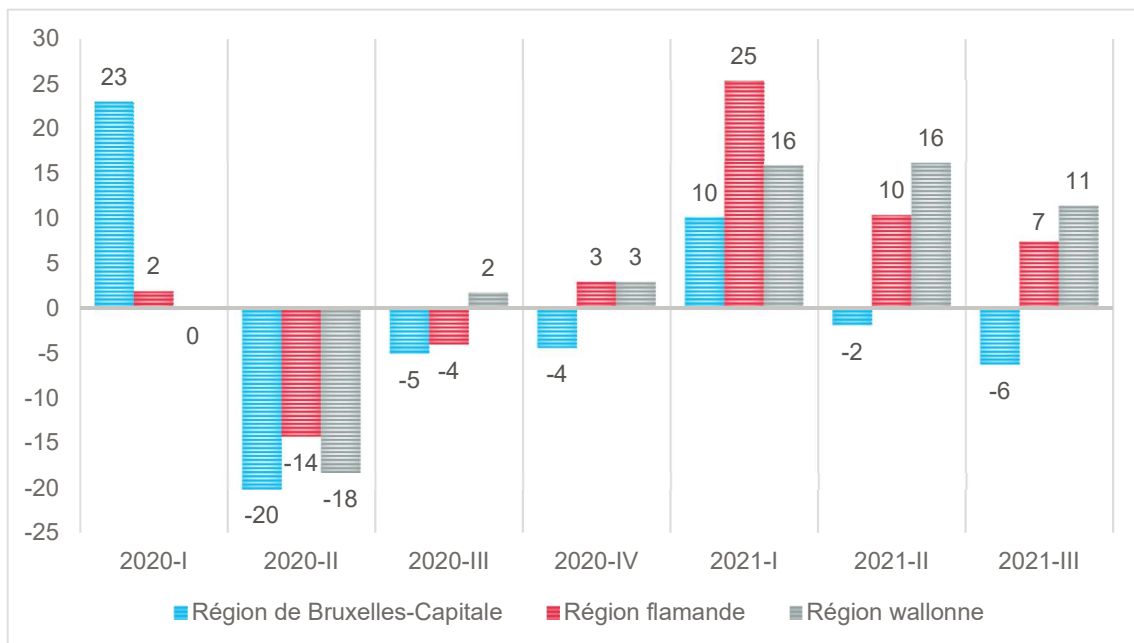
Dans les trois régions, les investissements ont connu un important effet rebond<sup>15</sup> au premier trimestre de 2021 (*graphique 2.6*). **Au deuxième et troisième trimestre de 2021, les investissements se sont**

<sup>14</sup> Source : view.brussels (février 2022), « Bilan & perspectives – L'état du marché du travail bruxellois après deux ans de crise sanitaire ».

<sup>15</sup> Le rattrapage d'investissements reportés au plus fort de la crise sanitaire.

**maintenus à un niveau élevé en Flandre et en Wallonie alors qu'ils ont chuté à nouveau en Région de Bruxelles-Capitale.** Ce décalage entre la Région de Bruxelles-Capitale et le reste de la Belgique rend probablement compte de contraintes économiques plus importantes pour les entreprises bruxelloises, plus touchées par la crise sanitaire. Mais aussi, d'une plus grande incertitude quant à l'avenir en Région de Bruxelles-Capitale. En effet, le tissu économique bruxellois est susceptible d'évoluer lorsque les entreprises auront une vue plus claire sur les nouvelles habitudes de travail (télétravail, voyage d'affaire, etc.) et de consommation.

**GRAPHIQUE 2.6 : VARIATION DES INVESTISSEMENTS RÉGIONAUX DU SECTEUR MARCHAND NON FINANCIER PAR RAPPORT À LA SITUATION D'AVANT-CRISE (EN %)**



Note : Pour chaque trimestre de 2020 et 2021, la somme des investissements des secteurs soumis à la TVA est comparée au trimestre correspondant de 2019. Les investissements sont déflatés selon l'IPC. Sources: STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA.

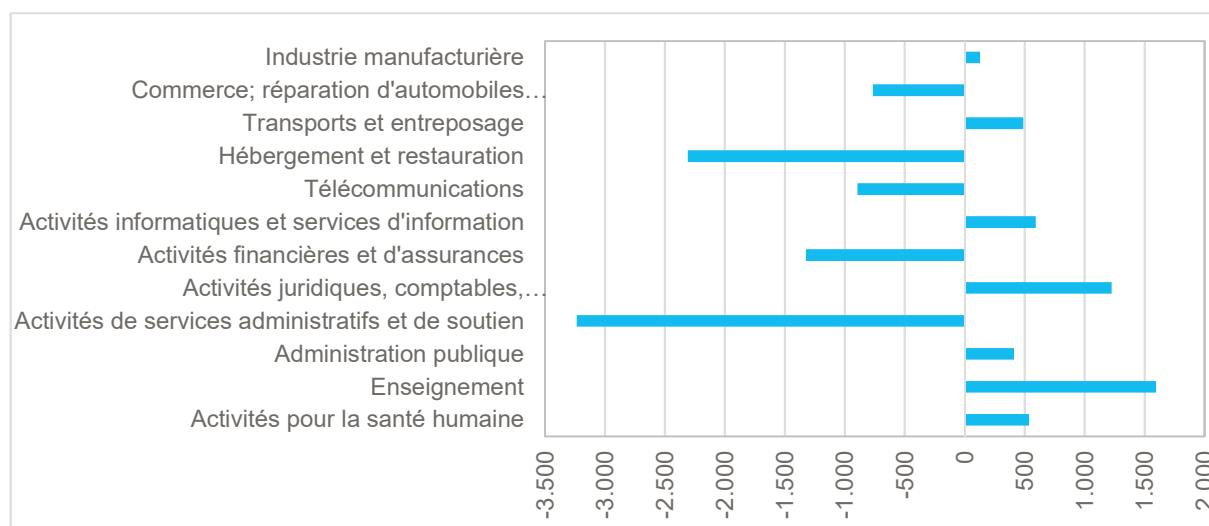
## 2.2. ÉVOLUTION DE L'EMPLOI EN 2020 ET 2021

### 2.2.1. Les pertes d'emplois ont été limitées en 2020 grâce aux mesures de soutien mais le volume de travail a fortement diminué

Selon les données des derniers comptes régionaux (au lieu de travail), **l'emploi intérieur bruxellois a baissé de 0,4 % en 2020** durant la première année de la crise sanitaire. Cela correspond à la perte nette d'un peu plus de 3 000 emplois. Ce recul paraît relativement limité par rapport à la profonde récession de l'activité économie cette année-là (chute de la valeur ajoutée bruxelloise de 5,2 %, voir [section 2.1.1](#)). Les différentes mesures temporaires de soutien comme le chômage temporaire, le droit passerelle ou les primes régionales ont en effet permis d'amortir le choc sur l'emploi.

Les pertes nettes d'emplois en 2020 se sont concentrées dans quelques branches d'activité (voir [graphique 2.7](#)). Les trois branches les plus touchées ont été les activités de services administratifs et de soutien (-3 235), l'hébergement et la restauration (-2 307) ainsi que les activités financières et d'assurances (-1 324). Si pour les deux premières branches il s'agit clairement d'un impact de la crise sanitaire, les pertes d'emplois observées dans les services financiers s'inscrivent davantage dans une logique structurelle de rationalisation des effectifs. À l'inverse, plusieurs branches ont vu leur nombre de travailleurs augmenter, en particulier l'enseignement (+1 597), les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (+1 225), les activités informatiques et services d'information (+593) ainsi que les activités pour la santé humaine (+538).

#### GRAPHIQUE 2.7 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI INTÉRIEUR BRUXELLOIS DANS LES PRINCIPALES BRANCHES D'ACTIVITÉ EN 2020 (DIFFÉRENCE EN NOMBRE DE PERSONNES PAR RAPPORT À 2019)

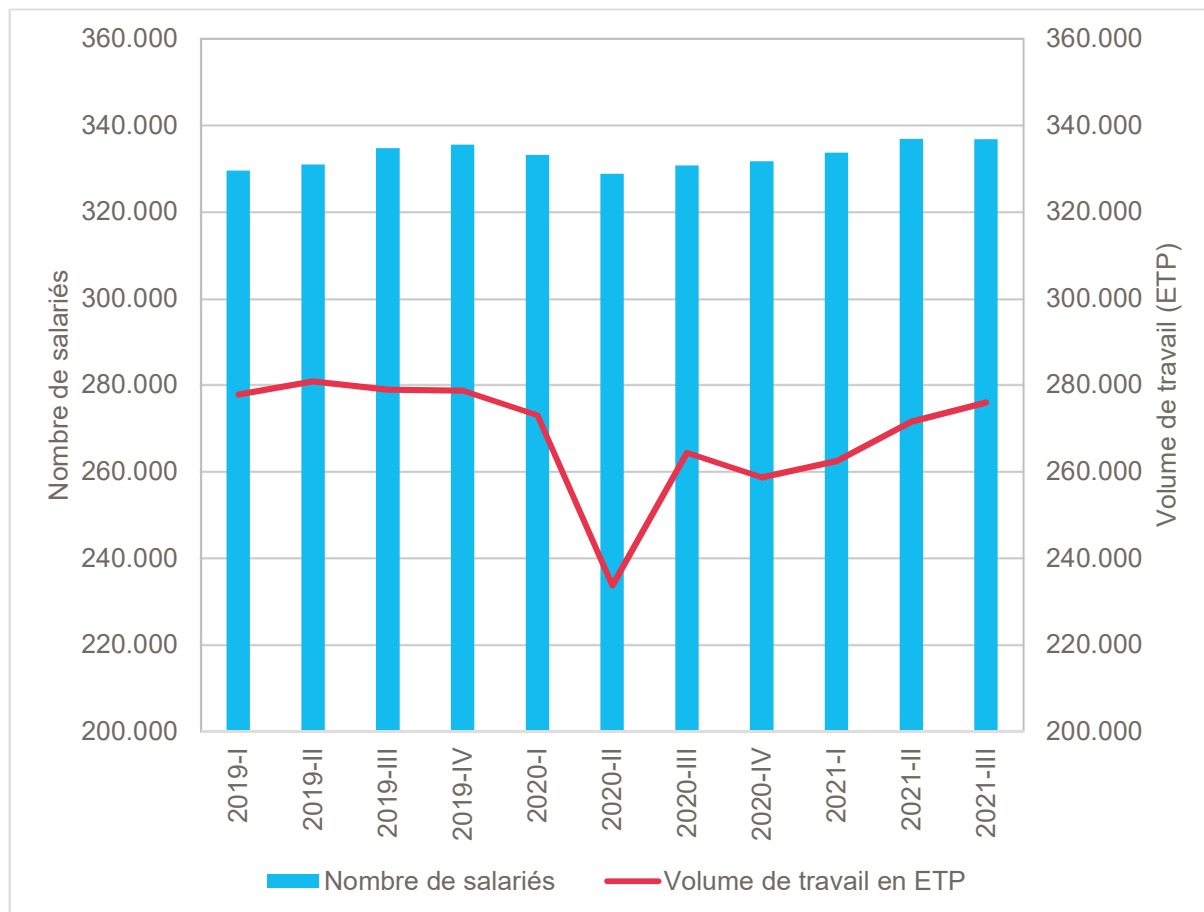


Source : ICN, calculs IBSA

Si un nombre important de pertes d'emplois effectives ont pu être évitées grâce aux mesures de soutien, cela n'a pas empêché une forte contraction du volume de travail mesuré en équivalents temps plein (ETP) (voir [graphique 2.8](#)). Les chiffres de l'ONSS sur le nombre d'ETP (au lieu de domicile cette fois) indiquent que **le volume de travail salarié en Région bruxelloise a diminué de 7,7 % en 2020** par

rapport à l'année précédente. Cette chute est plus importante que celle observée au niveau national (- 5,6 %).

**GRAPHIQUE 2.8 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS ET DU VOLUME DE TRAVAIL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN EN RÉGION BRUXELLOISE (AU LIEU DE DOMICILE)**



Source : ONSS, calculs IBSA

## 2.2.2. Le volume de travail salarié s'est redressé en 2021 mais restait inférieur à son niveau d'avant la crise sanitaire au troisième trimestre

Dans un contexte marqué par la reprise de l'activité économique, **les trois premiers trimestres de 2021 ont vu le volume de travail salarié se redresser progressivement** en Région bruxelloise, avec une hausse comprise entre 1,5 % et 3,5 % sur base trimestrielle (données ONSS au lieu de domicile). Malgré ce redressement, **le nombre d'ETP n'a pas encore retrouvé les niveaux observés avant la crise sanitaire** (voir [graphique 2.8](#)). L'écart s'est néanmoins résorbé au fil des mois, passant de -5,9 % au premier trimestre 2021 à -1,0 % au troisième trimestre 2021 (chaque fois par rapport au quatrième trimestre 2019). La reprise du volume de travail bruxellois a été moins soutenue qu'à l'échelle nationale puisque au troisième trimestre 2021, le nombre d'ETP en Belgique a déjà dépassé son niveau d'avant crise (+0,6 % par rapport au quatrième trimestre 2019).

**En ce qui concerne le nombre de salariés bruxellois, le niveau d'avant-crise a été dépassé au deuxième trimestre 2021.** Les dernières données disponibles relatives au troisième trimestre 2021, indiquent que l'emploi salarié en Région bruxelloise compte environ 1 250 travailleurs de plus qu'au quatrième trimestre 2019, soit une hausse de 0,4 % (contre 1,0 % au niveau belge).

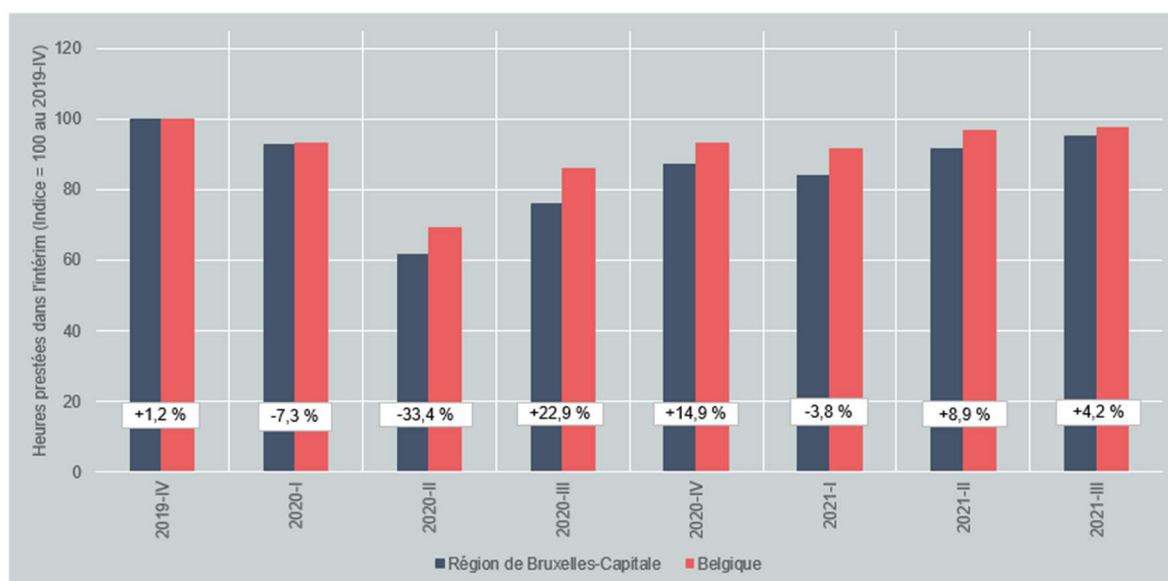
## 2.2.3. Le travail intérimaire a continué à se redresser au troisième trimestre 2021 mais est resté inférieur à son niveau d'avant la crise sanitaire

La statistique sur les heures prestées dans l'intérim revêt un caractère avancé par rapport aux autres statistiques du marché du travail. En effet, que ce soit durant les phases de contraction ou de reprise de l'activité économique, les entreprises répondent généralement aux fluctuations de la demande en faisant appel en premier lieu au travail intérimaire, avant de recourir à des engagements ou licenciements.

Au plus fort de l'impact de la crise sanitaire, la chute du volume de travail intérimaire en Région bruxelloise a atteint 33,4 % au deuxième trimestre 2020 par rapport au trimestre précédent (voir [graphique 2.9](#)). Cette forte contraction a été plus marquée qu'au niveau belge (-25,8 %). Le nombre d'heures prestées dans l'intérim s'est depuis nettement redressé. En dehors d'un bref recul début 2021, **l'emploi intérimaire a encore progressé de respectivement 8,9 % et 4,2 % aux deuxième et troisième trimestres 2021** du côté bruxellois. Pour ce dernier trimestre, le volume de travail intérimaire y restait encore inférieur de 5 % par rapport au niveau d'avant-crise (soit un peu plus qu'à l'échelle nationale où l'écart était de 3 %).



## GRAPHIQUE 2.9 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES PRESTÉES DANS L'INTÉRIM EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET EN BELGIQUE PAR RAPPORT AU NIVEAU D'AVANT-CRISE



Source : FEDERGON, calculs IBSA

Note : les chiffres en % correspondent à la croissance trimestrielle

### 2.2.4. Les prévisions d'embauche se sont dégradées dans les services aux entreprises et l'industrie entre mi-2021 et début 2022

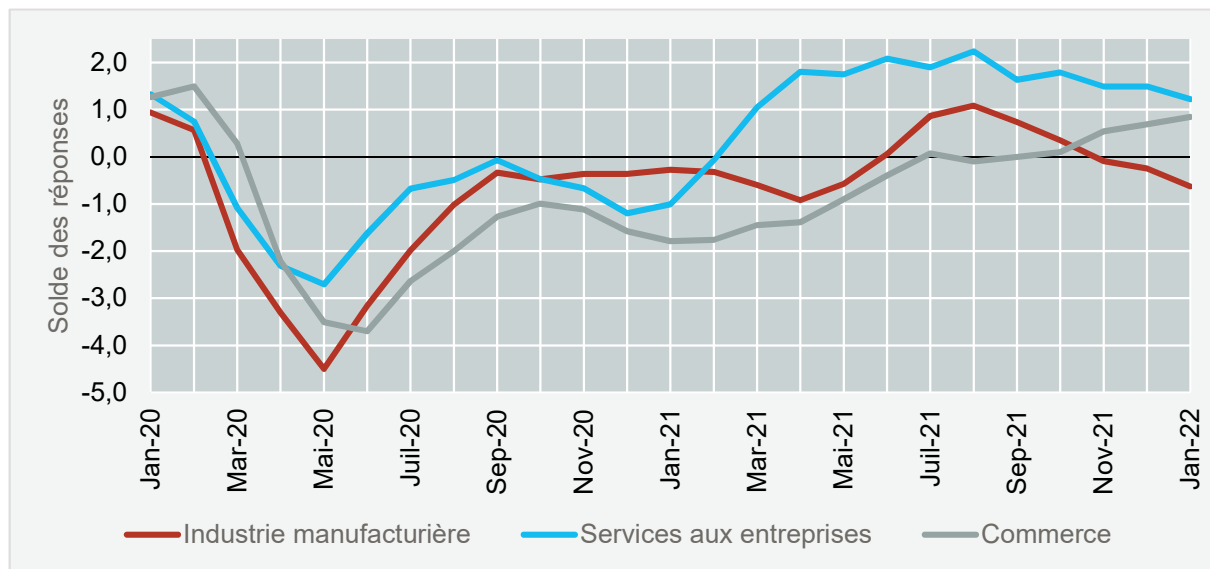
Au niveau de la Belgique, la forte reprise de l'activité économique observée aux deuxième et troisième trimestres 2021 s'est nettement essoufflée à l'automne. Ce ralentissement s'explique notamment par la recrudescence des contaminations et le resserrement des restrictions sanitaires pour y faire face. En outre, les pénuries de main-d'œuvre et les problèmes d'approvisionnement rencontrés par les entreprises ont également freiné la reprise, en particulier dans certains secteurs d'activité.

Au niveau de la Région bruxelloise, les données des enquêtes de conjoncture menées mensuellement auprès des entreprises permettent d'appréhender les prévisions d'emploi<sup>16</sup> dans trois grands secteurs (voir [graphique 2.10](#)). L'évolution des prévisions d'embauche apparaît assez contrastée entre les différents secteurs. **Dans le commerce, la situation s'est améliorée de façon pratiquement continue tout au long de 2021**, poursuivant sur cette lancée positive jusqu'en janvier 2022. **Du côté des services aux entreprises, les prévisions d'emploi se sont redressées au cours des six premiers mois de 2021 pour ensuite repartir à la baisse**, dans un contexte sanitaire qui s'est dégradé suite à la propagation du variant Omicron. En comparaison, **la situation a évolué de manière moins favorable dans l'industrie manufacturière**. Le redressement des prévisions d'embauche a été plus tardif et moins important dans ce secteur et a en outre été suivi par une dégradation plus marquée de septembre 2021 à janvier 2022. Plusieurs facteurs négatifs qui sont susceptibles de peser davantage sur les activités industrielles peuvent expliquer cette évolution : problèmes d'approvisionnement, difficulté à trouver de la main-d'œuvre, resserrement des restrictions et absentéisme suite à la propagation du variant Omicron. Début 2022, l'industrie manufacturière est ainsi le seul des trois secteurs pour lequel les prévisions

<sup>16</sup> Les prévisions sur l'emploi proviennent des enquêtes de la BNB auprès des employeurs et font référence aux prévisions d'embauche de nouveau personnel pour les trois prochains mois.

d'emploi formulées par les entreprises bruxelloises sont repassées en dessous de leur moyenne de long terme.

**GRAPHIQUE 2.10 : PRÉVISION D'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE, LES SERVICES AUX ENTREPRISES ET LE COMMERCE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, RÉSULTATS D'ENQUÊTE**



Source : BNB (octobre 2021), calculs IBSA  
Note : solde des réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

**2.2.5. De nombreux secteurs sont confrontés à des pénuries de main-d'œuvre et des difficultés de recrutement, ce qui limite les possibilités de reprise économique et de créations d'emplois<sup>17</sup>**

Les entreprises d'un grand nombre de secteurs font face à des difficultés croissantes pour recruter les travailleurs dont elles ont besoin. Cette situation reflète non seulement des **problèmes structurels de recrutement** déjà présent dans certains secteurs depuis plusieurs années mais aussi des **problèmes ponctuels liés à la crise sanitaire**, les seconds venant aggraver les premiers.

Durant les différentes vagues de la pandémie, et en particulier lors de l'émergence du variant Omicron, **les entreprises ont dû faire face à une augmentation de l'absentéisme** au sein de leurs effectifs pour raison de maladie ou de mise en quarantaine. Ces absences ont parfois accentué les pénuries structurelles de main-d'œuvre dans certains secteurs.

**La crise sanitaire a également entraîné une augmentation des mobilités intra- et intersectorielles dans certains secteurs**, que ce soit à l'initiative des travailleurs à la recherche de meilleures conditions de travail ou en raison de licenciements suite à la diminution de l'activité. C'est le cas notamment pour les secteurs qui ont dû arrêter leurs activités de manière prolongée en raison des restrictions sanitaires, comme l'hébergement et la restauration. Ces secteurs sont donc confrontés à un grand nombre de sorties de travailleurs au moment où leurs besoins de main-d'œuvre vont croissant suite à leur réouverture ou,

<sup>17</sup> Source : view.brussels (février 2022), « Bilan & perspectives – L'état du marché du travail bruxellois après deux ans de crise sanitaire ».

de manière plus générale, suite à la reprise globale de l'activité économique. Ce problème se pose en particulier pour les postes les plus qualifiés.

**La crise sanitaire s'est aussi traduite par une augmentation de la demande pour certaines fonctions ou par une modification des compétences attendues au niveau des travailleurs.** Par exemple, le développement du commerce électronique, qui s'est accéléré au cours des deux dernières années, amène une augmentation des besoins en main-d'œuvre dans le transport et la logistique. Dans le secteur du gardiennage et de la sécurité, on constate une demande accrue de travailleurs suite à la pandémie qui a créé des besoins en matière de contrôles (Covid Safe Ticket, jauges de fréquentation, dispositifs sanitaires dans les bâtiments) mais aussi suite à la reprise de nombreuses activités collectives en 2021 (compétitions sportives, événements culturels...). Enfin, la généralisation du télétravail a accéléré le processus de digitalisation et la maîtrise d'outils numériques est devenue cruciale pour les entreprises dans une multitude de secteurs.

Par ailleurs, **les difficultés de recrutement pourraient s'intensifier suite à l'impact de la crise sanitaire sur les formations.** En effet, dans certaines filières (comme la coiffure, les soins esthétiques...), les stages ont pu être entravés ou retardés. Les jeunes étudiants ont ainsi vu réduite leur possibilité d'acquérir l'expérience nécessaire pour être engagés.

Certains secteurs avaient en outre déjà des **difficultés structurelles à recruter des travailleurs en raison de leur manque d'attractivité et des conditions de travail** qu'ils offrent (horaires, pénibilité, type de contrat de travail, rémunération, flexibilité...). Dans le secteur des transports et de la logistique par exemple, les chauffeurs de poids lourds ou de taxi sont considérés comme des fonctions critiques structurelles. Ces difficultés risquent d'être renforcées par la volonté dans certains secteurs d'augmenter la flexibilité mais aussi par la hausse attendue des besoins de recrutement en vue de remplacer le personnel vieillissant.

Couplées aux problèmes d'approvisionnement qui touchent certaines activités, **ces difficultés de recrutement et pénuries de main-d'œuvre ont pour effet de limiter les possibilités de reprise de l'activité économique** au moment où la conjoncture s'améliore.

## 2.2.6. Le recours au chômage temporaire et au droit passerelle a fortement baissé entre mai et décembre 2021

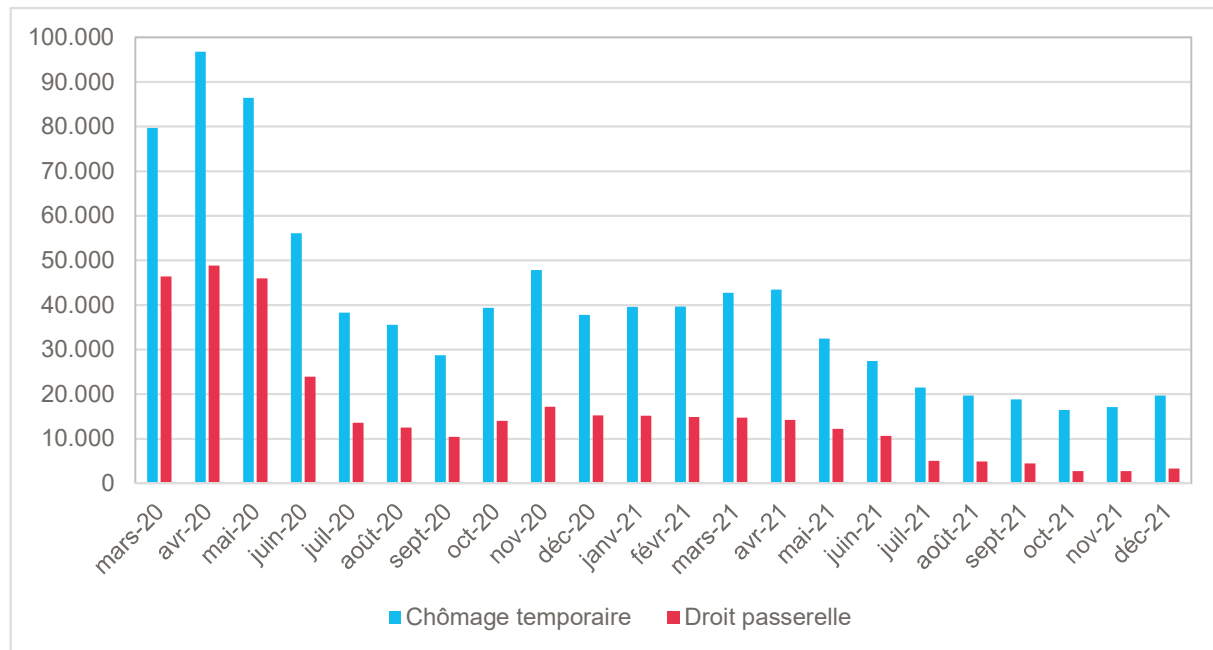
Enfin, pour terminer ce chapitre sur l'emploi, on peut encore analyser les évolutions en matière de chômage temporaire et de droit passerelle (données au lieu de domicile).

Entre octobre 2020 et avril 2021, le recours au chômage temporaire en Région bruxelloise est resté relativement stable (voir [graphique 2.11](#)). En moyenne, près de 41 000 travailleurs salariés ont été placés en chômage temporaire durant cette période, ce qui représente environ un quart de l'emploi salarié bruxellois. Ces valeurs restent élevées mais se situent nettement en dessous de celles observées au printemps 2020 (près de 88 000 travailleurs concernés en moyenne entre mars et mai).

**À partir de mai 2021, le nombre de salariés en chômage temporaire est reparti à la baisse** en Région bruxelloise, dans un contexte marqué par le relâchement progressif des mesures restrictives, la progression de la vaccination et la mise en œuvre du Covid Safe Ticket (voir [ligne du temps](#)). Une nouvelle hausse est intervenue fin 2021 en raison du resserrement de certaines restrictions sanitaires suite à l'augmentation des contaminations. **Le chômage temporaire concernait un peu moins de 20 000 personnes en décembre 2021, soit environ 6 % de l'ensemble des salariés bruxellois.** Au

niveau sectoriel, en moyenne sur les trois derniers mois de 2021, deux branches d'activité ont concentré la majorité des travailleurs en chômage temporaire, totalisant 6 cas sur 10. Il s'agit des branches « activités de services administratifs et de soutien » (environ 6 500 personnes, soit 37 % du total) et « hébergement et restauration » (4 100 personnes, 23 % du total). Ensuite, on retrouve les branches « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » ainsi que « transports et entreposage » qui comptent chacune autour de 1 450 travailleurs en chômage temporaire (environ 8 % du total), devant la construction (6 %) et l'industrie (5 %).

### GRAPHIQUE 2.11 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS RECOURANT AU CHÔMAGE TEMPORAIRE ET AU DROIT PASSERELLE



Sources : INASTI, ONEM, calculs IBSA.

L'utilisation du droit passerelle par les indépendants suit globalement la même évolution que celle du chômage temporaire. Après le pic atteint au printemps 2020 (47 000 personnes en moyenne entre mars et mai), le nombre de travailleurs indépendants bruxellois qui ont bénéficié de ce droit a fortement reculé pour se stabiliser à hauteur de 15 000 personnes en moyenne entre octobre 2020 et avril 2021, soit 17 % du nombre total d'indépendants en activité principale. **Entre mai et novembre 2021, le nombre de bénéficiaires du droit passerelle a baissé fortement** et, malgré la hausse enregistrée fin 2021 (pour les mêmes raisons que le chômage temporaire plus haut), **il ne représentait plus que 3 262 travailleurs indépendants en décembre 2021 (4 % du total)**. Au niveau de la répartition sectorielle, les indépendants actifs dans le commerce constituent la part la plus importante au sein de l'ensemble des bénéficiaires du droit passerelle (38 % sur les trois derniers mois de 2021). Viennent ensuite les travailleurs de l'industrie et les métiers libéraux qui représentent respectivement 31 % et 20 % des bénéficiaires du droit passerelle.

Pour l'heure, **les mesures temporaires de soutien relatives au chômage temporaire et au droit passerelle ont été prolongées jusqu'au 31 mars 2022**. Si leur abandon complet semble prématuré au vu des nombreuses incertitudes qui demeurent concernant l'évolution de la situation sanitaire, il est toutefois probable qu'elles connaissent un durcissement au niveau de leurs conditions d'accès. Cela

pourrait donner lieu à une augmentation « retardée » du nombre de faillites ainsi qu'à une hausse du chômage.

## 2.3. ÉVOLUTION DU CHÔMAGE EN 2020 ET 2021

### 2.3.1. La crise sanitaire a eu un impact globalement faible sur le chômage bruxellois en 2020 et 2021

Les différentes mesures de soutien comme le chômage temporaire, le droit passerelle ou le moratoire sur les faillites ont permis dans une large mesure de préserver l'emploi et d'éviter ainsi aux travailleurs de devoir s'inscrire en masse comme chercheurs d'emploi auprès des services publics de l'emploi. En conséquence, la hausse du chômage induite par la crise du Covid-19 a été relativement limitée. À titre de comparaison, lors de la crise financière et économique de 2008/2009, le chômage bruxellois avait bondi de 8,0 % entre avril 2009 et mars 2010, contre une hausse de 2,8 % entre avril 2020 et mars 2021 suite à la crise sanitaire.

Les données d'Actiris sur base annuelle indiquent que **le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) en Région bruxelloise n'a que très peu augmenté en 2020 (+733 unités ou +0,8 % par rapport à 2019) et est resté stable en 2021, à hauteur de 88 780 personnes**. En ce qui concerne le taux de chômage, la crise sanitaire n'a eu aucun impact sur les résultats exprimés en moyenne annuelle puisque **le taux de chômage bruxellois est resté fixé à 15,5 % de 2019 à 2021**. Il en va de même pour le taux d'emploi qui s'élève à 59,3 % en 2021 et dont la valeur n'a pratiquement pas évolué par rapport aux deux années précédentes.

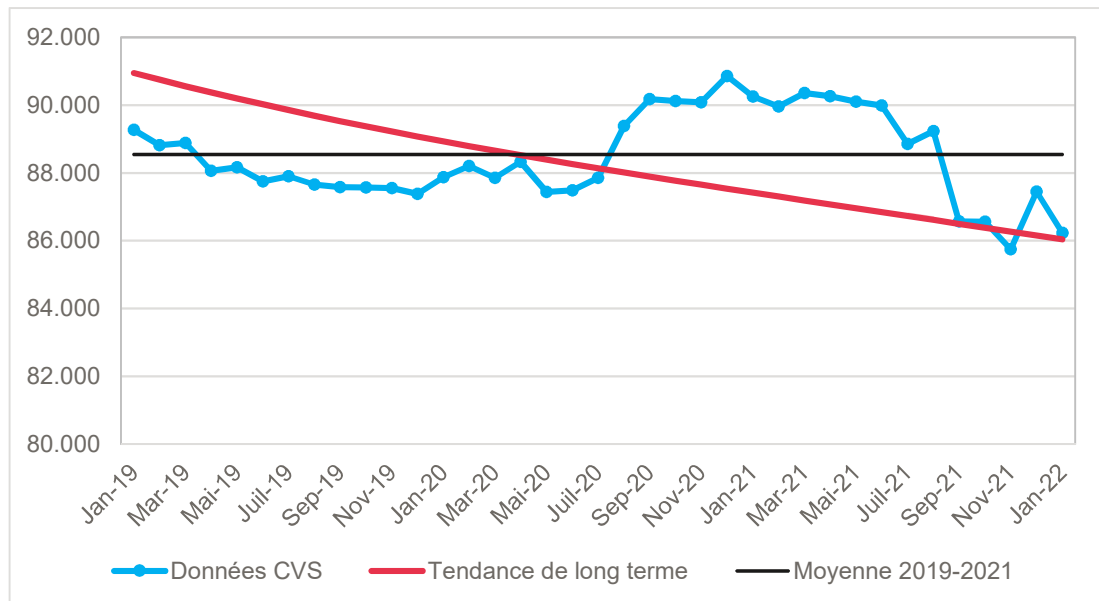
Si ces indicateurs ne se sont pas détériorés malgré les conséquences économiques de la pandémie, il faut cependant souligner que cette dernière a interrompu brutalement une amélioration qui était visible depuis plusieurs années en Région bruxelloise. **La crise sanitaire a notamment mis fin à la baisse du nombre de demandeurs d'emploi observée durant 5 années consécutives de 2015 à 2019**.

La relative stabilité d'ensemble des indicateurs du marché du travail bruxellois analysés ci-dessus masque certaines évolutions.

Premièrement, alors que le nombre de DEI mesuré en moyenne annuelle n'a pratiquement pas évolué, les données mensuelles révèlent une variabilité plus importante en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Le **graphique 2.12** montre ainsi que la courbe du chômage bruxellois (corrigée des variations saisonnières) a oscillé autour de la moyenne observée sur la période 2019-2021, avec une période de dépassement de cette moyenne allant de mi-2020 à mi 2021. Depuis septembre 2021, la courbe du chômage s'est rapprochée de la tendance baissière de long terme. Selon les dernières données d'Actiris (non corrigées des variations saisonnières), **le nombre de DEI enregistré au quatrième trimestre 2021 a diminué de 4,2 % en glissement annuel, tandis que celui de janvier 2022 affiche un recul de 4,5 % à un an d'écart**.



## GRAPHIQUE 2.12 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEI EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



Source : ACTIRIS - VIEW.BRUSSELS, calculs IBSA  
\*Corrigées des variations saisonnières

Deuxièmement, les données globales qui indiquent que le nombre total de DEI a été relativement peu affecté masquent le fait que **les personnes plus vulnérables ont été en moyenne plus fortement touchées par les conséquences de la crise sanitaire** (jeunes, contrats précaires, travail étudiant et intérimaire, en particulier dans le commerce et l'horeca).

### 2.3.2. Une évolution du chômage moins défavorable qu'attendu<sup>18</sup>

Différents facteurs peuvent expliquer l'évolution relativement favorable du chômage malgré la crise sanitaire<sup>19</sup> :

- > **Les mesures temporaires de soutien** : la mise en place et la prolongation du système de chômage temporaire, du droit passerelle et du moratoire sur les faillites ont permis d'éviter de nombreux licenciements et donc de nouveaux chercheurs d'emploi.
- > **La croissance des besoins en main-d'œuvre en 2021** : l'année 2021 a globalement été marquée par une nette reprise de l'activité économique en Belgique et en Région bruxelloise qui a donné lieu à une hausse du volume des offres d'emploi et des recrutements par les employeurs. Du côté bruxellois, le volume de travail salarié tout comme l'emploi intérimaire se sont ainsi nettement redressés (respectivement +5,0 % et +17,5 % en moyenne sur les trois premiers trimestres de 2021 par rapport à la même période l'année précédente) (voir [chapitre 2.2](#)). Et le nombre total d'emplois vacants<sup>20</sup> pour la Région bruxelloise au troisième trimestre 2021 a augmenté de 39,1 % par rapport

<sup>18</sup> Source : view.brussels (février 2022), « Bilan & perspectives – L'état du marché du travail bruxellois après deux ans de crise sanitaire ».

<sup>19</sup> Source : view.brussels (février 2022), « Bilan & perspectives – L'état du marché du travail bruxellois après deux ans de crise sanitaire ».

<sup>20</sup> Données Statbel (Enquête sur les emplois vacants faite auprès des employeurs).

au même trimestre en 2020. L'augmentation des besoins de main-d'œuvre a notamment été observée dans des secteurs qui ont été en suractivité (comme le transport et la logistique) ou qui ont repris leurs activités après une interruption forcée. Cela a pu conduire les employeurs à rechercher, de manière simultanée, des travailleurs au profil similaire, ce qui est propice au renforcement des difficultés de recrutement pour des fonctions déjà critiques<sup>21</sup>.

- > **La diminution du nombre de jeunes venant s'inscrire comme chercheurs d'emploi après leurs études** : le nombre de jeunes venus s'inscrire après leurs études est sensiblement plus bas en 2020 et 2021 que les années précédentes. En 2021, la diminution de ces primo-inscriptions atteint 7,1 % par rapport à 2019. La baisse est encore plus forte si on considère uniquement les moins de 25 ans (-11,1 %). On constate une différence du volume d'inscriptions selon le niveau d'études : une diminution pour les jeunes les moins qualifiés (-29 % pour ceux n'ayant pas terminé leur secondaire et -12 % pour ceux juste diplômés du secondaire) mais une hausse de 13 % pour les jeunes hautement qualifiés. Cette diminution des jeunes les moins diplômés venant s'inscrire après leurs études peut probablement s'expliquer en grande partie par les effets indirects de la crise sanitaire qui pousse une partie des jeunes à rester plus longtemps aux études. En effet, une hausse des taux de réussite dans l'enseignement secondaire pour ces deux dernières années scolaires par rapport aux années pré-Covid a été constatée, ce qui réduit très certainement le phénomène d'abandon scolaire et incite d'autre part une partie des jeunes à faire des études supérieures comme l'illustre la hausse importante des inscriptions dans l'enseignement supérieur.
- > **Une partie des chercheurs d'emploi ont interrompu leur recherche d'emploi auprès d'Actiris** : une diminution des inscriptions auprès d'Actiris a été constatée à chaque fois que les restrictions sanitaires ont été rendues plus strictes et que les services physiques d'Actiris ou de ses partenaires ont été stoppés ou limités. Les données de l'Enquête sur les forces de travail confirment ce phénomène puisqu'elles révèlent une augmentation de la proportion des personnes disponibles pour travailler mais qui n'ont pas cherché activement un emploi. Cette proportion est passée de 4,4 % de la population en âge de travailler en 2019 à 5,5 % en 2020. Par ailleurs, le constat de la baisse des inscriptions concerne en particulier les chercheurs d'emploi les plus vulnérables (jeunes, faiblement qualifiés, usagers du CPAS, résidents des communes socio-économiquement défavorisées...). À l'inverse, les chiffres du chômage ont augmenté pour les chercheurs d'emploi les plus qualifiés et également dans la majorité des communes du Sud-Ouest de la Région. Ces différents éléments sont analysés plus en détail dans les deux sections qui suivent.
- > **La reprise des formations** : de nombreuses formations ont pu reprendre à la suite de l'assouplissement des mesures sanitaires, ce qui diminue substantiellement les chiffres du chômage car les chercheurs d'emploi en formation sont dispensés de recherche d'emploi.

---

<sup>21</sup> Au sujet des fonctions critiques, voir [view.brussels](#), Analyse des fonctions critiques 2020, à paraître, mais également [view.brussels](#), Les fonctions critiques dans le cadre de la crise sanitaire, à paraître.

### 2.3.3. Des évolutions différenciées selon les caractéristiques des chercheurs d'emploi<sup>22</sup>

Avec 88.780 DEI en 2021, le nombre de DEI a augmenté de 0,8 % par rapport à 2019. Cette hausse relativement limitée du nombre total masque des évolutions contrastées selon les caractéristiques des DEI. C'est ce qui ressort du [tableau 2.6](#).

**TABLEAU 2.6 : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ET ÉVOLUTIONS DU CHÔMAGE – MOYENNE ANNUELLE 2021**

		2021	proportion 2021	Variation 2020-2021		Variation 2019-2021	
				en v.a.	en %	en v.a.	en %
<b>Demandeurs d'emploi inoccupés</b>		88.780	100,0%	-23	0,0%	733	0,8%
<b>Catégorie</b>	DEDA <sup>23</sup>	57.564	64,8%	-1.239	-2,1%	-1.071	-1,8%
	Jeunes en SIP <sup>24</sup>	5.402	6,1%	-471	-8,0%	684	14,5%
	Autres DEI	25.814	29,1%	1.688	7,0%	1.120	4,5%
<b>Sexe</b>	Hommes	46.447	52,3%	-309	-0,7%	840	1,8%
	Femmes	42.333	47,7%	286	0,7%	-107	-0,3%
<b>Age</b>	- 25 ans	8.847	10,0%	-269	-3,0%	368	4,3%
	25 - 49 ans	55.449	62,5%	-101	-0,2%	-175	-0,3%
	50 ans +	24.484	27,6%	348	1,4%	540	2,3%
<b>Durée d'inoccupation</b>	- 1 an	32.939	37,1%	-1.982	-5,7%	380	1,2%
	1 - 2 ans	14.021	15,8%	1.409	11,2%	1.736	14,1%
	2 ans +	41.820	47,1%	550	1,3%	-1.383	-3,2%
<b>Niveau d'études</b>	Faible <sup>25</sup>	54.306	61,2%	483	0,9%	-1.720	-3,1%
	Moyen	19.070	21,5%	-185	-1,0%	780	4,3%
	Élevé	15.405	17,4%	-320	-2,0%	1.673	12,2%
<b>Usagers du CPAS</b>		10.520	11,8%	14	0,1%	-1.826	-14,8%

Source : Actiris, calculs view.brussels

<sup>22</sup> Source : view.brussels (février 2022), « Bilan & perspectives – L'état du marché du travail bruxellois après deux ans de crise sanitaire ».

<sup>23</sup> DEDA : demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations, soit les chercheurs d'emploi pour lesquels Actiris a été informé par l'ONEM qu'ils percevaient des allocations de chômage.

<sup>24</sup> Stages d'insertion professionnelle.

<sup>25</sup> Ce niveau comprend les études de l'enseignement secondaire 2nd degré au maximum ainsi que les études réalisées à l'étranger sans équivalence de diplôme en Belgique.

> **Selon la catégorie :**

**Une diminution des DEI indemnisés (DEDA)** de 1,8 % est observée entre 2019 et 2021. Cette diminution s'explique très probablement par le fait qu'une partie importante des travailleurs sont protégés par le régime du chômage temporaire pour cause de force majeure, puisque les employeurs qui peuvent bénéficier de ce dispositif ne sont pas obligés de licencier les travailleurs si le volume de travail diminue.

À l'inverse, **une hausse importante du nombre des jeunes en stage d'insertion professionnelle (SIP)** est constatée entre 2019 et 2021 (+14,5 %). Cette augmentation a été très prononcée suite à la crise du Covid, car les jeunes sont généralement les premiers à être impactés en temps de crise. En période de croissance économique, les jeunes sont ceux qui sortent du chômage le plus rapidement en comparaison avec les autres catégories d'âge. Mais, en période de crise, il y a moins d'opportunité d'emploi, moins de stages, moins de formations, ce qui rend plus difficile une sortie de chômage. Les jeunes sont donc proportionnellement plus impactés que les chercheurs d'emploi plus âgés. On a ainsi enregistré une hausse très importante du nombre de jeunes en SIP en 2020 (+24,5 %). Si la reprise économique en 2021 a eu pour effet de réduire leur nombre (-8 % par rapport à 2020), elle n'a pas suffi pour compenser la hausse observée en 2020.

On peut également souligner que la hausse des jeunes en SIP s'explique principalement par un plus grand enlèvement des jeunes dans le chômage et non par le fait que plus de jeunes soient venus s'inscrire après leurs études, comme précisé précédemment.

Pour les autres demandeurs d'emploi qui ne perçoivent pas d'allocation de chômage, leur nombre a diminué de 2,3 % en 2020. Comme expliqué précédemment, cette évolution est pour partie liée à la fermeture physique d'Actiris et de ses partenaires durant les périodes de confinement strict. En 2021, avec la réouverture partielle en présentiel de ces services, un retour progressif des chercheurs d'emploi non indemnisables qui avaient quitté le chômage durant la crise sanitaire est observé (hausse de 7 % par rapport à 2020 et de 4,5 % par rapport à 2019).

- > **Par sexe :** les hommes ont davantage été concernés par l'augmentation du chômage, (+1,8% par rapport à 2019) en comparaison aux femmes qui affichent un léger recul (-0,3%). Cette augmentation du chômage des hommes s'explique en partie par le fait qu'ils ont été plus impactés en 2020 par la contraction des emplois temporaires. En effet, ces derniers sont généralement plus présents dans des secteurs plus sensibles à la conjoncture et donc aux récessions<sup>26</sup>.

De plus, au vu des inégalités de genre en ce qui concerne la prise en charge des tâches ménagères et éducatives, les fermetures répétées des écoles ont très certainement compliqué davantage la recherche d'emploi des femmes. Ces dernières ont très probablement interrompu plus fréquemment leur recherche d'emploi.

- > **Par âge :** l'amélioration du chômage des jeunes en 2021 n'a pas suffi pour compenser la forte hausse de ces derniers en 2020. En effet, les jeunes chercheurs d'emploi sont plus sensibles aux évolutions conjoncturelles notamment dans la mesure où ces derniers occupent plus fréquemment des emplois temporaires. Malgré la diminution annuelle de 3 % en 2021, leur nombre a augmenté de 4,3 % par rapport à la situation pré-Covid.
- > **Par durée d'inactivité :** en 2020, une hausse du **chômage de courte durée (< 1 an)** a été principalement observée. Toutefois, la reprise des activités en 2021 a eu pour conséquence de réduire

---

<sup>26</sup> Titan Alon, Matthias Doepke, Jane Omlstead-Rumstey, Michèle Tertilt (2020) 'The impact of Covid-19 on gender inequality', CRC TR 224 Discussion Paper Series, University of Bonn and University of Mannheim, Germany

leur nombre (-5,7 % par rapport à 2020) qui n'a ainsi augmenté que de 1,2 % par rapport à la situation pré-Covid. En examinant la situation en 2021, ce sont les DEI qui ont une **durée d'inactivité intermédiaire de 12 à 23 mois** qui affichent maintenant une hausse importante, soit une augmentation de 14,1 %. Cet effet provient du fait qu'une hausse du chômage de courte durée a été principalement observée en 2020, combinée avec des sorties moins importantes du chômage. Il est donc logique d'observer en 2021 une hausse du chômage de durée intermédiaire. En ce qui concerne le **chômage de très longue durée (> 2 ans)**, celui-ci n'a pas encore été impacté par la crise sanitaire. Il diminue même de 3,2 % par rapport à 2019. Toutefois, il représente encore 47 % de l'ensemble des DEI.

- > **Par niveau d'études** : si le nombre de DEI hautement qualifiés a diminué de 2 % en 2021 par rapport à 2020, ces derniers enregistrent néanmoins toujours la croissance la plus marquée par rapport à la situation pré-Covid (+12,2 %). La crise du Covid a réduit fortement les recrutements en 2020, et cela, pratiquement dans tous les secteurs d'activité (y compris dans les secteurs moins impactés par la crise sanitaire). Cette réduction des recrutements a eu une incidence plus importante sur les DEI qui ont une plus grande mobilité et qui enregistrent des taux de sortie vers l'emploi plus élevés, à savoir les jeunes, les DEI de courte durée et les DEI hautement qualifiés. Ce sont ces trois catégories qui ont augmenté le plus en 2020.
- > **Usagers du CPAS** : on constate que les DEI usagers du CPAS inscrits auprès d'Actiris ont fortement diminué en 2021 par rapport à la situation pré-Covid (-14,8 %). Cette diminution a été observée en 2020 tandis que leur nombre est resté stable en 2021 par rapport à 2020. Le constat de la diminution des usagers du CPAS apparaît paradoxal dans la mesure où le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) a augmenté de manière importante durant la crise sanitaire<sup>27</sup>. Cette diminution n'a donc pas à voir avec une amélioration de la situation des bénéficiaires du RIS, mais comme on l'a déjà vu précédemment par la crise sanitaire qui a eu pour impact de réduire leur inscription auprès d'Actiris.

### 2.3.4. Des évolutions contrastées selon les communes<sup>28</sup>

Sur le plan territorial, des disparités entre les communes de la Région bruxelloise apparaissent clairement. Le [tableau 2.7](#) révèle une dichotomie territoriale particulière, liée essentiellement à la crise sanitaire. Ces évolutions différenciées avaient déjà été observées en 2020 et se confirment en 2021. Il s'agit d'une part, des **hausse du chômage plus marquées dans les communes socio-économiquement privilégiées** (+9,9 % à Auderghem, +6,6 % à Woluwe-Saint-Lambert, +4,8 % à Uccle...) et, d'autre part, des **augmentations plutôt limitées, voire des diminutions, dans les communes plus défavorisées au niveau socio-économique** (-3,6 % à Saint-Josse, -3,0 % à Schaerbeek, -0,9 % à Molenbeek...). Schématiquement, ces différences s'expliquent par le fait que le public plus fragilisé (usagers du CPAS, faiblement qualifiés, en situation de fracture numérique, ne maîtrisant ni le français ni le néerlandais...) se trouve plus fréquemment dans les communes plus défavorisées au niveau socio-économique. Comme expliqué aux sections 2.3.2 et 2.3.3, ce public a en effet enregistré une baisse plus importante des inscriptions auprès d'Actiris.

<sup>27</sup> Les chiffres du SPP intégration sociale indiquent une hausse de 12,7 % en Région bruxelloise et de 6,8 % pour l'ensemble du pays par rapport à la situation pré-Covid (comparaison de la moyenne des 8 premiers mois de 2021 par rapport à la même période en 2019).

<sup>28</sup> Source : view.brussels (février 2022), « Bilan & perspectives – L'état du marché du travail bruxellois après deux ans de crise sanitaire ».



**TABLEAU 2.7 : ÉVOLUTION DES DEI PAR COMMUNE EN MOYENNE ANNUELLE, 2019 À 2021**

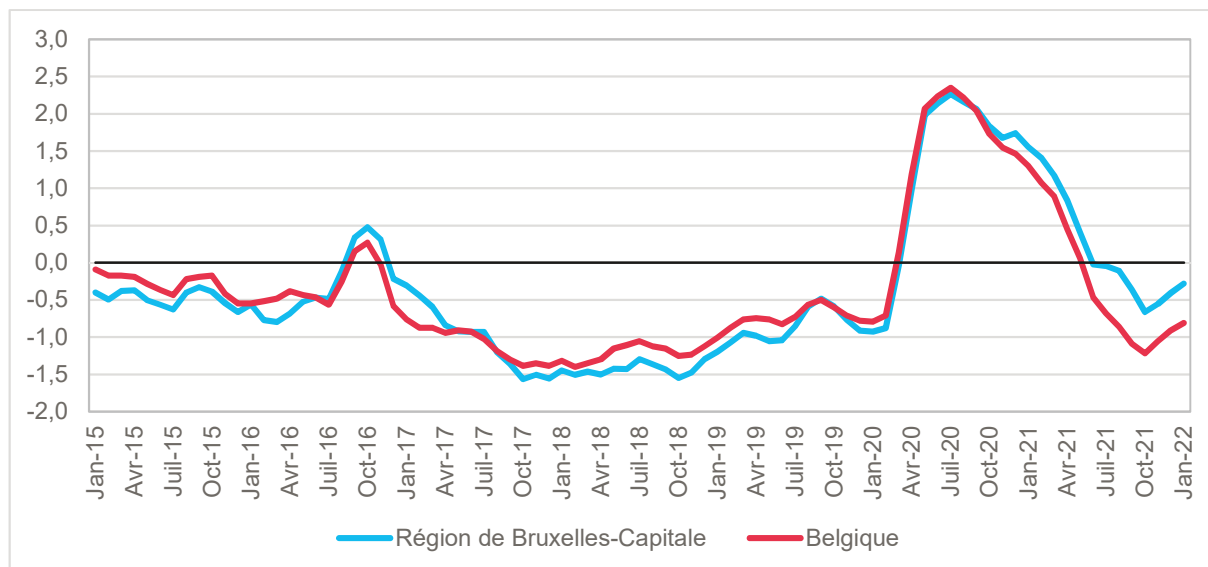
				Var. 2020-2021		Var. 2019-2021	
	2019	2020	2021				
				en v.a.	en %	en v.a.	en %
Auderghem	1.442	1.526	1.585	59	3,9%	143	9,9%
Woluwé-St-Lambert	2.557	2.700	2.725	25	0,9%	168	6,6%
Uccle	4.261	4.406	4.467	61	1,4%	206	4,8%
Woluwé-St-Pierre	1.437	1.532	1.498	-34	-2,2%	62	4,3%
Ganshoren	1.643	1.716	1.707	-9	-0,5%	64	3,9%
Berchem-Ste-Agathe	1.668	1.710	1.730	20	1,2%	62	3,7%
Watermael-Boitsfort	1.269	1.303	1.310	7	0,5%	41	3,3%
Bruxelles	14.648	15.035	15.072	37	0,2%	425	2,9%
Ixelles	6.155	6.358	6.240	-118	-1,8%	85	1,4%
Jette	3.649	3.717	3.697	-21	-0,6%	48	1,3%
Evere	2.768	2.751	2.801	50	1,8%	32	1,2%
Koekelberg	1.663	1.683	1.678	-5	-0,3%	15	0,9%
Etterbeek	3.032	3.067	3.054	-13	-0,4%	22	0,7%
Anderlecht	9.524	9.381	9.480	99	1,1%	-45	-0,5%
Forest	4.622	4.647	4.598	-49	-1,0%	-23	-0,5%
Molenbeek-St-Jean	8.930	8.800	8.854	54	0,6%	-76	-0,9%
St-Gilles	4.772	4.801	4.712	-89	-1,8%	-60	-1,3%
Schaerbeek	11.160	10.919	10.825	-94	-0,9%	-335	-3,0%
St-Josse-Ten-Noode	2.848	2.751	2.747	-4	-0,2%	-101	-3,6%
<b>Total</b>	<b>88.047</b>	<b>88.803</b>	<b>88.780</b>	<b>-23</b>	<b>0,0%</b>	<b>733</b>	<b>0,8%</b>

Source : Actiris, calculs view.brussels

### 2.3.5. Les prévisions des ménages relatives au chômage se sont à nouveau dégradées fin 2021 et début 2022

Il ressort des enquêtes de la BNB auprès des ménages bruxellois que les prévisions relatives à l'évolution du chômage au cours des douze prochains mois se sont nettement améliorées depuis l'été 2020 (voir [graphique 2.13](#)). **Les attentes des ménages en matière de chômage sont repassées en dessous de leur moyenne de long terme à partir de mi-2021.** Toutefois, l'optimisme est depuis moins marqué du côté bruxellois par rapport à l'ensemble de pays. Par ailleurs, tant au niveau régional que national, **les craintes des ménages quant à l'évolution du chômage se sont à nouveau renforcées entre novembre 2021 et janvier 2022**, reflétant notamment leurs inquiétudes face à l'arrivée du variant Omicron.

### GRAPHIQUE 2.13 : PRÉVISIONS RELATIVES À L'ÉVOLUTION DU CHÔMAGE AU COURS DES DOUZE PROCHAINS MOIS, RÉSULTATS D'ENQUÊTE



Source : BNB, calculs IBSA

Note : solde des réponses corrigées des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

## 2.4. LA SITUATION DES MÉNAGES

### 2.4.1. Poussée par les prix de l'énergie, l'inflation s'est fortement accélérée au fil de 2021 pour atteindre 8 % en février 2022

Le niveau général des prix a augmenté partout dans le monde dès le début de 2021 et cette hausse s'est intensifiée au fil de l'année. Ce regain d'inflation découle notamment des facteurs suivants : la hausse des coûts du transport maritime au niveau mondial, la hausse du prix des matières premières et, surtout, la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation.

Sur l'ensemble de 2021, l'inflation en zone euro s'est établie en moyenne à 2,6 %, tandis qu'elle a atteint 2,4 % en Belgique. Dans les deux cas, les valeurs sont supérieures à l'objectif de 2 % fixé par la Banque centrale européenne. De plus, **l'inflation s'est considérablement accélérée au fil des mois, alimentée essentiellement par l'augmentation des prix de l'énergie**. Du côté belge, l'inflation est ainsi passée d'une moyenne de 0,5 % au premier trimestre 2021 à 5,2 % au dernier trimestre de l'année. **La hausse du niveau général des prix en Belgique s'est encore renforcée au début de 2022, atteignant 8,0 % en février**, soit son niveau le plus élevé depuis mars 1983.

Une partie relativement limitée de l'accélération de l'inflation au cours des derniers mois s'explique par l'augmentation de l'inflation sous-jacente (qui ne tient pas compte de l'évolution des prix des produits énergétiques et des produits alimentaires non transformés). **Des problèmes d'approvisionnement et la hausse de prix de certaines matières premières alimentaires sont les causes principales de cette hausse de l'inflation sous-jacente**. Mais pour l'essentiel, l'inflation croissante est liée à la forte augmentation des prix des produits énergétiques, dont le niveau n'a cessé de progresser depuis début 2021 et davantage en Belgique que dans les pays voisins. En janvier 2022, l'inflation de l'énergie a atteint

61 %, expliquant à elle seule deux tiers de l'accroissement de l'indice général des prix à la consommation à l'échelle nationale. Certains produits énergétiques ont davantage augmenté que d'autres, le sommet revenant à l'électricité et surtout au gaz. Ainsi **en janvier 2022, le gaz naturel coûtait 154 % de plus qu'il y a un an, tandis que le prix de l'électricité avait bondi de 71 %**. Le prix du gasoil de chauffage, lissé sur 12 mois, a progressé de 47 % en glissement annuel et celui des carburants de 25 %.

## 2.4.2. Les mesures de soutien ont permis d'amortir le choc sur le revenu disponible des ménages bruxellois en 2020 mais la hausse de l'inflation en 2021 et surtout 2022 va peser sur leur pouvoir d'achat

Les données les plus récentes des comptes régionaux sur les revenus des ménages portent sur 2019 et ne permettent pas d'analyser l'impact de la crise sanitaire à ce propos. Il faut donc recourir aux résultats des dernières projections macroéconomiques régionales publiés en juillet 2021<sup>29</sup>. Ces résultats concernent notamment l'évolution du revenu disponible réel de l'ensemble des ménages résidant en Région de Bruxelles-Capitale, une variable importante puisqu'elle reflète l'évolution de leur pouvoir d'achat. Le revenu disponible réel constitue à ce titre un déterminant essentiel de la consommation privée.

Selon les projections, **la mise en place de mesures temporaires de soutien devrait avoir permis au revenu disponible réel des ménages bruxellois de continuer à croître en 2020** (avec une hausse de 1,4 %) et ce, **malgré la profonde récession économique**. La crise sanitaire a pourtant pesé lourdement sur le solde des revenus primaires (baisse de 4,1 % en termes réels), c'est-à-dire les revenus générés par l'activité économique comme les rémunérations des salariés, le revenu mixte des indépendants ou encore les revenus du patrimoine. Mais les mesures comme le chômage temporaire, le droit passerelle et les diverses primes pour les indépendants ont permis de compenser cette baisse et de soutenir le revenu disponible. L'ampleur de ces mesures se marque à travers la forte hausse des prestations sociales attendue en Région bruxelloise en 2020 (+16,2 % en termes réels). La relative résistance du pouvoir d'achat des ménages en 2020 tient également à la faible inflation enregistrée cette année-là.

**En 2021 et 2022, le revenu disponible réel des ménages bruxellois devrait bénéficier du net redressement de l'activité économique**. Le maintien des principales mesures de soutien a également permis de continuer à soutenir le revenu des ménages tout au long de 2021. Pour 2022 en revanche, les dispositifs relatifs au chômage temporaire et au droit passerelle n'ont pour l'heure été prolongés que jusqu'au 31 mars. Si leur abandon complet semble prématuré au vu des nombreuses incertitudes qui demeurent concernant l'évolution de la situation sanitaire, il est toutefois probable que leurs conditions d'accès se durcissent. Par ailleurs, l'année 2022 devrait également marquer une hausse des cotisations sociales, en particulier à charge des indépendants, suite à la fin des dispenses de paiements accordées les deux années précédentes. En définitive, **la suppression ou la restriction de certaines mesures temporaires de soutien attendues en 2022 vont peser négativement sur les revenus des ménages concernés**.

---

<sup>29</sup> Perspectives économiques régionales 2021-2026, publiées par le Bureau fédéral du Plan (BFP), l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) et Statistiek Vlaanderen. Ces projections macroéconomiques régionales à moyen terme sont cohérentes avec le cadre macroéconomique de la projection nationale présentée par le BFP en juin 2021. Les résultats commentés ici n'intègrent donc pas les révisions apportées en septembre 2021 et février 2022 par le BFP au contexte macroéconomique national en vue de la réalisation du budget économique.

Les projections de juillet 2021 tablaient sur une croissance du revenu disponible réel des ménages en Région bruxelloise de 1,5 % en 2021 et de 0,0 % en 2022 (contre respectivement 1,7 % et 0,5 % au niveau national). Ces chiffres vont très certainement faire l'objet d'une révision importante dans les prochaines projections régionales prévues en juillet 2022. En effet, le Bureau fédéral du Plan a depuis lors fortement revu à la hausse ses prévisions d'inflation pour la Belgique. Celle-ci est passée de 1,5 % à 2,4 % pour 2021 et de 1,7 % à 5,5 % pour 2022. **L'accélération de l'inflation et l'indexation automatique des salaires et des prestations sociales vont avoir un impact majeur sur l'évolution du revenu disponible des ménages en 2021 et 2022**, que ce soit au niveau belge ou bruxellois. En ce qui concerne la Belgique, le Bureau fédéral du Plan a revu la croissance du revenu disponible réel à la baisse pour 2021 (0,3 % désormais, contre 1,7 % précédemment) et à la hausse pour 2022 (1,2 % au lieu de 0,5 %). Ces révisions s'expliquent notamment par le fait que l'impact de l'indexation automatique se manifeste avec retard par rapport à l'évolution de l'inflation.

### 2.4.3. Les ménages à faibles revenus sont davantage exposés aux poussées inflationnistes

L'inflation est calculée sur base de l'indice des prix à la consommation qui reflète les prix d'un panier de biens et services achetés par un ménage belge moyen. Dans la réalité cependant, la composition du panier de consommation des ménages dépend de leur niveau de revenu. Par conséquent, **l'évolution du prix des biens et services affectent les ménages de façon différente en fonction de leur catégorie de revenu.**

Les données de l'enquête sur le budget des ménages révèlent que le poids relatif de certaines catégories de dépenses essentielles, comme l'alimentation, le logement (y compris l'énergie) ou le transport, est plus important pour les ménages à faibles revenus. La poussée inflationniste observée ces derniers mois ayant notamment été alimentée par l'augmentation des prix des produits alimentaires et énergétiques, **l'impact de la hausse de l'inflation se fait davantage ressentir sur le pouvoir d'achat des ménages à faibles revenus.** Selon la Banque nationale de Belgique, les ménages les moins favorisés feraient ainsi face à un taux d'inflation supérieur de 0,3 point de pourcentage par rapport aux ménages bénéficiant des revenus les plus élevés<sup>30</sup>.

---

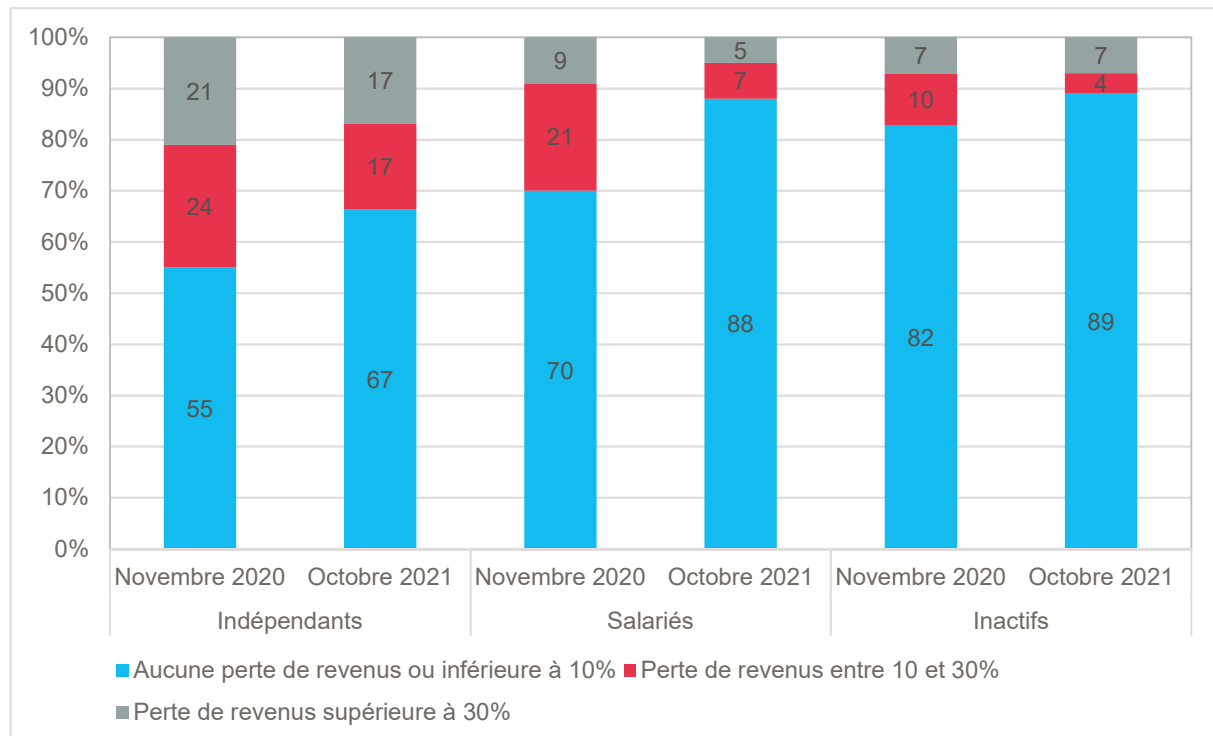
<sup>30</sup> Banque nationale de Belgique (février 2022), Rapport 2021 - Développements économiques et financiers.

## 2.4.4. Le revenu des travailleurs indépendants bruxellois a été plus affecté par les conséquences de la crise sanitaire

Les conséquences de la pandémie de Covid-19 ont pesé négativement sur le revenu des ménages, notamment suite à l'impossibilité de travailler pour une partie d'entre eux en raison des fermetures ou des limitations touchant certaines activités économiques. Les données de l'enquête de la Banque nationale de Belgique auprès des consommateurs permettent d'estimer l'ampleur du choc sur le revenu des ménages bruxellois en fonction du statut du répondant. Le **graphique 2.14** indique qu'**en matière de revenu, la crise sanitaire a davantage affecté les travailleurs indépendants que les autres catégories en Région bruxelloise.**

Selon les résultats de l'enquête de novembre 2020, 24 % des indépendants ont déclaré avoir subi une perte globale de revenus comprise entre 10 et 30 %, tandis que pour 21 % d'entre eux, cette perte a dépassé 30 %. En comparaison, les salariés ont été moins sévèrement touchés puisque moins d'un sur dix a rapporté une perte de revenus supérieure à 30 %. Les derniers chiffres disponibles à ce propos, relatifs à octobre 2021, indiquent que **la situation s'est depuis améliorée aussi bien pour les indépendants que pour les salariés, les premiers restants toutefois plus exposés aux pertes de revenu.** La proportion de travailleurs indépendants estimant avoir perdu au moins 10 % de leurs revenus est ainsi tombée à 34 % en octobre 2021, contre 12 % du côté des salariés.

**GRAPHIQUE 2.14 : IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 SUR LE REVENU DES MÉNAGES BRUXELLOIS SELON LE STATUT DU RÉPONDANT, RÉSULTATS D'ENQUÊTE**



Source : BNB (enquête auprès des consommateurs – novembre 2020 et octobre 2021), calculs IBSA  
Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

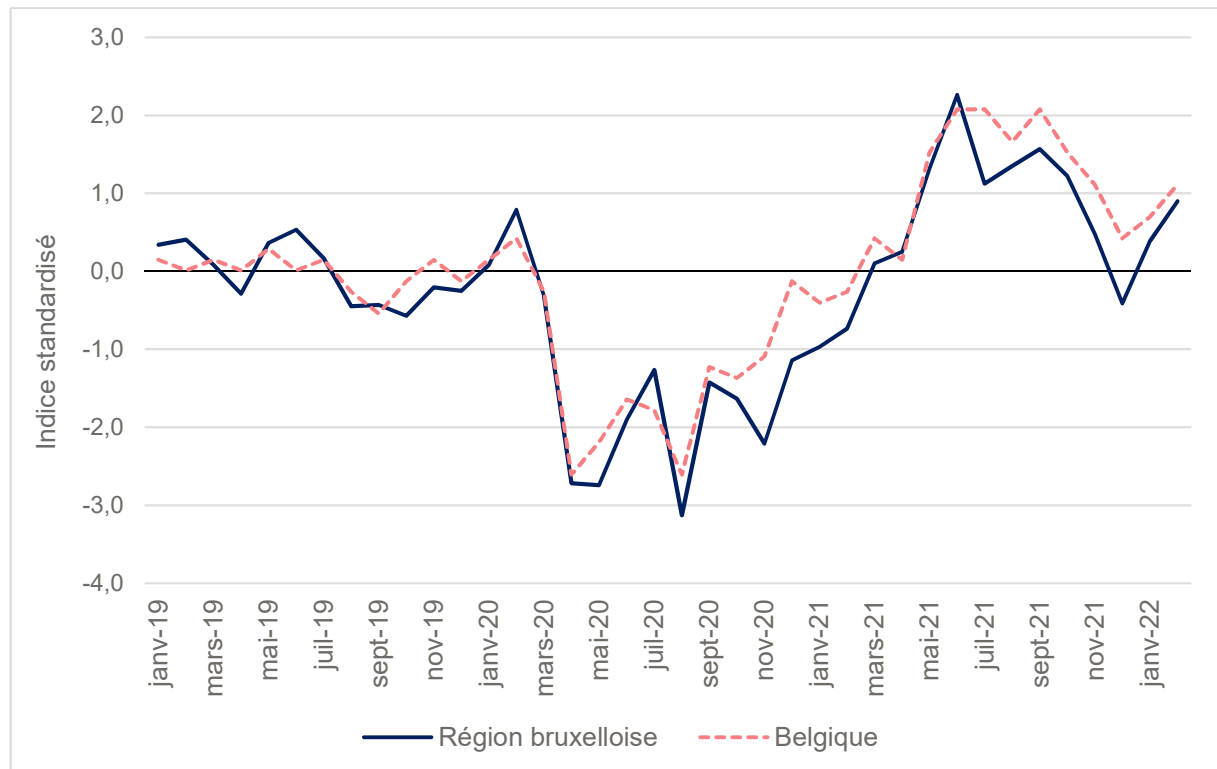


### 2.4.5. Après avoir rebondi au premier semestre 2021, la confiance des consommateurs bruxellois a enregistré un nouveau recul, pénalisée par la montée de l'inflation

Les données de l'enquête mensuelle menée par la BNB auprès des consommateurs permettent d'analyser l'impact de la crise sanitaire sur la confiance des consommateurs en Région bruxelloise. L'évolution de l'indicateur synthétique de confiance dépend des prévisions des ménages pour les douze prochains mois dans quatre domaines : la situation économique globale et le chômage en Belgique ainsi que la situation financière et l'épargne dans le chef des ménages.

Le **graphique 2.15** montre que **l'indicateur de confiance des consommateurs s'est fortement dégradé au printemps 2020, restant à des niveaux très bas jusqu'à l'automne**. Ce sont essentiellement l'appréciation de la situation économique par les ménages bruxellois ainsi que leurs attentes en matière de chômage qui ont pesé de manière négative sur leur confiance durant cette période marquée notamment par deux confinements. À la faveur de l'amélioration de la situation sanitaire et de l'allègement des restrictions, les différentes composantes de l'indicateur de confiance (y compris la situation financière des ménages) se sont ensuite améliorées. Les mesures de soutien comme le chômage temporaire et le droit passerelle ont notamment permis d'atténuer les craintes des ménages bruxellois concernant le chômage et leur situation financière. **La courbe de confiance des consommateurs s'est ainsi redressée de manière nette entre fin 2020 et mi-2021** pour dépasser largement la moyenne de long terme. **Depuis l'été 2021, les ménages se montrent à nouveau plus pessimistes**. Si les prévisions en matière de chômage ont continué à évoluer de manière favorable, l'appréciation de la situation économique générale et de la situation financière des ménages s'est fortement dégradée. L'émergence du variant Delta vers mi-2021 et la hausse de l'inflation au fil des mois expliquent en partie cette nouvelle détérioration. Les deux dernières observations disponibles pour l'indicateur de confiance font état d'un **regain d'optimisme chez les consommateurs bruxellois début 2022 dont on peut toutefois douter qu'il se maintiendra dans les mois à venir**. En effet, l'embellie liée à l'annonce de la suppression de la plupart des mesures de restriction sanitaires devrait marquer le pas face aux poussées inflationnistes et au déclenchement de la guerre en Ukraine. Notons malgré tout que les prévisions des ménages bruxellois en matière de chômage au début de 2022 sont restées orientées à la baisse et inférieures à leur moyenne de long terme.

## GRAPHIQUE 2.15 : CONFIANCE DES CONSOMMATEURS, RÉSULTATS D'ENQUÊTE



Source : BNB, calculs IBSA (indicateur non lissé)

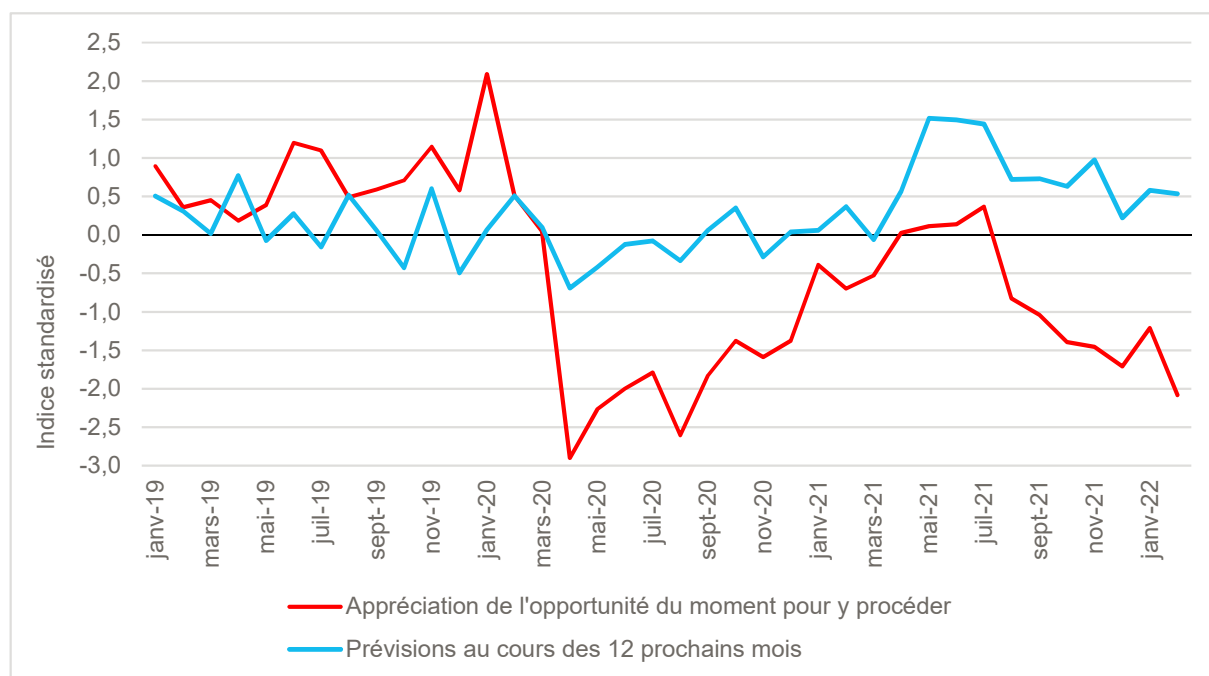
### 2.4.6. Alors que les prévisions d'achats importants ont été relativement peu affectées par la crise sanitaire, l'inflation en hausse pousse les ménages bruxellois à reporter leurs achats de biens durables

Comme indiqué plus haut, la mise en place des mesures temporaires de soutien a permis d'amortir le choc de la crise sanitaire sur le revenu disponible des ménages. Toutefois, **malgré le maintien d'une croissance positive de leurs revenus, les ménages ont été contraints de réduire fortement leurs achats de biens et services** en raison de la crise sanitaire. Pour les consommateurs, la crainte des contaminations et les restrictions sanitaires visant à lutter contre la propagation du virus se sont traduites soit par l'impossibilité de consommer soit par un report de certains achats. Au niveau de la Belgique, la consommation des particuliers a ainsi chuté de 8,2 % en 2020, faisant grimper le taux d'épargne à 20,2 %. La consommation des ménages belges devrait rebondir nettement dès 2021 avec une croissance de 6,3 %.

Du côté bruxellois, les données d'enquête révèlent que **la crise sanitaire a assez peu pesé sur les prévisions d'achats importants dans le chef des ménages** (courbe bleue au [graphique 2.16](#)) **mais a surtout modifié leur appréciation du moment opportun pour effectuer ces achats** (courbe rouge). Autrement dit, au plus fort de la crise entre le printemps et l'automne 2020, les consommateurs n'ont pas décidé d'annuler leurs achats de biens durables mais ont plutôt eu tendance à les reporter. Affichant une confiance en hausse au cours du premier semestre 2021, les ménages bruxellois se sont montrés de plus en plus enclins à effectuer leurs achats importants sans délai. Les prévisions d'achats de biens

durables ont même atteint un niveau bien supérieur à celui d'avant-crise entre mai et juillet 2021. La situation s'est cependant dégradée depuis lors puisqu'ils sont de moins en moins nombreux à penser que le moment est idéal pour effectuer des achats importants. Si les prévisions d'achats des consommateurs bruxellois sont restées supérieures à leur moyenne de long terme début 2022, leur appréciation du moment pour les réaliser s'est fortement dégradée, se rapprochant des niveaux observés au plus fort de la crise. Plusieurs éléments expliquent cette évolution. D'une part, le regain observé en début d'année 2021 s'est expliqué par un rattrapage des achats reportés en 2020. D'autre part, **l'allongement des délais de livraison et l'augmentation du prix pour certains biens durables freinent les consommateurs bruxellois dans leurs achats importants.** Le relèvement des anticipations des ménages bruxellois en ce qui concerne leur épargne, observé durant les deux premiers mois de 2022, confirme leur frilosité.

**GRAPHIQUE 2.16 : ACHATS IMPORTANTS DES MÉNAGES BRUXELLOIS, RÉSULTATS D'ENQUÊTE**



Source : BNB, calculs IBSA (indicateur non lissé)

### 3. ÉVOLUTIONS SOCIALES ET DE SANTÉ

*Le présent volet a été réalisé en étroite collaboration avec l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.*

Comme développé dans le Baromètre 2020 de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, l'épidémie de Covid-19, ainsi que les mesures prises pour l'endiguer, ont eu un impact marqué sur les personnes en situation de pauvreté et de précarité. La Région bruxelloise, où la pauvreté et les inégalités sociales et de santé étaient déjà importantes avant la crise, a été particulièrement touchée par la crise du Covid-19. En outre, le non-recours aux droits sociaux et l'absence de protection sociale sont des situations fréquemment rencontrées au sein de la population bruxelloise.

La première partie de ce chapitre dresse brièvement le contexte socio-sanitaire en Région bruxelloise avant la crise du Covid-19, tandis que la seconde partie se concentre sur certains impacts sanitaires et sociaux de la crise du Covid-19.

Les impacts sanitaires développés ici incluent (1) l'épidémie de Covid-19 à proprement parler (nombre de cas et décès) et certains impacts sanitaires indirects, en l'occurrence l'impact de la crise sur (2) le report de soins et (3) la santé mentale.

Les impacts sociaux évoquent (1) les conséquences de la crise sur les revenus des habitants bruxellois, (2) le recours aux services sociaux qui en découle, plus spécifiquement le recours au CPAS, (3) les impacts potentiels de la crise sur les élèves/étudiants, (4) la question du surendettement et ses conséquences, spécifiquement au niveau des risques d'expulsions domiciliaires, ainsi que la précarité énergétique dans le contexte de flambée des prix de l'énergie. Par ailleurs, (5) l'enjeu transversal de la digitalisation dans le contexte de la fracture numérique et son impact sur le non-recours aux droits sociaux sera également abordé dans cette partie.

Notons que l'ensemble des conséquences sociales du Covid-19 n'ont pu être développées dans le cadre de ce diagnostic. La crise a impacté de nombreuses personnes et de nombreux groupes spécifiques ont connu des difficultés particulières, que ça soit lié à la nature de leurs activités professionnelles - tels que le personnel des soins de santé, de l'enseignement, du secteur social et culturel... - ou lié à des conditions de vie spécifiques - telles que les personnes en situation de handicap<sup>31</sup>, les personnes souffrant de toxicomanie, les femmes ou enfants victimes de violence conjugale, etc. Ces problématiques spécifiques nécessitent une attention particulière, mais n'ont pu être appréhendées dans le cadre du présent diagnostic. En outre, la crise a eu un impact important sur les inégalités entre les hommes et les femmes<sup>32</sup>, là encore, il est nécessaire de se référer par exemple sur les travaux de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes pour plus d'informations. Enfin, les personnes institutionnalisées telles que les personnes âgées en maison de repos, les détenus, etc. ont connu des difficultés tout particulièrement importantes pendant la crise. Ces dernières ne seront pas non plus abordées ici, mais n'en restent pas moins très importantes.

<sup>31</sup> Voir notamment l'étude de UNIA: <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/limpact-de-la-crise-du-coronavirus-sur-les-personnes-en-situation-de-handic>

<sup>32</sup> Voir notamment: [https://iqvm-inefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/nota\\_over\\_de\\_genderdimensie\\_van\\_de\\_Covid-19\\_crisis\\_fr.pdf](https://iqvm-inefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/nota_over_de_genderdimensie_van_de_Covid-19_crisis_fr.pdf)

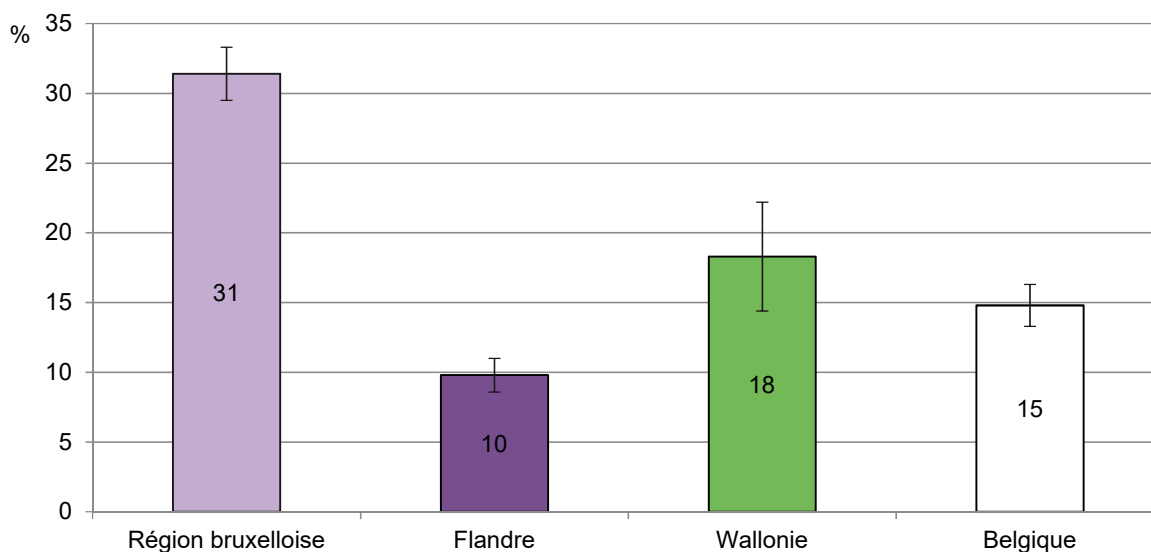
Des éléments d'information concernant l'impact de la crise du Covid-19 sur les personnes âgées en maisons de repos, les personnes en situation de handicap ou les inégalités hommes-femmes peuvent toutefois être retrouvés dans la version précédente du diagnostic.

## 3.1. CONTEXTE EN RÉGION BRUXELLOISE AVANT LA CRISE DU COVID-19

### 3.1.1. Situation sociale

Les indicateurs de **pauvreté monétaire** en Région bruxelloise indiquent qu'un grand nombre d'habitants y vivent avec un revenu faible : approximativement un tiers de la population bruxelloise vit avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté (1 284 € par mois pour une personne isolée et 2 696 € par mois pour un couple avec deux enfants<sup>33</sup>). Ce pourcentage est stable depuis une dizaine d'années. Il est nettement plus élevé que dans les deux autres régions du pays (**graphique 3.1**)<sup>34</sup>.

**GRAPHIQUE 3.1 : TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ, BELGIQUE ET RÉGIONS, REVENUS 2018**



Source : SPF Économie - Statistics Belgium, EU-SILC 2019

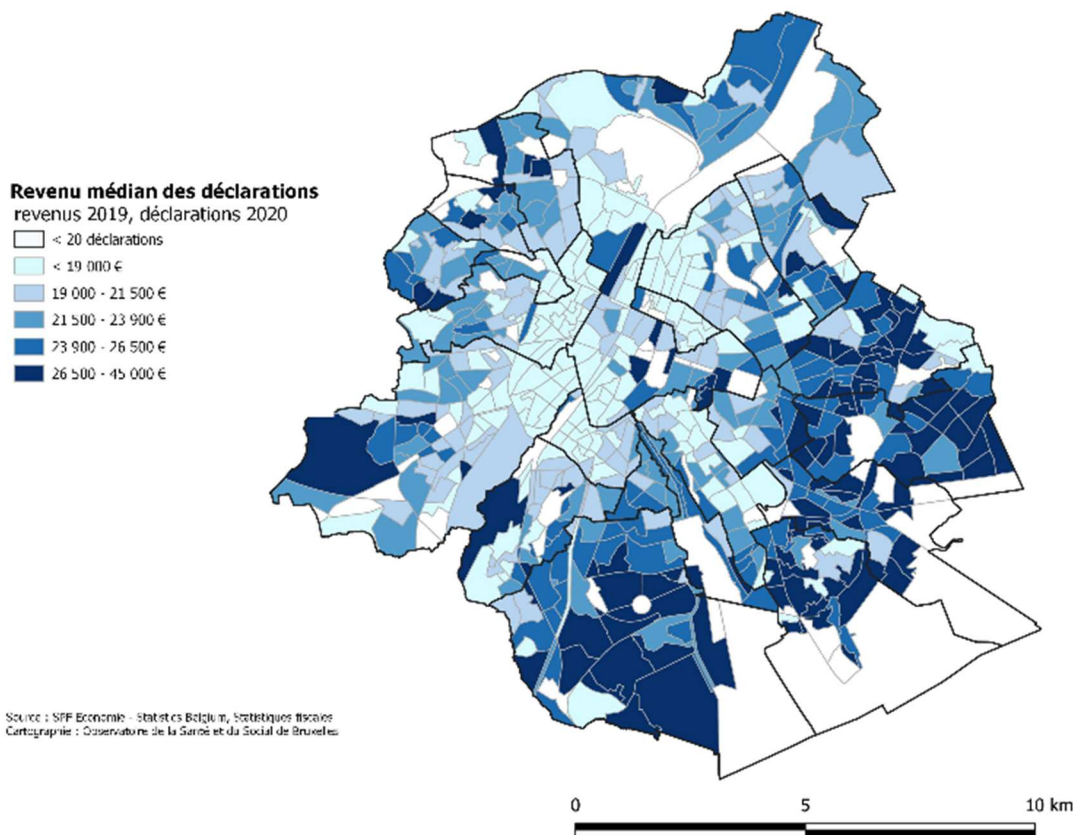
Les chiffres globaux pour la Région bruxelloise masquent l'importance des inégalités socio-spatiales au sein de son territoire. En 2019, le **revenu** médian (annuel) des déclarations fiscales varie de 16 267 € à Saint-Josse-ten-Noode à 35 355 € à Woluwe-Saint-Pierre. Entre les secteurs statistiques, les différences sont encore plus marquées (**carte 3.1**). Les personnes en situation de pauvreté et de précarité sont en grande partie concentrées dans le « **croissant pauvre** » de la Région bruxelloise (zone formant un croissant à l'ouest du centre-ville), et ce depuis plusieurs décennies.

<sup>33</sup> Source: EU-SILC 2020 (revenus 2019).

<sup>34</sup> Les résultats issus de l'enquête SILC 2020 n'ont pas été repris pour cet indicateur, car les chiffres pour la Région bruxelloise semblent trop impactés par les problèmes d'échantillonnage relatifs aux difficultés dans le cadre de l'enquête SILC en 2020 pendant la première phase de la crise du Covid-19: <https://statbel.fgov.be/fr/note-methodologique-eu-silc-Covid-19>



**CARTE 3.1 : REVENU TOTAL NET IMPOSABLE MÉDIAN DES DÉCLARATIONS, PAR SECTEUR STATISTIQUE, RÉGION BRUXELLOISE, REVENUS 2019**



Le taux de risque de **pauvreté des enfants et des adolescents** (0-17 ans) est encore plus élevé, ce qui témoigne des difficultés financières particulières que rencontrent un grand nombre de familles avec enfants en Région bruxelloise : 41 % des enfants vivent dans un ménage dont le revenu se situe sous le seuil de risque de pauvreté dans la Capitale. Le taux de risque de pauvreté est particulièrement élevé parmi les personnes qui vivent dans un ménage sans emploi ou avec une faible intensité de travail. Or, en Région bruxelloise, plus d'un adulte (18-59 ans) sur cinq et plus d'un enfant (0-17 ans) sur quatre vivent dans un ménage avec une très faible intensité de travail.

**Un cinquième de la population d'âge actif (18-64 ans) vit avec une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement** (à l'exception des pensions), dont la plupart des montants minimum sont inférieurs au seuil de risque de pauvreté.

Le **coût élevé du logement** pèse lourdement dans le budget des ménages bruxellois. L'accès au logement décent pour les personnes à bas revenus s'avère particulièrement difficile, dans une Région où la grande majorité (62 %) des logements sont occupés par des locataires ; en témoigne notamment le nombre important et croissant de ménages sur liste d'attente pour un logement social, qui atteint aujourd'hui environ 51 000 ménages.

Concernant la **qualité des logements**, sur la base de l'enquête SILC 2019, environ 25 % des ménages bruxellois vivent dans un logement « inadéquat » (avec soit des fuites dans la toiture, soit des problèmes d'humidité et/ou de pourriture dans les châssis ou le sol). Par ailleurs, 7 % des Bruxellois ne parviennent pas à chauffer convenablement leur logement. Enfin, en lien notamment avec le caractère urbain de la

Région bruxelloise (et donc une proportion importante de petits logements), 26 % des Bruxellois vivent dans une situation de surpeuplement de leur logement (selon la définition de l'enquête EU-SILC<sup>35</sup>). Les problèmes de qualité des logements, en particulier les problèmes de chauffage et de surpeuplement, sont fortement liés au niveau de revenu : parmi les personnes qui vivent avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté, 13 % ont des problèmes de chauffage et 51 % vivent en situation de surpeuplement dans leur logement en Région bruxelloise.

Parmi les personnes en situation précaire « invisibles » dans les statistiques, outre un certain nombre de personnes inscrites au Registre de la population mais qui sont inconnues de la sécurité sociale (car elles n'ont pas ou plus accès aux droits sociaux), la Région bruxelloise compte aussi un certain nombre de personnes non inscrites au Registre, notamment des **personnes sans-papiers**. Ceux-ci n'ont pas droit à la protection sociale ; seule une intervention dans les soins de santé, via le recours à l'aide médicale urgente (AMU) octroyée par les CPAS, est possible. La répartition par région du nombre d'AMU octroyées en Belgique suggère que le nombre de personnes sans-papier serait beaucoup plus élevé en Région bruxelloise que dans les deux autres régions du pays : deux tiers des AMU octroyées en Belgique le sont en Région bruxelloise ([graphique 3.2](#)).

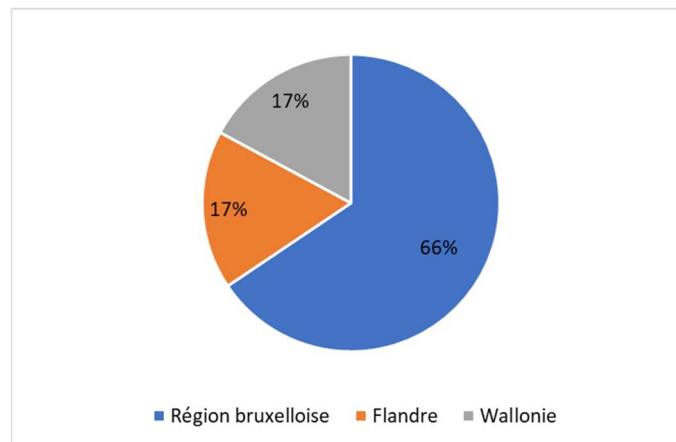
La plupart des indicateurs suggèrent donc que la proportion de personnes en situation de pauvreté est globalement plus élevée en Région bruxelloise que dans les deux autres régions du pays. Il faut toutefois garder à l'esprit le caractère urbain de la Région bruxelloise ; la comparaison de la Région bruxelloise avec les autres grandes villes belges indique que la situation socioéconomique serait équivalente, voire plus défavorable encore dans les grandes villes wallonnes selon l'indicateur considéré.<sup>36</sup> En revanche, les **inégalités de revenus** apparaissent clairement plus importantes en Région bruxelloise qu'à l'échelle tant des deux autres Régions que des autres grandes villes du pays.

---

<sup>35</sup> Cet indicateur est défini comme le pourcentage de la population vivant dans un ménage surpeuplé. Une personne est considérée comme vivant dans un ménage surpeuplé si le ménage ne dispose pas au minimum d'un nombre de pièces égal à : - une pièce pour le ménage ; - une pièce pour chaque couple du ménage ; - une pièce pour chaque personne célibataire âgée de 18 ans ou plus ; - une pièce par paire de personnes célibataires de même sexe et âgées entre 12 et 17 ans ; - une pièce pour chaque personne célibataire âgée entre 12 et 17 ans et non reprise dans la précédente catégorie ; - une pièce par paire d'enfants âgés de moins de 12 ans. Source : Eurostat.

<sup>36</sup> Voir Baromètre Social 2020 : <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/2020-barometre-social>

### GRAPHIQUE 3.2 : RÉPARTITION DES AIDES MÉDICALES URGENTES (AMU) PAR RÉGION, BELGIQUE, JANVIER 2020



Source : SPP Intégration sociale, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

#### 3.1.2. Situation sanitaire et inégalités de santé

La situation socioéconomique des personnes influence de façon très importante leur état de santé. Les inégalités sociales qui caractérisent la Région bruxelloise se reflètent dans d'importantes **inégalités de santé**. Les inégalités de santé se forment tout au long de la vie, compte tenu des conditions de vie (conditions de travail, de logement, etc.) d'une part, et de l'accès aux soins de santé (curatifs et préventifs) d'autre part.

Les **inégalités en matière de mortalité** représentent le sommet de l'iceberg : entre les résidents des communes bruxelloises les plus pauvres et les plus aisées, la différence d'espérance de vie est de 3 ans parmi les hommes et de 2,5 ans parmi les femmes<sup>37</sup>.

Les inégalités sociales de santé s'observent aussi au sein de la population disposant d'un emploi : le **risque d'invalidité** est plus de deux fois plus important chez les ouvriers que chez les employés<sup>38</sup>.

Selon l'Enquête de Santé 2018 publiée par Sciensano, 22 % de la population bruxelloise de 15 ans et plus **ne s'estiment pas en bonne santé**. La proportion de personnes ne s'estimant pas en bonne santé varie significativement selon le statut socio-économique (à âge et sexe égal), approché ici par le niveau d'éducation : 41 % des personnes ayant au maximum un diplôme du secondaire inférieur s'estiment en mauvaise santé, contre 16 % chez les diplômés du supérieur.

Les inégalités en termes d'**accès aux soins** sont également marquées : en 2018, 38 % des Bruxellois présentant des difficultés financières ont dû postposer des soins pour cette raison (une proportion près de quatre fois supérieure à celle observée chez les personnes aisées). Le recours aux soins préventifs varie également de façon importante selon le niveau socioéconomique. À titre d'exemple, le dépistage du cancer du sein (mammographie préventive) est beaucoup plus fréquent chez les femmes à revenu élevé que chez celles qui disposent de bas revenus (voir Baromètre social 2020).

Les inégalités sociales de santé s'observent notamment en termes de risque de maladies chroniques. En Région bruxelloise, 29 % des personnes (âgées de 15 ans et plus) souffrent d'une ou plusieurs **maladies chroniques** en 2018 (selon l'enquête de Santé). Parmi les personnes de 65 ans et plus, 45 %

<sup>37</sup> Source: Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, Bulletins statistiques de décès 2013-2017.

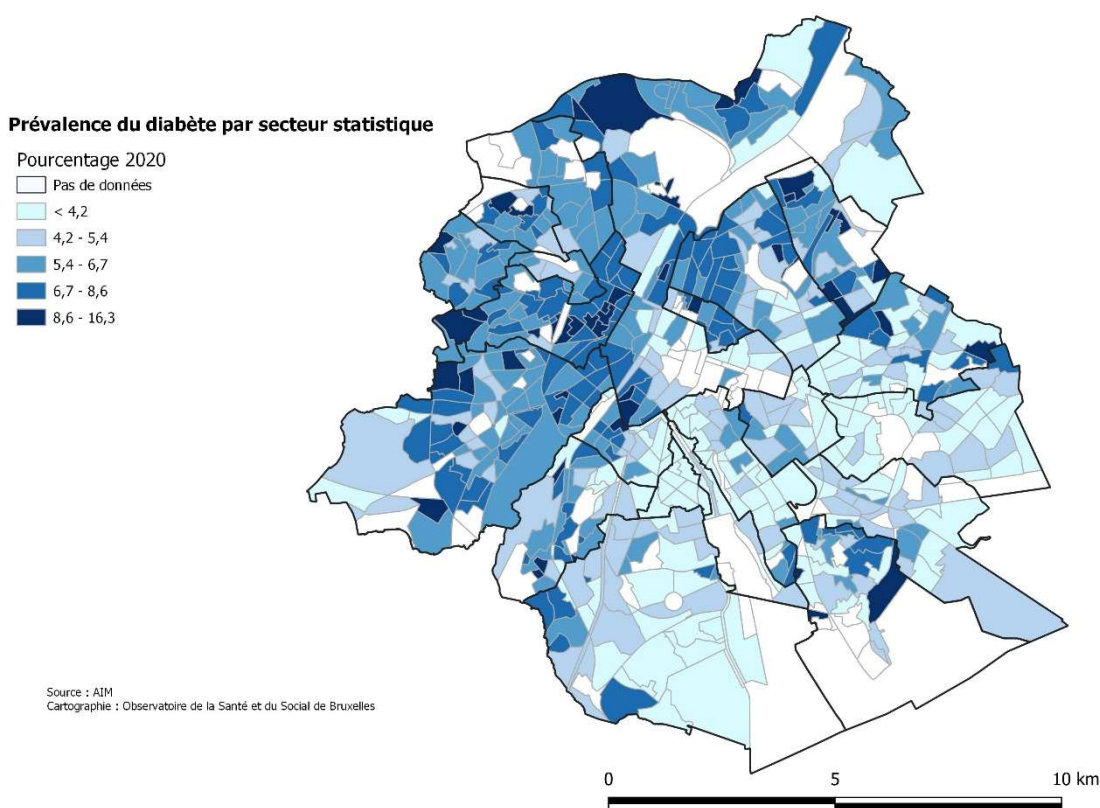
<sup>38</sup> Source: INAMI, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles.

présentent au moins une maladie chronique. La prévalence est beaucoup plus importante parmi les personnes à faible revenu. Certaines maladies chroniques constituent un facteur de risque supplémentaire en cas d'infection au coronavirus (exemples ci-après).

Le **diabète** est une maladie chronique entraînant différents problèmes de santé. Sur base des données de l'enquête de Santé 2018, la prévalence annuelle du diabète est de 5,8 % dans la population totale bruxelloise, mais grimpe à 17,4 % parmi la population âgée de 65 ans et plus.

Les inégalités sociales de santé sont également très marquées pour le diabète, comme l'indique la carte ci-dessous (carte 3.2) : la prévalence est clairement plus élevée dans les zones défavorisées de la Région, notamment le croissant pauvre, mais aussi dans les quartiers de logements sociaux.

### CARTE 3.2 : POURCENTAGE DE PERSONNES SOUFFRANT DE DIABÈTE, SECTEURS STATISTIQUES, RÉGION BRUXELLOISE, 2020



Source : Agence Intermutualiste, cartographie Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

Par ailleurs, toujours sur la base de l'enquête de Santé 2018, 13 % des Bruxellois déclarent avoir souffert **d'hypertension** et 13 % également, **d'hypercholestérolémie** en 2018. Ces pourcentages augmentent fortement avec l'âge, et un gradient social est également très présent.

## 3.2. IMPACTS SANITAIRES DE LA CRISE DU COVID-19

### 3.2.1. Covid-19 : données épidémiologiques

Cette section présente les données sur le nombre de cas confirmés de Covid-19 et le nombre d'hospitalisations de patients Covid-19 (section 3.2.1.1), et le nombre de décès du Covid-19 en Région bruxelloise (section 3.2.1.2).

#### Cas confirmés, tests réalisés et hospitalisation

À l'heure de la rédaction de la présente mise à jour du diagnostic, Sciensano<sup>39</sup> décrit le déroulement de l'épidémie en Belgique en cinq vagues et deux périodes « intervagues ». Les dates de ces périodes sont les suivantes :

- > Vague 1 : du début de l'épidémie jusqu'au 21 juin 2020
  - Intervague 1 : entre le 22 juin et le 30 août 2020
- > Vague 2 : entre le 31 août 2020 et le 14 février 2021
- > Vague 3 : entre le 15 février 2021 et le 27 juin 2021
  - Intervague 2 : du 28 juin au 3 octobre 2021
- > Vague 4 : entre le 4 octobre et le 26 décembre 2021
- > Vague 5 : à partir du 27 décembre 2021.

Ces différentes vagues s'observent très nettement lorsque l'on considère le nombre de patients Covid-19 hospitalisés en Région bruxelloise ([graphique 3.3](#)).

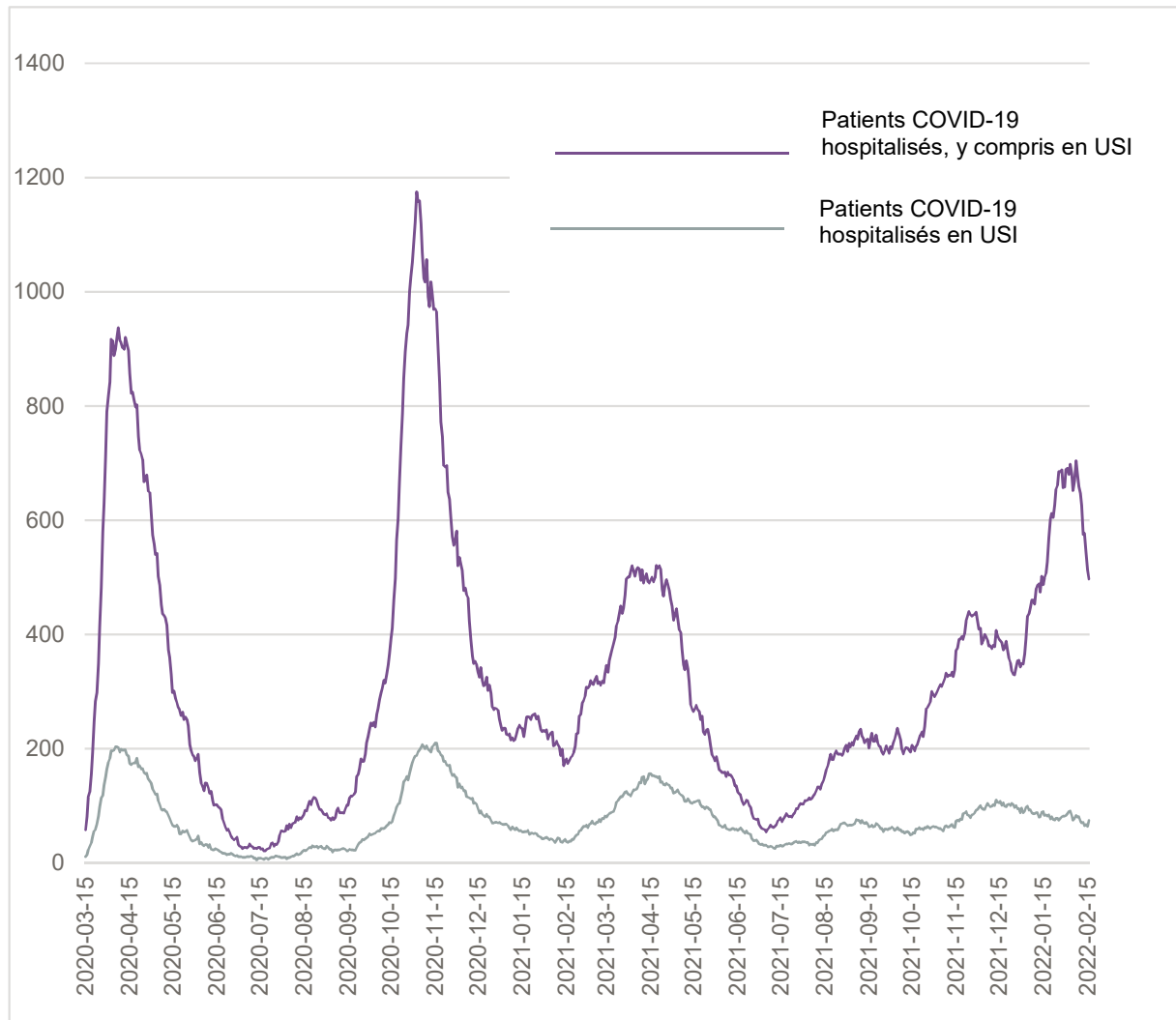
Il faut noter que ces périodes ont été déterminées pour la Belgique en général, et qu'il peut donc y avoir des différences dans l'évolution de l'épidémie dans le temps selon les régions-provinces, notamment pour Bruxelles.

---

<sup>39</sup> Sciensano. Surveillance de Covid-19. Questions fréquemment posées. [COVID-19 FAQ FR final.pdf \(sciensano.be\)](#)- consultation le 18 février 2022.



**GRAPHIQUE 3.3 : NOMBRE TOTAL DE PATIENTS COVID-19 CONFIRMÉS EN LABORATOIRE HOSPITALISÉS, TOTAL ET EN UNITÉ DE SOINS INTENSIFS (USI), RÉGION BRUXELLOISE, ENTRE LE DÉBUT DE L'ÉPIDÉMIE ET LE 16 FÉVRIER 2022**

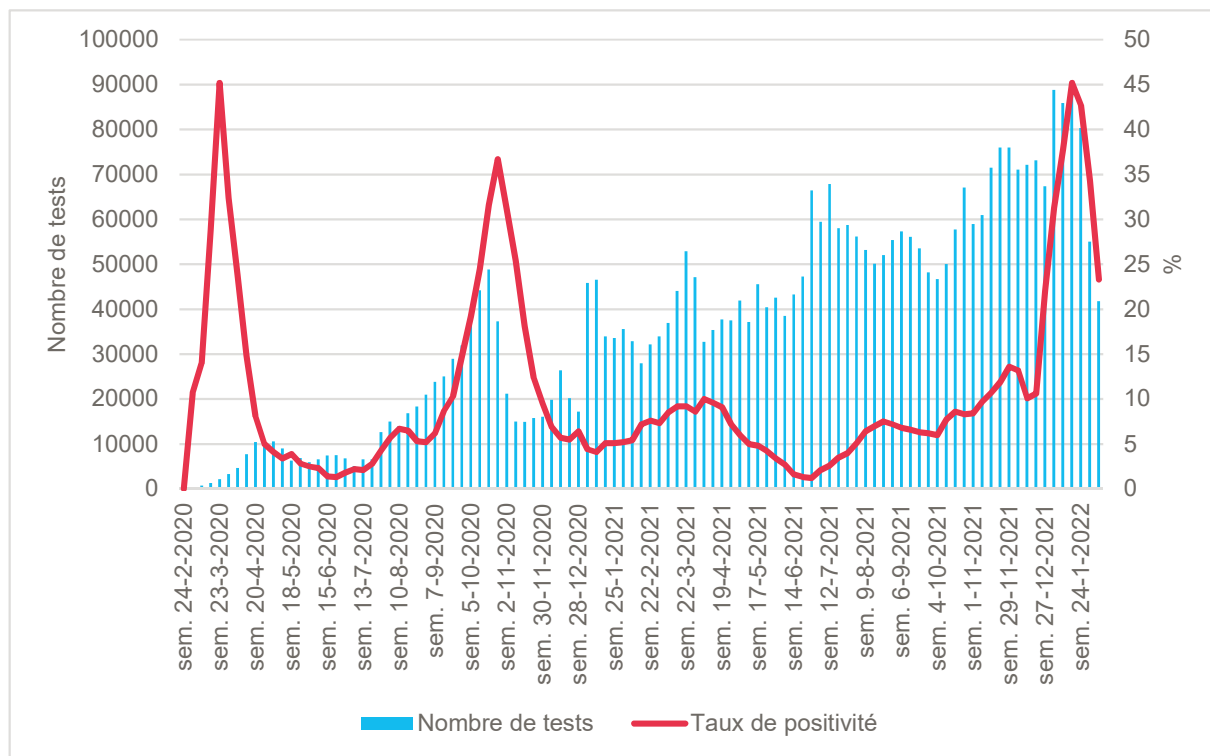


Source : Sciensano, consultation le 17-2-2022

Les graphiques ci-après présentent l'évolution depuis le début de l'épidémie du nombre de tests réalisés et du taux de positivité (graphique 3.4), ainsi que du nombre de cas confirmés (graphique 3.5). Concernant le nombre de contaminations, il faut noter que les chiffres présentés ici concernent uniquement les personnes chez qui un test a été réalisé. En effet, par exemple en début d'épidémie, toutes les personnes suspectées d'être infectées n'étaient pas testées. De plus, il est possible que certaines personnes ne se soient pas faites tester, étant donné les implications en termes de quarantaine, d'isolement et donc d'absence au travail notamment, pour elles et pour leurs proches. Il faut par ailleurs être prudent lors de l'interprétation de l'évolution dans le temps, et selon les vagues, des chiffres concernant le nombre de contaminations. En effet, la stratégie de testing, qui influence le nombre de cas diagnostiqués, a évolué tout au long de l'épidémie - en fonction de son évolution, de l'organisation des soins de santé en Belgique et des ressources disponibles<sup>40</sup>.

<sup>40</sup> Sciensano. Covid-19. Bulletin épidémiologique hebdomadaire du 15 janvier 2021. [https://Covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid-19/COVID-19\\_Weekly%20report\\_20210115%20-%20FR.pdf](https://Covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid-19/COVID-19_Weekly%20report_20210115%20-%20FR.pdf)

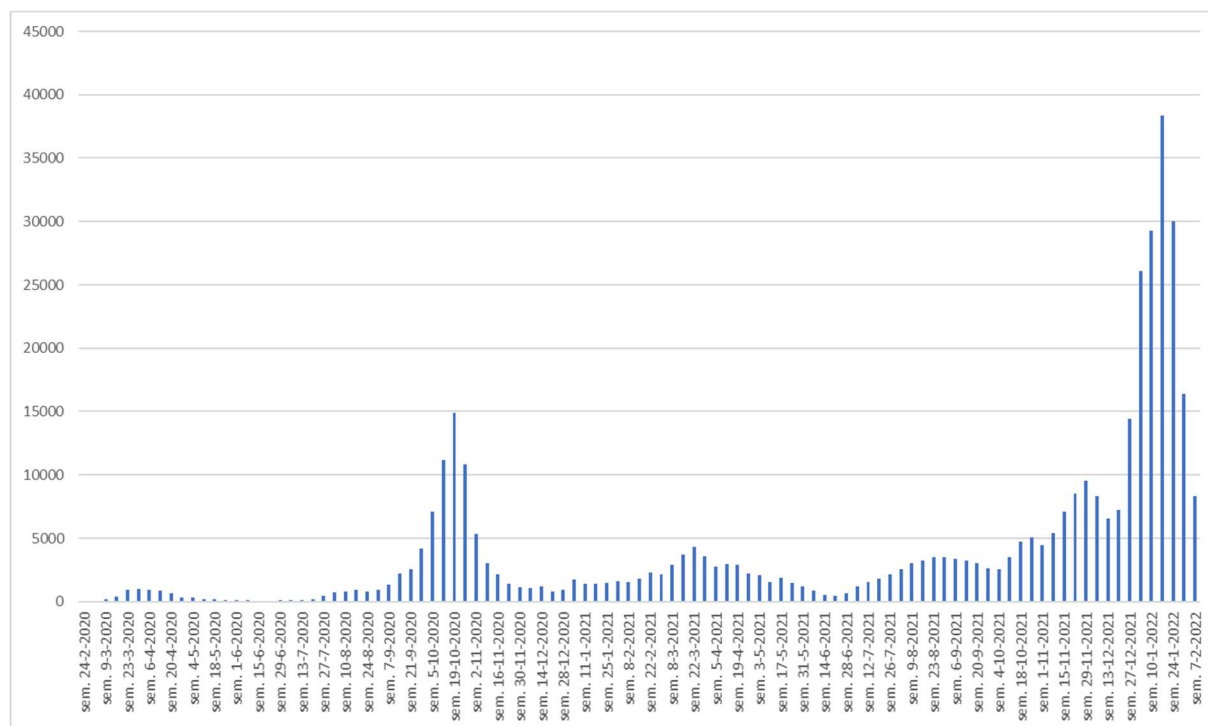
**GRAPHIQUE 3.4 : ÉVOLUTION DU NOMBRE (SOMME SUR UNE PÉRIODE DE 7 JOURS) DE TESTS RÉALISÉS ET DU TAUX DE POSITIVITÉ EN RÉGION BRUXELLOISE DEPUIS LA SEMAINE DU 24 FÉVRIER 2020 À LA SEMAINE DU 7 FÉVRIER 2022 (JUSQU'AU 13 FÉVRIER INCLUS)**



\* « sem. » = semaine

Source des données : Sciensano : dashboard : consultation le 17-2-2022

**GRAPHIQUE 3.5 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CAS CONFIRMÉS PAR SEMAINE EN RÉGION BRUXELLOISE, DE LA SEMAINE DU 24 FÉVRIER 2020 À LA SEMAINE DU 7 FÉVRIER 2022 (JUSQU'AU 13 FÉVRIER INCLUS)**



\* « sem. » = semaine

Source des données : Sciensano : dashboard : consultation le 17-2-2022

Au début de l'épidémie, différents facteurs ont été identifiés comme pouvant avoir une influence sur l'exposition à la maladie, comme les conditions de travail (ne pas pouvoir télétravailler, métiers essentiels impliquant des contacts rapprochés...), la densité de la commune de résidence (contacts, mobilité en contexte urbain, absence d'espaces verts...), les conditions de logement (taille des ménages, types de logement, densité de l'habitat...), etc.

Les personnes en précarité cumulent bien souvent plusieurs facteurs de risque et sont donc particulièrement exposées.

En outre, le fait de vivre en collectivité (maisons de repos, prisons, hébergement pour personnes sans-abri, handicapées, maisons d'accueil...) surexpose également au virus en favorisant sa propagation<sup>41</sup>. Le logement en hébergement/lieu de vie collective expose à la fois les personnes qui y vivent et celles qui y travaillent.

Différents facteurs sont également associés à un risque plus élevé de développer des formes plus sévères, plus graves de la maladie. Parmi ceux-ci, on peut notamment citer<sup>42</sup> l'âge, l'existence de comorbidités (en particulier l'hypertension, les maladies cardiovasculaires, le diabète sucré, les bronchopneumopathies obstructives chroniques, les maladies rénales chroniques) et l'obésité. Les

<sup>41</sup> Selon qu'ils soient restés ouverts ou fermés durant le premier confinement, ces lieux d'accueil ont traversé des difficultés particulières et spécifiques pour la mise en place de mesures sanitaires, le fait de se fournir en matériel de protection, gérer la propagation et le suivi des soins suite aux dépistages.

<sup>42</sup> Sciensano. Factsheet Covid-19 disease (SARS-CoV-2 virus) (version du 13 avril 2021). [https://Covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid-1919/COVID-19\\_fact\\_sheet\\_ENG.pdf](https://Covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid-1919/COVID-19_fact_sheet_ENG.pdf)

groupes sociaux les plus à risque d'être exposés au SARS-CoV-2 au début de l'épidémie étaient aussi des groupes souffrant plus souvent de pathologies associées à un risque plus élevé de développer une forme grave de la maladie<sup>43</sup>.

Depuis le début de l'épidémie et jusqu'au 17 février 2022, 406 147 cas confirmés cumulés de Covid-19 ont été rapportés à Bruxelles, correspondant à un taux (nombre de cas cumulés par 10 000 habitants) de 3 331,5/10 000.

Les nombres de cas confirmés cumulés de Covid-19 par 10 000 habitants sont présentés dans les graphiques 3.6.A et 3.6.B ci-après par commune pour deux périodes : (A) la période allant du 21 juin 2020 au 15 novembre 2020, telle que présentée dans le diagnostic précédent, et (B) depuis le début de l'épidémie jusqu'au 17 février 2022 afin d'avoir une vue globale.

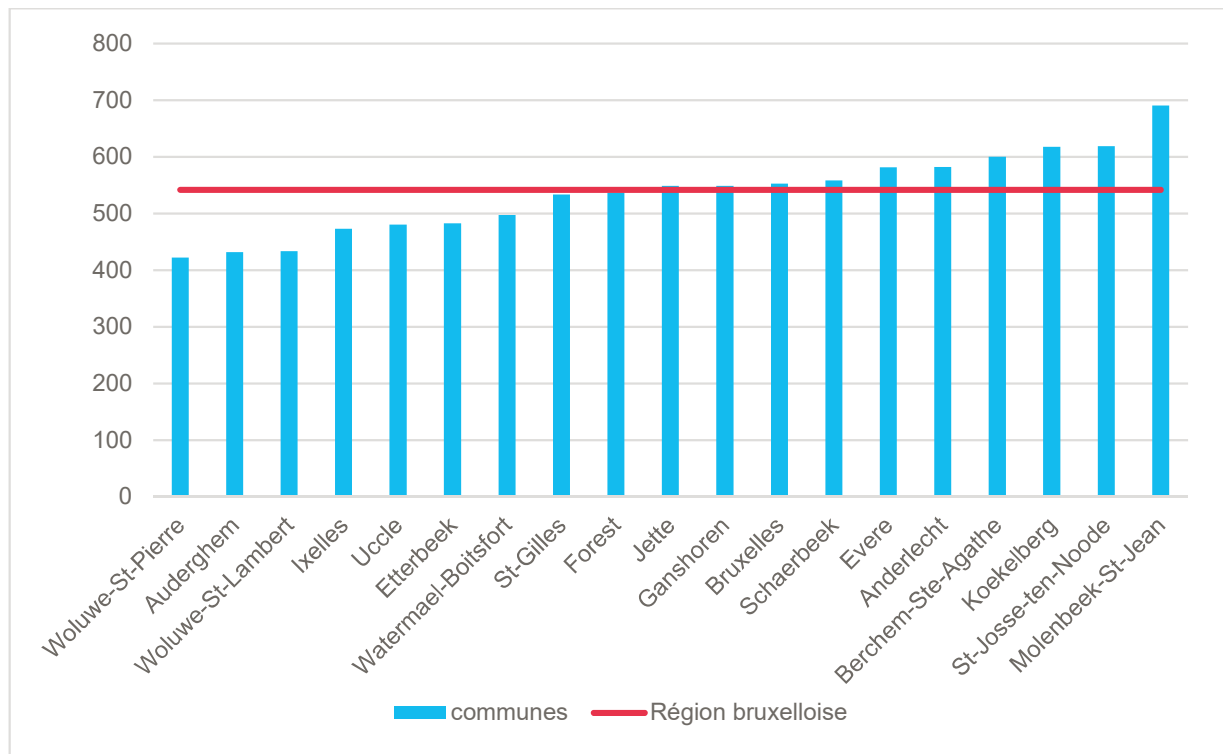
Les communes les plus touchées ont évolué entre le début de l'épidémie et la période actuelle. Si au début de l'épidémie, on pouvait observer un lien entre certaines caractéristiques des communes (ex : densité de population, conditions de logement, pauvreté...) et le nombre de contaminations, cette relation se dessine moins clairement aujourd'hui. En outre, les écarts entre communes sont nettement moins importants en termes de nombre de cas cumulés à l'heure actuelle que lors de l'année 2020.

---

<sup>43</sup> Bajos N., Warszawski J., Pailhé A., Counil E., Jusot F., et.al (Octobre 2020). Les inégalités sociales au temps du Covid-19. IRESP, Questions de santé publique, n°40.

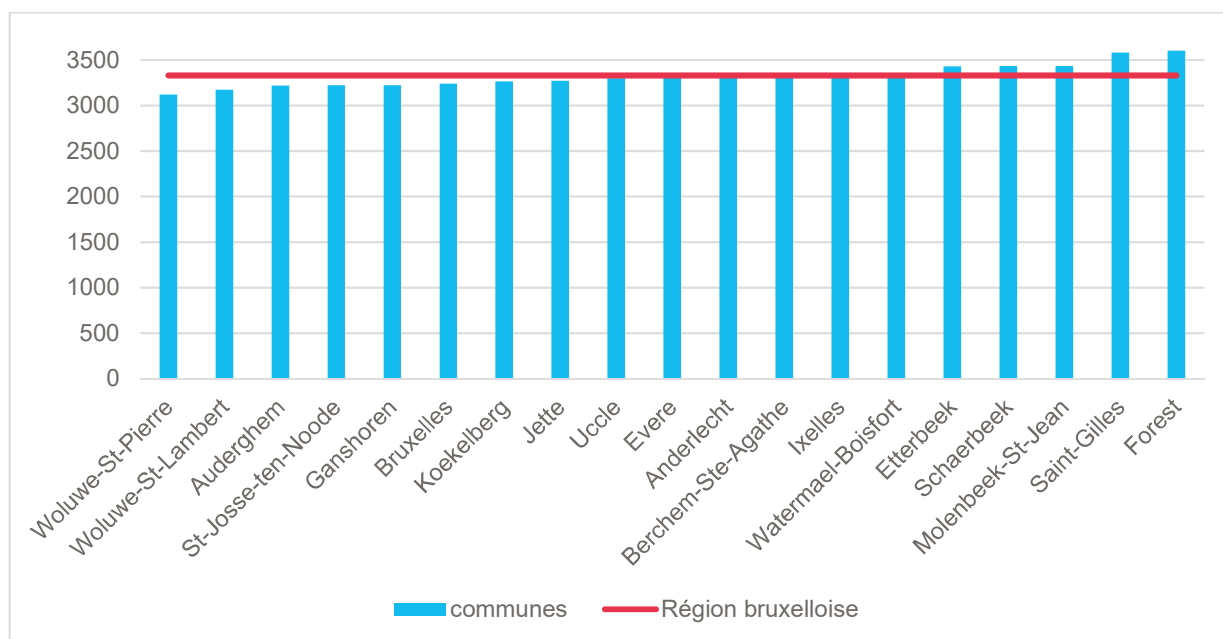
**GRAPHIQUES 3.6.A ET 3.6.B : CAS CONFIRMÉS CUMULÉS PAR 10 000 HABITANTS, PAR COMMUNE BRUXELLOISE : A) DU 21 JUIN 2020 AU 15 NOVEMBRE 2020, B) DU DÉBUT DE L'ÉPIDÉMIE AU 17 FÉVRIER 2022**

**A) du 21 juin 2020 au 15 novembre 2020**



Sources : Sciensano, Statbel (population au 1<sup>er</sup> janvier 2020), calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

**B) du début de l'épidémie au 17 février 2022**



Sources : Sciensano, Statbel (populations 2020-2021), calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

## Décès, mortalité et surmortalité

Comme mentionné ci-avant, jusqu'à présent, Sciensano a identifié cinq vagues à l'épidémie Covid-19 en Belgique <sup>44</sup>. Au 7 février 2022, **3 944 décès du Covid-19** (possibles et confirmés) ont eu lieu sur le territoire de la Région bruxelloise depuis le 7 mars 2020 (date du premier décès déclaré Covid-19 en Belgique).

Notons que les décès Covid-19 sont classés en fonction du lieu de décès et non en fonction du lieu de résidence. Il peut donc y avoir des décès qui ne concernent pas uniquement des Bruxellois. En effet, Bruxelles dispose d'une offre de services de santé importante et prend en charge une part importante de patients non-bruxellois. À titre indicatif, en 2018, 36 % des hospitalisations classiques dans les hôpitaux bruxellois concernent des personnes ne résidant pas en Région Bruxelloise, 19 % de personnes résidant en Flandre et 15 % en Wallonie <sup>45</sup>.

Le **graphique 3.7** reprend la distribution des 3 935 décès Covid-19 (possibles et confirmés) des personnes âgées 25 ans et plus, ayant eu lieu sur le territoire de la Région bruxelloise depuis le 7 mars 2020 par groupe d'âge et sexe. Le nombre total de décès est de 2 117 pour les hommes et de 1 825 pour les femmes <sup>46</sup>.

Les chiffres confirment que le nombre de décès augmente avec l'âge des personnes <sup>47</sup>. Ainsi, 83 % des décès masculins et 90 % des décès féminins concernent des personnes de 65 ans et plus.

Les décès de femmes de 75 ans et plus représentent 78 % du total des décès féminins. Il n'est que de 65 % pour les hommes. Cette différence s'explique par une part d'hommes aux âges les plus avancés nettement plus faible que pour les femmes. Par exemple, en Région de Bruxelles-Capitale, la part des 75 ans et plus est de 4,6 % chez les hommes et de 7,7 % chez les femmes <sup>48</sup>.

---

<sup>44</sup> Réponse à la question 2.3 dans le document « Surveillance de covid-19. Questions fréquemment posées », [https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19\\_FAQ\\_FR\\_final.pdf](https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_FAQ_FR_final.pdf)

<sup>45</sup> Données du système d'enregistrement RHM, en date du 19 mai 2020; service Data et Information stratégique, SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, Belgique

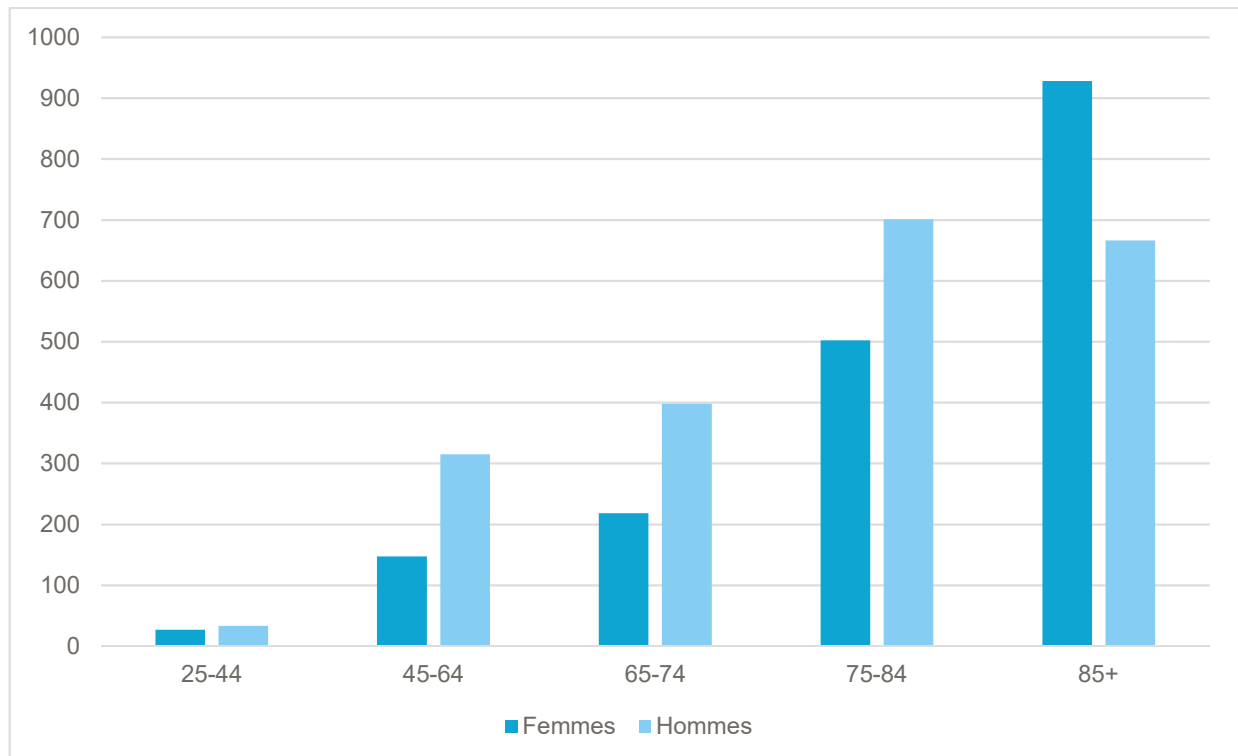
<sup>46</sup> Il faut ajouter 2 personnes pour lesquelles l'information du sexe est manquante.

<sup>47</sup> Voir notamment <https://www.atoute.org/n/IMG/pdf/fdrcoviduk.pdf>

<sup>48</sup> Au 1er janvier 2021, source : IBSA & Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium) (Registre national)



### GRAPHIQUE 3.7 : NOMBRE DE DÉCÈS COVID-19 PAR ÂGE ET PAR SEXE, EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

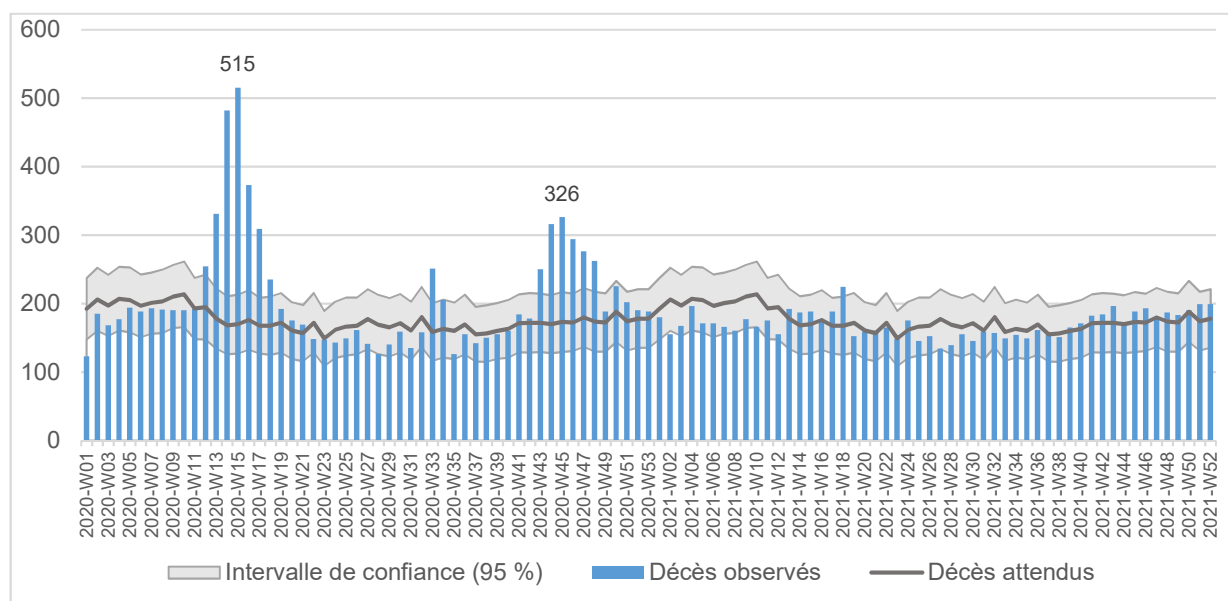


Source : <https://epistat.sciensano.be/Data/COVID19BE.xlsx> - consulté le 8 février 2022 ; ce graphique ne contient pas les décès de 7 personnes de la catégorie d'âge 0-24 ans (3 du sexe féminin, 4 du sexe masculin). Il ne reprend pas non plus les décès de deux personnes de sexe inconnu.

Afin d'approcher le nombre de décès directs ou indirects du Covid-19 d'habitants de la Région de Bruxelles-Capitale, il est intéressant d'étudier la mortalité toutes causes confondues qui, rappelons-le, est comptabilisée au lieu de **résidence** des personnes et non plus au lieu de **décès** comme c'est le cas pour les décès Covid-19. Le **graphique 3.8** illustre le nombre de décès observés par semaine en 2020 et en 2021 comparé au nombre de décès attendus si la population bruxelloise avait connu les taux de mortalité moyens des cinq dernières années pre-Covid-19 (2015-2019) <sup>49</sup>.

<sup>49</sup> Données disponibles sur le site de Statbel (<https://statbel.fgov.be/fr/open-data/nombre-de-deces-par-jour-sexe-arrondissement-age>). Pour 2021, il s'agit de chiffres provisoires mis à disposition exceptionnellement en raison de la crise actuelle.

### GRAPHIQUE 3.8 : NOMBRE DE DÉCÈS TOUTES CAUSES OBSERVÉS ET ATTENDUS EN 2020 ET EN 2021, PAR SEMAINE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



Source : Statbel, calcul IBSA

La semaine 15 de 2020 (du 6 au 12 avril 2020) conserve le triste record du nombre de décès en 2020 et en 2021, ce qui en fait le pic de mortalité liée à l'épidémie de Covid-19 à Bruxelles. Ainsi, 515 résidents bruxellois sont décédés cette semaine-là, ce qui fait 345 décès de plus qu'attendu, autrement dit trois fois plus de décès qu'en moyenne pour cette semaine de l'année.

Pour 2020, en Région de Bruxelles-Capitale, le nombre de décès attendus calculé par l'IBSA de Perspective est de 9 186. Cependant, comme évoqué dans l'introduction, le nombre de décès observés est bien supérieur et s'établit à 11 057. Ainsi, pour l'année 2020, la surmortalité en Région de Bruxelles-Capitale s'élève à 20 %.<sup>50</sup>

La surmortalité en 2020 est plus limitée dans les autres régions (8 % de surmortalité pour la Flandre, 14 % pour la Wallonie et 11 % pour la Belgique). Le Focus 39 de l'IBSA<sup>51</sup> identifie plusieurs éléments participant à la surmortalité plus marquée en Région de Bruxelles-Capitale. Notamment une proportion de personnes âgées résidant en maison de repos plus élevée que dans les autres régions, dans un contexte où ces établissements ont été particulièrement touchés par la première vague. Mais aussi une surreprésentation de personnes vivant dans des situations socio-économiques difficiles ou précaires. Ces personnes combinent un ensemble de facteurs (emplois moins qualifiés qui ne permettent pas le télétravail, logement étroit, mauvais état de santé général, etc.) qui les rendent plus vulnérable au

<sup>50</sup> La surmortalité est calculée comme décrit dans le cadre en bas de la page 2 du Focus n° 39 de l'IBSA : [https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Focus-39\\_FR\\_final\\_2.pdf](https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Focus-39_FR_final_2.pdf). Elle correspond à l'excès de décès en comparaison de ceux d'une année habituelle. Elle « comprend toutes les conséquences de l'épidémie sur la mortalité, à la fois la mortalité directement due au Covid-19 et la mortalité indirecte du fait de l'épidémie ou des mesures connexes, et ce, aussi bien dans un sens positif que négatif. » Source : LAGASSE, R. & DEBOUSSE, P. 2020. *Évaluation épidémiologique de l'impact du Covid-19 en Belgique à la date du 15 juillet 2020*, Rapport remis en date du 15 juillet 2020 à la Première Ministre Madame Sophie Wilmès. Bruxelles :ULB/VUB.

<sup>51</sup> Datant d'octobre 2020 et intitulé « Pourquoi le Covid-19 a frappé durement la Région de Bruxelles-Capitale ? » - disponible en ligne [https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Focus-39\\_FR\\_final\\_2.pdf](https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Focus-39_FR_final_2.pdf)

coronavirus. Une étude de Solidaris<sup>52</sup> confirme le lien entre surmortalité due au Covid-19 et pauvreté en observant une surmortalité plus importante chez ses affiliés bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) que chez les autres.

En 2021, il n'y a pas eu de surmortalité en Région de Bruxelles-Capitale. Le nombre de décès toutes causes observés (8 847) est plus bas que le nombre estimé de décès attendus (9 049). Ainsi, la Région bruxelloise connaît une sous-mortalité de 2 % en 2021. La même tendance se montre dans les autres régions et en Belgique. Selon les estimations de l'IBSA, la sous-mortalité était de 4 % en Flandre, 1 % en Wallonie, et 3 % en Belgique. Ces sous-mortalités pourraient s'expliquer, en partie, par le fait que les premières vagues de la pandémie aient déjà touché les personnes les plus fragiles en termes de santé. De plus de nombreuses études « montrent une haute efficacité vaccinale des vaccins autorisés sur le marché belge contre l'hospitalisation et le décès dus au COVID-19 et ce même lors de la période où le variant delta est devenu dominant. »<sup>53</sup> Pour rappel, en Région de Bruxelles-Capitale, au 22 février 2022, 61 % de la population était vaccinée, et 35 % des Bruxellois avaient reçu un booster.<sup>54</sup>

Pour finir, notons que les décès et la surmortalité éventuelle ne sont pas les seules conséquences d'une infection au coronavirus SARS-CoV-2 et de la pandémie Covid-19. Par exemple, une personne infectée peut se retrouver aux soins intensifs (avec toute la problématique du report de soin engendrée par la saturation des hôpitaux liée au Covid-19) et/ou développer un « Covid long », une maladie avec des symptômes existants ou nouveaux en conséquence du Covid-19. Environ un quart des patients Covid présentent des symptômes pendant cinq semaines ou plus. Pour 2 à 10 % cette période s'élève même à 12 semaines ou plus<sup>55</sup>.

Les autres chapitres de ce volet développent davantage l'impact de la crise sanitaire sur la santé et le social, au-delà de l'effet direct de la maladie.

### 3.2.2. Report de soins

La crise a eu un impact important sur **l'utilisation des services de soins**, impactant ainsi potentiellement l'état de santé général de la population. En particulier au début de la crise, mais aussi durant les pics épidémiques qui ont suivi, de nombreux soins et examens médicaux n'ont pu être dispensés comme prévu. À cela s'ajoutait la crainte pour les personnes de se rendre dans les hôpitaux à cause du Covid-19.

Sur la période allant de la mi-mars à la mi-avril 2020, en Région bruxelloise, 32 % des consultations chez le généraliste et 80 % des consultations chez le spécialiste ont été annulées ou reportées (chiffres de la première enquête de santé Covid-19 de Sciensano). En automne 2020, respectivement 4 % des consultations chez le généraliste et 20 % des consultations chez le spécialiste auraient encore été reportées (chiffres de la cinquième enquête de santé Covid-19 de Sciensano).

L'INAMI a également évalué l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur le **remboursement des soins de santé pour la Belgique dans son ensemble**, ce qui indique l'impact global de la crise sur l'utilisation des soins de santé au travers des données administratives<sup>56</sup>. En prenant uniquement les consultations

<sup>52</sup> Solidaris (2020), « Surmortalité liée à l'épidémie de coronavirus », [https://inegalites.be/IMG/pdf/rapport\\_surmortalite\\_covid\\_1410.pdf](https://inegalites.be/IMG/pdf/rapport_surmortalite_covid_1410.pdf)

<sup>53</sup> Sciensano (2021), « Rapport thématique : Couverture vaccinale et impact épidémiologique de la campagne de vaccination Covid-19 en Belgique », [https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19\\_THEMATIC\\_REPORT\\_VaccineCoverageAndImpactReport\\_FR.pdf](https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_THEMATIC_REPORT_VaccineCoverageAndImpactReport_FR.pdf), p. 42.

<sup>54</sup> Sciensano, <https://epistat.wiv-isp.be/covid/>, consulté le 22 février 2022

<sup>55</sup> Sciensano, Fact Sheet COVID-19 disease (SARS-CoV-2 virus), version 14, 2 février 2022, [https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19%20fact%20sheet\\_version\\_ENG.pdf](https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19%20fact%20sheet_version_ENG.pdf)

<sup>56</sup> [https://www.inami.fgov.be/SiteCollectionDocuments/monitoring\\_COVID19\\_update\\_juin\\_2021.pdf](https://www.inami.fgov.be/SiteCollectionDocuments/monitoring_COVID19_update_juin_2021.pdf)

et visites (habituelles et en distanciel) des médecins généralistes et des spécialistes, on note une diminution de 0,8% du nombre total de prestations effectuées en 2020. Toutefois, si l'on ne tient compte que du nombre de prestations habituelles, c'est-à-dire hors consultations à distance, cette diminution est de 15 %. La diminution est la plus forte au cours de la période avril-mai 2020, où il y a une diminution de 31 % (avril) et de 23 % (mai) du nombre de consultations et de visites par rapport à la même période en 2019. Pour les prestations habituelles, le nombre de prestations a diminué de 62 % en avril et de 40 % en mai.

Pour les secteurs ambulatoires hors milieu hospitalier, les dépenses comptabilisées en 2020 sont inférieures de 0,1% par rapport à 2019. Deux tendances différentes peuvent être observées :

- > Une diminution des dépenses totales pour les secteurs médecins - consultations, visites et avis (-0,2%), dentistes (-12,1%), kinésithérapie (-7,9%), orthopédistes (-9,2%), opticiens (-12,0%), audiciens (-9,3%) et logopédie (-9,7%) ;
- > Une augmentation des dépenses totales pour les secteurs de l'art infirmier (+7,0%), spécialités - officines publiques (+3,1%), autres prestations pharmaceutiques (+3,7%), bandagistes (+1,7%) et sages-femmes (+8,0%).

La crise du Covid-19 a probablement eu encore un impact sur les remboursements de soins de santé en 2021, mais via un éventuel rattrapage des soins différés et des besoins de soins de santé modifiés (par exemple, Covid-19 long, soins de santé mentale, etc.) ; cependant, à l'heure de la rédaction du présent diagnostic, l'actualisation du rapport de l'INAMI mentionné ci-dessus pour 2021 n'est pas encore publiée.

Plus spécifiquement, la Fondation Registre du Cancer (FRC) a analysé l'évolution du nombre de **diagnostics de cancer** entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 août 2021 en Belgique<sup>57</sup>. Lors de la première vague de l'épidémie (pic en avril 2020), ce nombre a fortement diminué par rapport à la même période en 2019. L'impact sur le nombre de diagnostics de cancer des deuxième (pic en novembre 2020) et troisième vagues (pic en avril 2021) a été, en comparaison, beaucoup plus limité, mis à part chez les patients âgés de plus de 80 ans chez qui le nombre de diagnostics observé reste inférieur à ce qui est attendu.

La FRC avait observé une diminution importante des diagnostics de cancer du sein et du cancer colorectal entre les chiffres d'avril 2020 et d'avril 2021, en particulier dans les populations ciblées par les programmes de dépistage de ces cancers, ceci en lien avec la suspension des programmes de dépistage organisés dans la population<sup>58</sup>. De manière générale - et pas uniquement chez les populations ciblées par les programmes de dépistage - la diminution avait atteint 50 %, tant pour les diagnostics de cancer du sein (chez les femmes) que de cancer colorectal (chez les hommes et les femmes).

Avec la reprise par la suite des activités de dépistage, les nombres de diagnostics de ces cancers sont néanmoins repartis à la hausse à partir de la fin du mois de mai 2020. Malgré cette reprise, les chiffres relatifs à l'ensemble de l'année 2020 sont inférieurs à ceux de l'année 2019 : -6 % pour le cancer du sein et -11 % pour le cancer colorectal<sup>59</sup>.

Par la suite, en comparant la période s'étendant de janvier 2021 à août 2021 avec la même période en 2019, une légère baisse du nombre de diagnostics subsiste : le nombre de nouveaux diagnostics de cancer du sein ayant diminué de 3 % et le nombre de nouveaux diagnostics de cancer colorectal, de 8 %. Il est donc possible que l'ensemble du sous-dépistage dû à la crise n'ait pas été résorbé.

Enfin, un indicateur élaboré à partir de l'enquête SILC permet également d'estimer la proportion de la population ayant besoin de soins médicaux et ne les ayant pas reçus. Ce chiffre atteint 8,4 % dans la

<sup>57</sup> [https://kankerregister.org/media/docs/publications/Covid-19updateaug2021\\_versionFR.pdf](https://kankerregister.org/media/docs/publications/Covid-19updateaug2021_versionFR.pdf)

<sup>58</sup> <https://kankerregister.org/media/docs/publications/COVIDandcancerPeacocketalESMOOpenJuly2021.pdf>

<sup>59</sup> Idem.

Région de Bruxelles-Capitale, contre 5,9 % en Région wallonne et 2,2 % en Région flamande en 2021. À l'échelle de la Belgique, si en 2019 la cause principale était d'ordre financier (dans 78 % des cas), ça n'est plus le cas en 2021 (41 %). « *Les personnes concernées font plutôt référence, entre autres, aux longues listes d'attente. La pandémie de Covid-19 a joué un rôle important à cet égard : 66,4 % de toutes les personnes ayant des besoins non satisfaits indiquent que les raisons sont liées au Covid* »<sup>60</sup>.

### 3.2.3. Santé mentale

L'impact sur la **santé mentale** de la population est également particulièrement important.

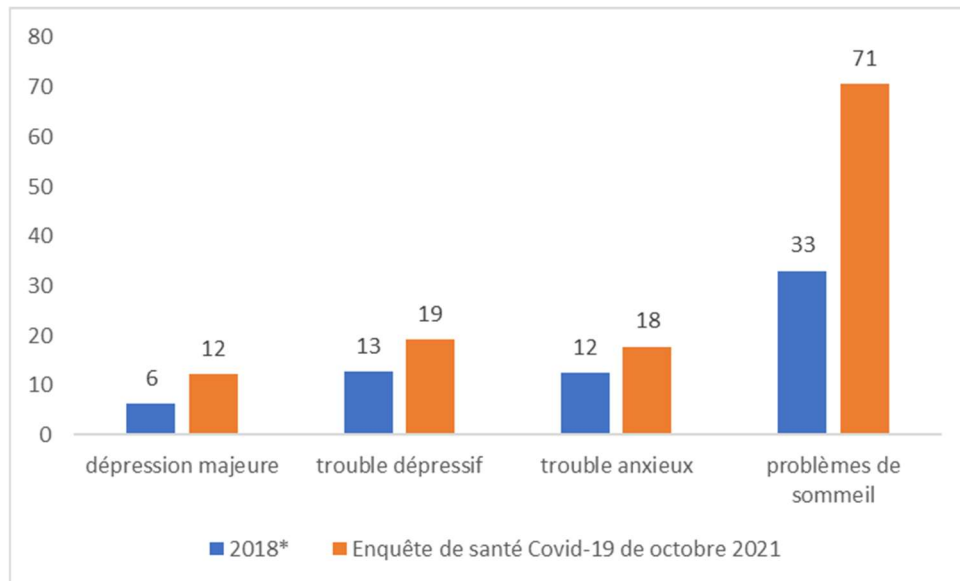
Selon l'enquête de Sciensano, en Région bruxelloise, les dépressions majeures ont été deux fois plus fréquentes en octobre 2021 qu'en 2018 : elles ont concerné 12 % de la population en octobre 2021 contre 6 % en 2018. L'augmentation de la fréquence de troubles du sommeil témoigne également de l'impact de la crise sur la santé mentale des Bruxellois : 71 % de la population a été concernée en octobre 2021, contre 33 % en 2013 ([graphique 3.9](#)). Les jeunes sont particulièrement touchés par les problèmes de santé mentale, de même que les personnes en difficulté socioéconomique.

Des inégalités sociales de santé sont également observées. En moyenne, en Région bruxelloise, les personnes diplômées de l'enseignement supérieur déclarent moins de problèmes de santé mentale (dépression majeure, troubles dépressifs et troubles anxieux) que les personnes ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire ([graphique 3.10](#)).

---

<sup>60</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/les-longues-listes-dattente-dues-au-covid-19-ont-un-lourd-impact-sur-les-soins-medicaux>

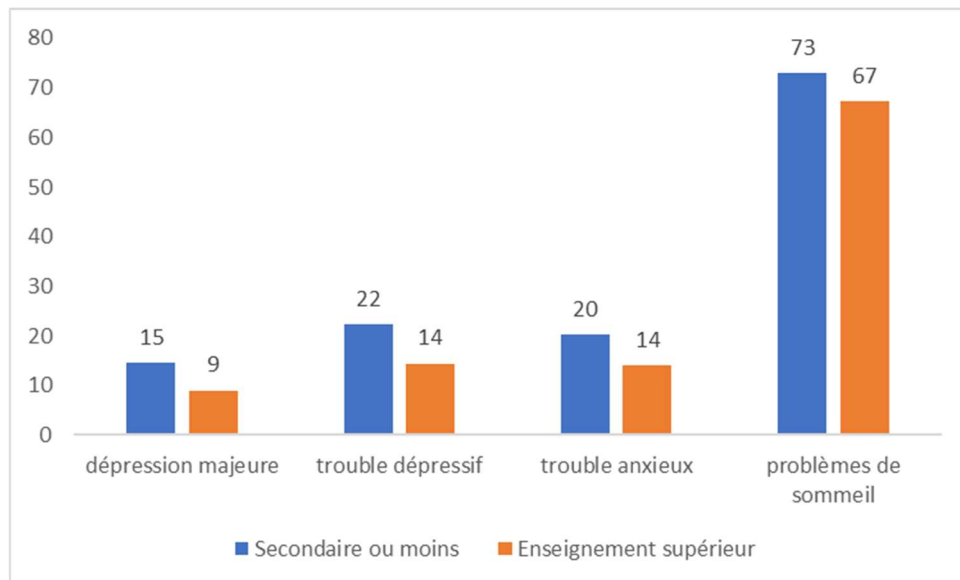
**GRAPHIQUE 3.9 : POURCENTAGE DE LA POPULATION AVEC CERTAINS PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE, 2018\* ET OCTOBRE 2021, RÉGION BRUXELLOISE**



\* Les problèmes de sommeil ne figurant pas dans l'Enquête de Santé de 2018, le chiffre repris pour cet indicateur est celui de l'Enquête de Santé de 2013.

Source : Sciensano, 8<sup>e</sup> Enquête de Santé Covid-19, octobre 2021 ; Enquête de Santé 2018.

**GRAPHIQUE 3.10 : POURCENTAGE DE LA POPULATION AVEC CERTAINS PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE, PAR NIVEAU DE DIPLÔME, RÉGION BRUXELLOISE, OCTOBRE 2021**



Source : Sciensano, 8<sup>e</sup> Enquête de Santé Covid-19, 2021



Les résultats de l'enquête **EU-SILC 2021** apportent également un éclairage chiffré en la matière: plus de la moitié (52 %) des habitants de Belgique évoquent que leur santé mentale a été affectée négativement par la pandémie de Covid-19 au cours des 12 derniers mois. L'impact négatif sur la santé mentale a été plus marqué en Région bruxelloise (62 %) qu'en Wallonie (55 %) et en Flandre (49 %). Les femmes ont été plus impactées que les hommes. En particulier, à l'échelle de la Belgique, 61 % des membres de familles monoparentales indiquent que le Covid-19 a eu un impact négatif sur leur bien-être mental. Enfin, les jeunes ont été tout particulièrement impactés : 63 % des 16-24 ans font état d'un impact négatif, contre 43 % des plus de 75 ans<sup>61</sup>.

## 3.3. IMPACTS SOCIAUX DE LA CRISE DU COVID-19

### 3.3.1. Évolution des revenus

Sur la base de l'enquête mensuelle auprès des consommateurs (BNB), 30 % des Bruxellois déclaraient en mars 2021 avoir subi une **perte de revenu** suite à la crise du Covid-19 et ils étaient encore 17 % à déclarer une perte en octobre 2021. Au printemps 2021, la proportion était supérieure en Région bruxelloise par rapport à celle enregistrée en Flandre et en Wallonie, tandis qu'à l'automne 2021, les trois régions affichaient des proportions similaires de résidents déclarant des pertes de revenu.

La crise a impacté de façon différente la population en Région bruxelloise, selon la situation des personnes vis-à-vis de l'emploi, leurs ressources disponibles (notamment le fait de disposer d'un coussin d'épargne), leur accès ou non au système de protection sociale, leurs conditions de logements, leur âge, leur situation familiale et sociale, etc.

De manière générale, les **inégalités sociales se sont amplifiées** pendant la crise. À titre illustratif, au niveau des **ressources financières**, à l'échelle de la Belgique, le taux d'épargne des particuliers (en % du revenu disponible) a - globalement - presque doublé en 2020 et s'est maintenu à un taux relativement élevé en 2021 (avec quelques points de % de recul). En 2022, un retour à la situation d'avant crise semble s'amorcer pour le taux d'épargne<sup>62</sup>. Dans le même temps, une grande part de la population a subi des pertes de revenus, épuisant parfois leur coussin d'épargne éventuel ou se trouvant en situation de surendettement suite à l'impossibilité de payer leurs factures pour répondre à leurs besoins de base. La proportion de la population bruxelloise ne disposant pas d'une épargne permettant le cas échéant de couvrir ne fût qu'un mois ses dépenses nécessaires (loyer, achats, etc.) et assurer sa subsistance est estimée à 19 % en octobre 2021, une proportion équivalente à celle de la Wallonie et nettement plus élevée qu'en Flandre (7 %)<sup>63</sup>.

Des **mesures** spécifiques ou des adaptations de mesures existantes ont été mises en place dans le cadre de la crise, notamment en termes de protection sociale. Deux mesures phares ont été utilisées (et adaptées dans le cadre de la crise) afin de limiter les pertes d'emploi et assurer une protection aux personnes qui n'ont pu exercer leur activité professionnelle pendant la crise : le **chômage temporaire** pour les travailleurs salariés et le **droit passerelle** pour les travailleurs indépendants (cf. **partie 2. Volet économie-emploi**).

<sup>61</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/la-sante-mentale-des-femmes-et-des-jeunes-ete-affectee-negativement-par-le-covid-19>

<sup>62</sup> [https://www.plan.be/uploaded/documents/202202171231400.PUB\\_FLASH\\_BudgetEco\\_12582\\_F.pdf](https://www.plan.be/uploaded/documents/202202171231400.PUB_FLASH_BudgetEco_12582_F.pdf)

<sup>63</sup> Source: BNB, Enquête mensuelle auprès des consommateurs.

Notons que le risque de pauvreté des travailleurs indépendants est structurellement plus important que celui des salariés. Les petits indépendants sont très souvent en situation de sous-protection sociale, du fait de leur statut, mais également d'une méconnaissance de leurs droits. Par ailleurs, pour pouvoir bénéficier du droit passerelle complet, il faut être indépendant à titre principal et assujéti à la sécurité sociale. Ainsi, les prestataires de services qui sont exemptés d'assujettissement, et donc du paiement de cotisations, lorsque leur revenu est inférieur à un certain seuil par exemple, ne disposent d'aucune couverture (source : Daniel Dumont, avril 2020).

Une étude du Bureau fédéral du plan<sup>64</sup> a montré l'effet protecteur du chômage temporaire et du droit passerelle, notamment en termes redistributifs. Si la plupart des personnes ont néanmoins connu une baisse de leur niveau de vie, **le problème le plus aigu réside au niveau des personnes - nombreuses dans la Région - qui passent entre les mailles du filet de protection de la sécurité sociale**. C'est le cas de certains indépendants (cf. infra), de nombreux artistes, de travailleurs précaires, des étudiants, des travailleurs au noir, et des personnes sans-abri et sans papiers. À l'exception de l'aide médicale urgente, ces dernières n'ont aucun droit. Les personnes qui n'entrent pas dans les conditions d'accès au chômage temporaire ou au droit passerelle sont, en outre, souvent également privées des nombreuses aides de crise qui sont conditionnées à ces statuts.

La plupart de ces groupes sont surreprésentés en Région bruxelloise par rapport aux deux autres régions. En particulier, la population sans-papier en Belgique réside le plus souvent sur le territoire bruxellois, comme le suggère la répartition par région des aides médicales urgentes octroyées en Belgique (66 % en Région bruxelloise).

### 3.3.2. Services sociaux et CPAS

Le public fragile aidé par les services socio-sanitaires comme les CPAS, les Services sociaux, les centres de planning familial, les maisons médicales, les services de médiation de dettes et les services de santé mentale a augmenté dans le cadre de la crise. En effet, ces différents services s'adressent principalement à des personnes en situation de pauvreté, des personnes avec des problèmes de santé (y compris de santé mentale), souffrant d'isolement, etc. Déjà avant la crise, ces différentes structures devaient faire face à une certaine saturation de leurs services, ainsi qu'à une prise en charge de situations de plus en plus complexes (par exemple des personnes combinant des difficultés financières, intrafamiliales et de santé mentale). La crise du Covid-19 a accentué ces difficultés, et par conséquent, la nécessité de renforcer la capacité d'accueil de ces structures et la collaboration entre elles.

Soulignons également que les travailleurs du secteur social et de la santé ont également été surexposés au coronavirus, ce qui a réduit encore davantage le personnel présent et accru la charge de travail et les difficultés d'assurer la prise en charge du public ou des patients.

La croissance des demandes auprès des services sociaux - mais également auprès d'administrations - opère dans un cadre d'augmentation rapide de la digitalisation, impliquant moins de contacts directs et plus de démarches à effectuer via l'ordinateur, ce qui accentue les problèmes de non-recours aux droits sociaux (cf. [chapitre 3.3.5](#)).

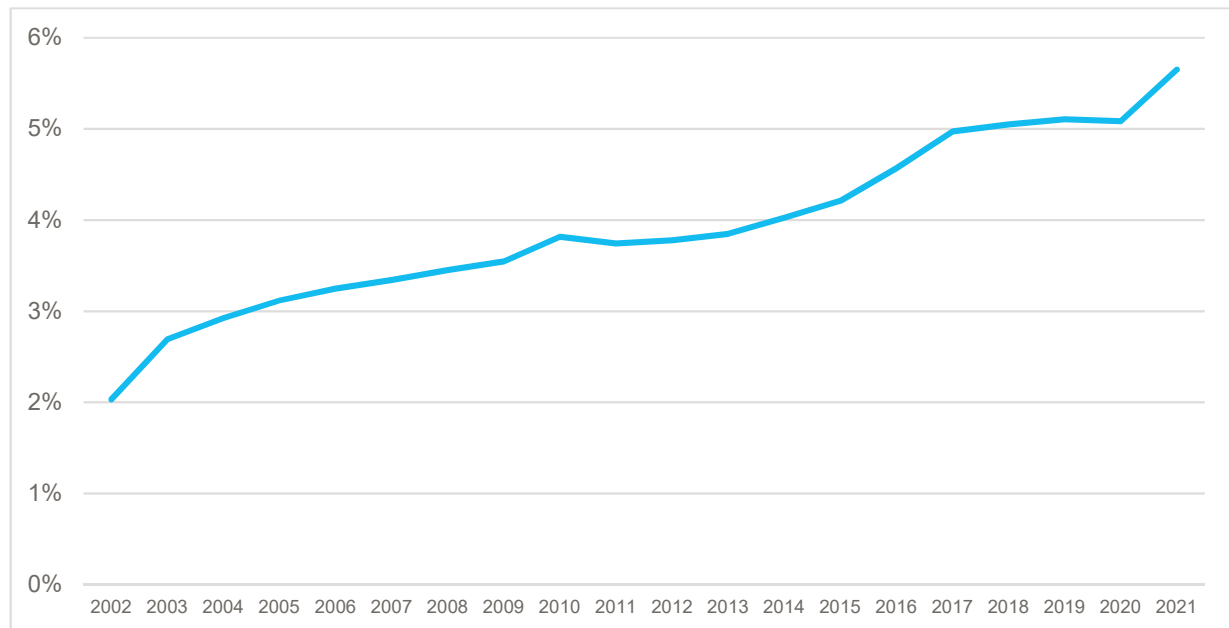
Entre autres, les demandes auprès des **CPAS** augmentent, et ce, dans un contexte où les CPAS bruxellois étaient déjà très sollicités avant la crise, le nombre de personnes y faisant appel étant déjà élevé. En effet, tant le nombre que le pourcentage de RIS dans la population de 18-64 ans ont augmenté

---

<sup>64</sup> Covid-19 crisis: simulatie impact van het loonverlies bij tijdelijke werkloosheid in geval van overmacht en het inkomensverlies in geval van overbruggingsrecht, FPB Webinar van 08/10/2020. Guy Van Camp & Dieter Vandelannoote.

de façon tendancielle au cours des deux dernières décennies, passant de 12 500 bénéficiaires (2 % des 18-64 ans) en janvier 2002 à 44 379 (près de 6 %) en janvier 2021 (graphique 3.11). Entre janvier 2020 et janvier 2021, le taux de croissance du nombre de RIS a atteint 11,6 % suite à la crise du Covid-19.

**GRAPHIQUE 3.11 : ÉVOLUTION DE LA PART DE BÉNÉFICIAIRES DU RIS DANS LA POPULATION DE 18-64 ANS, RÉGION BRUXELLOISE, JANVIER 2002-JANVIER 2021**

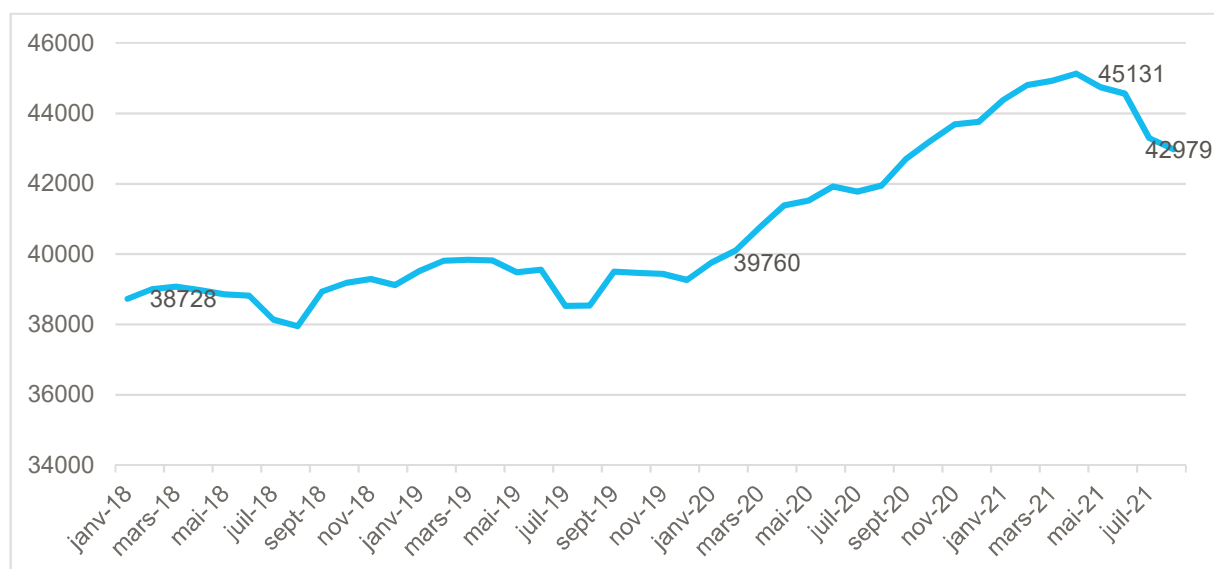


Source : SPP Intégration sociale et Statbel, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

En se concentrant sur la période de crise et les données mensuelles, il apparaît qu'entre janvier 2020 et avril 2021, le nombre de RIS octroyés a crû continuellement (+ 5371 bénéficiaires, soit +14 %). Une diminution semble s'amorcer depuis mai 2021, à l'échelle de la Belgique comme en Région bruxelloise (graphique 3.12). Mais le SPP Intégration sociale invite à la prudence : « *La récente diminution, à partir de mai 2021, du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration peut être considérée comme un premier signe prudent indiquant que l'essentiel de la crise est derrière nous en termes d'impact social. Néanmoins, les réserves nécessaires doivent être exprimées, car, d'une part, la plupart des mesures liées à la crise étaient toujours en vigueur et d'autre part l'effet saisonnier sur l'évolution du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration peut en partie expliquer cette diminution.* »<sup>65</sup>

<sup>65</sup> SPP IS, Enquête sur l'impact social du Covid-19, novembre 2021.

**GRAPHIQUE 3.12 : ÉVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES D'UN REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE, RÉGION BRUXELLOISE, JANVIER 2018-AOÛT 2021**



Source : SPP Intégration sociale et Statbel, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

NB : en général, l'évolution du nombre de personnes demandant un RIS est saisonnière, avec un pic en mars/avril et un creux en juillet/août

En comparaison avec les deux autres régions, c'est en Région bruxelloise que le nombre de RIS a augmenté le plus rapidement entre janvier 2020 et avril 2021 (tableau 3.1).

**TABLEAU 3.1 : NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU RIS PAR RÉGION, JANVIER 2020-AVRIL 2021**

	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	Taux de croiss.
<b>Région bruxelloise</b>	39 760	40 106	40 764	41 384	41 522	41 925	41 775	41 953	42 705	43 219	43 688	43 762	44 379	44 807	44 922	45 131	14 %
<b>Flandre</b>	36 474	36 913	38 359	39 640	39 360	39 128	37 862	37 994	38 592	38 764	39 194	39 084	40 181	40 384	40 177	40 066	10 %
<b>Wallonie</b>	71 484	71 868	72 835	73 518	73 389	73 236	72 348	72 454	73 448	74 106	74 359	73 936	74 913	75 013	74 930	74 642	4 %

Source : SPP Intégration sociale et Statbel, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

La baisse des revenus touchant un grand nombre de personnes, les CPAS ont vu émerger un nouveau public dans le cadre de la crise : parmi les nouvelles demandes d'aides, celles émanant des personnes qui ont perdu leur travail (donc qui avait un statut « à l'emploi » avant leur demande) ont fortement augmenté au cours de l'année 2020. Toutefois, à la suite des assouplissements des mesures, à partir de mai 2021, un retour à la situation d'avant crise est observé à l'échelle de la Belgique en ce qui concerne le profil des demandeurs.

Par ailleurs, la hausse des demandes d'aides sociales diverses, en ce compris l'aide alimentaire, a été encore plus importante que l'augmentation du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale : +32,5 % entre janvier 2020 et juillet 2021 en Belgique toutes aides sociales complémentaires confondues, avec des augmentations marquées concernant l'aide alimentaire (+51 % entre septembre 2020 et mars 2021) et l'aide à la médiation de dettes (+46 % entre janvier 2021 et juillet 2021). Cette augmentation généralisée des autres aides sociales se maintient à un niveau bien plus élevé qu'avant la crise. « Ce niveau élevé de demandes d'aide est l'indication de besoins sociaux importants, tant pour les personnes qui bénéficiaient du revenu d'intégration que pour celles qui n'en bénéficiaient pas. »<sup>66</sup> Étant donné la situation sociale de départ de la Région bruxelloise et l'augmentation plus importante de bénéficiaires du RIS observée, les augmentations d'aides complémentaires sont très probablement encore plus importantes qu'à l'échelle de la Belgique<sup>67</sup>.

Soulignons que l'augmentation de ces demandes d'aide ne se limite pas aux CPAS, mais concerne aussi le secteur associatif (également, entre autres, pour l'aide alimentaire), les services de médiation de dettes en général, les services d'aides juridiques de première ligne, etc.

À côté des CPAS, le secteur de l'aide alimentaire compte un grand nombre d'associations, de services de distribution de colis alimentaires, de restaurants sociaux, d'épiceries sociales. Avant la crise, le nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire en Région bruxelloise était estimé à 55 000, un chiffre qui serait donc largement dépassé dans le cadre de la crise. En décembre 2021, 18 % des appels auprès du numéro vert « urgences sociales » mis en place par la Région bruxelloise concernaient l'aide alimentaire.

### 3.3.3. Surendettement, risques d'expulsion et précarité énergétique

#### Retards de paiement

Sur la base de données de l'enquête EU-SILC 2020, 11 % de la population bruxelloise n'a pas la possibilité de payer ses factures à temps (contre 3,5 % en Flandre et 8 % en Wallonie), et 44 % ne sont pas en capacité financière de faire face à une dépense imprévue (contre 13 % en Flandre et 36 % en Wallonie). En outre, en Région bruxelloise, 19 % des personnes vivant dans un ménage sous le seuil de pauvreté ont au moins deux arriérés de paiement pour un ou plusieurs besoins de base (factures d'électricité, d'eau ou de gaz, loyer, emprunt hypothécaire, soins de santé, etc.).

Une analyse des données de certains services de médiation de dettes (SMD) de la Région bruxelloise en 2018 indique que les dettes les plus fréquemment rencontrées chez les personnes surendettées qui s'adressent à ces services sont les dettes de logement et de charges (énergie, électricité, eau). Les dettes de charges sont encore nettement plus fréquentes que les dettes de loyer (qui engrangent quant à elles des montants plus importants). Viennent ensuite les dettes de soins de santé.

L'enquête EU-SILC ne permet pas d'appréhender les évolutions d'une année à l'autre du fait de la taille restreinte de l'échantillon, mais il est vraisemblable que la crise du Covid-19, de par son impact sur les revenus d'une partie importante de la population et sur la flambée des prix de l'énergie à l'échelle mondiale, a très probablement empiré la situation en matière de surendettement des ménages. De plus, sur la base de l'enquête du SPP IS, comme il a déjà été mentionné, les dossiers traités par les services

<sup>66</sup> Idem.

<sup>67</sup> L'échantillon de répondants à l'Enquête sur l'impact du Covid-19 auprès des CPAS bruxellois ne permet pas de fournir de chiffres fiables pour la Région bruxelloise.

de médiation de dettes des CPAS ont augmenté de 46 % entre janvier 2020 et juillet 2021 en Belgique - et ce avant même l'envolée des prix de l'énergie.

La baisse des revenus subie par une partie de la population combinée au poids plus lourd des charges énergétiques dans le budget, en particulier parmi les personnes moins favorisées, augmente les risques d'accumulation des retards de paiement et de surendettement notamment en termes d'arriérés de loyer (et donc de risque d'expulsions), de dettes énergétiques (et donc de risques de coupures de courant) et de factures d'eau.

## Risque d'expulsions domiciliaires

Dans le cadre de la crise sanitaire, un moratoire empêchant d'organiser une expulsion domiciliaire judiciaire a été mis en place par le gouvernement bruxellois. Il a pris fin le 26 avril 2021 et depuis, les jugements d'expulsions peuvent à nouveau donner lieu à des expulsions effectives. Étant donné qu'un certain nombre d'expulsions ont été reportées, leur nombre est reparti à la hausse à la fin du moratoire (cf. ci-après). De plus, l'impact négatif de la crise sur les revenus d'une part importante de la population risque d'augmenter encore le nombre de personnes en risque d'expulsions domiciliaires.

L'obtention de données sur le nombre de personnes concernées par une procédure d'expulsion domiciliaire est particulièrement ardue, car il n'existe pas de base centralisée de données systématiques, exhaustives et validées, sur ce phénomène.

Sur la base des chiffres récoltés par l'Observatoire de la Santé et Social de Bruxelles auprès des CPAS bruxellois lors du Rapport Pauvreté 2018, le nombre de demandes d'expulsion judiciaire a été estimé à environ 5 000 par an<sup>68</sup>. Si toutes les demandes d'expulsions en justice ne mènent pas à une expulsion effective (*manu militari* avec présence d'un huissier, de la police et des agents communaux pour les meubles), la plupart impliquent des départs forcés du logement pour les ménages concernés. Approximativement 10 % des demandes d'expulsions mèneraient à une expulsion effective.

Pour 2018, 2019 et 2020, les nombres d'**expulsions effectives** transmises par la chambre des huissiers (approximations) étaient respectivement de 480 (2018), 508 (2019) et 249 en 2020 (hors période moratoire, soit de janvier à mars et en septembre-octobre). Notons que les expulsions de squat ont continué pendant la crise du Covid-19, car elles n'étaient pas concernées par le moratoire. Depuis la fin du moratoire (soit mai 2021) à décembre 2021, le chiffre communiqué par la chambre est de 405 expulsions domiciliaires ou de résidence réalisées et 45 expulsions d'immeubles squattés. En rapportant ces chiffres par mois, on constate en effet un accroissement du nombre d'expulsions domiciliaires effectives depuis la fin du moratoire, passant de 42 expulsions en moyenne par mois en 2019 à 51 par mois en 2021. Si ces nombres peuvent sembler faibles à l'échelle de la Région bruxelloise, rappelons que derrière chaque procédure d'expulsion et, à l'extrême, chaque expulsion effective vécue, se dressent des drames humains aux conséquences multiples dont l'intensité doit être gardée à l'esprit à la lecture des estimations chiffrées présentées dans ce chapitre. En outre, le nombre de demandes d'expulsions - souvent également lourdes de conséquences pour les personnes concernées - est comme mentionné plus haut, beaucoup plus élevé que le nombre d'expulsions effectives (cf. supra).

La mise en place d'un monitoring des demandes d'expulsions judiciaires et des expulsions effectives est nécessaire pour disposer de chiffres précis et de mesurer dans le temps l'ampleur du phénomène.

---

<sup>68</sup> <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/rapports-thematiques-pauvrete-0>



## Précarité énergétique

L'accès à l'énergie et à l'eau n'est pas aisé pour une part importante des Bruxellois : en 2019, soit avant la flambée des prix de l'énergie, près de 28 % des ménages dans la Région sont en situation de précarité énergétique et 23 % sont en situation de précarité hydrique (Coene et Meyer, 2021). Le poids des factures énergétiques et d'eau, combiné aux loyers élevés, participe souvent aux situations de surendettement des ménages bruxellois.

Certaines personnes ont droit à un **tarif social** pour l'énergie. En Région bruxelloise, **sans la catégorie temporaire BIM**, en janvier 2022, la CREG recense 66 978 bénéficiaires du tarif social pour l'électricité, dont 48 537 pour le gaz également (source : tableau de bord de la CREG). Les clients sociaux (ayant droit au tarif social et/ou au statut de client protégé) représentent 13 % des clients résidentiels (c.-à-d. non professionnel) en Région bruxelloise, contre 12 % en Wallonie et 8 % en Flandre. Si c'est en Région bruxelloise que cette proportion est la plus élevée, elle est insuffisante en matière de couverture des besoins des habitants qui connaissent une précarité énergétique. Dans le cadre des mesures de crise, les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) ont temporairement droit au tarif social fédéral. Or, le nombre de titulaires BIM en Région bruxelloise atteint 171 280 personnes (+ 152 439 personnes à charge), soit nettement plus que le nombre de clients bénéficiant du tarif social « hors mesure temporaire de crise ». Dans leur rapport de monitoring de février 2022<sup>69</sup>, la CREG évoque que « les chiffres fournis par le SPF Économie pour le 4e trimestre 2021 laissent entrevoir une hausse de l'ordre de 80 % à 100 % du nombre de bénéficiaires du tarif social au niveau fédéral par rapport au 1er trimestre 2020 ».

L'augmentation se situe probablement principalement au niveau des personnes qui ont droit au tarif social via le BIM « revenus » (les BIM « statut » avaient déjà probablement droit au tarif social avant l'élargissement).

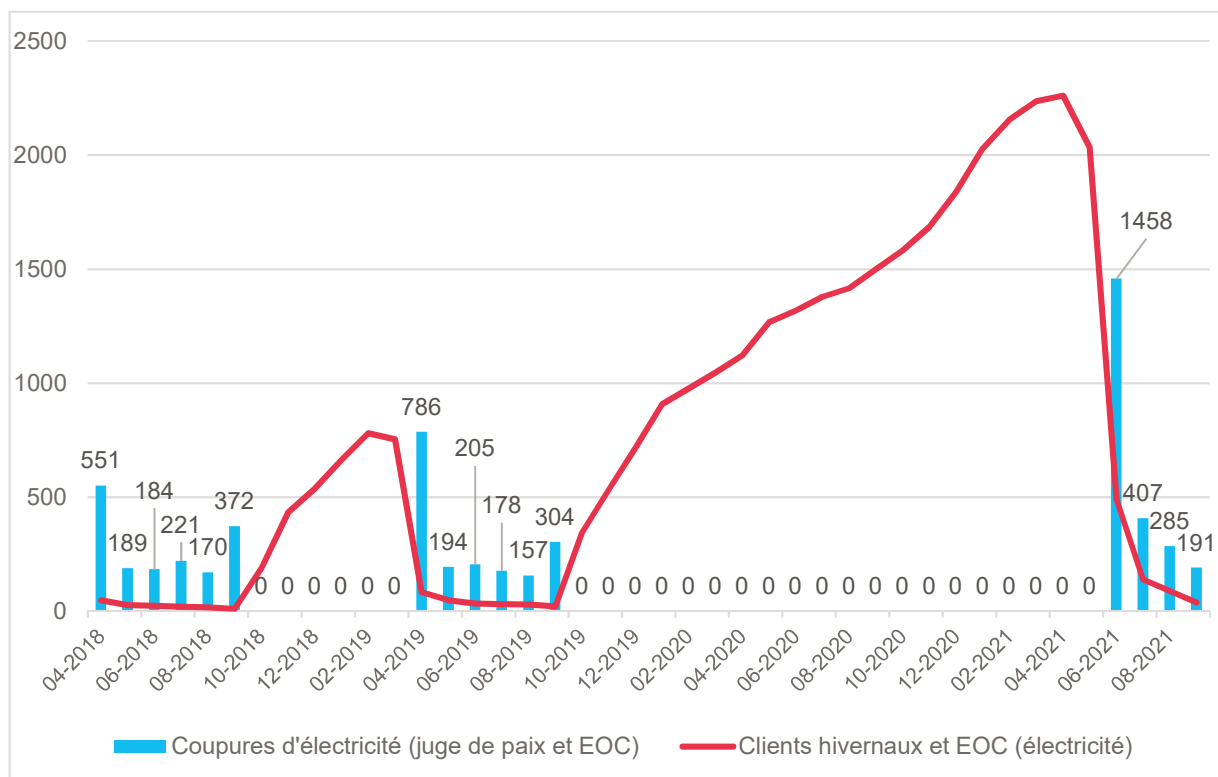
Par ailleurs, dans le cadre de la crise du Covid-19, un moratoire provisoire sur les **coupures de gaz et d'électricité** ainsi que les coupures d'eau a été mis en place : l'interdiction de coupure pendant le confinement a été prolongée entre les deux périodes hivernales - pendant laquelle cette interdiction est d'office d'application - et a donc été étendue sur toute l'année 2020. Le moratoire a pris fin en mai 2021.

Comme l'indique le **graphique 3.13**, le nombre de clients hivernaux et « end of contract » (EOC)<sup>70</sup> - protégés provisoirement des coupures - a augmenté chaque mois de façon très importante, respectivement pour l'électricité et le gaz. Les mois qui ont suivi la fin du moratoire sur les coupures de gaz et d'électricité, 2 341 ménages ont subi une coupure de courant en Région bruxelloise - entre juin et septembre 2021 - assortie dans la plupart des cas également d'une coupure de gaz (**graphique 3.13**).

<sup>69</sup> <https://www.creg.be/sites/default/files/assets/Publications/Reports/RA2352FR.pdf>

<sup>70</sup> Les « clients hivernaux » sont les clients pour lesquels une coupure a été décidée soit par la justice de paix soit pour non reconduction du contrat (et qui n'ont pas établi de contrat auprès d'un autre fournisseur). Les clients « End of contract » (EOC) concernent ceux dont le contrat d'énergie, arrivant à terme, n'a pas été prolongé par leur fournisseur commercial (et qui n'ont pas signé un contrat auprès d'un autre fournisseur) : ils subissent de ce fait une coupure de leur fourniture d'énergie. À noter que la réouverture d'un contrat est payante. Pendant la trêve hivernale, ces clients sont alimentés par Sibelga jusqu'à la reprise du point de fourniture par un fournisseur commercial. Voir Baromètre social 2020 pour plus d'informations.

**GRAPHIQUE 3.13 : ÉVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE DE CLIENTS « HIVERNAUX ET « END OF CONTRACT » (EOC) POUR L'ÉLECTRICITÉ, ET DES COUPURES D'ÉLECTRICITÉ, AVRIL 2018-SEPTEMBRE 2021**

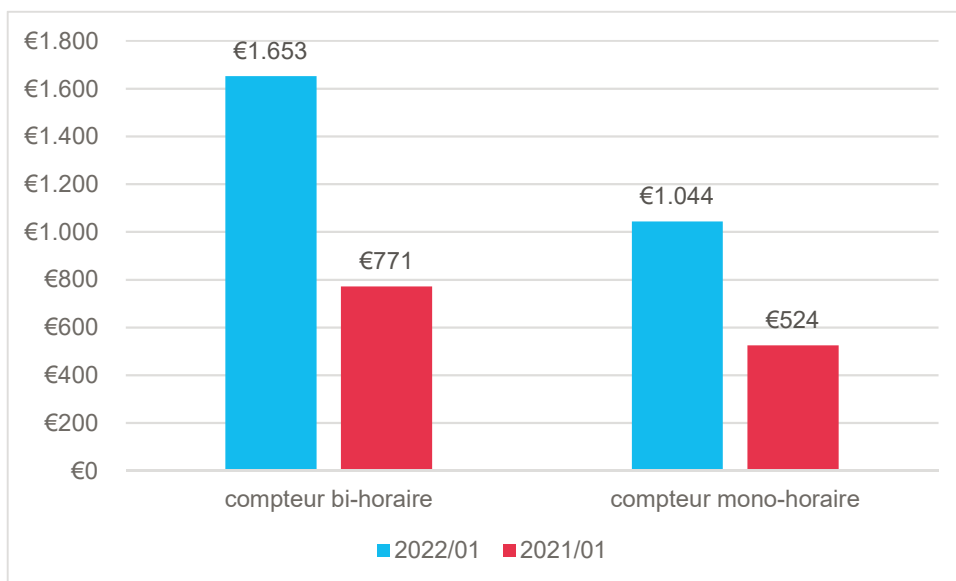


Source : Brugel (2021)

N. B. 1 856 ménages ont également subi une coupure de gaz entre juin et septembre 2021, assortie le plus souvent par une coupure d'électricité.

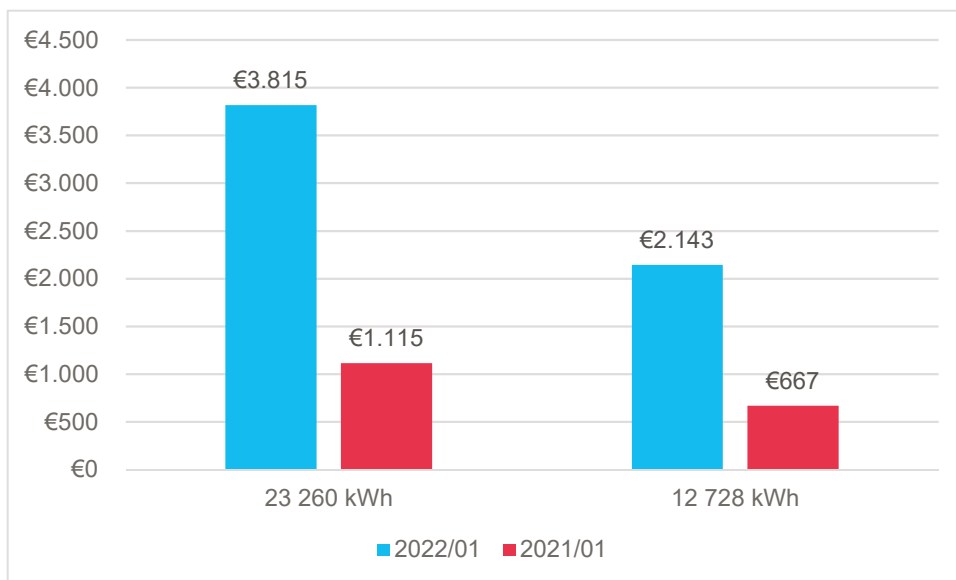
C'est dans ce contexte de précarité énergétique importante que vient s'ajouter la flambée actuelle des prix de l'énergie, accentuée encore par la guerre en Ukraine (cfr. supra). La facture moyenne a plus que triplé pour le gaz et doublé pour l'électricité, voire plus selon le profil de consommation (graphiques 3.14 et 3.15). Le prix des biens alimentaires connaît également une augmentation marquée dans ce cadre, ce qui se traduit également par une détérioration du niveau de vie des ménages. La situation financière des ménages va donc se dégrader encore du fait de ces dépenses essentielles accrues, et ce, malgré les mesures mises en place.

**GRAPHIQUE 3.14 : FACTURE ANNUELLE MOYENNE POUR L'ÉLECTRICITÉ, SELON LE PROFIL DE CONSOMMATION\*, RÉGION BRUXELLOISE, JANVIER 2021 ET 2022**



\* 2 036 kWh : consommation d'électricité d'un client médian bruxellois disposant d'un compteur mono-horaire ; 1 600 kWh + 1 900 kWh : consommation d'électricité d'un client moyen disposant d'un compteur bi-horaire  
Source : Brugel

**GRAPHIQUE 3.15 : FACTURE ANNUELLE MOYENNE POUR LE GAZ, SELON LE PROFIL DE CONSOMMATION\*, RÉGION BRUXELLOISE, JANVIER 2021 ET 2022**



\* 12 728 kWh : consommation de gaz d'un client médian bruxellois ; 23 260 kWh : consommation de gaz d'un client moyen  
Source : Brugel

## Sans-abrisme

Les loyers élevés persistants, la baisse des revenus et l'augmentation des problèmes de santé mentale dans le cadre de la crise ont encore amplifié le phénomène du sans-abrisme.

Les derniers chiffres publiés par Bruss'help sont ceux du dénombrement effectué le soir du 9 novembre 2020. Le centre rappelle que les chiffres rapportés représentent une sous-estimation de la réalité étant donné les difficultés à saisir l'ensemble de cet enjeu, en particulier en ce qui concerne les personnes hébergées temporairement par des proches, faute de solution de logement (Bruss'help, 2021) ; pas moins de 5 313 personnes ont été dénombrées ce soir-là, dont 50 % étaient sans-abri (dans les espaces publics, les centres d'hébergement d'urgence et les structures d'accueil de crise), 21 % sans-logement (en maisons d'accueil et en logements de transit) et 28 % en logement inadéquat (structures d'hébergement non-agréées, occupations négociées et squats). Par rapport au dénombrement de 2008, en douze ans, le nombre de personnes recensées a triplé (+ 208 %) en Région bruxelloise. Par rapport au précédent dénombrement (2018), le nombre de personnes sans-abri et mal logées recensées a augmenté de 28 %. L'augmentation du nombre de personnes en logement inadéquat a été la plus marquée (passant de 1 044 à 1 495 personnes, soit + 43 %).

### 3.3.4. Impacts sur la scolarité et la formation

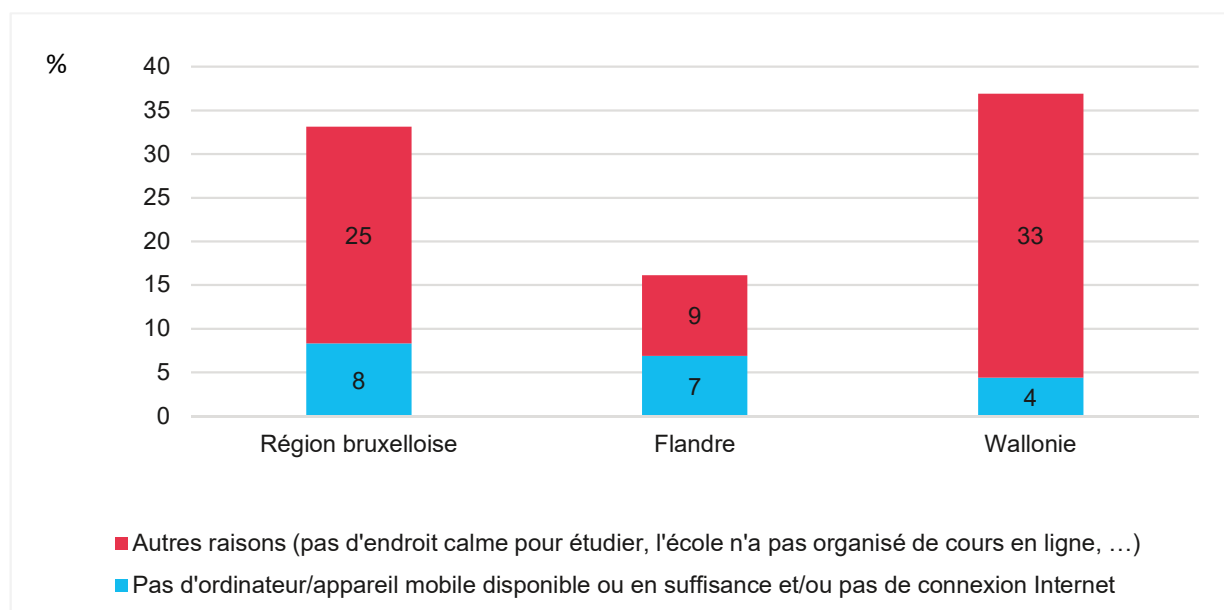
La proportion d'élèves en retard scolaire est très élevée en Région bruxelloise : en 2019-2020, 22 % des élèves du secondaire ont un retard scolaire de minimum deux ans. Une proportion légèrement moins élevée qu'en 2018-2019, en lien avec la décision d'éviter tant que possible les redoublements dans le cadre d'une année perturbée par la crise (cf. ci-après). Comme les années précédentes, on retrouve les proportions les plus élevées de retard scolaire dans les communes où la pauvreté est importante : c'est parmi les élèves résidant à Saint-Josse que la proportion apparaît la plus élevée (33 %), contre 9 % dans les communes aisées comme Woluwe-Saint-Pierre. Ce retard est souvent lié à la situation socioéconomique des familles : chômage, emplois précaires, parcours de migration, manque de maîtrise de la langue, conditions de logement défavorables pour mener à bien les tâches scolaires, etc. Parmi les jeunes de 18 à 24 ans, en 2020, un sur dix a quitté prématurément l'école sans avoir obtenu le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

En mars 2020, pour freiner la propagation de l'épidémie de Covid-19, les mesures de confinement mises en œuvre en Belgique ont inclus des périodes de fermetures des écoles et de suspensions partielles ou totales des cours en présentiel. Les écoles ont ainsi dû développer l'enseignement à distance. L'émergence de l'enseignement à distance a impacté de façon importante le quotidien des jeunes en général et en particulier ceux issus de milieux précarisés.

Si les indicateurs ne permettent pas (du moins pas encore) de rendre visible l'impact de la crise sur les parcours scolaires (dont par exemple le décrochage scolaire), les témoignages des acteurs soulignent l'impact socialement différencié des adaptations pédagogiques sur l'acquisition réelle des compétences visées par les apprentissages. Une enquête de l'Université de Mons portant sur les enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles indique à titre indicatif que selon 90 % d'entre eux, les inégalités scolaires se sont amplifiées durant la période de confinement. Une étude de la KU Leuven indique également que les inégalités se sont amplifiées suite aux fermetures des écoles, tant au sein d'une même école qu'entre les écoles; entre d'une part les enfants/adolescents/jeunes adultes ayant la possibilité de se former à distance dans de bonnes conditions, et d'autre part ceux pour lesquels ceci n'est pas possible - du fait des conditions familiales, de la possibilité ou non d'avoir un ordinateur à la maison (fracture numérique), des conditions de logements, etc.

Le **graphique 3.16** présente la proportion de parents avec enfants en âge scolaire dont les enfants n'avaient pas la possibilité de suivre des cours en ligne pendant le confinement, faute d'un ordinateur ou un appareil mobile personnel (qui fonctionne correctement) et d'une connexion Internet (stable). En Région bruxelloise, 33 % des parents ayant des enfants en âge scolaire estimaient que ces derniers étaient dans une telle impossibilité, dont un tiers pour des raisons directement liées à la disposition d'un ordinateur et/ou d'internet dans le ménage, et deux tiers pour d'autres raisons (pas d'endroit calme pour travailler, pas de cours en ligne organisés par l'école...).

**GRAPHIQUE 3.16 : PROPORTION DE PARENTS AVEC ENFANTS EN ÂGE SCOLAIRE DÉCLARANT QUE LEURS ENFANTS N'AVAIENT PAS LA POSSIBILITÉ DE SUIVRE DES COURS EN LIGNE PENDANT LE CONFINEMENT, PAR RÉGION, 2021**



Source : Statbel, EU-SILC 2021

L'OCDE (2020) souligne les risques liés aux freins à l'apprentissage et appelle les gouvernements à lutter contre le décrochage des élèves pour éviter un effet d'« hystérèse » (ou « effet-retard ») dans l'enseignement. Dans le domaine de l'économie du travail, l'hystérèse désigne l'effet à long terme que le chômage peut avoir sur la capacité d'un travailleur à retrouver un emploi. Dans l'éducation, elle pourrait désigner les répercussions à long terme de la fermeture des écoles sur les résultats des élèves.

Le retard en matière de compétences acquises pourra donc se manifester dans les années à venir, quand d'éventuelles lacunes entraveront l'acquisition de nouvelles compétences et seront donc préjudiciables pour la réussite (par exemple dans l'enseignement supérieur). Ces effets seront sans doute davantage présents chez les jeunes des milieux les moins favorisés.

*« Cela s'explique par plusieurs facteurs, souvent en lien avec le contexte socio-économique, qui peuvent conduire à un retrait du système scolaire, ayant à long terme des répercussions sur les résultats des élèves. Ces facteurs comprennent par exemple la difficulté rencontrée par certains élèves à maintenir le rythme d'apprentissage lorsqu'ils sont chez eux par manque de ressources ; l'érosion de leurs compétences académiques fondamentales par manque de pratique ; la difficulté à reprendre des activités éducatives ; la démotivation qui s'accroît avec le retard accumulé ; et le fléchissement de leurs aspirations à cause de l'incertitude qui entoure le milieu éducatif.*

*La disponibilité de moyens informatiques adaptés et l'implication des parents ont joué un rôle essentiel pour assurer une continuité pédagogique pendant la crise ».*<sup>71</sup>

Les acteurs de terrain témoignent que, outre l'impact sur l'apprentissage, la crise du Covid-19 a également eu des impacts sur les habitudes de travail, les repères, les capacités de concentration, en particulier pour les enfants issus de milieux défavorisés ; et ce, sans tenir compte des effets des éventuelles tensions au sein de la famille dans le cadre du confinement, résultant des problèmes sociaux exacerbés et/ou de logement inadéquat aux besoins du ménage. Dans certains cas, les violences intrafamiliales, dont sont généralement victimes les enfants et les femmes, ont augmenté pendant la crise, et la prise en charge est devenue plus compliquée (saturation des services d'aides).<sup>72</sup>

De manière générale, le travail à distance, la perte de repère, la désocialisation, mais aussi la crise économique et sociale qui résultent de la crise du Covid-19 affectent profondément les jeunes au travers de sentiments de démotivation et de manque de perspectives d'avenir. L'impact de la crise sur la santé mentale a en effet été tout particulièrement important chez les jeunes (cf. supra).

### 3.3.5. Digitalisation et non-recours aux droits sociaux

De manière générale, que ce soit dans le cadre de l'enseignement, de l'activation des droits sociaux ou de la participation sociale, la crise a fortement renforcé le processus de **dématérialisation** des services publics et privés aux personnes et, en conséquence, les conséquences relatives à la fracture numérique, tant en termes d'accès aux outils (ordinateur, connexion internet...) que de la maîtrise des usages attendus de ceux-ci. L'émergence rapide du « tout en ligne » a impliqué une nécessité d'accès et de maîtrise des technologies numériques dans tous les domaines, que ça soit pour travailler, accéder à ses droits, obtenir de l'information, étudier, développer sa vie sociale. Aujourd'hui, si plus de personnes utilisent ces outils qu'avant la crise du Covid-19, les conséquences pour les personnes qui restent en dehors du système digital sont encore plus importantes en termes de risque d'exclusion sociale et de non-recours aux droits.

L'enquête sur l'utilisation des TIC auprès des ménages montre l'importante augmentation de l'utilisation des opérations en ligne en 2021, que ça soit le commerce ou l'administration en ligne. On remarque que l'usage d'internet a augmenté fortement chez les plus faiblement scolarisés ([graphique 3.17](#)).

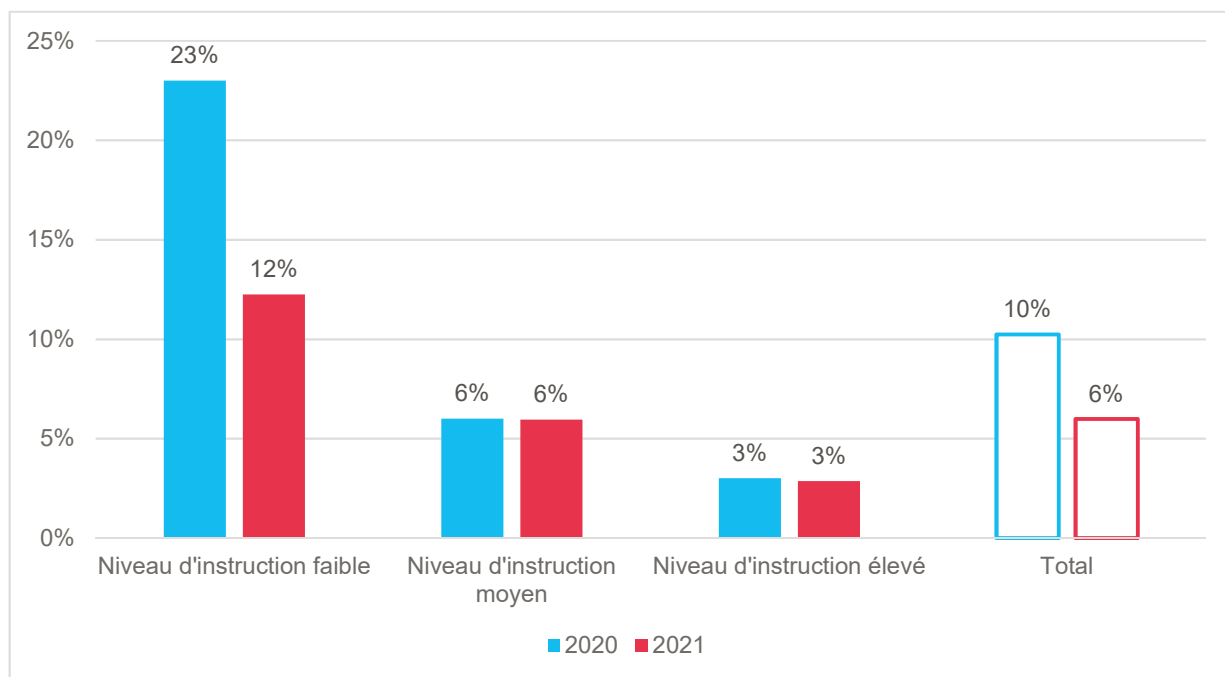
---

<sup>71</sup> <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/education-et-covid-19-les-repercussions-a-long-terme-de-la-fermeture-des-ecoles-7ab43642/>

<sup>72</sup> Voir l'étude de Bruxelles Prévention & Sécurité : <https://bps-bpv.brussels/fr/une-etude-de-bruxelles-prevention-et-securite-met-en-evidence-les-difficultes-des-victimes-de>



**GRAPHIQUE 3.17 : POURCENTAGE DE LA POPULATION (16-74 ANS) N'AYANT PAS UTILISÉ L'INTERNET AU COURS DES 3 DERNIERS MOIS, RÉGION BRUXELLOISE, 2020 ET 2021**

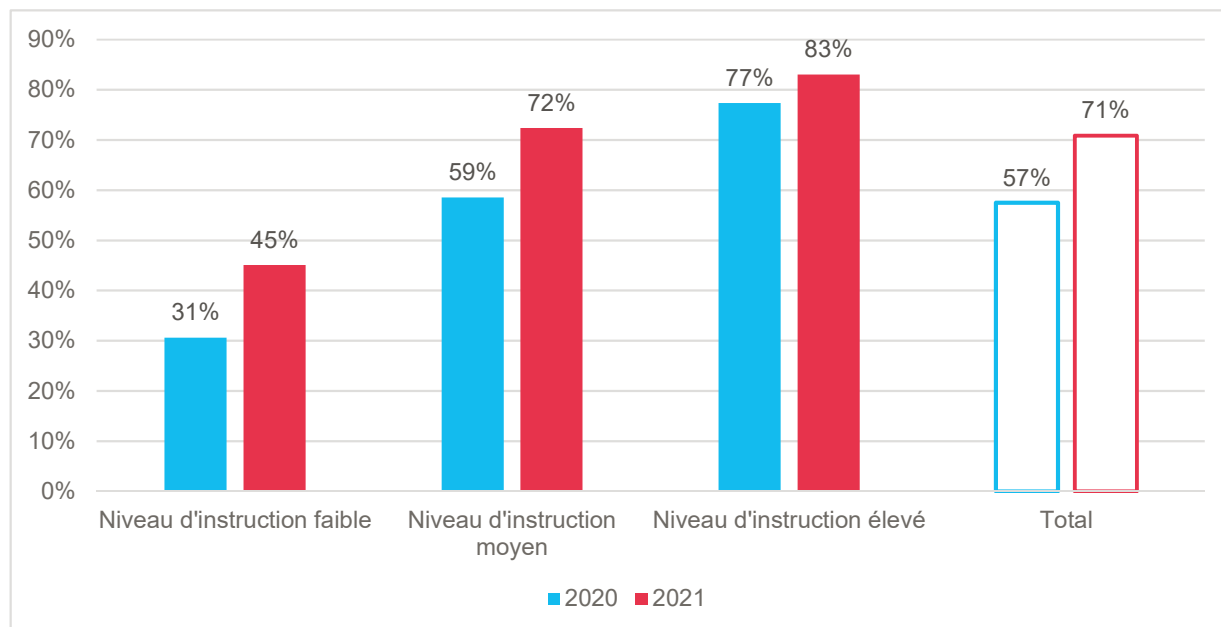


Source : SPF Economie-Statistics Belgium, Enquête sur l'utilisation des TIC par les individus

La proportion de personnes faiblement scolarisées n'ayant jamais utilisé internet est passée de 15 % en 2020 à 9 % en 2021 (non illustré).

On remarque que le pourcentage de la population (16-74 ans) ayant recherché des informations sur les sites d'une administration ou ayant téléchargé des formulaires administratifs a augmenté de façon notable, en particulier chez les personnes faiblement scolarisées et moyennement scolarisées (graphique 3.18). Néanmoins, les inégalités sociales restent marquées. En outre, même pour les personnes qui en font usage, la question de la maîtrise de ces outils à des fins administratives est difficilement appréhendable au moyen de données d'enquêtes quantitatives.

**GRAPHIQUE 3.18 : POURCENTAGE DE LA POPULATION (16-74 ANS) AYANT RECHERCHÉ DES INFORMATIONS SUR LES SITES D'UNE ADMINISTRATION OU AYANT TÉLÉCHARGÉ DES FORMULAIRES ADMINISTRATIFS, RÉGION BRUXELLOISE, 2020 ET 2021**



Source : SPF Economie-Statistics Belgium, Enquête sur l'utilisation des TIC par les individus

Si les chiffres indiquent une plus grande utilisation des TIC en particulier parmi les personnes faiblement scolarisées, la fracture numérique reste présente. En particulier, la digitalisation des services essentiels a **amplifié les conséquences** de la fracture numérique.

Ainsi, pour les personnes qui ne disposent pas ou ne maîtrisent pas l'usage d'un ordinateur et d'internet, il s'agit d'un facteur qui risque ainsi d'amplifier encore l'exclusion sociale et le non-recours aux droits sociaux, des phénomènes importants dans la Région, en particulier en ces temps de crise. Pour les personnes précarisées, le fait de ne pas avoir accès à un téléphone ou à un ordinateur (ou un seul ordinateur pour une famille nombreuse, un seul membre de la famille qui maîtrise les utilisations, pas d'imprimante...) ni à une connexion internet, ou encore ne pas en maîtriser l'usage (pour des raisons de connaissances des langues, etc.), peut être lourd de conséquences : difficultés d'accès aux informations concernant les droits sociaux, difficultés d'accès aux services qui ont basculé leurs activités vers le numérique, difficultés à entrer en contact avec les enseignants pour les parents, difficultés à suivre l'école à distance pour les familles, difficulté d'étudier à distance pour les étudiants, etc. (Deprez, Noël et Ramirez, 2020<sup>73</sup>).

Ainsi, les écarts dans l'accès et l'usage des technologies produisent des effets discriminatoires dans différents domaines de vie (éducation, emploi, vie administrative et citoyenne), créant de l'exclusion sociale, d'autant plus exacerbée dans le cadre de la dématérialisation accélérée des services essentiels.

*« La dématérialisation des services décharge par ailleurs sur l'individu une responsabilité : celle de s'équiper et de disposer d'un matériel suffisamment récent, celle aussi d'être capable de maîtriser ces outils numériques.*

<sup>73</sup> <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/analyse-des-impacts-de-la-premiere-vague-de-la-crise-de-la-covid-19-sur-les>

*Le numérique s'érige ainsi comme une norme sociale dominante qui comporte de multiples exigences souvent sous-estimées par les fournisseurs d'accès aux services et les acteurs institutionnels. La population qui n'est pas en mesure de se conformer aisément à cette nouvelle norme sociale dominante se trouve, par conséquent, à risque de marginalisation voire d'exclusion.*

*Le non-respect de cette nouvelle norme est assorti de ce que les sociologues considèrent comme des sanctions : non-accès aux droits, accès à des services de moindre qualité ou plus coûteux, décrochage, perte de lien, exclusion sociale. » (Brotcorne et Vendramin, 2021<sup>74</sup>).*

Notons qu'il existe, à l'instar de l'énergie, un tarif social en matière de communications électroniques. Le non-recours à l'actuelle mesure de tarif social est actuellement très important, et les avantages prévus, largement insuffisants pour répondre aux besoins actuels en la matière. Une proposition de loi est néanmoins sur la table, ayant pour objet de réformer ces tarifs sociaux en matière de télécom, dans le but de permettre une automatisation de l'octroi du droit. Pour ce faire, l'une des propositions est d'appliquer au secteur des communications électroniques les règles appliquées en matière de tarifs sociaux énergie (en ce compris les catégories de bénéficiaires).

---

<sup>74</sup> Brotcorne et Vendramin (2021), « Une société en ligne productrice d'exclusion ? », Sociétés en changement, numéro 11, mars 2021.

## 4. ÉVOLUTIONS TERRITORIALES

Ce volet territorial analyse l'état initial et les impacts directs et indirects de la pandémie sur le territoire régional dans ses dimensions de logement, de mobilité et espaces publics, d'environnement et d'espaces verts, de biodiversité. Sont scrutés également les aspects relatifs aux activités économiques, aux équipements publics dans leur grande diversité. Pour chaque item, les enjeux saillants révélés par la pandémie sont mis en lumière afin de guider les parties prenantes dans la définition et la conduite des politiques publiques.

### 4.1. LE LOGEMENT

#### 4.1.1. Constats

Les différentes périodes de confinement et de télétravail imposées ont plus que jamais fait du logement un besoin primaire y compris pour les Bruxellois. Le lien entre bonnes conditions de logement, bien-être physique et santé mentale a été largement démontré durant la crise sanitaire.

Celle-ci a, en particulier, mis en lumière l'impact pour les populations les plus fragiles d'un logement de faible qualité, reflet de conditions d'habitabilité difficiles (inadaptation voire insalubrité des logements, logements trop petits, mais aussi manque d'espaces extérieurs, d'espaces verts à proximité, etc.). A fortiori, l'absence de logement a évidemment aussi largement accentué le désarroi quotidien des sans-abris.

Les impacts du télétravail n'ont évidemment pas été ressentis de la même manière selon les segments de population et notamment les types de travailleurs. La crise a renforcé les distinctions entre actifs confinés et actifs toujours sur le terrain (travailleurs des services de santé, paramédicaux et sociaux, services urbains et réseaux, opérateurs logistiques, etc.) plus ou moins exposés au risque viral en dépit des mesures de sécurité, actifs au chômage temporaire ou nouveaux chômeurs. Il a conféré un rôle professionnel nouveau au logement.

Une étude récente de Perspective (IBSA) sur l'impact du télétravail confirme que les effets déjà survenus et à venir du recours au télétravail sur les nouveaux besoins en logements (localisations, superficies, configurations intérieures, etc.) pourraient bouleverser le marché immobilier économique comme résidentiel.<sup>75</sup>

L'évolution de la situation sociodémographique couplée aux effets de la crise sanitaire mettent en évidence différents constats sur le logement : dynamique immobilière, coût de l'acquisition, accès au

---

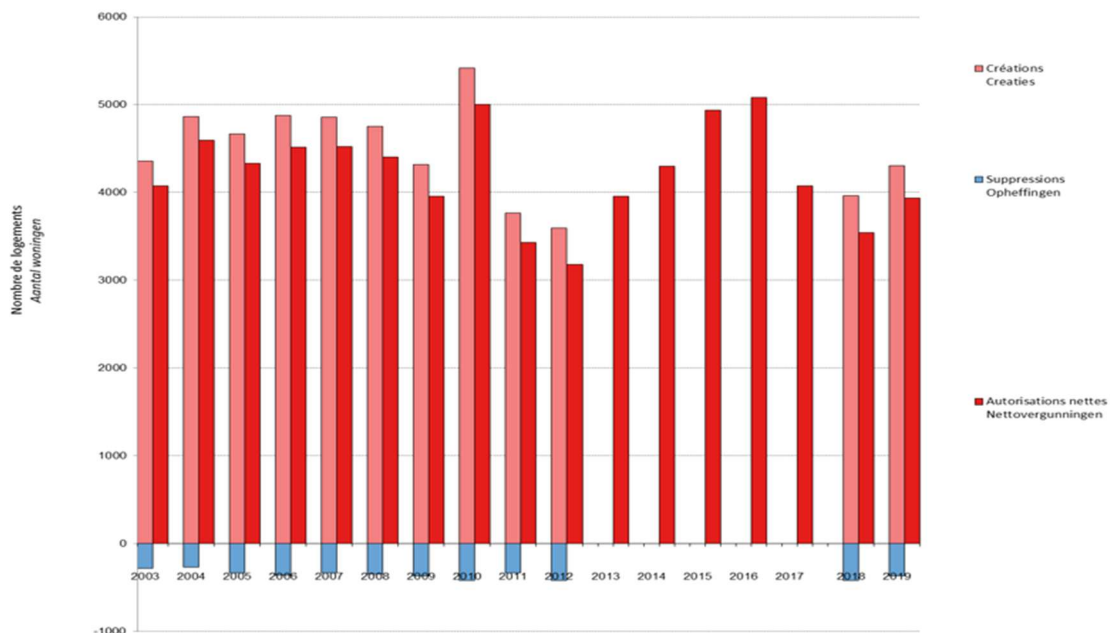
<sup>75</sup> Analyse et impact du télétravail en Région de Bruxelles-Capitale, Rapport d'étude, IBSA, octobre 2021

logement abordable, typologie et qualité du logement. Ils confirment pour certains, ceux exposés dans le Diagnostic de 2020<sup>76</sup> <sup>77</sup>.

### Constats sur la dynamique de production résidentielle

Pour la période 2018 et 2019<sup>78</sup>, antérieure à la crise du Covid-19, le nombre de logements nets autorisés s'élevait à 3.700 unités par an. Ceci confirme le ralentissement de la production immobilière résidentielle engagée depuis 2017 (voir graphique 4.1). Depuis 2003, le nombre de PU logement nets octroyés s'élevait à +/- 4.200 unités par an. Pour cette période, le nombre de logements produits reste néanmoins équivalent à l'augmentation du nombre de ménages bruxellois. Selon les premières estimations, ce ralentissement se poursuit pour l'année 2020 avec une baisse plus importante du nombre de logements nets autorisés s'élevant à +/- 2.800 logements<sup>79</sup>. Cette situation pourrait être corrélée à la crise sanitaire et aux contraintes rencontrées dans l'instruction des permis (services administratifs saturés).

### GRAPHIQUE 4.1 : ÉVOLUTION DES LOGEMENTS "CLASSIQUES" AUTORISÉS (2003-2019)



Source : Observatoire des permis logement, 2021

<sup>76</sup> Il est important de préciser que peu de données chiffrées couvrent les années 2020 et 2021. Il faudra attendre encore quelques mois pour pouvoir recevoir des données plus robustes sur les impacts de la crise sanitaire et du télétravail concernant certains aspects relatifs au logement dont l'évolution des loyers (aucune enquête sur les loyers n'a été menée par l'Observatoire des loyers sur le territoire bruxellois en 2019 en raison de la pandémie. L'enquête commencée en 2020 ne s'est achevée que récemment, les analyses du contenu des résultats ne sont pas encore disponibles), l'évolution du nombre de permis, la qualité du logement, etc.

<sup>77</sup> DIAGNOSTIC Redéploiement socio-économique, territorial et environnemental suite à la crise du Covid-19 publié en mai 2020 et actualisé en décembre 2020 –

[https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/20201218\\_diagnostic\\_covid\\_fr.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/20201218_diagnostic_covid_fr.pdf)

Les références ci-après au *diagnostic 2020*, *diagnostic de 2020* font référence à ce document. Toute mention à un autre diagnostic fera l'objet d'un renvoi spécifique.

<sup>78</sup> rapport sur les Permis d'urbanisme 2018 et 2019 : chiffres, tendances et localisation, mise en œuvre du PRAS de décembre 2020 de Perspective [https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/bbp\\_permurb\\_2018-2019.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/bbp_permurb_2018-2019.pdf)

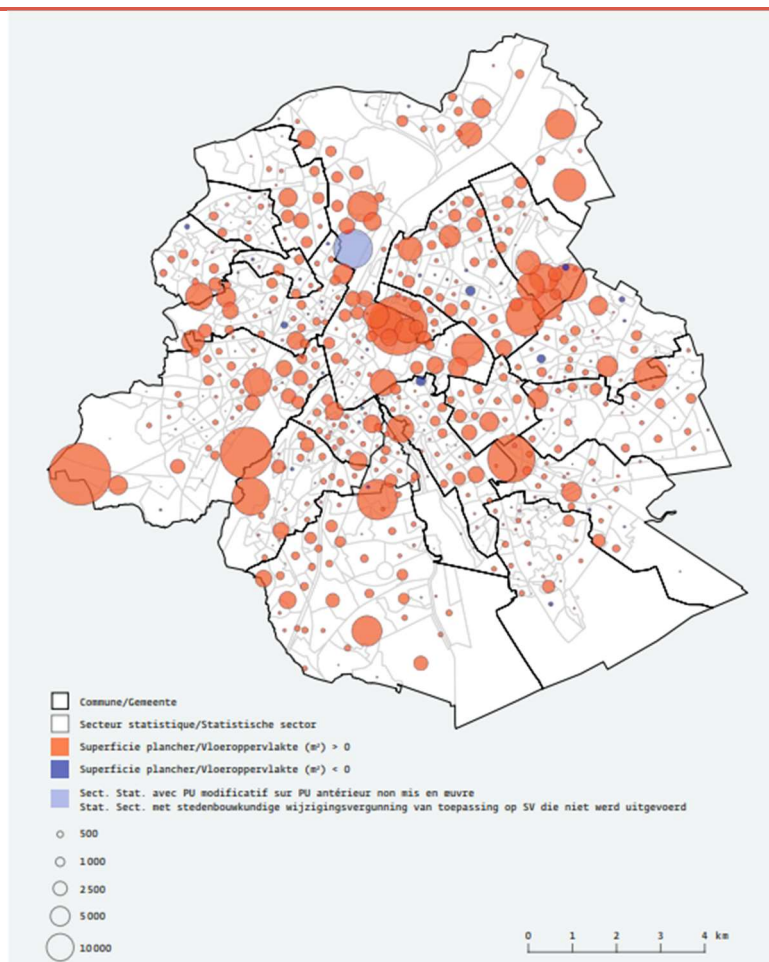
<sup>79</sup> à confirmer dans le cadre de la publication du prochain Observatoire des permis logement n°10 prévu pour le deuxième semestre 2022

Toujours pour la période 2018-2019, la répartition des surfaces résidentielles autorisées sur le territoire régional (voir carte 4.1) montre la poursuite de leur importance sur l'ensemble du territoire régional, autant en seconde couronne que dans les quartiers (très) centraux.

On note en particulier le développement d'importants projets résidentiels au sein des pôles de développement : « Campus Erasme » à l'ouest d'Anderlecht, « Reyers » au sud d'Evere et Schaerbeek ; « Campus Plaine » à la limite d'Auderghem et d'Ixelles ainsi que dans la partie sud du « Territoire du canal ».

Cette période est marquée en particulier par l'importance des projets autorisés dans le Pentagone, dont celui situé sur le site de l'ancienne Cité Administrative de l'État. On note encore des développements importants à Haren, dans les quartiers Churchill et Kauwberg à Uccle, dans le bas de Forest ainsi que dans le quartier de Stockel à Woluwe-Saint-Lambert.

**CARTE 4.1 : LOGEMENTS : SUPERFICIE PLANCHER NETTE AUTORISÉE PAR SECTEUR STATISTIQUE SELON LES PERMIS D'URBANISME OCTROYÉS EN 2018 ET 2019**

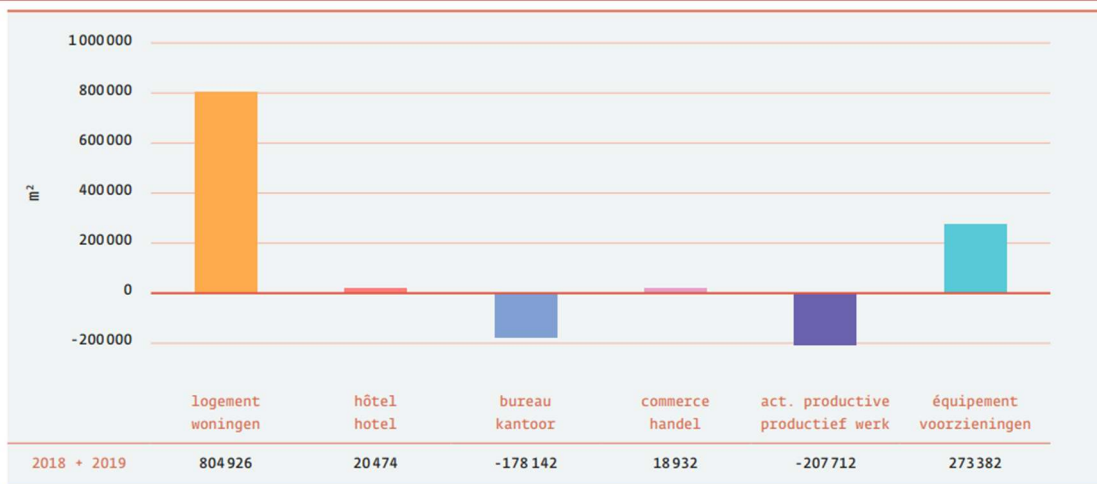


Le graphique 4.2 met quant à lui en évidence pour 2018-2019 que, malgré une baisse du nombre de logements autorisés, la dynamique résidentielle reste très largement prépondérante sur les autres fonctions, avec une création nette supplémentaire de + 805.000 m<sup>2</sup>. Les équipements arrivent en seconde position avec près de 275.000 m<sup>2</sup> supplémentaires. Les autres fonctions ont un bilan très faible



(commerce et hôtel), voire négatif (bureaux et activités productives). Pour les bureaux, la dernière publication de l'Observatoire des permis bureaux<sup>80</sup> indique toutefois une croissance de + 32.810 m<sup>2</sup> de surfaces de bureaux pour l'année 2020 par rapport à 2019.

**GRAPHIQUE 4.2 : SUPERFICIE DE PLANCHER AUTORISÉE PAR FONCTION EN RÉGION BRUXELLOISE (SUR BASE DES PERMIS D'URBANISME OCTROYÉS EN 2018 ET EN 2019) : SUPERFICIES NETTES**



**Constats sur le marché immobilier et l'accessibilité financière aux logements**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Région comptait 579.619 unités de logements. En 2021 ce chiffre atteint 592.942 unités.

Comme le mentionnait déjà le Diagnostic 2020<sup>81</sup> sur base des données de 2011, les locataires sont davantage représentés en Région bruxelloise (61 %) et situés en majorité dans les quartiers centraux. Dans les deux autres régions le taux de locataires se situe autour des 30 %.

Selon le Plan d'Urgence Logement (PUL) de 2020, si l'on compare le nombre de logements au nombre de ménages, on constate que l'offre quantitative est supérieure à la demande. Pourtant, la pression sur le marché immobilier bruxellois, en particulier locatif, est bien réelle. Cela montre que derrière les chiffres bruts, des dynamiques plus complexes sont à l'œuvre.

Du point de vue de l'accessibilité au logement, on arrive en effet à un constat bien différent.

Le loyer médian des logements dans la Région a augmenté très rapidement (24 % de croissance du loyer médian entre 2004 et 2018 selon l'Observatoire des loyers de la SLRB). Non seulement le prix des loyers bruxellois est en augmentation, mais c'est particulièrement le cas du segment du marché le plus abordable. Bruss'help mentionne qu'en 2019<sup>82</sup>, le prix de location mensuel moyen d'un appartement (équivalent à un appartement de deux chambres) à Bruxelles se négociait autour de 1.135 euros, soit une hausse de 6 % par rapport à 2018. En 2020, la hausse moyenne se limitait à 1 %. Toutefois, dans le segment du marché le moins cher, cette augmentation atteignait les 7 à 8 %. On peut par ailleurs

<sup>80</sup> Observatoire des permis bureaux n°39, état des lieux des bureaux en Région de Bruxelles-Capitale, 2021

<sup>81</sup> La mention Diagnostic 2020, reprise à divers endroits dans le document, fait référence au précédent diagnostic réalisé par perspective : Redéploiement socio-économique, territorial et environnemental suite à la crise du Covid-19, perspective, décembre 2020.

<sup>82</sup> Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale, sixième édition, Bruss'help, novembre 2020

s'attendre aussi à une augmentation des loyers en lien avec les futures indexations. Dans les communes les plus abordables, les loyers moyens des appartements ont tendance à augmenter sous la pression de la demande et du manque global d'offre.

Le **tableau 4.1** montre bien les difficultés d'accessibilité au marché locatif pour une part importante de la population. Selon l'Observatoire des loyers, en 2018, si l'on considère que le locataire ne peut dépasser 25 % de son budget pour ses frais de loyer, il faut attendre le septième décile de revenus nets mensuels pour que celui-ci ait accès à un tiers du marché locatif en 2018. Si par contre, on considère qu'il peut mettre 30 % de son budget dans son loyer, il faut attendre encore le sixième décile pour qu'il ait accès à un tiers du marché locatif. Autrement dit, la moitié des locataires bruxellois a accès à moins de 20 % du marché locatif.

**TABLEAU 4.1 : PART THÉORIQUE DU MARCHÉ LOCATIF ACCESSIBLE À CHAQUE DÉCILE DE REVENUS NETS (2018)**

DÉCILES DE REVENUS	Revenu mensuel maximum	Part théorique du marché locatif accessible	
		Si le loyer ne peut dépasser 25 % du budget	Si le loyer ne peut dépasser 30 % du budget
2	870 €	0 %	1 %
3	1145 €	1 %	3 %
4	1322 €	3 %	6 %
5	1589 €	6 %	13 %
6	1932 €	14 %	28 %
7	2387 €	29 %	47 %
8	3075 €	65 %	84 %
9	4473 €	92 %	96 %

Source : Observatoire des loyers, enquête 2018, SLRB, 2019

Le télétravail et ses effets sur l'augmentation des charges (coûts du chauffage, électricité et eau) devraient aussi avoir un impact sur la part du budget dédié au logement.

La pression sur le marché locatif ne proviendrait donc pas que d'un manque de logements mais de la possibilité pour les ménages d'accéder à un logement abordable et adapté à ses besoins. Autrement dit, la question est aussi celle de l'inaccessibilité grandissante à ces logements pour une partie de plus en plus importante de la population.

Il est important de noter par ailleurs que, selon le Rapport bruxellois de l'état de la pauvreté de 2019, les locataires sont plus fréquemment confrontés à des problèmes de logements que les propriétaires : logement surpeuplé, incapacité à chauffer convenablement le logement et problèmes d'humidité ou de moisissures. Ces différents problèmes de logement impliquent pour certains ménages d'importantes conséquences sur la santé physique, la santé mentale, la vie de famille, le parcours scolaire des enfants, etc.

L'enquête de l'Observatoire des loyers met aussi en avant les difficultés pour les Bruxellois à devenir propriétaire : 71 % des locataires n'envisageaient pas du tout de devenir propriétaires en 2018. Deux

tiers de ces locataires constatent que leurs revenus sont trop faibles et/ou que les prix des habitations sont trop élevés.

Renforçant les tendances, la crise sanitaire semble ainsi toucher plus durablement les locataires que les propriétaires bruxellois. Le Panorama socioéconomique de Perspective (IBSA) de 2021 a montré que la part des revenus que le locataire privé bruxellois consacre au loyer est élevée (un tiers des Bruxellois vivent dans un ménage où le coût du logement représente plus de 40 % du revenu disponible). Dès lors, et en particulier pour les locataires à faible revenu, on peut s'inquiéter des risques d'arriérés de paiement et d'endettement ou de surendettement. D'autant plus que ces derniers ont été touchés par cette crise, alors qu'ils n'avaient pas ou peu de réserves financières. Même si les chiffres sur l'évolution du nombre d'expulsions en 2020 ne sont pas disponibles, qu'il est donc impossible d'avoir à ce jour un aperçu sur l'évolution des arriérés de paiement, la hausse des arriérés inquiète car elle pourrait entraîner une augmentation des expulsions.

La crise a toutefois eu un impact très spécifique sur le prix des loyers. Certains facteurs liés à l'offre et à la demande semblent avoir en effet conduit à un relâchement de la pression sur les prix des loyers les plus hauts durant la crise sanitaire. Cette évolution peut s'expliquer par plusieurs facteurs : tout d'abord, la population de la Région a connu sa plus faible croissance depuis des années, le solde migratoire s'est considérablement réduit et certains logements précédemment utilisés pour le tourisme sont devenus vacants. Par ailleurs, une moindre demande s'est exprimée de la part des expatriés à une offre abondante de ce segment locatif et la demande semble s'être réorientée vers des biens en dehors de Bruxelles.

À contrario, la situation des travailleurs occupant les segments du marché le plus bas, qui ont une moindre propension au télétravail et restent davantage sur le territoire bruxellois, pourrait éventuellement conduire à une demande soutenue sur ce segment du marché et à des augmentations de prix plus élevées par rapport aux segments les plus hauts.

## Constats sur l'acquisition résidentielle

Selon l'étude sur l'impact du télétravail de Perspective (IBSA), le prix de vente des appartements a augmenté de 9,2 % au premier trimestre de 2021, soit plus vite que la moyenne 2018-2020, alors que celui des maisons augmentait de 0,6 % seulement, soit un taux inférieur à la moyenne des mêmes années<sup>83</sup>.

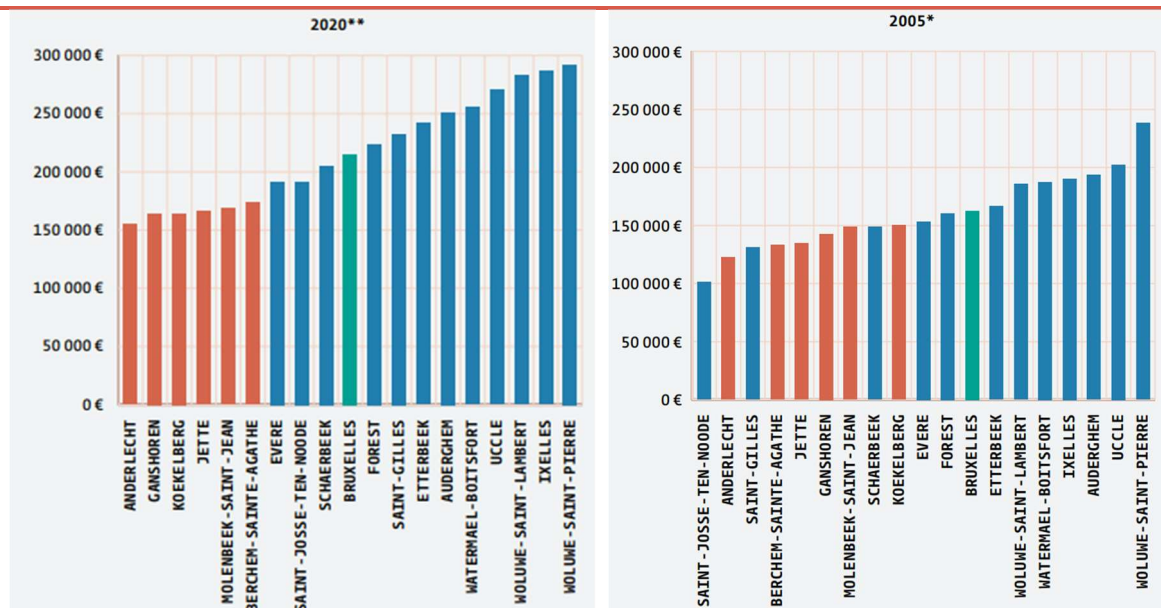
Les derniers chiffres montrent que tant les loyers que les prix à l'achat sont repartis à la hausse en 2021 à Bruxelles. Ces tendances devront donc encore être éclairées, notamment en analysant l'évolution des logements produits, leur nombre et type, etc. ainsi qu'en poursuivant la veille sur les prix d'achats et de location.

L'évolution des prix des appartements montre par ailleurs une tendance à une inégalité croissante entre l'ouest et l'est (voir [tableau 4.2](#)) de la Région, avec le canal comme ligne de démarcation. Il résulte de ce constat une fracture spatiale, avec une concentration d'appartements abordables à l'ouest et une concentration d'appartements coûteux à l'est. Même si l'écart entre les prix les plus élevés et les moins élevés semblent s'amoinrir en 2020, les prix de l'ensemble des communes de l'ouest sont inférieurs au prix de l'ensemble des communes situées à l'est. Cette distribution constitue un obstacle à la mixité sociale des communes et des quartiers.

---

<sup>83</sup> Impact du télétravail sur l'immobilier, IBSA, 2021

**TABLEAU 4.2 : CLASSEMENT DES PRIX MÉDIANS DES APPARTEMENTS PAR COMMUNE ENTRE 2005 ET 2020**

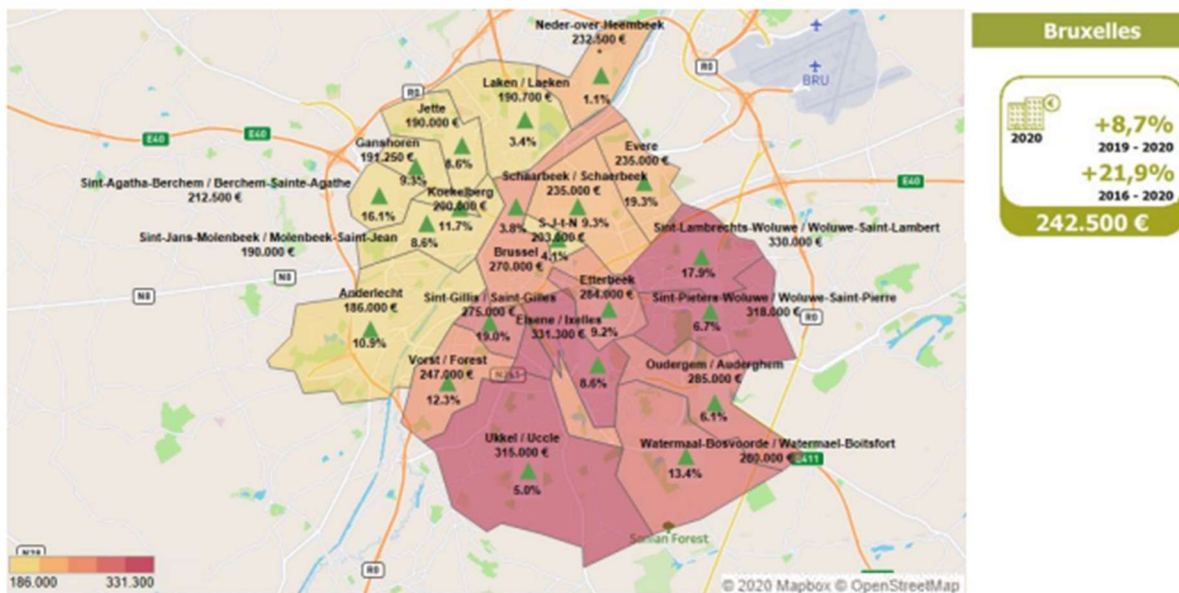


Source : Focus 44 de l'IBSA, Prix des appartements en Région bruxelloise, juin 2021

Selon les chiffres de l'Analyse du marché de l'immobilier de 2020<sup>84</sup>, les communes de la Région bruxelloise peuvent être divisées en 3 zones (carte 4.2), sur la base du prix médian d'un appartement : les appartements les moins chers sont situés dans le nord et le nord-ouest de la Région bruxelloise. Le prix médian d'un appartement dans les communes telles qu'Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg, Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Jette et Laeken est inférieur à 215.000 €. À l'exception d'Uccle, de Woluwe-Saint-Pierre, de Woluwe-Saint-Lambert et d'Ixelles, les communes situées au sud de la liaison ferroviaire Nord-Sud ont des prix médians compris entre 230.000 € et 290.000 €. À Uccle, Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert et Ixelles, le prix médian est le plus élevé (plus de 310.000€).

<sup>84</sup> Semaine de l'immobilier, février 2021, Compagnie des notaires de la Région de Bruxelles

**CARTE 4.2 : RÉPARTITION DES PRIX DES APPARTEMENTS EN 2020**



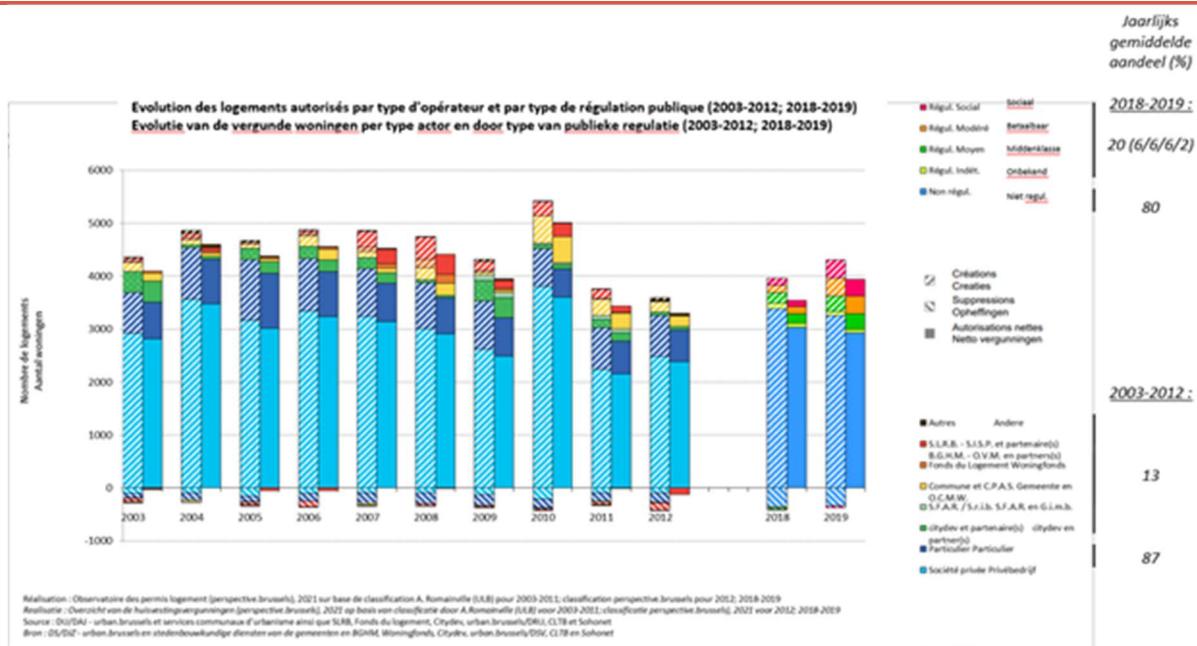
Source : Semaine de l'immobilier 2021, notaire.be

**Constats sur l'offre et production de logement abordable**

Le **graphique 4.3** met en évidence que la production de logement émane principalement des opérateurs privés. De fait, en 2019 (et depuis 2003), plus de 80 % des logements construits le sont hors des segments « régulés » (par les pouvoirs publics, à savoir le logement social, modéré et moyen) du marché. Par ailleurs, selon les mécanismes de production, une partie des logements produits dans le cadre d'une réglementation régionale réintègrent et/ou retrouvent à moyen terme le marché libre.



### GRAPHIQUE 4.3 : ÉVOLUTION DES LOGEMENTS AUTORISÉS PAR NIVEAU DE REGULATION FINANCIERE



Source : Observatoire des permis logement, 2021

Le diagnostic de 2020 précisait que les livraisons de nouveaux logements devraient peu à peu compenser les carences constatées en logement (abordable). Toutefois la production connue ne permettra pas de répondre à l'ensemble des besoins en logement accessible.

Selon le Monitoring des projets de logements publics 2021, la Région comptabilisait 11,2 % de logements à « finalité sociale » en 2021 (soit 66.164 logements dont 52.357 sont la propriété des pouvoirs publics). En tenant compte des projets de logement actuellement programmés (+/- 12.500 projets en attente de réalisation), la moyenne régionale augmentera à 13,4 %.

Le Plan Régional du Logement (PRL) et le Programme Alliance Habitat (AH) avancent aujourd'hui à un rythme régulier et la production de logement à finalité sociale augmente. En additionnant les logements réceptionnés et ceux actuellement en construction, le PRL atteint 65,4 % de taux de réalisation en 16 années d'existence tandis que l'AH frôle les 35 % de réalisation.

En plus de ceux des PRL et AH, plus de 3.000 logements sont en projet et ce, tout opérateur immobilier public confondu. L'année 2020 a toutefois été marquée par un certain ralentissement dans la dynamique de réception des logements suite à l'arrêt momentané de plusieurs chantiers pour cause de crise sanitaire.

Le nombre de projets en attente de réalisation, quoiqu'en diminution, demeure préoccupant. L'analyse de ces projets montre leur grande dépendance aux processus d'élaboration et d'approbation de documents urbanistiques régionaux ou communaux. Aujourd'hui, près de 11 % de logements du Plan Régional du Logement se retrouvent dans la catégorie « en attente », contre 6,7 % en 2019. Cette augmentation concerne uniquement les projets portés par la SLRB.

Le PUL précise que le PRL et l'AH prévoient la construction de 11.720 logements. Force est de constater qu'actuellement, seuls 3.750 d'entre eux ont été construits. Les études démontrent que 70 % des projets ne faisant pas l'objet d'un suivi spécifique par les autorités publiques échouent. Depuis lors,

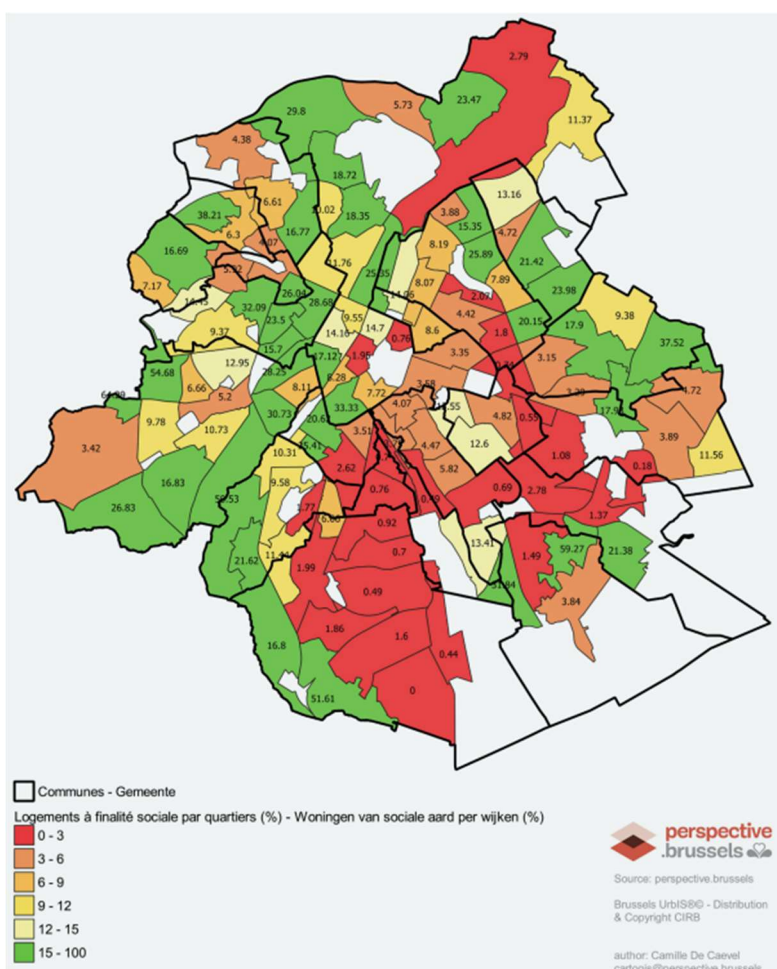


la Secrétaire d'État au Logement, désireuse de renverser cette tendance a créé une « Coordination team » chargée jusqu'en 2024 du suivi de chacun des chantiers en cours jusqu'à leur aboutissement afin de s'assurer de la bonne réalisation des projets.

La crise du Covid-19 a aussi entraîné des retards dans la rénovation et l'attribution des logements publics.

Au niveau de la répartition de ces logements, on constate un déséquilibre spatial manifeste dans l'offre de logement. L'ambition reprise dans la Déclaration de Politique Régionale (DPR) d'obtenir 15 % de logements à finalité sociale dans chacune des communes est seulement atteinte dans 5 d'entre elles, principalement localisées à l'ouest de la Région (Anderlecht, Ganshoren, Molenbeek-St-Jean, St-Josse-ten-Noode) et Watermael-Boitsfort. La Ville de Bruxelles et Evere frôlent également cette barre de 15 % (voir carte 4.3).

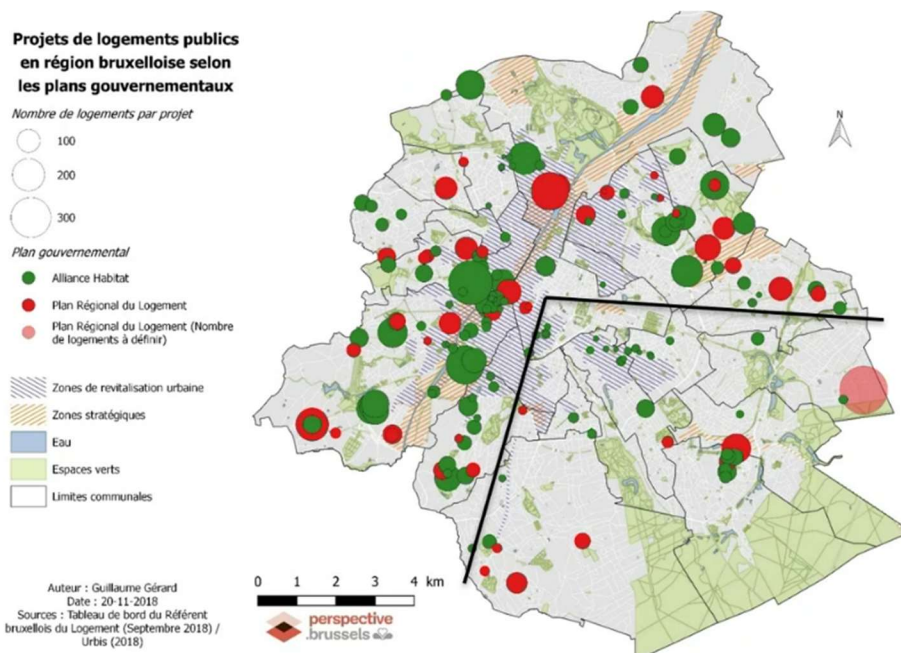
### CARTE 4.3 : RÉPARTITION DES LOGEMENTS À FINALITÉ SOCIALE À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS



Source : Monitoring des projets de logement public, n°5, juin 2021

Il en va de même pour les projets en cours. La carte 4.4 montre clairement une fracture entre l'est et l'ouest dans la distribution des projets de logements régionaux. On constate un « vide » programmatique dans le sud-est de la Région, aussi bien dans la première et la deuxième couronne. Il y a non seulement peu de projets prévus mais ces projets sont de plus petites tailles.

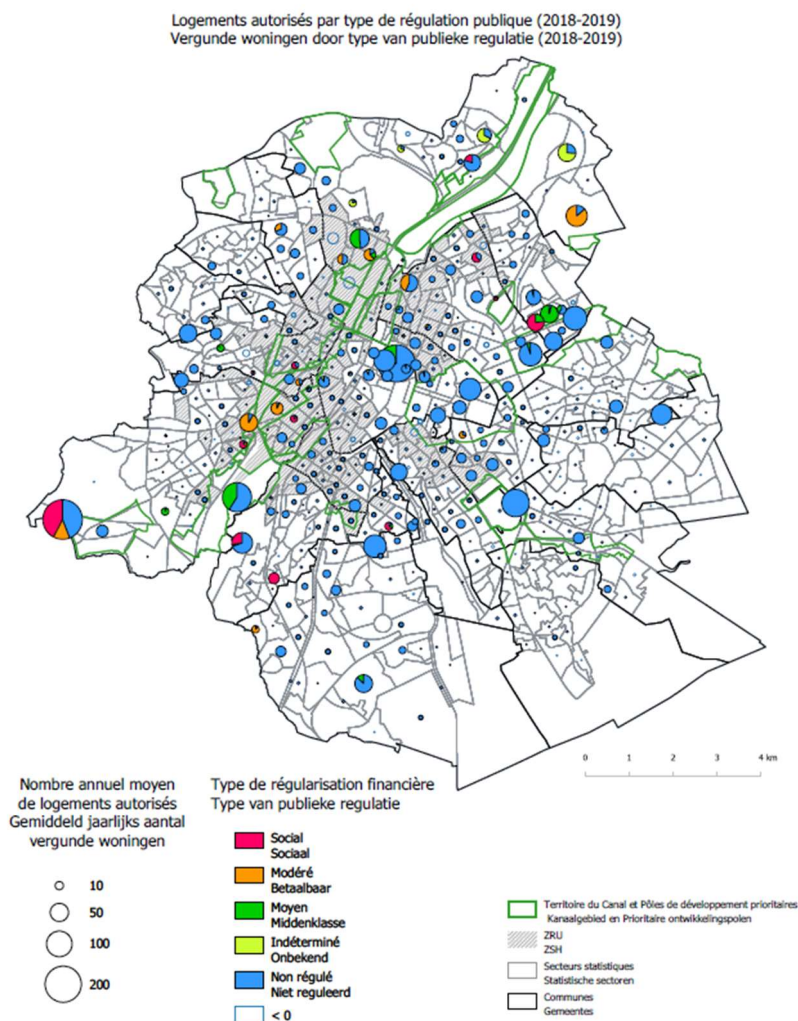
**CARTE 4.4 : PROJETS DE LOGEMENTS PUBLICS EN RÉGION BRUXELLOISE**



Source : Monitoring des projets de logement public, n°5, juin 2021

Selon la [carte 4.5](#), la répartition spatiale des logements publics par rapport à l'ensemble de la production résidentielle montre que ce cadran sud-est est pourtant dynamique en terme de production résidentielle globale mais que les logements autorisés sont majoritairement non régulés par les pouvoirs publics.

## CARTE 4.5 : LOGEMENTS AUTORISÉS PAR NIVEAU DE RÉGULATION PUBLIQUE



Source : Observatoire des permis logement, 2022

Concernant la typologie des bénéficiaires des logements publics produits, le bilan de l'année 2020 est aussi assez déséquilibré avec 60 % de ceux-ci qui sont destinés aux revenus moyens.

L'offre en logement social reste toujours trop faible au regard de la demande. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la liste d'attente des logements SLRB s'élevait à 48.355 ménages inscrits, soit une augmentation de 3 %, certes plus faible que l'année précédente (cette légère baisse du nombre d'inscrits par rapport à 2020 s'explique par les effets de la crise sanitaire qui a notamment complexifié les inscriptions), alors que le parc immobilier social comptait 40.215 logements dont 4.000 indisponibles car en attente de rénovation, soit autour de 36.000 logements occupés.

Le nombre de ménages inscrit sur la liste d'attente n'est cependant pas le meilleur reflet du besoin de logements sociaux. À l'échelle de la Région, environ 280.000 ménages répondent aux conditions de revenus permettant de prétendre à un logement social, soit près de 50 % des ménages bruxellois.

Parallèlement, un nombre significatif de logements restent encore inoccupés et sous-occupés à Bruxelles. Concernant l'inoccupation des logements, une étude lancée par la Secrétaire d'État au logement et réalisée par le BSI mentionnait entre 17.000 et 26.400 logements vacants en 2021. Ces

chiffres doivent être vérifiés via des enquêtes de terrain, mais la probabilité d'inoccupation toucherait 10.000 bâtiments selon cette étude.

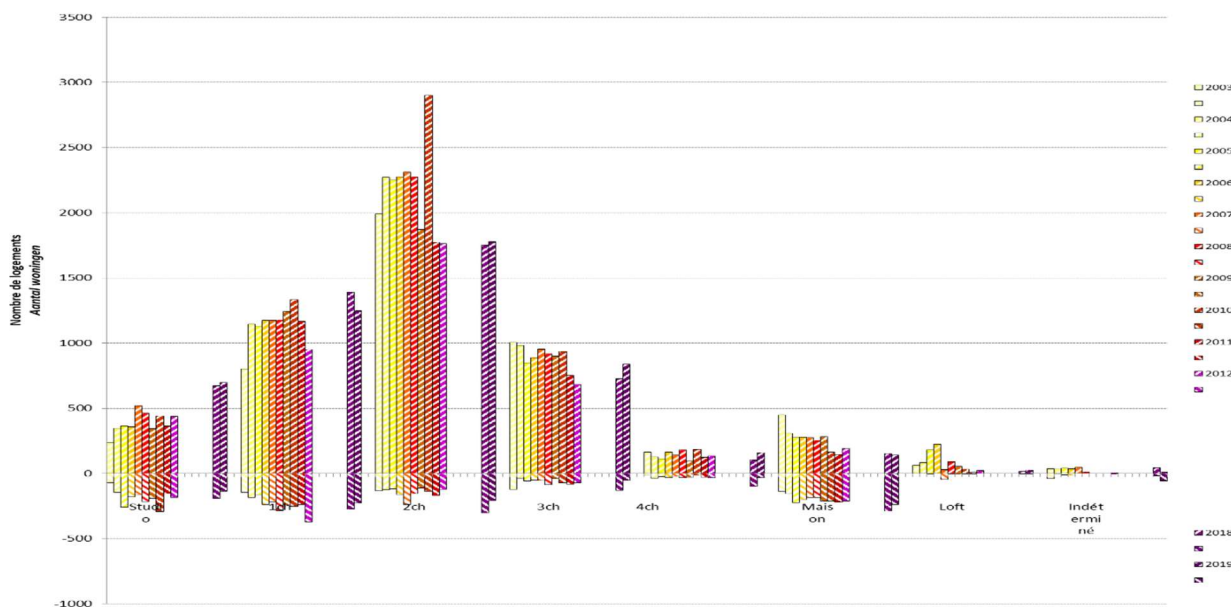
### Constats sur le type, la qualité et l'environnement du logement

Selon le Rapport sur la pauvreté de 2020 (voir Observatoire de la santé et du social<sup>85</sup>), la moitié de la population bruxelloise en situation de risque de pauvreté vit dans des logements considérés comme trop exigus par rapport à la taille de leur ménage. Il s'agit généralement de ménages avec enfant.

Au niveau spatial, les quartiers du croissant pauvre (zone centrale et ouest du canal) ont été plus durement touchés par le confinement, par le manque de plus grands espaces intérieurs et d'espaces (verts) extérieurs. En effet, ces quartiers se caractérisent par une densité de population importante, des logements surpeuplés et un bâti souvent vétuste. Ils présentent aussi généralement des rues et trottoirs étroits, avec peu d'espaces extérieurs qui peuvent être investis. C'est aussi dans ces quartiers que la proportion d'enfants et de jeunes et des besoins plus marqués pour des équipements récréatifs est la plus importante.

Or, comme le montre le **graphique 4.4**, la production de logement en Région bruxelloise reste axée sur des logements de petite taille, en particulier les 2 chambres qui constituent encore près de la moitié de la production. L'année 2019 a vu néanmoins une légère augmentation du nombre de 3 chambres par rapport aux 3 années précédentes. Le solde de maisons unifamiliales reste quant à lui négatif depuis 2010.

**GRAPHIQUE 4.4 : DYNAMIQUE D'AUTORISATION DE LOGEMENTS PAR TYPE (2003-2012 ; 2018-2019)**



Source : Observatoire des permis logements, 2021

<sup>85</sup> Baromètre social, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2020, Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles, [barometre\\_social\\_2020\\_0.pdf \(ccc-ggc.brussels\)](#)



Sur ce point, les projections réalisées par le Bureau du Plan<sup>86</sup> montrent une estimation de 900 ménages annuels supplémentaires à l'horizon 2050 pour 2.500 habitants annuels supplémentaires. La taille moyenne des ménages passera de 2,18 (2022) à 2,20 (2050) personnes. La croissance de la population est donc légèrement plus rapide que la croissance des ménages selon les prévisions actuelles bruxelloises. En conséquence, la demande de logements plus spacieux devrait suivre. S'ajoute à cela, les effets du télétravail qui ont clairement entraîné des besoins encore plus marqués vers des logements plus grands disposant d'une terrasse ou d'un jardin, d'un espace de bureau, etc. L'évolution appelle aussi des quartiers offrant des espaces verts, des commerces et des équipements à proximité.

Cela confirme les prévisions du diagnostic de 2020 : les souhaits dans les projets d'achat ont eu en effet tendance à se rediriger vers des maisons ou des appartements avec terrasse (il conviendra néanmoins vérifier ces indications avec les prochains chiffres relatifs à l'évolution des prix de l'immobilier). De plus, selon les analyses régionales, certains acheteurs qui en ont les moyens et qui recherchaient avant la pandémie des biens dans les centres urbains ou en proche périphérie, se tournent désormais vers des maisons, plus éloignées des zones centrales, dans un environnement moins dense et plus vert. L'autre grande tendance liée à ces besoins de plus d'espaces et d'un environnement apaisé aurait été le nouvel attrait pour les résidences secondaires<sup>87</sup>.

Les formes classiques du logement, l'absence de lieux partagés et d'espaces extérieurs ont joué un rôle important sur l'isolement social lors du confinement, notamment pour les personnes les plus précaires en particulier pour les personnes âgées et les foyers monoparentaux.

La typologie actuelle de la production de logement ne correspond donc pas aux besoins des Bruxellois. Si la production devait suivre les nécessités (logement de plus grande taille, pièce supplémentaire, terrasse, balcon ou jardin, etc.), ces nouvelles formes de logement auraient aussi un impact sur le prix des logements, notamment du fait d'un renforcement de la demande pour les plus grands logements (ou à tout le moins les mieux agencés) et, probablement, en ralentissant voire inversant la tendance à la baisse de la superficie moyenne des logements à Bruxelles. Au niveau du marché, même s'il existe une demande accrue pour des logements plus grands ou des espaces extérieurs, la double contrainte de l'offre limitée et des prix élevés ne permet pas nécessairement qu'il soit répondu à cette demande.

À ce jour, les observations quant à l'évolution de la demande et des prix de l'immobilier résidentiel dans et autour de Bruxelles ne permettent pas de dégager une tendance commune et, a fortiori, de déterminer quel est l'impact concret de l'épidémie et de la diffusion du télétravail. Toutes ces observations seront à suivre et à vérifier.

Enfin les nouvelles conditions de constructions amènent les promoteurs et les pouvoirs publics à repenser la production de logement. Par exemple, des réflexions ont été lancées pour créer des espaces de coworking dans les projets. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions au départ des indices de ces évolutions rapides.

---

<sup>86</sup> Bureau fédéral du Plan & Statbel (Direction générale statistique – Statistics Belgium), projections régionales, février 2022, calculs perspective

<sup>87</sup> Il est renvoyé au volet démographique du présent diagnostic ainsi qu'aux suivis et analyses réalisés par l'IBSA et tout particulièrement- Analyse et impact du télétravail en Région de Bruxelles-Capitale, 2021, [https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/IBSA\\_Rapport\\_teletravail\\_0.pdf](https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/IBSA_Rapport_teletravail_0.pdf)

## Constats sur le mal-logement et le non logement

Le mal-logement et le sans-abrisme ont augmenté dans cette période de crise sanitaire. Dans la nuit du 9 novembre 2020, Bruss'help comptabilisait 5.313 personnes sans abri et mal logées<sup>88</sup>. Par rapport au précédent dénombrement de 2018, 1.153 personnes supplémentaires ont été recensées, soit une augmentation de 27,7 %. On observe par ailleurs une hausse considérable du nombre de personnes vivant en squat (999 personnes dénombrées en 2020 contre 587 en 2016 et 236 en 2018).

Ces personnes privées de logement, souvent déjà en situation de grande précarité avant la crise, ont été particulièrement exposées aux dangers liés au Covid-19. Ce public a également souffert des mesures prises pour enrayer l'épidémie, comme la limitation du nombre de places dans les centres d'accueil pour éviter la transmission du virus.

### 4.1.2. Enjeux

Au défi prioritaire d'accroissement de l'offre en logement abordable au sein de la Région bruxelloise, déjà mentionné dans le diagnostic 2020, se sont greffés le besoin d'envisager les nécessités du télétravail<sup>89</sup>. Ces nouveaux éléments sont plus que jamais à plusieurs échelles : à l'échelle du logement, à l'échelle du quartier, à l'échelle de la Région et de sa périphérie et englobent des dimensions à la fois urbaines, sociales et économiques. Les recommandations reprises ci-dessous sont issues de cette analyse.

#### **Accroître l'offre de logements abordables et rééquilibrer sa distribution spatiale**

L'accélération de la production de logements abordables, qui comprend les logements sociaux et les logements conventionnés, est primordiale pour rendre accessible financièrement les logements aux Bruxellois qui ne parviennent pas à accéder à un logement qui répond à leurs besoins dans le marché libre.

À cela s'ajoute la nécessité de mieux spatialiser la production du logement afin de renforcer la mixité sociale et rééquilibrer l'offre sur le territoire régional. La maîtrise foncière publique et une meilleure répartition de la production doivent être une réponse.

Dans son dernier Monitoring des projets de logements publics, le Référent bruxellois du logement mentionne qu'au regard du nombre de logements actuels recensés en Région bruxelloise, l'objectif de 15 % équivaldrait à disposer de 87.900 logements à finalité sociale. La Région devrait donc construire ou acquérir un peu plus de 22.000 logements supplémentaires pour atteindre l'objectif fixé par le Gouvernement.

---

<sup>88</sup> Les sans-abris et mal logées recouvrent :

- Les personnes vivant en rue et en hébergement d'urgence
- Les personnes sans logement : personnes hébergées dans les maisons d'accueil ou en logement de transit
- Les personnes en logement inadéquat : personnes ayant trouvé refuge dans les structures d'hébergement non agréées, les occupations négociées ou les squats
- Les personnes dans les hôpitaux

<sup>89</sup> Cf. Analyse et impact du télétravail en Région de Bruxelles-Capitale, 2021, point 5.1.2 sur les dynamiques probables du télétravail sur l'immobilier résidentiel

[https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/IBSA\\_Rapport\\_teletravail\\_0.pdf](https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/IBSA_Rapport_teletravail_0.pdf)



Les mécanismes d'acquisition « clé-sur-porte<sup>90</sup> » sont un moyen efficace d'augmenter de manière significative et à délai réduit le nombre de logements à finalité sociale, notamment au sein des communes de la première couronne. Ce type d'acquisition pourrait aussi être orienté vers le sud-est de la Région afin de rééquilibrer l'offre et de renforcer la mixité sociale.

La territorialisation des charges d'urbanisme et leur imposition en nature dans les quartiers où se trouvent un déficit en logement à finalité sociale peut aussi être une réponse pour ce rééquilibrage (il est aussi souhaitable que ces opérations s'accompagnent de la production de certains services, équipements et commerces adaptés aux besoins des populations des logements sociaux).

Prioriser la production de logements publics dans les Plans d'Aménagement Directeur (PAD) est aussi une solution complémentaire dans le cadre de leur mixité. Pour ce faire, le Comité Scientifique du Logement (CSL) proposait dans son rapport de décembre 2020 d'inscrire des objectifs minimaux de logements abordables à atteindre dans le volet réglementaire des PAD, de renforcer les mécanismes de pérennisation du logement privé à finalité sociale (dont la création d'un label) ou de renforcer ici aussi le mécanisme des charges d'urbanisme pour imposer la création de nouveaux logements publics. Ces recommandations restent pleinement d'actualité, un effort singulier de production de logements publics est réalisé via les PAD en cours d'élaboration ou de concrétisation. La DPR elle-même s'engage à produire un minimum de 50 % de logements à finalité sociale (locatif social et modéré et acquisitif social) sur le foncier en propriété régionale.

Il s'agira aussi de concevoir des projets plus mixtes pour éviter une trop forte concentration d'un même type de logement dans un quartier en renforçant les nouvelles dynamiques immobilières : combinaison de logement social et moyen, acquisitif et locatif, habitats intergénérationnels, plus petites opérations plus dispersées dans l'espace, nouvelles formes architecturales. Le développement d'immeubles mixtes, mêlant plusieurs typologies différentes de logements (social, conventionné, libre...) pourrait également être exploré à cette fin.

Il faudra encore interroger l'approche résidentielle des populations précarisées en leur donnant accès au logement social acquisitif (en encourageant les mécanismes de démembrement des droits, notamment) et/ou en favorisant la cohésion sociale par exemple par la création d'équipements au rez-de-chaussée des grands ensembles, des cités jardins, la requalification de leurs espaces publics ou leur accessibilité à de l'énergie renouvelable.

Une autre piste est celle de la conversion de bureaux en logements lorsque l'opportunité se présente et que cela est techniquement et financièrement faisable (selon l'analyse des permis d'urbanisme 2018-2019, 20 % de la production du nouveau stock de logement était issue de conversion de bureaux vers le logement). La conversion de bureau en logement reste en effet une opération complexe et coûteuse et qui, selon les estimations, offrirait peu de résultats en nombre de logement produits. Les conversions seront a priori plus aisées pour les petites surfaces implantées dans des quartiers où la dynamique immobilière est forte et les conversions nombreuses, comme la première couronne sud-est. Par contre, la conversion sera, dans les pôles centraux, conditionnée au maintien d'une demande résidentielle solvable d'un niveau suffisant (vu les coûts au m<sup>2</sup> élevés dans ces quartiers centraux, à répercuter sur le logement produit). Les conversions apparaissent particulièrement compliquées dans les espaces de bureaux de deuxième couronne et le long des grands axes routiers : ces espaces sont moins attractifs sur le plan résidentiel et la vacance risque d'être très élevée. Il conviendra en outre de veiller à ne pas

---

<sup>90</sup> Afin d'augmenter le parc de logement à finalité sociale, les pouvoirs publics (SLRB) peuvent acquérir tout projet de logement, porté par un acteur privé ou public et qui dispose des autorisations de bâtir ou déjà disponible sur le marché libre.

reproduire la mono-fonctionnalité qui caractérisait certains de ces quartiers. Ces questions sont en cours d'analyse par Perspective dans le cadre de la Task-Force Bureaux.

La remise sur le marché des logements inoccupés est aussi une solution potentielle. Pour atteindre cet objectif, une action convergente de la Région et des communes est nécessaire. Rappelons en effet que le fait pour un propriétaire de maintenir inoccupé un immeuble ou partie d'immeuble destiné au logement constitue une infraction reprise au Code du logement (article 20). Les opérateurs publics et les associations agréées peuvent dès lors saisir le tribunal de première instance pour ordonner au propriétaire de prendre "toute mesure utile afin d'en assurer l'occupation dans un délai raisonnable". Il revient dès lors de doter l'administration régionale du logement des moyens et outils nécessaires pour établir avec précision les situations litigieuses et accroître le nombre de logement rendu au marché.

La mission lancée par la Secrétaire d'Etat au logement visant à centraliser les données et mener des enquêtes de terrains est une première étape indispensable dans ce but. La détection des logements vides est en effet encore trop peu développée. Il s'agira ensuite de développer une stratégie régionale visant la prise de sanctions et de mesures réparatrices à l'égard des propriétaires défaillants, et dans la foulée de développer un accompagnement approprié (aides à la rénovation, vente...).

### **Améliorer la qualité des logements et les adapter aux nouveaux besoins de la population bruxelloise**

Le Plan d'Urgence Logement (PUL) et le rapport du Comité Scientifique du Logement (CSL) reprennent complètement l'objectif d'améliorer la qualité des logements.

Il s'agit de répondre aux nouvelles exigences liées au télétravail et à l'évolution des ménages, en adaptant les logements et en améliorant le cadre de vie interne au logement : meilleure articulation entre lieux privés et lieux professionnels, logements plus grands et avec plus de pièces, balcons, terrasses, jardins, pièce supplémentaire, bureau, mais aussi en renforçant la lutte contre l'insalubrité avec une meilleure isolation, ventilation, etc. Un défi sera d'atteindre l'objectif dans le bâti ancien comme dans les bâtiments neufs.

Le souhait de répondre aux besoins des ménages se heurte néanmoins aux contraintes de prix, déjà particulièrement aiguës sur le marché du logement, à l'heure où le coût de construction est par ailleurs en forte augmentation. L'amélioration de la qualité des logements induit en effet de manière automatique une augmentation du coût de construction et dès lors des augmentations de prix (sur le marché libre) ou une réduction de la capacité à créer des logements supplémentaires (par les opérateurs publics).

Des solutions innovantes pour répondre à ce double défi sont dès lors nécessaires : la mutualisation de ces espaces; par exemple en développant des espaces de coworking dans les ensembles de logements; le couplage systématique des jardins semi-collectifs, la réservation de lieux communautaires, etc. Comme le mentionnait le diagnostic 2020, la mise en commun d'espaces dans les copropriétés pourrait présenter l'avantage de répartir les coûts tout en améliorant l'offre résidentielle (buanderie, salle de jeu commune, espace prévu pour le télétravail...). La réglementation peut inciter et/ou imposer cette mutualisation. De même, à l'image de certaines initiatives ou des pratiques dans certaines villes étrangères, le recours aux coopératives d'habitat (dans lesquelles les habitants sont coopérateurs et locataires de leur société immobilière coopérative et gèrent leur logement), les démembrements de propriété pourraient pallier aux difficultés d'accès au logement et en garantir le confort, l'entretien et la pérennité y compris en temps de crise.

L'enjeu se situe également à l'échelle des îlots et des quartiers d'habitation. Il s'agit d'y développer et maintenir des services répondant aux nouveaux besoins : espaces extérieurs publics, lieux de réunion

et de télétravail (publics ou financièrement accessibles) compensant la taille limitée des logements, services publics et commerciaux locaux proches des lieux d'habitation pour limiter les besoins de déplacements (motorisés). Il s'agit dès lors d'anticiper plus systématiquement ces besoins lors de développement de nouveaux ensembles de logements.

Une autre réponse est le développement de projets de logement innovants, plus diversifiés, plus qualitatifs, plus inclusifs comme par exemple le développement d'habitat collectifs à caractère social (mise en commun des espaces, offre de services de santé, sociaux, etc.)<sup>91</sup>. Ce type d'habitat est de nature à faciliter les réponses aux besoins des ménages en général mais également de segments plus fragiles de la population, comme les familles monoparentales ou les personnes âgées. Réserver du foncier dans les opérations de logement pour ce type d'initiatives est une stratégie nécessaire pour y répondre.

Ces différentes innovations peuvent par ailleurs se combiner.

Proposer une nouvelle offre de logements pose la question de la capacité financière des ménages à y accéder et donc le rôle des autorités publiques en matière de régulation des prix de l'immobilier et de production de logements publics. Le coût financier d'un logement stable est important.

Par ailleurs, il convient de ne pas se limiter à la construction de nouveaux logements pour répondre aux besoins mais aussi d'activer une politique ambitieuse de soutien à la rénovation et d'adaptation du parc existant.

## **Améliorer les connaissances sur la production, la typologie, la qualité et l'évolution des besoins en logement**

Mentionné plusieurs fois dans les constats, le manque de chiffres actualisés concernant le stock, la typologie du logement, ses interactions avec l'environnement, etc. limitent les analyses possibles sur l'évolution du marché et la qualité des logements et donc l'action.

La qualité du logement est devenue une condition primaire du bien-être des habitants et de l'attractivité globale de la Région. Comme le mentionnait le diagnostic de 2020, mieux connaître le lien entre logement et résilience des personnes plus vulnérables, comprendre les déterminants du logement sur la santé des habitants sont primordiaux. Dans cette optique, il convient d'exploiter et de croiser tout indicateur indirect (sur-consultation de la médecine universitaire, nombre de plaintes ou signalements de violences domestiques par rapport à une époque normale, nombre de lits d'urgence mis à disposition et occupés).

Une connaissance, une analyse plus fine et plus robuste des composantes du logement et des effets des situations de crise sur son évolution reste un véritable enjeu (comme l'avait également souligné le rapport du Comité Scientifique du Logement<sup>92</sup>).

La stabilisation et le développement structurel des outils de production de la connaissance (données et analyses), préalable indispensable au partage et la centralisation des données sur ces thématiques doivent ainsi pouvoir être réalisées de manière pérenne en augmentant les moyens techniques et humains pour y arriver.

---

<sup>91</sup> Cf, étude réalisée par perspective et le réseau Care in the city sur l'habitat collectif à caractère social dont la publication sortira en avril 2022.

Cf. étude sur les mobilités résidentielles à Bruxelles menée par la Vrije Universiteit Brussel (VUB) et KU Leuven, Joren Sansen & Michael Ryckewaert, 2021 : <https://www.aspeditions.be/en-gb/book/collective-housing/18174.htm>

<sup>92</sup> [https://perspective.brussels/sites/default/files/csl\\_fr\\_def2.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/csl_fr_def2.pdf)

## 4.2. LA MOBILITÉ ET L'ESPACE PUBLIC

La mobilité est un facteur clé de la performance économique et sociétale et, à l'évidence, de la crise sanitaire depuis 2020 : l'hyper-mobilité, l'extrême rapidité des échanges, des flux de personnes et de biens a concouru à la diffusion rapide du virus. Si le flux des personnes a fortement baissé lors des mesures de limitation de la propagation du virus en 2020, celui des marchandises s'est maintenu pour les biens essentiels.

La crise sanitaire et particulièrement les périodes de confinement ont impacté fortement la mobilité des Bruxellois et des usagers de la Région. Ce chapitre décrit ces évolutions au niveau de la mobilité ainsi qu'au niveau de l'espace public, pour ensuite décrire les tendances à plus long terme et les enjeux qui viennent avec cette évolution.

Il convient de noter que la mobilité est fortement liée à l'espace public et que les deux ne peuvent être considérés isolément l'un de l'autre, comme le montre le plan Good Move (2020). Ce plan régional portant sur les mobilités a pour objectif d'améliorer le cadre de vie tout en accompagnant le développement démographique et économique de la Région de Bruxelles-Capitale. Il vise à réduire l'utilisation générale de la voiture personnelle d'un quart d'ici 2030, de diminuer fortement le trafic de transit, de quadrupler l'utilisation du vélo, de rendre aux Bruxellois 130.000 m<sup>2</sup> d'espace public et de mettre en place une cinquantaine de quartiers apaisés.

### 4.2.1. Constats

En général, la mobilité a beaucoup diminué durant la période de crise sanitaire, avec des évolutions différentes en fonction des modes de transport. La reprise de la voiture a été plus importante que celle du transport public. En outre, les **types de déplacements** ont été différents, avec d'autres destinations à d'autres moments.

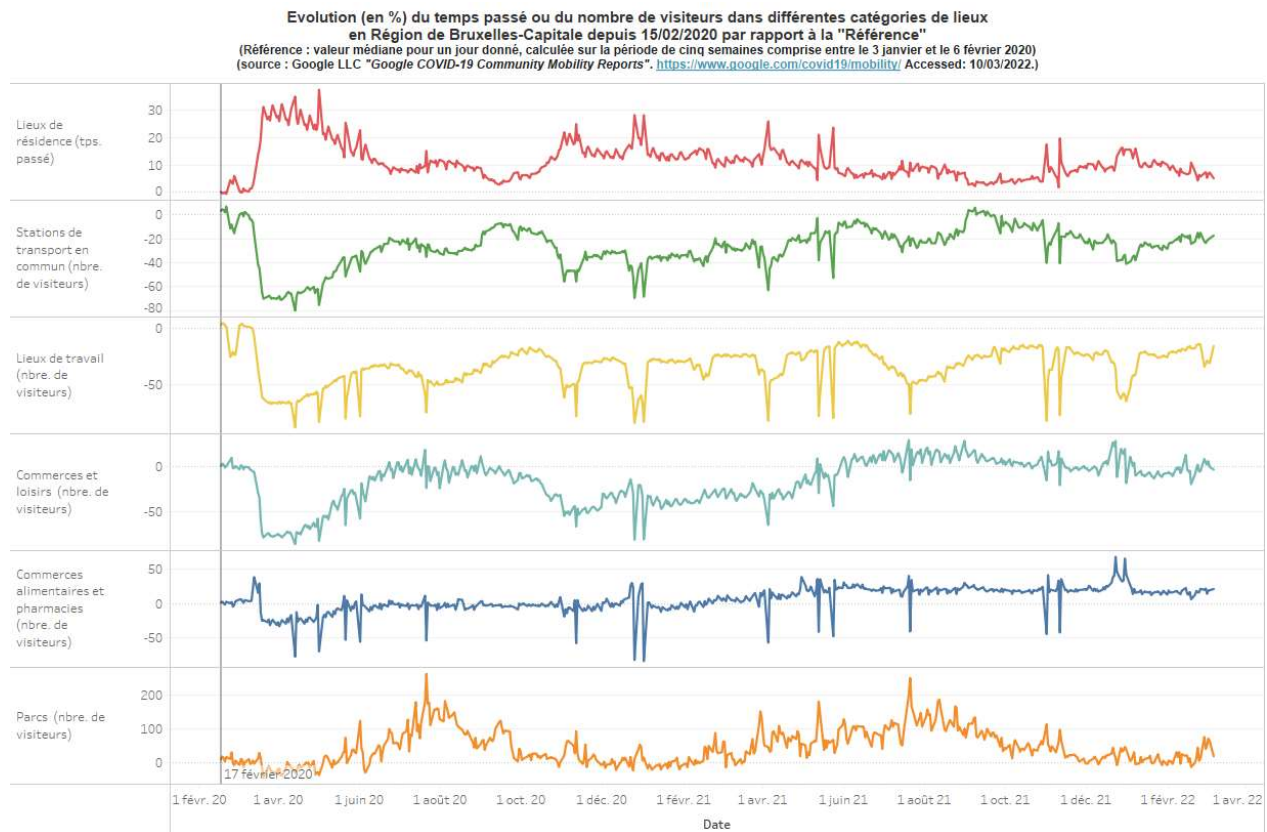
Le **graphique 4.5** ci-dessous montre l'évolution du nombre de visiteurs (ou du temps passé dans les lieux de résidence) dans différentes catégories de lieux en Région de Bruxelles-Capitale de mars 2020 à mars 2021 par rapport à la situation avant la crise Covid-19.

Sur base des chiffres de la semaine 9 de 2022, juste avant le congé de carnaval (lundi 21/02/2022 au vendredi 25/02/2022<sup>93</sup>, la Région de Bruxelles-Capitale connaît toujours une baisse de 15 % au niveau du nombre de visiteurs dans les pôles d'emploi, une baisse de 18 % au niveau des arrêts de transport en commun et une baisse de 3,5 % pour les commerces et loisirs. Pour ces derniers, la crise sanitaire semble également encourager une partie de la population à favoriser les commerces de proximité pour leurs achats alimentaires et non alimentaires, avec des répercussions possibles sur les distances parcourues pour ces motifs de déplacements<sup>94</sup>.

<sup>93</sup> Source: Google LLC "Google COVID-19 Community Mobility Reports". <https://www.google.com/covid19/mobility/>  
Accessed: 10/03/2022

<sup>94</sup> SPF Mobilité, enquêtes BeMob auprès de 2000 belges (dont 12% de Bruxellois) en juin et décembre 2020

**GRAPHIQUE 4.5 : ÉVOLUTION (EN %) DU NOMBRE DE VISITEURS (OU DU TEMPS PASSÉ DANS LES LIEUX DE RÉSIDENCE) DANS DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE LIEUX EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE DE MARS 2020 À MARS 2022 PAR RAPPORT À LA « RÉFÉRENCE » (DONNÉES FILTRÉES DU LUNDI AU VENDREDI)**



Source : Google Mobility Reports, consulté 10/03/2022

Les tendances pendant la période de la crise sanitaire (mars 2020 – fin 2021) sont analysées par mode de transport, suivant l'ordre du principe STOP<sup>95</sup>. Toutefois, il n'y a pas de données quantitatives spécifiques disponibles pour la marche à pied. Certaines observations à ce niveau sont néanmoins implicitement possibles dans la mesure où la marche est généralement le mode utilisé en amont et en aval de l'utilisation du transport public ou partagé. Des recherches plus poussées seront nécessaires afin de poser les constats sur les flux de déplacement en rapport avec l'évolution des types et habitudes de déplacements et de localisation des activités, des lieux de résidence et de travail.

<sup>95</sup> Du néerlandais : *Stappen Trappen Openbaar Vervoer Privévoertuigen* : Marche à pied, Vélo, Transports en commun, automobile individuelle : hiérarchisation des modes de déplacement du plus souhaitable à celui à rééquilibrer.

## Vélo

Au niveau de **l'évolution du trafic de vélos**, il faut distinguer l'évolution des flux globaux de l'évolution des flux au cours de l'hyper-pointe du matin les jours ouvrables scolaires.

De 2010 à 2019, les comptages manuels réalisés par ProVelo au niveau de 26 carrefours de la Région de Bruxelles-Capitale entre 8h et 9h (jour ouvrable scolaire ; mardi ou jeudi ; mois de janvier, mai, septembre et novembre) montraient une croissance annuelle moyenne d'environ 14 % (graphique 4.6).

En 2020, les flux à l'hyper-pointe du matin ont été fortement perturbés par les mesures sanitaires en vigueur (périodes de télétravail obligatoire...). Entre 2019 et 2020, les comptages manuels montrent une diminution du trafic vélo entre 8h et 9h de 16 %<sup>96</sup> alors que les comptages automatiques continus montrent, quant à eux, une très forte augmentation de l'utilisation du vélo aux autres moments de la journée et de la semaine. En effet, sur base de ces comptages automatiques, l'augmentation globale pour la période 2019-2020 atteindrait +64 %<sup>97</sup> des flux vélo observés toutes périodes de la journée ou de la semaine confondues.

En 2021, l'utilisation du vélo à l'heure de pointe du matin a cru à nouveau avec une augmentation de +10 % par rapport à 2020 observée lors des comptages manuels de ProVelo. Toutefois, le flux moyen par poste de comptage manuel de 2021 n'a pas encore dépassé celui de 2019. Le maintien de certaines mesures de restrictions sanitaires (télétravail...) et la météo défavorable constatée en 2021 par rapport à 2020 peuvent vraisemblablement en partie expliquer ce constat.

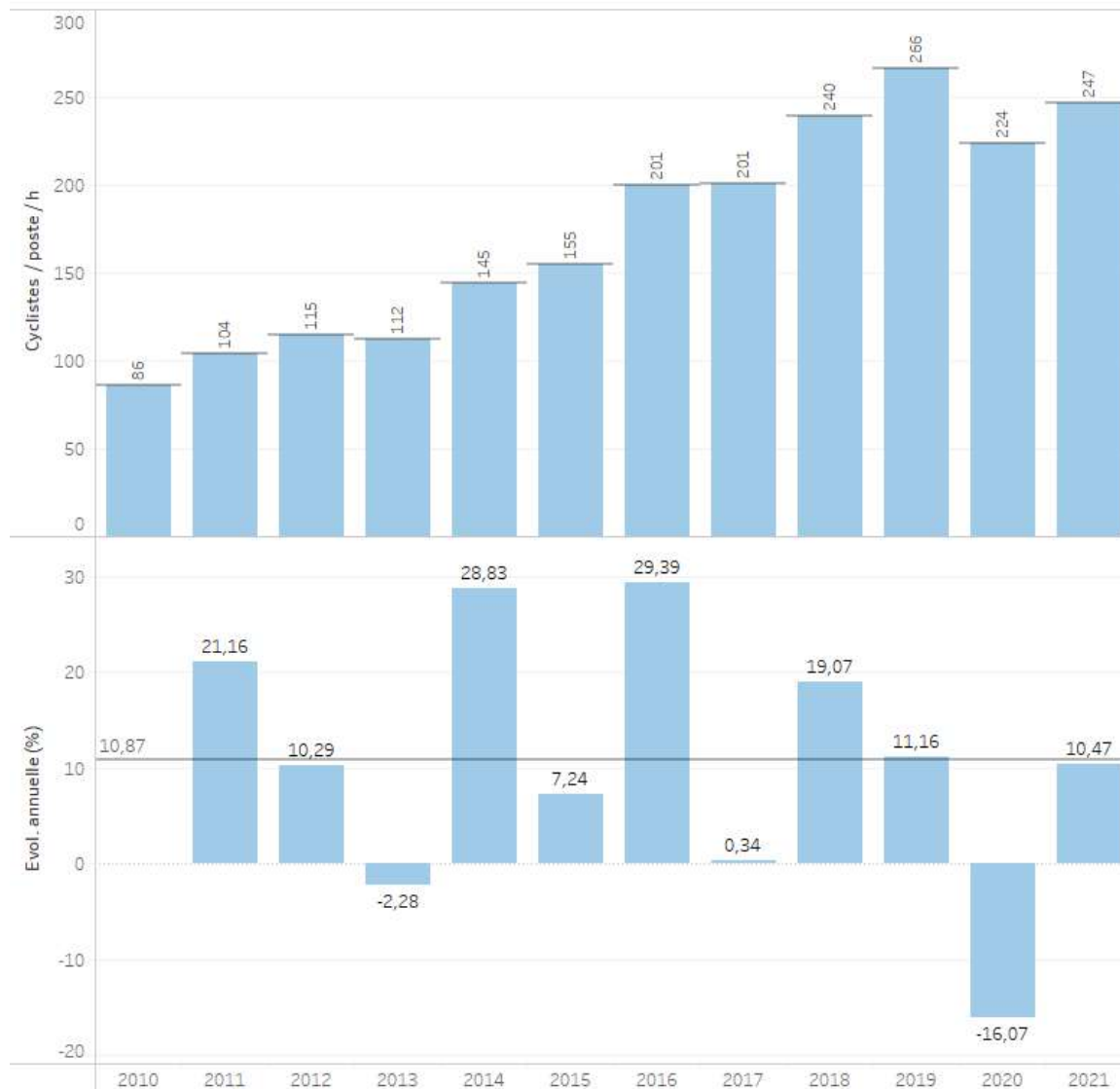
---

<sup>96</sup> Observatoire du Vélo 2021 (26 points de comptage ; mardi et jeudi ; jours ouvrables scolaires ; 8h-9h ; mois de janvier, mai, septembre et novembre) : la série historique des comptages manuels saisonniers de ProVelo a été recalculée sur base d'une méthode de comptage en section. Parmi l'ensemble de mouvements au carrefour comptabilisés jusqu'en 2020, seuls les deux flux en section les plus importants ont été conservés. Cette nouvelle méthode de comptage en section permet de simplifier la mesure des flux cyclistes.

<sup>97</sup> Ce chiffre est en cours de révision. La croissance réelle sur la période 2019-2020 est vraisemblablement importante mais inférieure à 64%.



**GRAPHIQUE 4.6 : COMPTAGES VÉLOS MANUELS DE PROVELO À L'HYPERPOINTE DU MATIN (26 POSTES DE COMPTAGE ; COMPTAGES EN SECTION ; 8H => 9H ; MARDI OU JEUDI ; HORS CONGÉ SCOLAIRE ; JANVIER, MAI, SEPTEMBRE ET NOVEMBRE ; DEPUIS 2010)**



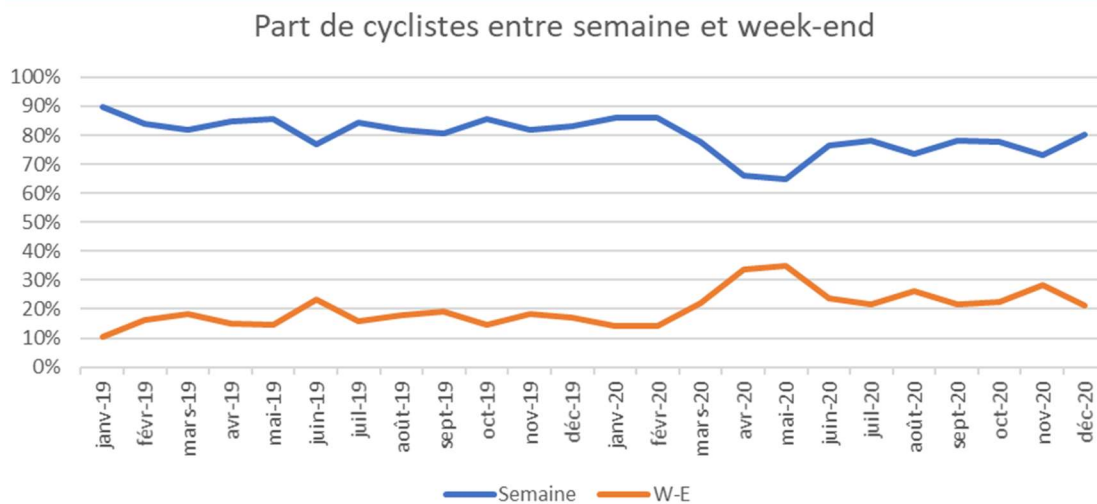
Source : ProVelo pour le compte de Bruxelles Mobilité

Sur l'ensemble de la période 2020-2021, les comptages automatiques vélo montrent une croissance globale de +20 %<sup>98</sup> toute période de la journée ou de la semaine confondue. À titre de comparaison, les chiffres diffusés par la province du Brabant flamand montrent une baisse du nombre de cyclistes recensés en 2021 par rapport à 2020, année record.

<sup>98</sup> La DH, 27/1/2022, 'Le nombre de cyclistes a augmenté de 20% l'an dernier à Bruxelles'. Les analyses de l'évolution du trafic vélo 2020-2021 sont en cours de validation par Bruxelles Mobilité.

Globalement, la part de cyclistes aux heures creuses en semaine et durant le weekend a augmenté depuis le début de la crise. Notamment en période du premier confinement, durant les mois d’avril et mai 2020, le vélo de loisir en weekend a eu un succès important (voir graphique 4.7).

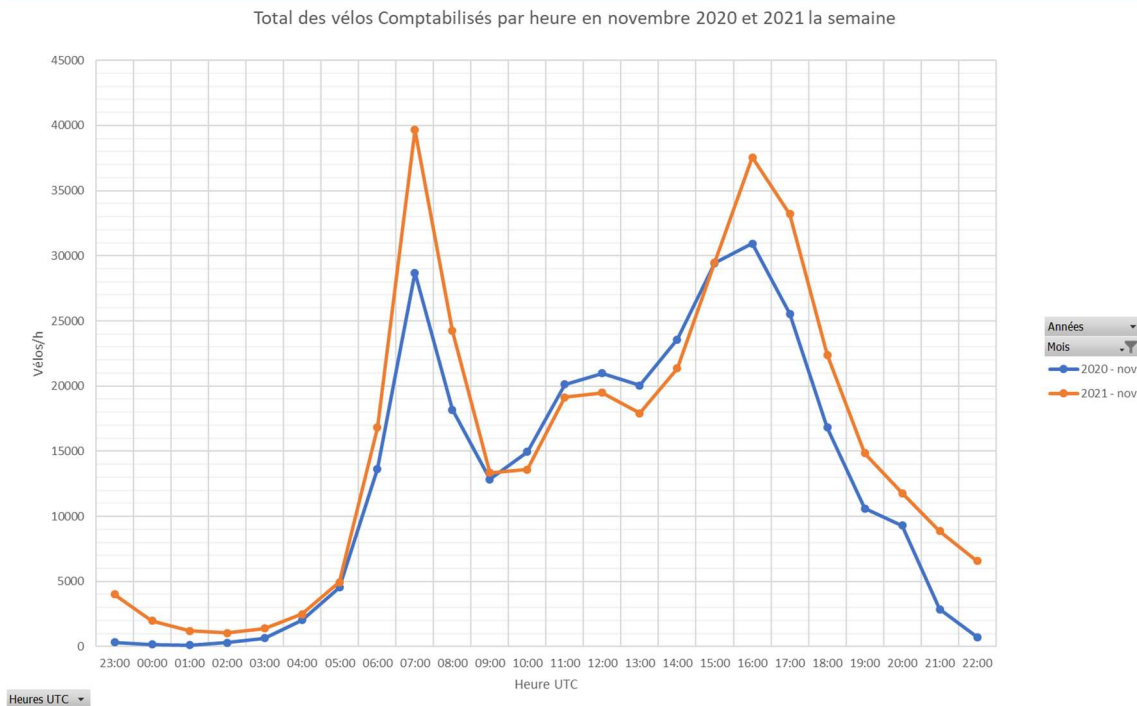
**GRAPHIQUE 4.7 : PART DE CYCLISTES ENTRE SEMAINE ET WEEK-END EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ENTRE DÉBUT 2019 ET FIN 2020**



Source : Bruxelles Mobilité

Le **graphique 4.8** ci-dessous montre le nombre de cyclistes comptabilisés durant les différentes heures de la journée en semaine sur certains points de comptages. En novembre 2021, le trafic vélo est supérieur en semaine par rapport à novembre 2020, mois de reconfinement. On observe une augmentation plus importante hors heures de pointe classiques. Des analyses approfondies seront nécessaires pour confirmer que l'augmentation de l'utilisation du vélo est notamment due aux trajets utilitaires (travail, école) ou autres.

### GRAPHIQUE 4.8 : TOTAL DES VÉLOS COMPTABILISÉS PAR HEURE EN NOVEMBRE 2020 ET 2021 EN SEMAINE



Source : Bruxelles Mobilité

À l'heure de pointe du matin (8h-9h), la part des vélos à assistance électrique (VAE) est passée de 20 % en 2019 à 30 % en 2021<sup>99</sup>.

Lors des comptages manuels de 2021, 42 % des cyclistes adultes étaient des femmes contre seulement 31 % en 2010 et 36 % en 2019. Ceci représente une augmentation significative et continue de la féminisation des déplacements cyclistes (+ 6 points de pourcentage par rapport à 2019)<sup>100</sup>.

L'usage des vélos cargo et des vélos à assistance électrique (VAE) de type speedpedelec<sup>101</sup> sont aussi en hausse en 2021 par rapport à 2019 (vélos cargos : 3,8 % en 2019 à 9,4 % en 2021 ; speedpedelec : 0.2 % en 2019 à 3 % en 2021)<sup>102</sup> à l'heure de pointe du matin.

<sup>99</sup> Observatoire du Vélo 2021

<sup>100</sup> ibidem

<sup>101</sup> VAE à la puissance renforcée, bridé à max 45 km/h et pour lequel, assurance, plaques, casque et permis AM ou B sont obligatoires (dès 16 ans)

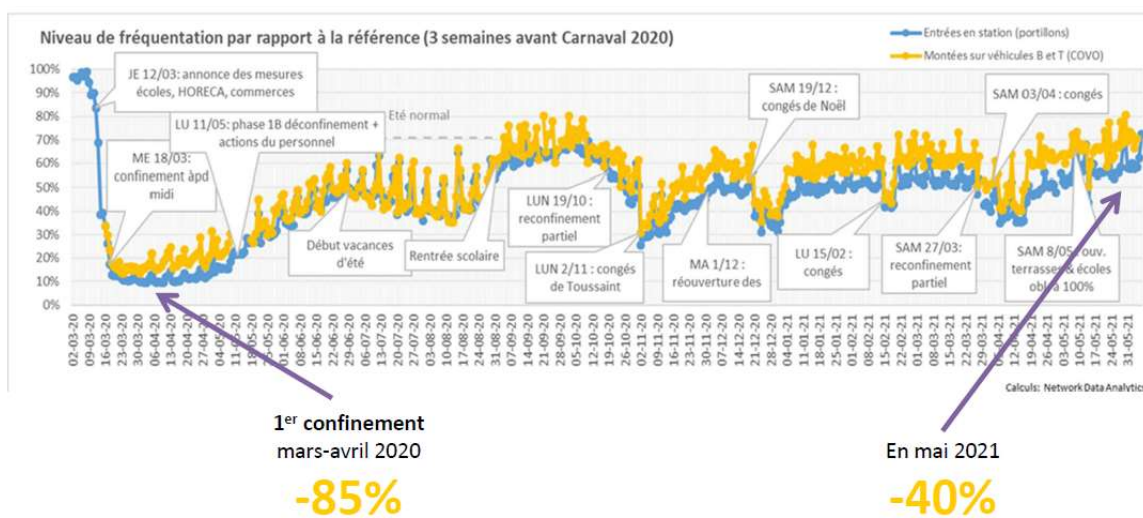
<sup>102</sup> ibidem

## Transport public<sup>103</sup>

Depuis le début de la mise en confinement, la STIB a veillé à maintenir son offre de **transport public**. Effectivement, son activité a été considérée comme essentielle, notamment afin de permettre aux travailleurs du secteur des soins de santé et des autres secteurs essentiels dont l'activité a été maintenue, de se rendre à leur lieu de travail.

Comme le montre le **graphique 4.9**, la fréquentation du réseau STIB suit les mesures prises par les autorités à Bruxelles. Pour 2020, une diminution globale de 42,9 % par rapport à 2019 a été enregistrée. La fréquentation remonte progressivement fin 2020 et cette tendance à la hausse se poursuit tout le long de l'année 2021. Début janvier 2021, la fréquentation est à 57 % du niveau de 2019. Elle monte en décembre 2021 à 70 %, avec des pics à 90 % certains samedis de décembre. Globalement, le bilan de 2021 (273,8 millions de voyages) montre une augmentation de voyages de 12 % par rapport à l'année 2020, ce qui correspond à 64 % de la fréquentation totale enregistrée en 2019. Cette reprise de la fréquentation se montre cependant beaucoup plus faible comparée à la circulation automobile. Néanmoins, la STIB vise un retour à la normale vers fin 2023, tout en prenant compte de l'impact du télétravail<sup>104</sup>. Le graphique de la fréquentation du réseau montre également un impact plus important sur le réseau souterrain que sur le réseau de surface.

### GRAPHIQUE 4.9 : NIVEAU DE FRÉQUENTATION DU RÉSEAU STIB PAR RAPPORT À LA RÉFÉRENCE (3 SEMAINES AVANT CARNAVAL 2020)

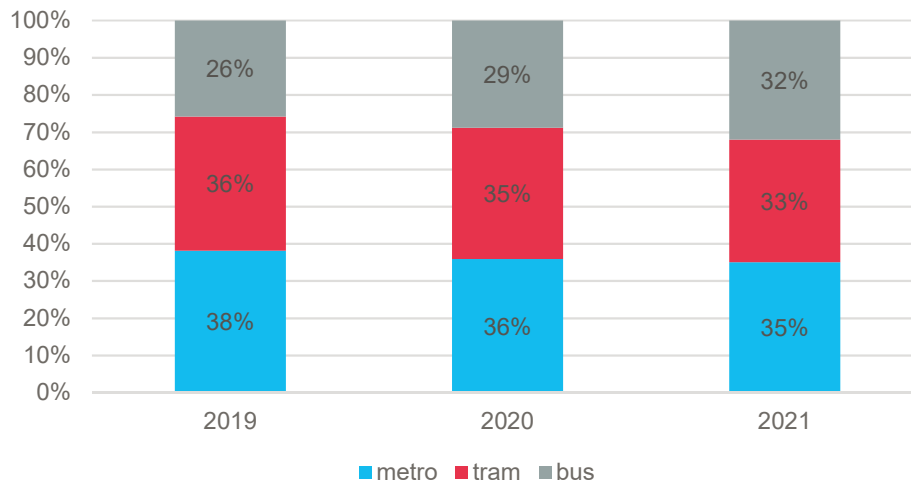


<sup>103</sup> L'analyse porte uniquement sur les transports en commun à Bruxelles exploités par la STIB et par la SNCB.

<sup>104</sup> RTBF, 11/1/2022, 'Coronavirus à Bruxelles : la Stib remonte à 90% de sa fréquentation avant la pandémie, selon son patron'

Le **graphique 4.10** de la répartition modale des voyages dans le réseau STIB pour les années 2019-2020-2021 confirme cette tendance, même s'il ne s'agit que de quelques pourcents.

**GRAPHIQUE 4.10 : RÉPARTITION MODALE DES VOYAGES STIB, 2019-2021**

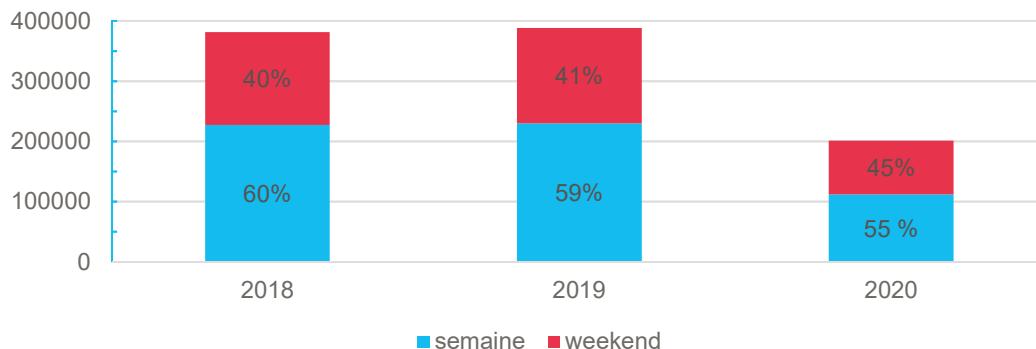


Source : données STIB, traitement perspective.brussels

Au niveau du train, la SNCB effectue des comptages visuels de voyageurs chaque année en octobre. Les résultats fournissent le nombre moyen de voyageurs montés dans les trains par gare, par jour ouvrable et jour de weekend. Le détail des comptages de 2021 n'étant pas encore publié, les derniers chiffres datent de 2020. Vu les différentes vagues de la crise sanitaire et les mesures prises par les autorités, la période de comptage joue un rôle important dans le résultat. En 2020, les comptages ont été effectués du samedi 3 au dimanche 11 octobre. À cette période, les contaminations Covid-19 augmentant vite, de nouvelles mesures sont prises afin de limiter la deuxième vague. En conséquence, les comptages constituent une photo non représentative de l'ensemble de l'année.

Le **graphique 4.11** montre le nombre de voyageurs pour les années 2018 jusqu'à 2020 dans l'ensemble des gares à Bruxelles. En octobre 2020, le nombre de passagers dans l'ensemble des gares en Région bruxelloise a été la moitié de celui des années précédentes. À cause du télétravail, les voyages en semaine ont été impactés de manière plus importante que les voyages en weekend. Même si la Région compte 34 gares SNCB, les trois grandes gares (Nord, Central et Midi) comptent pour plus de 80 % du total des passagers. À cet égard, on constate d'ailleurs une légère diminution de l'importance relative des trois gares en 2020 due à une chute plus importante au niveau de la gare du Nord (aussi bien en semaine qu'en weekend). L'impact du Railpass offert aux résidents belges, ouvrant droit à un aller-retour gratuit par mois durant les week ends de l'automne-hiver 2020-2021, n'est pas analysé.

**GRAPHIQUE 4.11 : NOMBRE DE VOYAGEURS PAR ANNÉE 2018-2019-2020 POUR L'ENSEMBLE DES GARES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, REPARTI EN SEMAINE/WEEKEND**



Source : données SNCB, traitement perspective.brussels

Les premiers chiffres bruts de la SNCB pour 2021 montrent environ 80 % des voyageurs en jour ouvrable comparé à 2019 pour l'ensemble de la Belgique<sup>105</sup>. En octobre 2021, le télétravail était toujours la norme. En réponse à cette nouvelle réalité, à l'instar d'opérateurs étrangers, la SNCB a introduit des formules d'abonnement plus flexibles (2 à 3 jours par semaine)<sup>106</sup> afin répondre à l'augmentation du télétravail considéré comme structurel de 1 jour par semaine avant la crise à 2 jours par semaine depuis.

**Mobilité partagée et micro-mobilité**

En matière de mobilité partagée et de micro-mobilité, deux systèmes coexistent : celui dans lequel l'utilisateur est obligé de ramener le véhicule à l'endroit où il l'a emprunté (roundtrip) et celui dans lequel il peut le déposer n'importe où – à supposer que ce soit dans le périmètre couvert par le service- (free floating). Le groupement d'intérêts audodelen.net publie annuellement des statistiques relatives aux co-voitureurs et aux voitures partagées. Le rapport annuel de 2021 montre en Région de Bruxelles-Capitale un total de 63.000 co-voitureurs dont 53 % ont effectivement utilisé ce service en 2021. Cet usage représente un total annuel de 430.000 trajets<sup>107</sup>. Comme les années précédentes, 2021 a été caractérisée par un certain nombre de transformations en Région de Bruxelles-Capitale. Alors qu'en 2020, il y avait encore une croissance remarquable de 40 % d'utilisateurs de voitures supplémentaires malgré la disparition de certains prestataires en 2019, à la fin de 2021 la croissance des nouveaux utilisateurs de voitures est plus modeste (de l'ordre de 6 %). L'augmentation du nombre de voitures partagées bruxelloises est plus importante : de fait, la flotte a augmenté de 26 % pour atteindre 1.340 voitures partagées. Début 2022, Cambio, le plus grand opérateur de voitures partagées roundtrip, a par ailleurs annoncé une nouvelle augmentation de sa flotte. Conséquence de l'augmentation du nombre d'utilisateurs, de l'accroissement de la flotte disponible et de l'assouplissement des mesures sanitaires, le nombre de voyages augmente significativement (72 % de voyages supplémentaires) par rapport à l'année précédente.

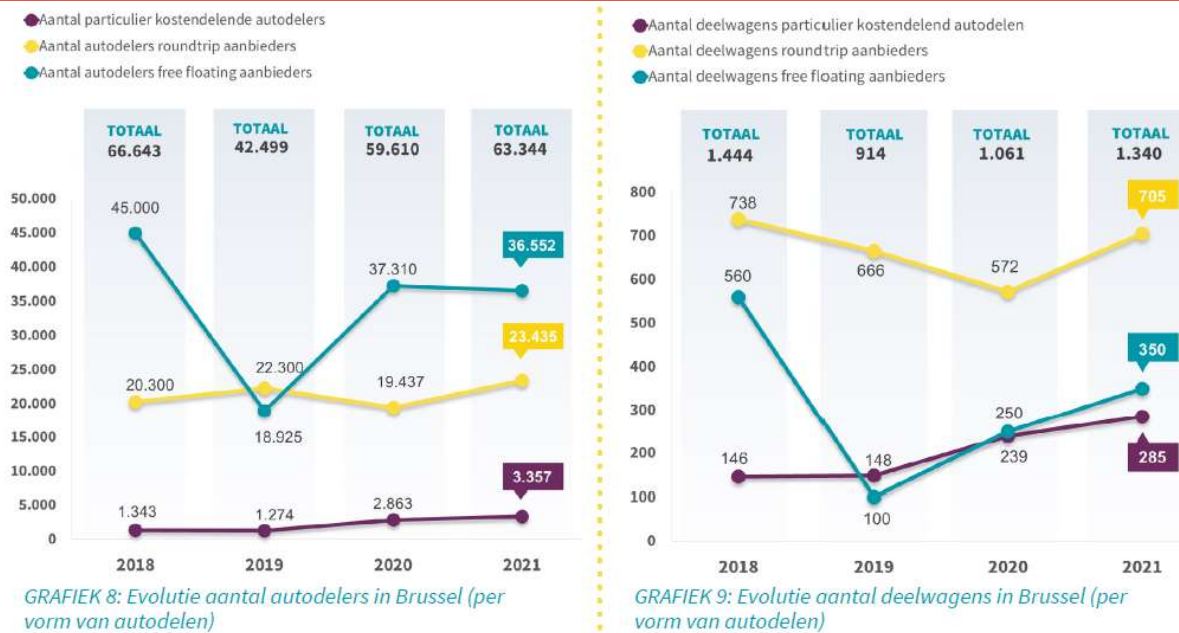
<sup>105</sup> VRTnieuws, 27/10/2021, 'Ondanks lange files nog steeds minder reizigers op het openbaar vervoer: waarom? , Hajo Beeckman', <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2021/10/26/ondanks-lange-files-nog-steeds-minder-reizigers-op-het-openbaar/>

<sup>106</sup> Communiqué de presse SNCB, 19/05/2021, 'La SNCB lance un projet-pilote d'abonnements flexibles pour des trajets domicile-travail' <https://press.sncb.be/la-sncb-lance-un-projet-pilote-dabonnements-flexibles-pour-des-trajets-domicile-travail#>

<sup>107</sup> Il s'agit du total de trajets effectués entre le 1/1/2021 et le 1/12/2021 pour l'autopartage roundtrip et free floating. Le nombre de trajets effectués via l'autopartage entre particuliers n'est pas décompté faute d'information disponible.



## GRAPHIQUE 4.12 : ÉVOLUTION NOMBRE DE MEMBRES ET NOMBRE DE VOITURES PARTAGÉES (PAR TYPE D'AUTOPARTAGE)



Source : autodelen.net, rapport annuel 2021

Comme le montre le **graphique 4.12**, la croissance du marché de l'autopartage varie fortement selon le type d'offre. L'autopartage roundtrip enregistre une croissance de 21 % de ses abonnés et de 26 % pour les trajets. En ce qui concerne l'offre en free floating, si le nombre d'abonnés baisse de 2 %, le nombre de trajets parcourus quadruple et progresse spectaculairement à 150.817. L'offre free floating semble se substituer pour une partie des utilisateurs à l'usage des transports en commun, les trajets étant plus courts et urbains. L'autopartage entre particuliers progresse aussi à Bruxelles avec 17 % d'utilisateurs en plus et 19 % de véhicules partagés en plus.

Au niveau du vélo partagé, le système Villo ! est le système de vélos partagés en libre-service mis en place par les autorités régionales en partenariat avec l'entreprise JC Decaux. Il profite de la meilleure répartition des stations et vélos disponibles en Région de Bruxelles-Capitale.

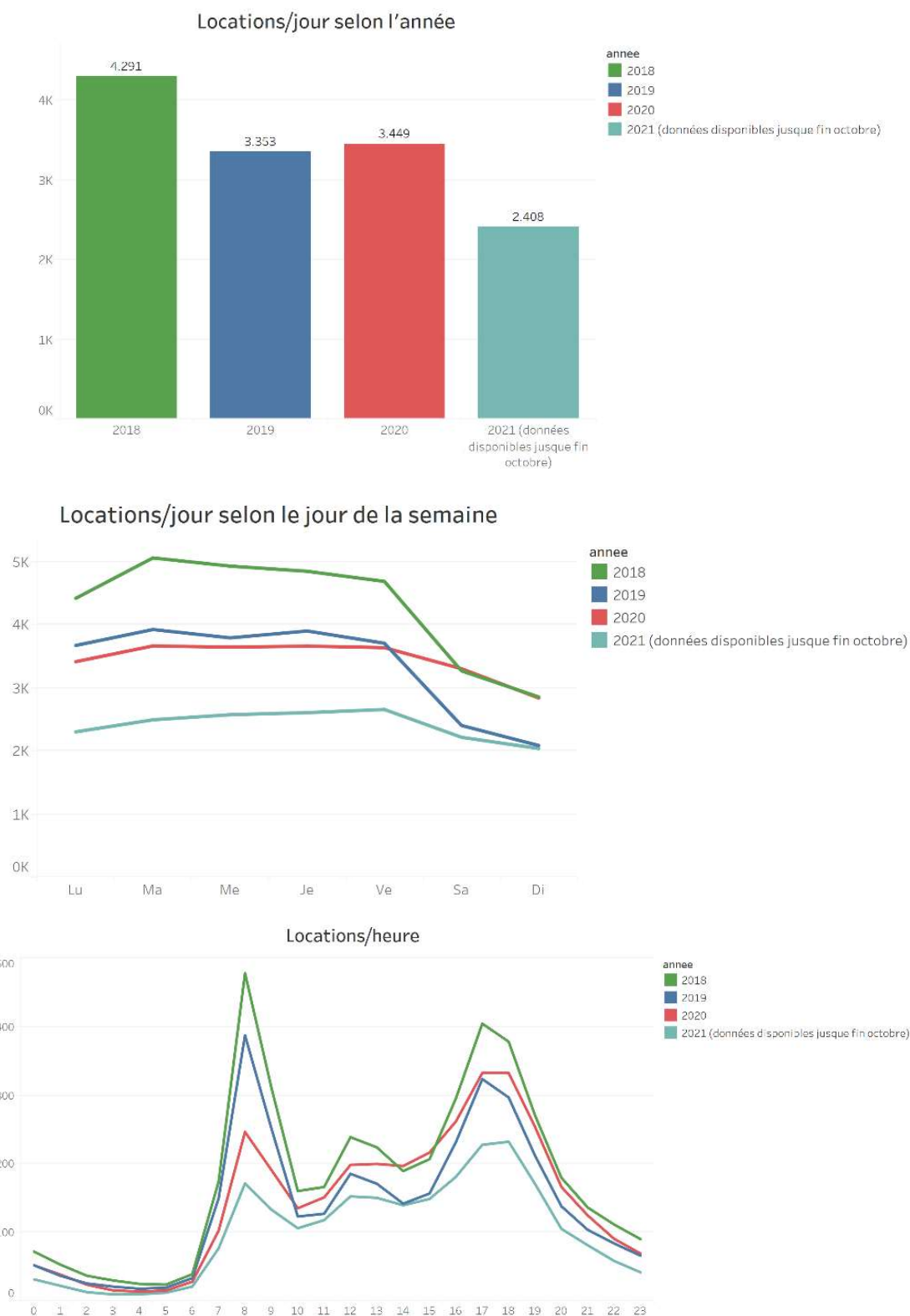
Comme le montre le **graphique 4.13**, les locations Villo ! n'ont pas suivi la croissance de l'utilisation du vélo en général. En 2021 (données jusque fin octobre), on observe une baisse par rapport à l'année précédente. De même, la baisse de l'utilisation du système Villo ! en 2021 semble encore s'être intensifiée aux heures de pointe.

Quatre facteurs peuvent être avancés pour tenter d'expliquer cette baisse de la fréquentation : des restrictions sanitaires toujours d'application en 2021, une météo moins favorable en 2021 qu'en 2020<sup>108</sup>, une augmentation des flottes des opérateurs de micro-mobilité en free floating plus flexible (gestion via app, pas de contrainte de station ou d'absence de vélo disponible...), une fréquentation touristique moindre et des déboires au niveau des Villo ! à assistance électrique (pannes récurrentes sur les batteries<sup>109</sup> interdisant tout usage en mode VAE depuis plusieurs mois).

<sup>108</sup> Source : Observatoire du vélo 2021

<sup>109</sup> BX1, 1/6/2021, 'eVillo : JCDecaux rappelle 4 500 batteries de ses vélos électriques', <https://bx1.be/categories/news/evillo-jcdecaux-rappelle-4-500-batteries-de-ses-velos-electriques/>

**GRAPHIQUE 4.13 : LOCATIONS VILLO ! PAR JOUR, SELON LE JOUR DE LA SEMAINE ET SELON L'HEURE, 2018-2019-2020-2021**



Source : Bruxelles Mobilité

Au niveau de la **micro-mobilité en libre-service**, Bruxelles-Mobilité ne dispose pas des données permettant de comparer la situation actuelle avec la période antérieure à la pandémie de Covid-19. Les données à disposition de Bruxelles Mobilité pour les semaines 6 à 12 des mois de février et mars en 2021 et 2022, montrent une croissance très importante de l'usage des vélos et trottinettes à assistance électrique en free floating. Les constats suivants peuvent être tirés, sachant que la météo peut influencer ces constats :

- > Vélos électriques en free floating :
  - La flotte de vélos est passée d'environ 870 vélos en 2021 à 1940 vélos en 2022 ;
  - Le nombre moyen de voyages par jour est passé d'environ 650 en 2021 à 2200 voyages en 2022 (soit x 3,4),
  - Le taux de rotation moyen est donc passé d'environ 0,8 utilisation par vélo et par jour à environ 1,2 utilisation,
  - La distance moyenne par voyage a légèrement augmenté en passant de 2,4 km à environ 2,6 km.
  
- > Trottinettes à assistance électrique partagées en free floating :
  - La flotte de trottinettes est passée d'environ 4400 engins en 2021 à 12.900 engins en 2022,
  - Le nombre moyen de voyages quotidiens est passé d'environ 3500 en 2021 à 21.200 voyages en 2022 (soit x 6),
  - Le taux de rotation moyen est passé d'environ 0,8 utilisations par trottinette et par jour à environ 1,7 utilisations par trottinette et par jour en 2022,
  - La distance moyenne par voyage a légèrement diminué en passant de 2 km à environ 1,9 km.

Un opérateur<sup>110</sup> de trottinettes à assistance électrique - à confirmer par les données d'autres opérateurs- a observé les tendances suivantes en comparant le mois précédant le confinement avec le mois suivant le confinement. À considérer aussi que la saison et la météo, pour ces constats également, peuvent jouer un rôle dans ces observations :

- > Hausse de 7 % des utilisations pour les loisirs et les courses ;
- > Augmentation de 9 % des utilisations l'après-midi et moins d'activité durant les heures de pointe.

Davantage de trajets partent des quartiers résidentiels plutôt que des centres-villes traditionnels, en raison de l'activité touristique limitée et du fait que ses clients passent plus de temps dans leur quartier.

## Voiture individuelle

À la suite des changements, notamment dans l'organisation du travail, une baisse intense du **trafic automobile** a été constatée pendant les confinements plus ou moins restrictifs. Bruxelles Mobilité a relevé l'impact très significatif et structurel des périodes de confinement et déconfinement sur les flux de circulation via les comptages dans les tunnels bruxellois. Il est à souligner que la circulation dans les tunnels ne donne toutefois pas d'indication sur la réduction de l'usage de la voiture dans les quartiers. En parallèle, Bruxelles Environnement a analysé les données relatives à la Low Emission Zone (LEZ) pour la période octobre-décembre 2020. Les résultats de ces deux sources concordent et les principales observations sont :

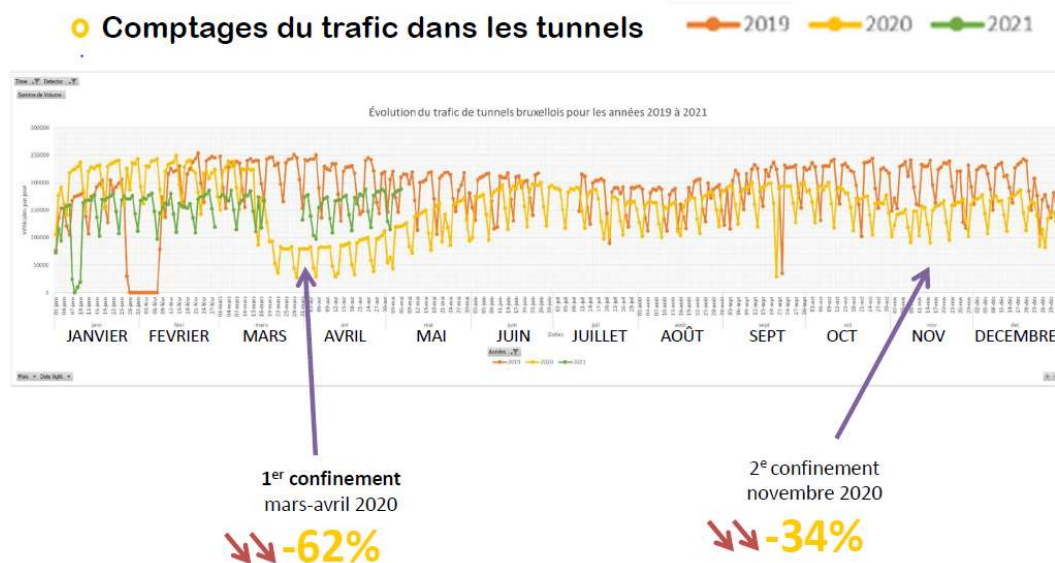
---

<sup>110</sup> Interview avec Lime, publié sur le site de VIAS : <https://www.vias.be/fr/newsroom/les-trottinettes-electriques-constituent-elles-la-solution-a-la-mobilite-impactee-par-le-covid-19/>

- > Lors des semaines du 1er confinement au printemps 2020 : une diminution du trafic jusqu'à 62 % par rapport à la référence de l'année 2019,
- > mi-juin 2020 : l'activité a graduellement repris : le trafic de 2020 n'était plus que de 10 % inférieur à celui de 2019.
- > Septembre 2020 : un niveau proche de la normale est relevé mais le trafic des heures de pointes est moins dense et plus étalé dans le temps, reflétant un effet persistant du télétravail.<sup>111</sup>
- > À partir d'octobre 2020 : avec la 2ème vague de contamination et le retour de mesures sanitaires (télétravail obligatoire, fermeture de l'horeca<sup>112</sup>, couvre-feu), le trafic diminue à nouveau pour atteindre -34 % en novembre 2020 par rapport à la référence.
- > La période des fêtes 2020-2021 a marqué un retour à la quasi-normalité : fin 2020 la baisse n'est que -5 % par rapport à 2019.
- > Un an plus tard, en novembre 2021 : la congestion était plus importante qu'en 2020, mais toujours avec un trafic comptabilisé en tunnels inférieur de -12 % par rapport à novembre 2019.

Le **graphique 4.14** compare les comptages de trafic dans les tunnels bruxellois en 2019-2020-2021 et montre l'effet du 1<sup>er</sup> confinement (mars 2020), la baisse de trafic estival puis celle liée aux mesures prises pour contrer la 2<sup>ème</sup> vague.

**GRAPHIQUE 4.14 : COMPTAGES DU TRAFIC DANS LES TUNNELS, 2019-2020-2021**



Source : Bruxelles Mobilité

En parallèle à la diminution du trafic routier, les mesures de confinement à partir de mars 2020 n'ont pas touché de façon égale les motifs de mobilité. Bruxelles Environnement a analysé les données relatives à la Low Emission Zone (LEZ) pour la période octobre-décembre 2020 dans ce cadre. Si le télétravail,

<sup>111</sup> M. Ladevèze, La DH, 22/06/2020, '21% de trafic en moins à Bruxelles : le gouvernement planche sur un plan favorisant le télétravail'  
<https://www.dhnet.be/regions/bruxelles/bruxelles-mobilite/21-de-traffic-en-moins-a-bruxelles-le-gouvernement-planche-sur-un-plan-favorisant-le-teletravail-5ef0b1979978e21bd0a578f7>

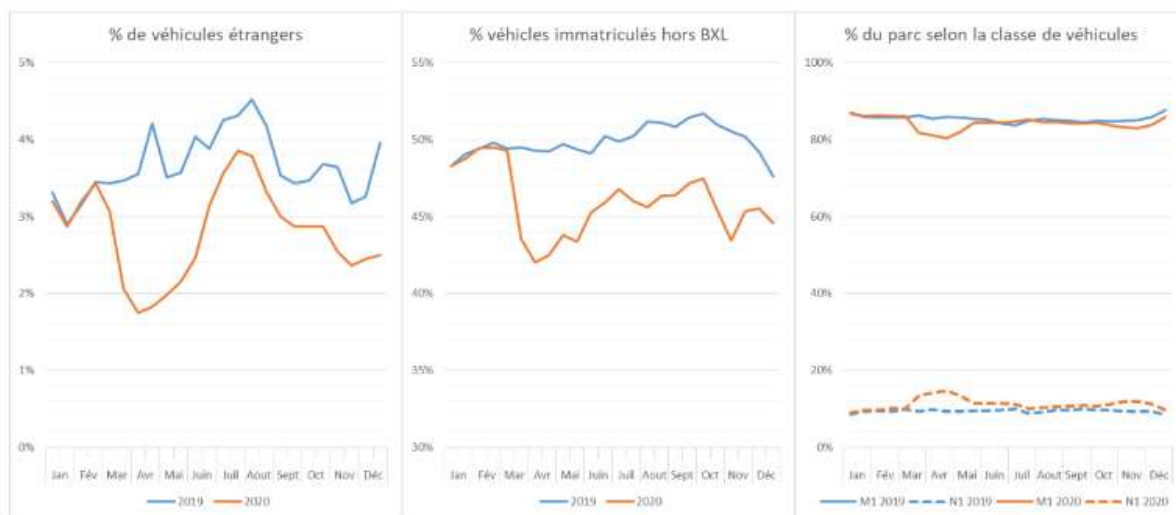
<sup>112</sup> Horeca : activités regroupant l'hotellerie, la restauration et les cafés

en particulier dans le secteur des bureaux, est resté relativement bien appliqué tout au long de la crise, les autres occupations génératrices de déplacement ont varié selon les périodes : écoles, commerces, loisirs, contacts sociaux, déplacements internationaux, etc. Cette variation explique des statistiques moins marquées après mai 2020.

Le **graphique 4.15** met en lumière quelques-unes de ces différences comme par exemple le trafic de véhicules étrangers et les déplacements interrégionaux :

- > La part de véhicules étrangers en circulation dans la Région a fortement diminué à partir de mars 2020 pour atteindre des niveaux deux fois inférieurs à la normale au cours du premier confinement. Au cours de l'été 2020, les chiffres sont remontés sans pour autant rattraper la situation de 2019. La deuxième vague de confinement en début d'automne 2020 a à nouveau creusé l'écart jusqu'à la fin 2020.
- > Les mesures de confinement ont également limité de manière plus importante les déplacements interrégionaux, principalement des navetteurs. La part des déplacements des non-Bruxellois avoisinant les 50 % durant les premiers mois de 2020 (environ 3/4 de la Flandre et 1/4 de la Wallonie), est tombée à 42 % en avril 2020 et n'a ensuite jamais retrouvé les niveaux d'avant la crise sanitaire.
- > Les mesures de confinement ont plus particulièrement touché des trajets effectués en voiture particulière (type M1), représentant environ 86 % des véhicules immatriculés en Belgique.
- > A l'inverse, la part relative des camionnettes (type N1), représentant 11 % de la flotte belge, a augmenté. En effet, l'activité dans des secteurs comme le bâtiment ou le transport de marchandises a été peu impactée. En nombre absolu, le nombre de camionnettes en circulation a connu une légère baisse durant le premier confinement, mais a retrouvé leur niveau de 2019 dès le mois de juin 2020, et s'est prolongé jusque fin 2020.

**GRAPHIQUE 4.15 : COMPARAISON 2019 ET 2020 EN FONCTION DE PLUSIEURS CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE VOITURES EN CIRCULATION**



Source : Bruxelles Environnement, Évaluation de la Zone de Basses Émissions, rapport 2020

## Déplacements internationaux

Un enjeu économique pour la Région est celui des **déplacements à longue distance**. Le nombre total de passagers par an fréquentant l'aéroport de Bruxelles National a connu une chute majeure depuis la crise (-75 %), avec une légère reprise en 2021, notamment grâce à une augmentation significative dans la deuxième moitié de l'année (voir [graphique 4.16](#)).

La baisse du nombre de voyageurs en train à grand vitesse confirme cette tendance. En 2021<sup>113</sup>, l'opérateur Thalys (trafic continental nord-ouest européen) a transporté 8 % de voyageurs en plus (2,7 millions de passagers) qu'en 2020, ce qui correspond toujours à une diminution de 66 % par rapport à l'année 2019. Par contre, le trafic sur les liaisons Eurostar (trafic transmanche), probablement aussi affecté par les restrictions entravant le trafic entre le Royaume-Uni et le continent (brexit), a continué à chuter de 35 % sur un an (1,6 millions de passagers en 2021) et soit -85 % par rapport à son niveau d'avant la pandémie.

La diminution des voyages internationaux et aux motifs d'affaires ainsi que la baisse des motifs de déplacements en général ont probablement impacté l'activité des taxis et des véhicules avec chauffeur de manière significative. Cette conséquence de la crise pandémique n'a cependant pas été mesurée.

### GRAPHIQUE 4.16 : NOMBRE DE PASSAGERS PAR AN ET PAR MOIS À L'AÉROPORT DE BRUXELLES NATIONAL



Source : <https://www.brusselsairport.be/fr/notre-aeroport/faits-chiffres/chiffres-de-traffic-mensuels>

<sup>113</sup> BFM Business, 20/1/2022, 'Thalys rebondit légèrement en 2021, Eurostar s'enfoncé'  
[https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/transports/thalys-rebondit-legerement-en-2021-eurostar-s-enfonce\\_AD-202201200567.html](https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/transports/thalys-rebondit-legerement-en-2021-eurostar-s-enfonce_AD-202201200567.html)



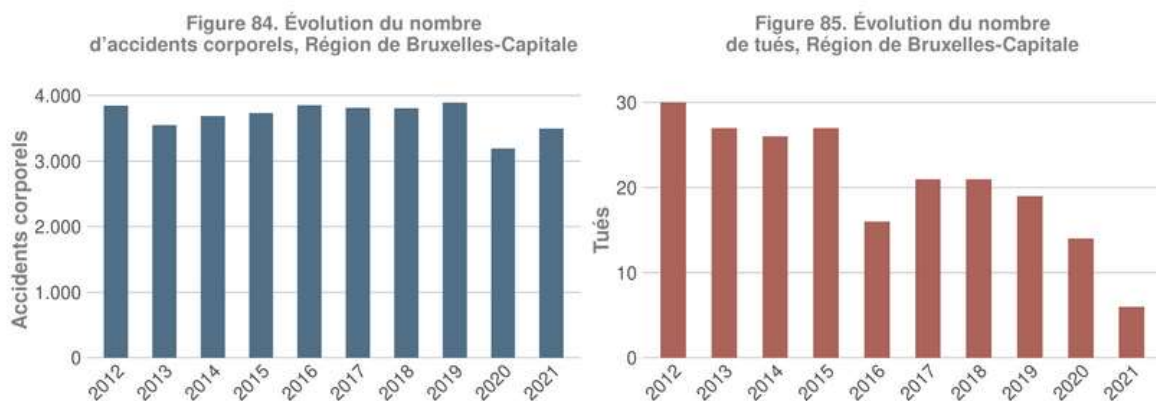
La littérature scientifique, les études de marketing et les analyses de stratégie produites par les transporteurs internationaux<sup>114</sup> envisagent une baisse durable des voyages d'affaires en raison de la diffusion des conférences en ligne. Les compagnies aériennes n'envisagent pas de retrouver le niveau pré-crise avant 10 ans pour ces profils. Ces anticipations sont à considérer sachant que les voyages d'affaires représentent un peu plus de la moitié des nuitées touristiques à Bruxelles<sup>115</sup>. Même s'il est difficile de chiffrer cette tendance, il est certain que ces déplacements vont rester durablement plus bas qu'avant la crise.

## Sécurité routière

Le baromètre de la **sécurité routière** pour 2021, publié par l'institut de la circulation Vias<sup>116</sup>, montre une baisse du nombre de victimes de la route observée dans la Région en 2020 et en 2021. Le nombre d'accidents graves a diminué de 33 %, le nombre de décès a chuté de 19 en 2019, à 14 en 2020 et à 6 en 2021. Selon Vias, les mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid-19, qui ont entraîné une baisse du trafic, expliquent la diminution du nombre de tués par rapport à 2019. En Région bruxelloise, l'instauration de la zone 30 généralisée depuis début 2021 renforce probablement cet impact positif sur la sécurité routière.

En revanche, le nombre global d'accidents a augmenté de 10 % (3.497), après le chiffre historiquement bas de 2020, lié aux périodes de confinement strict entraînant une forte baisse du trafic. L'augmentation de l'accidentalité est la plus forte au niveau des piétons (+14 % d'accidents) et les trottinettes à assistance électrique (+262 %). Par contre, l'augmentation importante observée du nombre d'accidents corporels impliquant un cycliste durant les années précédentes plafonne en 2021.

### GRAPHIQUE 4.17 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS CORPORELS ET DE TUÉS EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



Source : VIAS : Baromètre de la sécurité routière, année 2021

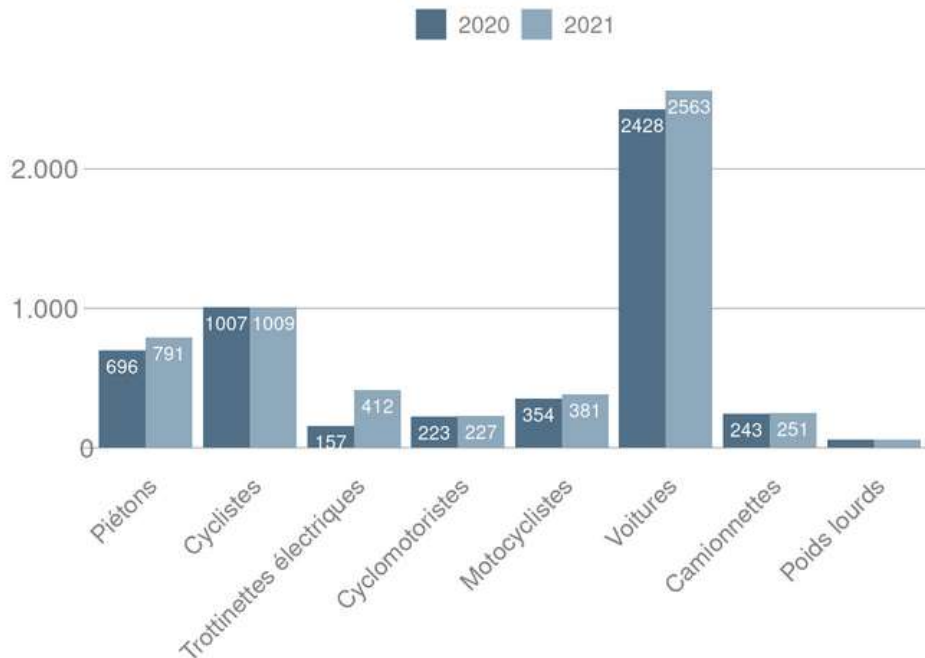
<sup>114</sup> IBSA, 10/2021, 'Analyse et impact du télétravail en Région de Bruxelles-Capitale'

<sup>115</sup> <https://visit.brussels/site/binaries/content/assets/pdf/barometres/rapport-annuel-2019-frv2.pdf>

<sup>116</sup> G. Tom, La Libre Belgique, 21/2/2022, 'Les victimes de la route diminuent en Wallonie et à Bruxelles, pas en Flandre' <https://www.lalibre.be/belgique/mobilite/2022/02/21/les-victimes-de-la-route-diminuent-en-wallonie-et-a-bruxelles-pas-en-flandre-TPVA43HSKRABZCTKSPUUTL3CWY/>

## GRAPHIQUE 4.18 : ÉVOLUTION, ENTRE 2020 ET 2021, DU NOMBRE D'ACCIDENTS CORPORELS ENREGISTRÉS SELON LE TYPE D'USAGER EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Figure 90. Évolution, entre 2020 et 2021, du nombre d'accidents corporels enregistrés selon le type d'utilisateur, Région de Bruxelles-Capitale



Source : VIAS : Baromètre de la sécurité routière, année 2021

### Les modifications de l'espace public

De manière générale, la mise en pratique des différentes mesures sanitaires a mis en évidence l'inadéquation de l'espace public bruxellois à l'égard des contraintes imposées par la crise. D'après les chiffres communiqués par Bruxelles-Mobilité en 2020, 60 % de l'espace public est dédié à la voirie automobile par rapport à 37 % aux piétons et 2,3 % aux vélos. La Région comprend 982 ha de trottoirs et piétonniers (soit 37% de la surface totale du réseau routier en 2014<sup>117</sup>). Leur configuration ne permet pas d'absorber les règles de distanciation physique.

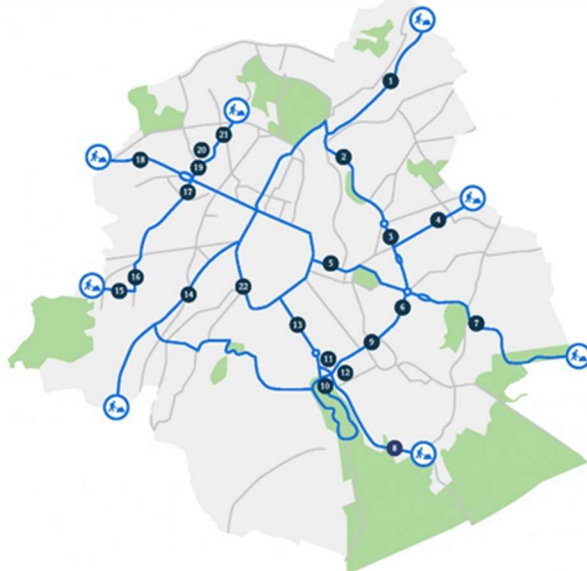
Depuis le début de la pandémie, diverses mesures ont été prises en matière de mobilité et d'espace public. Le réseau cyclable de la Région bruxelloise a été progressivement renforcé lors du 1<sup>er</sup> déconfinement. La Région bruxelloise a effectivement décidé fin avril 2020 de créer 40 kilomètres de pistes cyclables supplémentaires sur les grands axes régionaux. L'objectif était de **permettre aux Bruxellois de se déplacer plus sereinement à pied ou à vélo**, notamment en appui aux mesures de limitation de la propagation du virus qui déconseillaient notamment les déplacements en transports en commun. En outre, ces nouvelles pistes cyclables visent à éviter le retour ou l'amplification de l'usage de la voiture particulière et des embouteillages après la crise sanitaire.

Une grande partie des pistes annoncées ont été réalisées depuis, souvent sous forme d'aménagement temporaire, parfois via un aménagement définitif. Dans certains endroits, comme la rue de la Loi ou le

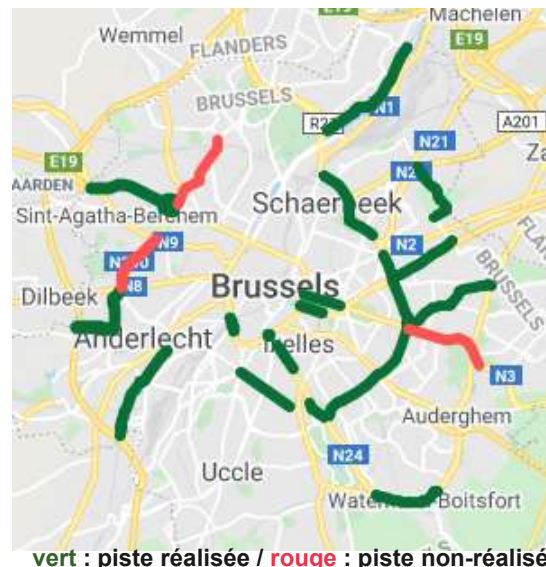
<sup>117</sup> [https://mobilite-mobiliteit.brussels/sites/default/files/2021-03/Rapport\\_incidences\\_environmentales\\_FR.pdf#page=176](https://mobilite-mobiliteit.brussels/sites/default/files/2021-03/Rapport_incidences_environmentales_FR.pdf#page=176)

boulevard Lambert, l'emprise d'une bande de circulation routière a été récupérée pour réaliser l'infrastructure.

**CARTE 4.6 : CARTES DU RÉSEAU DE PISTES CYCLABLES PRÉVU EN VUE DU 1ER DÉ-CONFINEMENT EN 2020 ET (NON-)RÉALISÉ À LA FIN DE L'ÉTÉ 2021**



Source : Bruxelles Mobilité



Source : Article BX1, 23/08/2021<sup>118</sup>

En parallèle à ces mesures régionales, les communes ont pris des mesures spécifiques avec le soutien de Bruxelles Mobilité (expertise et matériel). Plusieurs d'entre elles ont ainsi mis en place des zones de rencontre (vitesse maximale de 20 km/h et priorité aux piétons et cyclistes qui peuvent utiliser tout l'espace de la voirie), des pistes cyclables et des rues cyclables afin de donner plus d'espace en rue aux déplacements des piétons et des cyclistes.

La crise a également rendu évidente l'emprise du stationnement sur l'espace public au détriment des piétons. Ce déséquilibre d'usage est manifeste que ce soit pour se déplacer en respectant des règles de distanciation physique ou pour organiser les activités économiques et de séjour (files devant les magasins ou création de terrasses horeca et d'espaces de jeu par exemple). Afin de mieux équilibrer l'usage de l'espace public, les autorités publiques ont converti certaines zones de stationnement au profit des autres usagers de l'espace public. Même s'il n'existe pas un décompte exact du nombre d'emplacements de stationnement supprimés temporairement ou de manière pérenne, cette tendance s'inscrit dans l'ambition de la Région de réduire l'emprise du stationnement automobile sur l'espace public afin d'offrir un espace public de qualité (qualité de vie, maximisation des interactions avec les activités riveraines, végétalisation...) pour les habitants et les usagers de Bruxelles. Cette politique répond aussi partiellement au manque d'espaces publics dans certaines aires denses de la Région.

En ce qui concerne l'offre de stationnement en voirie, le nombre d'emplacements a diminué, par exemple à l'occasion de réaménagement de voirie, de 475 places depuis 2020 pour arriver à 274.206 places EVP<sup>119</sup> en 2022. À noter dans ce cadre, que Good Move a défini l'ambition de la diminution nombre d'emplacements de stationnement en voirie à 200.000 en 2030.

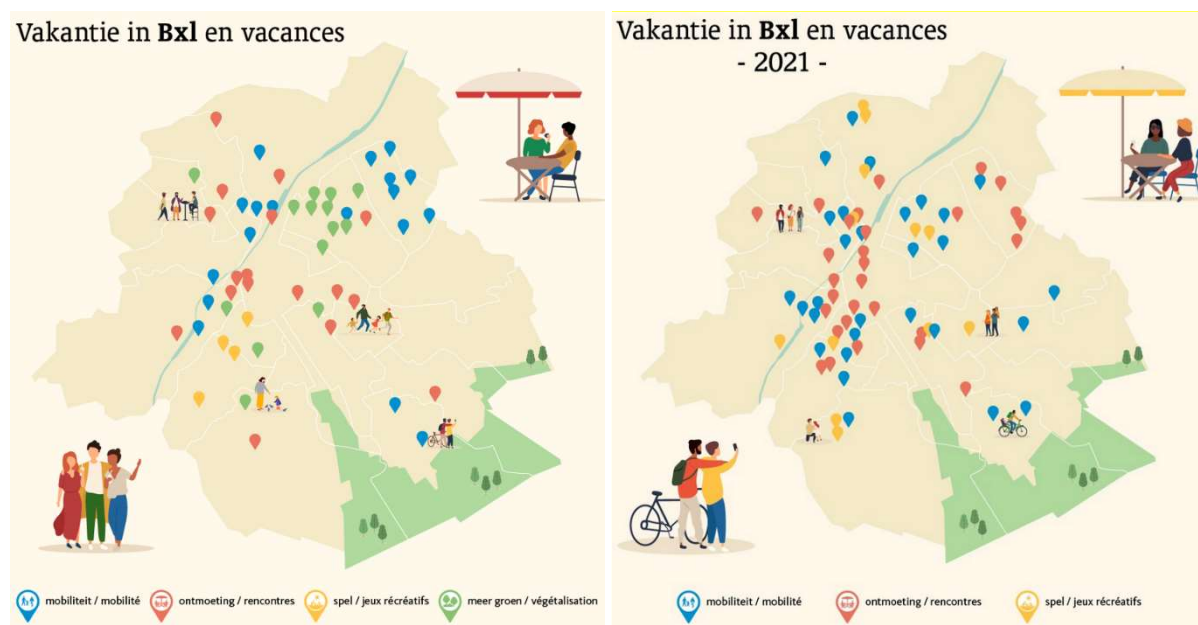
<sup>118</sup> G. Ienco, BX1, 23/08/2021, 'Nouvelles pistes cyclables "Covid" : plus de 38 kilomètres depuis avril 2020' <https://bx1.be/blogs/mobilite/nouvelles-pistes-cyclables-regionales-bilan/>

<sup>119</sup> EVP : équivalent voiture particulière

Les modifications de l'espace public ont également pris la forme d'aménagements transitoires dans le cadre des projets « Staycation » et « Bruxelles en vacances ». Pour ce dernier, Bruxelles Mobilité a sélectionné pour chaque édition (été 2020 et été 2021), une cinquantaine projets visant à aménager temporairement l'espace public pour le rendre plus convivial, plus vert et offrir des lieux de 'vacances' aux riverains. Ces projets ont conduit à l'aménagement d'espaces de rencontre, d'aires de jeux sécurisées, d'espaces de mobilité alternative et de zones végétalisées. Le dispositif fonctionnant bien, une nouvelle édition est programmée pour l'été 2022.

De manière générale, l'urbanisme tactique constitue une réaction à court terme permettant de répondre à des besoins immédiats. Il peut cependant également préfigurer / tester certains usages. Il convient donc d'évaluer les initiatives prises, leur réalité et envisager l'intérêt de les maintenir.

#### CARTE 4.7 : LES PROJETS SUBVENTIONNÉS PAR « BRUXELLES EN VACANCES » EN 2020 ET 2021



Source : Bruxelles Mobilité

### Impacts et développement de la crise sanitaire sur la mobilité

Quels seront les impacts durables de la pandémie de Covid-19 sur les comportements en matière de mobilité au-delà de la crise sanitaire ?

Nombreux sont ceux qui estiment que la crise sanitaire est un accélérateur des tendances déjà observées ou annoncées par les sociologues<sup>120</sup> (télétravail, demande accrue en matière de flexibilité, liberté dans les horaires de travail) ou les experts<sup>121</sup> en mobilité (essor des modes actifs<sup>122</sup> au détriment des modes motorisés plus traditionnels, impact du vélo à assistance électrique, nouvelles formes de mobilité partagée 'individuelles' - bike-sharing, trottinettes partagées -, étalement des heures de pointe, etc.).

<sup>120</sup> Analyse et impact du télétravail en Région de Bruxelles-Capitale, IBSA, 2021

<sup>121</sup> idem

<sup>122</sup> les modes 'actifs' sont les modes de déplacement faisant principalement appel à l'effort musculaire des usagers : il peut s'agir de la marche à pied, du vélo mais aussi des vélos à assistance électrique –ne fonctionnant pas sans la contribution du cycliste- des trottinettes....

Les éventuelles conséquences structurelles de la crise pandémique sont davantage documentées<sup>123</sup> pour la mobilité liée au travail. L'imposition du **télétravail** et le déploiement en entreprise des solutions technologiques associées sont la meilleure des « promotions » pour le télétravail. Il est plus que vraisemblable que certains collaborateurs voudront poursuivre cette expérience lorsque la situation se normalisera, au moins dans une certaine mesure (cf. analyse et impact du télétravail en Région de Bruxelles-Capitale – IBSA octobre 2021). Il en va de même en ce qui concerne une partie du report modal des transports en commun vers les modes actifs. La multiplication d'infrastructures adaptées semble, au vu des chiffres, favoriser une croissance durable des déplacements en modes actifs. Une diminution durable des flux liés au travail dans les transports publics, même après la fin de la crise sanitaire pourrait en découler. Cette évolution se serait sans doute aussi produite sans le Covid-19 (quoique moins rapidement).

Une enquête en ligne (BeMob<sup>124</sup>) auprès de 2.000 personnes (dont 13 % (soit 257) de Bruxellois) du service public fédéral (SPF) Mobilité - décembre 2020 - met en évidence que le nombre moyen de jours de télétravail effectués par semaine a nettement augmenté avec la mise en place des mesures de confinement en 2020, passant de 0,4 jour à 2,1 jours par semaine. Depuis le déconfinement, ce nombre moyen de jours de télétravail par semaine diminue, se situant à 1,7 jours en juin 2020 et à 1,5 en novembre/décembre 2020.

#### GRAPHIQUE 4.19 : ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE JOURS DE TÉLÉTRAVAIL PAR SEMAINE

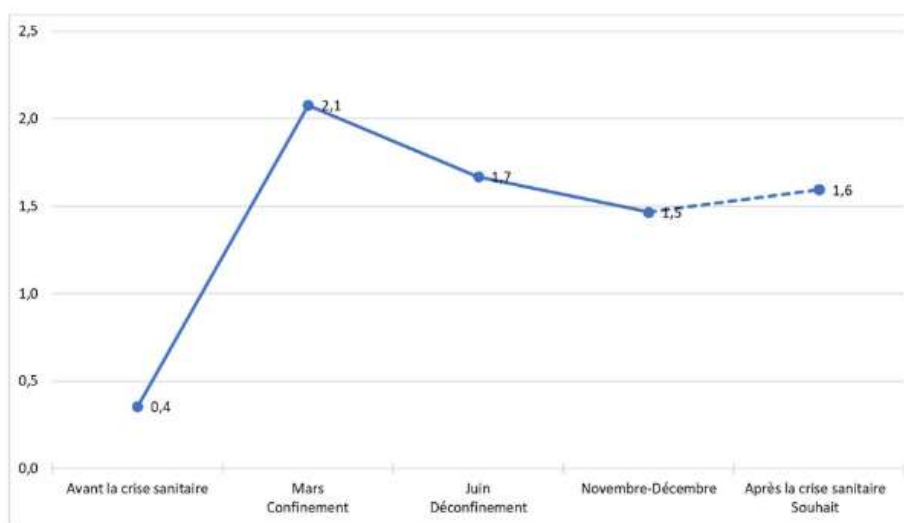


Figure 4 Evolution du nombre moyen de jours de télétravail par semaine (uniquement pour les travailleurs) (avant la crise = moyenne des deux enquêtes)

Source : SPF Mobilité, enquêtes BeMob auprès de 2000 belges en juin et décembre 2020

Interrogés sur leurs souhaits pour le futur (lorsque la crise sera résolue), les travailleurs déclaraient vouloir télétravailler 1,6 jours/semaine (lors de la première enquête, ce nombre était de 1,2 jours/semaine de télétravail). Certains aspects positifs du télétravail semblent encourager à télétravailler (flexibilité des horaires et des tâches, responsabilisation...) davantage que la peur déclinante d'être contaminé dans les transports en commun ou sur le lieu de travail.

<sup>123</sup> Analyse et impact du télétravail en Région de Bruxelles-Capitale, IBSA, 2021

<sup>124</sup> [https://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/mobilite\\_en\\_chiffres/enquetes\\_sur\\_la\\_mobilite\\_des\\_belges/bemob](https://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/mobilite_en_chiffres/enquetes_sur_la_mobilite_des_belges/bemob)



Le travail à distance a des bénéfices incontestables en matière de mobilité. Le télétravail peut être vu comme un vecteur de réduction des déplacements domicile-travail et donc favorable à l'amélioration de la mobilité. Les analyses et modélisations à ce sujet montrent en effet une réduction du nombre de déplacements liée à l'extension du télétravail. La possibilité de réduire ses déplacements est d'ailleurs l'un des motifs principaux avancés par les travailleurs en faveur du développement du télétravail.

Néanmoins, en raison du profil des emplois donnant accès au télétravail à Bruxelles (emplois de bureau, à horaire stable et plutôt dans de grandes structures administratives publiques ou privées) et du fait que le télétravail est d'autant plus pratiqué que le travailleur habite loin de son lieu de travail, la baisse des déplacements domicile-travail est plus forte parmi les utilisateurs des transports en commun que parmi les automobilistes, relativisant d'autant l'impact positif du télétravail sur la mobilité. De plus, la multiplication des jours de télétravail pourrait également avoir un impact contreproductif sur la mobilité automobile, les navetteurs ayant plus facilement recours à la voiture lors de déplacements occasionnels. A l'heure actuelle, il est trop tôt pour tirer des conclusions à ce sujet.

En septembre 2020, le Bureau Fédéral du Plan estime sur base des kilomètres parcourus au niveau belge lors du premier confinement que, malgré le recours massif au télétravail (plus d'un tiers des employés auraient pratiqué leur activité intégralement en télétravail durant cette période), cette pratique n'explique que 12 % du déficit total en kilomètres parcourus. Cette observation permet de cerner le potentiel du télétravail en tant qu'instrument de gestion de la demande de transport. Ainsi, même dans son usage le plus large possible, le télétravail ne mène qu'à une baisse d'environ 7 % du total des kilomètres parcourus en Belgique par rapport à la situation normale.

Vu la concentration d'emplois adaptés au télétravail, cette baisse serait bien plus forte à Bruxelles, de l'ordre de 12,2 % globalement et même 23 % pour les navettes entrantes, selon les modélisations d'ici 2040. Les navettes sortantes continueraient cependant d'augmenter, en raison de la hausse du nombre de travailleurs concernés et d'emplois moins adaptés au télétravail souvent situés en périphérie bruxelloise. Il faut d'ailleurs noter que les autres motifs de déplacements augmenteraient (déplacements de loisirs, liés aux achats, pour conduire ou récupérer les enfants, etc.) pendant la journée et en soirée, en raison du temps libéré et d'une autre organisation de la mobilité des télétravailleurs.

L'enquête BeMob du SPF Mobilité a également porté sur le mode de transport principal pour les déplacements vers le lieu de travail ou d'étude. 12 % d'entre eux ont déclaré souhaiter changer de mode de transport principal par rapport à la situation d'avant crise. Il s'agit de travailleurs/étudiants qui désireraient abandonner leur voiture au profit d'un mode de déplacement plus durable mais aussi, d'utilisateurs de transports en commun qui souhaiteraient reprendre leur voiture ou un vélo. Il en résulterait une réduction de 10 % de l'utilisation de la voiture. Rappelons qu'en situation « normale », une diminution quotidienne de 20 % des voitures en circulation en heures de pointe permettrait de résoudre tous les embouteillages.

Les répondants ne semblent pas vouloir changer radicalement leurs habitudes en matière de mode de transport dans le futur. À l'exception des modes actifs pour lesquels davantage de répondants, en comparaison avec les autres modes, manifestaient une intention d'augmenter leurs déplacements à pied ou à vélo. On peut également relever que les intentions en matière d'usage des transports en commun ne devraient pas connaître une diminution sévère, mais plutôt une diminution modérée. Le biais de désirabilité sociale est par ailleurs à mesurer.

Sous réserve de confirmation des constats et de leur validation dans le cadre bruxellois, il semble donc que la crise sanitaire et les mesures de protection aient modifié certaines aspirations de la population. Les niveaux bas de congestion et les contraintes sur l'offre dans les transports en commun (distanciation physique) rendent les modes privés (voitures et modes actifs) attractifs. Un retour éventuel à la voiture



se ferait essentiellement au détriment de l'utilisation des transports publics. Comme l'indique le Bureau Fédéral du Plan, la perspective d'une moindre attractivité durable des transports en commun avec d'éventuelles réductions de capacité associées à des mesures sanitaires préventives, ainsi que le potentiel au niveau des modes actifs doivent être intégrée dans les objectifs de report modal.

#### GRAPHIQUE 4.20 : EVOLUTION DES MODES DE TRANSPORT POUR LES DÉPLACEMENTS VERS LE LIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDE

	Avant crise du COVID-19	Mars 2020	Juin 2020	Décembre 2020	Souhait pour le futur déclaré
Auto et moto	58%	65%	65%	65%	55%
Train	14%	6%	7%	7%	13%
MTB	10%	5%	5%	7%	8%
Vélo	11%	13%	14%	11%	<b>15%</b>
Marche	5%	9%	6%	4%	5%
Autre	3%	3%	2%	5%	3%

Source : enquêtes BeMob auprès de 2000 belges en juin et décembre 2020

Source : SPF Mobilité, enquêtes BeMob auprès de 2000 belges (dont 12 % de Bruxellois) en juin et décembre 2020

Sur base de ces observations, en octobre 2021, Perspective (IBSA) a esquissé plusieurs scénarios complémentaires d'évolution dans son analyse de l'impact du télétravail en Région de Bruxelles-Capitale :

- > Une baisse de la navette domicile-travail des travailleurs actifs dans les services administratifs publics et privés. Vu leur profil, cette baisse serait surreprésentée parmi les usagers des transports publics, que ce soit pour le chemin de fer pour entrer et sortir de Bruxelles ou pour le réseau urbain de la STIB. Cela induirait néanmoins aussi une baisse, plus modeste, du trafic routier.
- > Une baisse plus modeste des déplacements des travailleurs bruxellois : en raison d'un profil d'emploi moins adapté au télétravail (plus ouvriers et d'indépendants, part plus élevée d'emplois dans de plus petites structures) et d'un moindre attrait pour le télétravail vu les conditions de logement et les trajets domicile-travail plus courts, la navette des travailleurs bruxellois pourrait se maintenir à un niveau plus élevé.
- > Un maintien des autres déplacements : que ce soit pour les déplacements domicile-école, pour les déplacements culturels, commerciaux ou pour d'autres motifs privés, les autres raisons de se déplacer se maintiendront. Ainsi, les comptages de la STIB montrent un retour à des flux de voyageurs similaires à la situation pré-crise pour les déplacements domicile-école et une baisse moindre des flux tant en journée qu'aux heures de pointe. Si le moindre nombre de travailleurs navetteurs actifs à Bruxelles réduira aussi les déplacements en journée pour ces profils, cette baisse pourrait être compensée par l'augmentation des déplacements des (télé) travailleurs bruxellois pour d'autres motifs. Les transports publics sont pour l'instant peu utilisés pour ces déplacements.

- > Une baisse de la mobilité internationale liées aux activités d'affaires : cette baisse concernera en premier lieu l'aéroport de Bruxelles-National, les trains internationaux et, dans une moindre mesure, les déplacements intra-bruxellois en transports en commun ou en taxis.

Se pose aussi la question de l'impact du télétravail sur le transport de marchandises. Les enjeux en la matière sont essentiellement liés au commerce en ligne et aux livraisons de commandes. L'épidémie de coronavirus a accéléré la croissance du commerce en ligne en général poussant un nombre croissant de commerçants à développer des services de vente en ligne et des services de livraison (Comeos, 2020)<sup>125</sup>.

La diffusion et le maintien du télétravail, les avantages directs pour les consommateurs vont très probablement participer à la poursuite de ce mouvement, même si son impact sur la tendance de fond de développement du commerce en ligne sera relativement limité. Plusieurs effets sont effectivement attendus, parfois contradictoires. Ainsi, le télétravail peut favoriser les livraisons à domicile avec un trafic supplémentaire de véhicules de livraison et une moindre optimisation des flux. Pour autant, les télétravailleurs sont aussi plus nombreux à effectuer leurs courses à proximité du domicile, ce qui réduirait au contraire le recours au commerce en ligne et aux livraisons (ainsi qu'aux trajets pour atteindre de grands pôles commerciaux). Enfin, même en matière de commerce en ligne, le fait d'être à domicile en journée pourrait aussi réduire la fréquence des retours de commandes non livrées.

## 4.2.2. Enjeux

Les enjeux majeurs de la mobilité et d'espace public en matière d'aménagement du territoire bruxellois sont de permettre :

- > La connectivité des personnes, qu'elle soit quotidienne (déplacements vers le travail, les activités sociales, la consommation) ou plus exceptionnelle (tourisme...);
- > Le transit des biens ;
- > La nécessaire diminution des impacts environnementaux (émissions de GES, pollutions aux PM<sup>126</sup>, NOx<sup>127</sup> mais aussi nuisances sonores, visuelles ou olfactives) qu'ils soient locaux ou exportés ;
- > La réduction des impacts sociaux indésirables en assurant à toutes les catégories de la population la possibilité de se déplacer au sein de l'espace urbain, en luttant contre la vulnérabilité et la limitation géographique des plus faibles ;
- > L'épanouissement et la qualité de vie en ville : les espaces publics et les aménagements qualitatifs des lieux publics, qu'ils servent principalement ou accessoirement à la mobilité, jouent un rôle dans le bien-être ;
- > L'intégration optimale de la Région en tant que cœur du réseau des mobilités nord-ouest européen et au vu de son rôle international.

La mobilité peut être orientée grâce aux infrastructures, mais également en ciblant le comportement des individus et des entreprises en ce qui concerne les livraisons. La définition d'actions spécifiques dans Good Move pour les infrastructures ainsi que pour les services et les choix de mobilité devra être poursuivie dans la mesure où cela permet de travailler à différentes échéances temporelles. La mobilité est un enjeu de court terme pour la relance comme de long terme dans la construction d'une Région performante et résiliente.

<sup>125</sup> [https://www.rtf.be/info/economie/detail\\_e-commerce-en-belgique-plus-d-achats-plus-d-acheteurs-mais-des-montants-depenses-inferieurs-en-2020?id=10721965](https://www.rtf.be/info/economie/detail_e-commerce-en-belgique-plus-d-achats-plus-d-acheteurs-mais-des-montants-depenses-inferieurs-en-2020?id=10721965)

<sup>126</sup> Particulate Matter : particules fines

<sup>127</sup> Nox : oxydes d'azote

Avec les mesures de distanciation physique, l'espace public s'est révélé insuffisant par endroit (particulièrement dans les parties les plus denses de la Région) et son emprise déséquilibrée entre la place donnée à la circulation motorisée et celle laissée aux autres modes, aux autres usages. Des solutions temporaires -urbanisme tactique- ont répondu aux besoins immédiats (confinement, puis déconfinement progressif) via le rééquilibrage de l'usage des rues en consacrant plus d'espaces aux mobilités actives et à l'interaction sociale en plein air plutôt qu'au stationnement et à la circulation des véhicules, l'aménagement de pistes cyclables provisoires, l'aménagement de terrasses... L'intérêt de les pérenniser en intégralité ou partiellement reste une question ouverte. De même, l'aménagement de l'espace public devra davantage être envisagé en combinaison avec celui des transports collectifs pour les temps normaux ou les temps de crise. Il semble aussi souhaitable de continuer de prioriser la réduction des déplacements en voiture et le développement de la marche et du vélo (modes individuels durables).

À une échelle plus locale, une priorité à rechercher dans les politiques concernées est de créer des continuités entre les espaces publics pour les assembler en réseaux, pour donner une structure, une cohérence et une lisibilité à la ville. Il s'agit ainsi de créer des itinéraires qui minimisent les rencontres avec les voitures et ainsi en garantir, améliorer la fluidité et la sécurité. Cela signifie enfin faciliter la traversabilité des coupures urbaines qu'elles soient les grands axes de mobilité (dont les chaussées et les boulevards, les infrastructures ferroviaires) ou les contraintes topographiques (vallées, canal). Ces continuités devraient s'accompagner de la création ou du renforcement des Noyaux d'Identité Locale (NIL)<sup>128</sup>, de la mise en œuvre du BKP (DPR) et du principe STOP dans les 50 mailles apaisées identifiées dans Good Move. Il convient également de veiller à ce que le développement de ces réseaux apaisés soit cohérent avec les affectations des espaces publics et avec la trame de commerces de proximité.

Il est nécessaire de poursuivre les actions suivantes :

### **Nouvelles pratiques de mobilités liées au télétravail**

> Adapter les politiques de mobilité en lien avec l'évolution du télétravail :

- La baisse attendue de la fréquentation des transports publics à l'heure de pointe a de nombreuses implications potentielles.

Tout d'abord, celle de la réorientation de l'offre vers d'autres moments de la journée pour capter d'autres déplacements pour lesquels l'usage des transports publics est faible. Ensuite, celle de la révision des projets d'évolution du réseau, pour s'adapter à cette demande moins centrée sur la pointe.

Enfin se pose la question du financement des transports publics. En effet, une part élevée du financement couvert par les ventes de titres de transport se base sur les abonnements annuels, dont le volume devrait diminuer ou qui pourraient évoluer vers des formules moins chères et plus flexibles pour les navetteurs.

- La planification temporelle du télétravail est indispensable, pour éviter une concentration sur les mêmes jours de la semaine des jours télétravaillés (lundi, mardi, jeudi ?), au risque de conserver des niveaux de congestion identiques lors des jours prestés sur le lieu de travail et de devoir conserver une offre très concentrée de transports publics au détriment d'une offre plus équilibrée.
- L'attractivité des transports publics et des modes actifs pour les travailleurs qui ne les utilisent pas encore et pour les déplacements aux motifs culturels, commerciaux ou privés. Ceci implique d'étendre les horaires de circulation et le réseau de transports publics, en particulier en proche

---

<sup>128</sup> Cf. Plan Régional de Développement Durable, 2018 :  
[https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/prdd\\_2018\\_fr.pdf#page=79](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/prdd_2018_fr.pdf#page=79)

périphérie<sup>129</sup> et d'offrir des infrastructures et services confortables et sécurisants pour les modes actifs. Se pose aussi la question de la localisation des espaces de coworking et bureaux satellites des services publics, pour qu'ils soient accessibles en transport en commun, évitant ainsi un report vers l'automobile.

## Sobriété

- > Sensibiliser aux enjeux des mobilités contraintes. Une réduction de ces déplacements, des distances parcourues favoriserait les modes actifs, les transports publics de proximité et contribuerait activement à l'émergence de la ville de proximité, concept défendu notamment dans le Plan Régional de Développement Durable (PRDD).

## Modes actifs

- > Promouvoir la circulation piétonne. Non polluante, efficace, saine et source de bien-être, la marche a, elle aussi, besoin de s'appuyer sur un réseau performant, cohérent, continu et animé. Le réseau piéton doit être dense -y compris grâce aux voies lentes hors chaussée- composé d'itinéraires directs, spacieux, avoir un revêtement offrant un excellent confort physique, être accessibles aux PMR, tranquilles et disposer de traversées sécurisées et aisées. Les conditions d'accessibilité, de confort et de sécurité au sein de l'espace public reste à renforcer, aussi bien via des aménagements de l'espace public que via le cadre bâti et le cadre de vie de manière plus global.
- > Encourager le recours à tous les modes de déplacements actifs, en particulier le vélo. Il répond à l'ensemble des critères régionaux (durabilité, efficacité, proximité, complémentarité, économie et inclusion/genre) et est accessible à tous à l'exception de quelques publics aux besoins spécifiques (PMR, aînés dépendants...) : l'aménagement territorial, régional donnera toute la mesure et priorité à son développement.

## Réseaux et services publics de mobilité

- > Déclinant l'action précédente, développer le réseau cyclable et la place du vélo en ville, dans le sens prôné par Good Move (et les Plans Communaux de Mobilité - PCM). La réalisation des maillages cyclo-piétons continus et de mise à disposition de vélos et de stationnements pour les vélos devront être intensifiés. La formalisation et la pérennisation éventuelles des aménagements provisoires de voirie et espaces de rencontre associeront, dans un souci d'un espace public de qualité, tant que possible les acteurs et les citoyens.
- > Renforcer l'offre de transport en commun. Il faut continuer à améliorer le réseau et le service conformément aux ambitions du plan Good Move, de sorte de relier les différentes centralités entre elles et d'assurer l'accessibilité des fonctions économiques, sociales et culturelles. A cet égard l'articulation et la cohérence entre le développement du réseau STIB avec les autres opérateurs de transport public actifs au sein de la Région est un enjeu significatif, eu égard notamment au développement des zones stratégiques et à l'évolution des besoins de mobilité.
- > Flexibiliser l'offre de mobilité. Celle-ci est à renforcer en réponse à une plus grande variation de déplacements, aussi bien dans le temps que concernant les motifs. À côté du soutien aux modes actifs, il s'agit de stimuler l'innovation dans les technologies et services de transport pour faciliter et encadrer le transport public, la mobilité partagée et la micro-mobilité. Le développement du *Mobility as a Service* (MaaS) et des Mobility Hubs y joueront un rôle important.

<sup>129</sup> Strale M. (2019), Les déplacements entre Bruxelles et sa périphérie : des situations contrastées, Brussels Studies, Collection générale, n° 137, <https://doi.org/10.4000/brussels.2831>

## Mobilité individuelle motorisée

- > Rationnaliser le recours aux modes de déplacement individuel motorisé sans entraver les acteurs économiques sans alternative. Dans l'esprit du plan Good Move, l'aménagement des voiries et espaces publics régionaux devra s'articuler avec les autres mobilités en privilégiant les modes actifs.
- > Repenser le stationnement en voirie. Il fera l'objet d'une réflexion spécifique afin de promouvoir les autres usages et usagers de l'espace public. A cet égard, l'identification fine d'espaces de stationnement hors voirie permettant de compenser les suppressions de places en voirie gagnerait à être développée de manière plus active et à être intégrée à une stratégie plus large de développement territorial.

## Logistique et mobilité en lien avec les activités économiques

- > Envisager de manière holistique la mobilité logistique. Celle-ci est essentielle à la vie des habitants et des entreprises comme la crise l'a montré. La crise a toutefois mis en lumière l'importance de développer des circuits plus courts, moins vulnérables aux flux logistiques internationaux. Une relance des activités productives en ville, le développement d'une ceinture alimentaire, de l'économie circulaire ou encore de la construction locale impliqueront des nouveaux flux logistiques. Ceux-ci doivent être optimisés au niveau de la gestion de la demande (organisation des commandes par exemple) et de l'offre (report modal vers la voie d'eau, le vélo ainsi que le chemin de fer et enfin via les véhicules électriques) pour éviter de dégrader la performance du système de mobilité bruxelloise. En outre, l'e-commerce étendu demande des solutions adaptées pour limiter les trajets de livraison, en proposant des services de collecte et enlèvement de commande au niveau des espaces de coworking ou de proximité (hubs de mobilité et de logistique locale) et en développant plus largement une stratégie de rationalisation des trajets liées au commerce en ligne. Le développement de hubs logistiques durables, fonctionnant grâce à des vélo-cargos ou de petits véhicules électriques a à cet égard tout son sens. Leur combinaison avec d'autres modes de transport y compris fluvial ou ferroviaire est aussi une option à étudier. À court terme, une harmonisation des systèmes de stationnement pour les poids lourds, y compris au niveau des tarifs et modes de paiement, permettrait déjà un gain d'efficacité substantielle.
- > Préparer aux échéances proches et lointaines (cf. activités économiques), aux critères du plan Good Move, accompagner la rationalisation de la mobilité logistique (hub logistique de quartier) et rendre les mobilités du 'dernier km' plus durable et intégré à l'environnement urbain sont autant d'objectif.
- > Suivre les mobilités résidentielles permettra de déterminer les impacts durables de la crise en matière de migrations résidentielles et leurs conséquences sur les réseaux de mobilité.

## Urbanisme tactique dans ses aspects de mobilité (et en général)

Tel qu'évoqué, l'urbanisme tactique et l'occupation temporaire des bâtiments, comme pour l'hébergement des sans-abris et des personnes maltraitées constituent une réaction d'urgence permettant de répondre à des besoins immédiats. Il peut cependant préfigurer / tester certains usages.

Si l'urbanisme tactique à Bruxelles a principalement concerné la mobilité et les modes de déplacement actifs, il conviendra d'évaluer les initiatives prises (en matière de mobilité, d'accueil d'urgence et d'extrême urgence...) et envisager avec les opérateurs de mobilité, les autres opérateurs de l'occupation transitoire (communes, société civile) l'intérêt de les maintenir, poursuivre et développer. La mise en place d'une structure régionale transversale à cette fin constitue une première réponse.

## 4.3. ÉVOLUTION ENVIRONNEMENTALES

La crise Covid-19 a de sérieuses conséquences sanitaires, économiques et humaines. Au niveau environnemental, le constat est mixte : des effets tant positifs que négatifs ont été constatés à court terme. Il est difficile d'anticiper les effets à long terme.

Le **tableau 4.3** synthétise quelques effets environnementaux de la crise sanitaire à Bruxelles :

**TABLEAU 4.3 : QUELQUES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX PENDANT LA CRISE SANITAIRE À BRUXELLES**

Espaces verts et biodiversité	Augmentation de la fréquentation des espaces verts qui a mené à d'importantes pressions sur ceux-ci, particulièrement dans les rares espaces verts présents dans les zones en carence de la Région.
Qualité de l'air	Réduction de l'intensité du trafic routier. En conséquence, amélioration exceptionnelle de la qualité de l'air en 2020. En 2021, situation également meilleure qu'avant la crise même si les concentrations observées étaient légèrement supérieures à celles de 2020.
Émissions de gaz à effet de serre	Entre mars et mai 2020 : diminution des consommations de gaz des bâtiments, avec en conséquence une diminution d'environ 25 % des émissions de GES des bâtiments (émissions normalisées pour les effets climatiques) et de 50 % du trafic routier. La distinction entre secteur tertiaire et logements n'a pas pu être calculée pour les émissions du bâtiment.
Bruit	Diminution des nuisances sonores, en particulier celles liées au bruit routier et au bruit des avions, grâce à la diminution des trafics. Pour le bruit ferroviaire, les effets du confinement ont été plus limités, le service étant globalement maintenu.
Déchets et propreté publique <sup>130</sup>	Augmentation des dépôts de déchets clandestins. Diminution des collectes sélectives par manque d'effectifs et donc augmentation de l'envoi des collectes à l'incinérateur. Problèmes de propreté publique dans certains quartiers vu le manque d'effectifs pouvant assurer le nettoyage des rues. Augmentation des déchets et salissures dans les espaces verts suite à l'augmentation de la fréquentation.

Les effets et leviers liés aux différentes sous-thématiques de l'environnement étant très spécifiques, les enjeux sont rédigés pour chacune.

### 4.3.1. Constats – Les espaces verts et la biodiversité

Il est admis que l'aménagement des villes doit viser un équilibre soutenable entre, d'une part, l'urbanisation de nature à rencontrer les besoins objectivés sur les territoires et, d'autre part la préservation, la mise en valeur, l'aménagement d'espaces verts pour l'usage des Bruxellois et pour la protection de la biodiversité.

Le confinement imposé par la crise sanitaire a mis cette dimension en lumière d'une manière très spécifique : courtes promenades autorisées, restriction de l'occupation de l'espace public, fermeture des plaines de jeux et de certains parcs de quartier. La plupart des espaces verts, parcs et forêts de la Région bruxelloise sont néanmoins restés ouverts (**voir carte 4.8**).

<sup>130</sup> Non traité dans la suite de ce document



**CARTE 4.8 : ESPACES VERTS RESTÉS OUVERTS (EN BLEU) ET FERMÉS (EN ROUGE) PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT ENTRE MARS ET MAI 2020**



Source : <https://gardens.brussels/>

**Fréquentation des espaces verts**

Les divers épisodes de confinement ont mené à une augmentation importante de la **fréquentation** des espaces verts et parcs, en particulier dans les zones centrales de Bruxelles, où la densité de population est plus importante mais l'offre en espaces verts réduite. La foule observée dans ces espaces accessibles reflète le besoin en espaces publics pour se ressourcer et pour bouger. La nature est perçue comme un antidote à la fois physique et mental au stress de la pandémie. Les espaces verts sont utilisés comme alternative aux activités interdites pendant les confinements, par exemple en servant de lieu de rassemblement familial, de pique-nique, de jeu ou de pratique du sport.

Face à la multitude de visiteurs, les gestionnaires des parcs urbains et les équipes de terrain ont dû s'adapter pour gérer les affluences et faire respecter les mesures en vigueur.

Parmi les pressions observées, Bruxelles Environnement a constaté une augmentation du volume des déchets ramassés dans les parcs régionaux : 213 tonnes de déchets ont été ramassés dans les parcs entre janvier et mai 2021, soit le double par rapport à la même période de l'année précédente<sup>131</sup>. En conséquence, l'administration régionale a dû prendre des mesures additionnelles de propreté publique (plus d'agents, plus d'activités de médiation, augmentation de la fréquence de vidange des corbeilles, etc.). En réponse à cet afflux, la campagne « #Wearepark.Brussels », menée pendant l'été 2021, a eu

<sup>131</sup> #Wearepark.Brussels. Nous aimons nos parcs, gardons-les propres ! Communiqué de presse de Bruxelles Environnement, Bruxelles-Propreté et Fost Plus du 19 juillet 2021.

pour objectif d'agir sur la prévention en délivrant des messages sur les comportements de propreté à adopter et en invitant la population à agir sur le terrain. Quelques 20 actions « clean-up » ont été menées dans 10 parcs, permettant la récolte de plus de 100 sacs de déchets sauvages. L'analyse des déchets sauvages présents dans les parcs montre une diminution d'environ 20 % entre le début et la fin de la campagne. La baisse la plus marquée est la fraction mégots de cigarettes<sup>132</sup>.

## Nature et biodiversité

Les activités de suivi et de surveillance de la **biodiversité** ont été quelque peu perturbées pendant les différents confinements. Il n'existe pas encore de données fiables pour estimer l'impact de la crise sanitaire sur la biodiversité. Celui-ci devra être mesuré sur le long terme.

Le ralentissement de la vie publique en ville durant le premier confinement de 2020 a cependant montré que certaines espèces se sont comportées différemment et que, dans certains endroits, les animaux et la végétation sont apparus spontanément là où ils n'auraient autrement pas été présents. Ce phénomène a été repris à plusieurs reprises par la presse, ce qui a été une raison positive de communiquer sur la biodiversité.

Cependant, la crise sanitaire n'a pas eu que des effets positifs. La flore et la faune sauvages des parcs bruxellois sont mis sous pression par l'affluence et par les usagers s'éloignant des chemins, faisant la fête et laissant leurs déchets sur place.

En **Forêt de Soignes** également, le niveau de fréquentation est tout à fait exceptionnel depuis le premier confinement. Les équipes de terrain de Bruxelles Environnement estiment que le public est trois fois plus nombreux qu'avant la crise sanitaire<sup>133</sup>. Les gens voient de plus en plus la forêt comme un lieu de détente et de ressourcement, dans un lieu de nature et de calme.

Ce nouveau public ne maîtrise pas nécessairement bien les règles de fréquentation de ce milieu fragile et sensible qu'est la forêt. Il a tendance à sortir des chemins pour se promener dans les sous-bois. Des petits sentiers « sauvages » sont ainsi créés, attirant d'autres promeneurs et induisant rapidement la création d'un nouveau chemin que les gens confondent avec un sentier classique. En conséquence, la flore est piétinée, les sols sont compactés et les oiseaux nicheurs, mammifères, batraciens et reptiles sont dérangés.

Le débat autour des chiens non tenus en laisse a également pris de l'ampleur depuis le début la crise. Il n'est pas rare de voir des promeneurs laissant leurs chiens vagabonder librement, y compris dans les zones où la laisse est obligatoire. Or, un chien qui court hors des chemins, aboie ou se montre trop curieux peut perturber la faune au niveau du sol. Des questions se posent quant à l'influence des chiens sur la diminution du nombre de chevreuils observés depuis une dizaine d'années<sup>134</sup>. Les agents forestiers dénombrent entre 20 et 30 chevreuils victimes de la prédation par de chiens<sup>135</sup>. Ce phénomène est en augmentation depuis 2020. Avec la hausse de la fréquentation de la forêt, les incidents entre les chiens

---

<sup>132</sup> Parlement Bruxellois (2021). Réponse du Ministre Alain Maron à une question écrite d'Aurélié Czekalski concernant la campagne #WeArePark. Réponse publiée le 16/11/2021.

<sup>133</sup> Parlement bruxellois (2021). Réponse du Ministre Alain Maron à une question écrite d'Ariane de Lobkowicz concernant l'impact de la crise sanitaire sur la fréquentation de la Forêt de Soignes. Réponse publiée le 23/04/2021.

<sup>134</sup> Huysentruyt et al. (2021). Mission d'appui pour le recensement du chevreuil dans le massif Sonien. Rapport annuel – Période de référence : 2008-2021. Rapports de l'Institut de Recherche des Forêts et de la Nature 2021. Institut de Recherche des Forêts et de la Nature, Bruxelles. DOI : doi.org/10.21436/inbor.51915543

<sup>135</sup> Parlement bruxellois (2022). Réponse du Ministre Alain Maron à des questions orales posées d'Ingrid Parmentier sur le déclin des populations de chevreuil en Forêt de Soignes et d'Els Rochette sur le respect de la réglementation des chiens errants en Région bruxelloise. Commission de l'Environnement du 23 février 2022.



et d'autres usagers tels les cavaliers ont également augmenté. L'obligation imposée de tenir son chien en laisse en Forêt est la réponse attendue à ces risques accrus.

Par ailleurs, plusieurs débuts d'incendie ont été constatés suite à la longue période sèche du printemps 2020. Le personnel de terrain a donc dû intensifier ses tournées de surveillance et sa sensibilisation du public, afin qu'il ne fume pas en forêt. Des rondes de nuit ont également dû être organisées, afin d'arrêter les événements festifs nocturnes, nombreux pendant la période de fermeture de l'horeca<sup>136</sup>.

### 4.3.2. Enjeux – Les espaces verts et la biodiversité

Le niveau de fréquentation des espaces verts bruxellois reste très élevé à l'heure actuelle. C'est tout à fait inédit, ce qui est positif, mais doit être encadré pour préserver ce patrimoine naturel précieux de notre Région : l'augmentation de la fréquentation et de la pression d'usage sur les espaces verts doit s'accompagner de mesures de gestion permettant d'en préserver les qualités.

La question d'une densification intelligente et raisonnée était déjà d'actualité avant la crise sanitaire actuelle. Mais elle devient d'autant plus cruciale maintenant que l'on a vu les conséquences d'une immobilisation forcée de la population au sein de la ville.

Comme discuté dans la partie « logement » de ce diagnostic, les conséquences de la crise sanitaire font que de nombreux Bruxellois rêvent d'un espace de vie plus grand, d'un jardin et/ou d'un accès facile à la nature.

Or, seul un tiers des ménages bruxellois environ a accès à un jardin. La grande majorité de la population n'a donc pas beaucoup d'autres choix que de se promener en rue – certaines voiries ont d'ailleurs été transformées en espaces publics partagés voire fermées provisoirement afin de permettre la circulation des piétons – ou de se rabattre sur les espaces verts restés ouverts, principalement les grands parcs bruxellois et la Forêt de Soignes.

Offrir un espace vert public de qualité à portée de marche doit être une priorité pour tous et est la condition d'un vivre-ensemble réussi. L'accessibilité aux espaces verts et à la nature est une question centrale de la planification urbaine. Elle est d'autant mieux mise en évidence lors de cette crise sanitaire. Selon le Plan Nature, chaque Bruxellois doit disposer d'un espace vert accessible et accueillant de plus de 1 hectare à moins de 400 m de son habitation et de moins de 1 hectare à moins de 200 m. Les zones qui ne répondent pas à ces prescriptions sont déclarées « en carence ».

Le confinement a montré des inégalités manifestes entre la population bruxelloise des quartiers centraux, denses et peu fournis en jardins et en espaces verts, et celle des quartiers périphériques beaucoup plus aérés. En effet, 264.000 Bruxellois se situent dans une zone de carence en espaces verts, c'est-à-dire qu'ils sont 1 sur cinq à résider à au moins 8 minutes à pied d'un espace vert public de plus d'un hectare ( $\pm$  2 terrains de football). Les quartiers les plus carencés sont situés en centre-ville, le long du canal et dans une moindre mesure en première couronne.

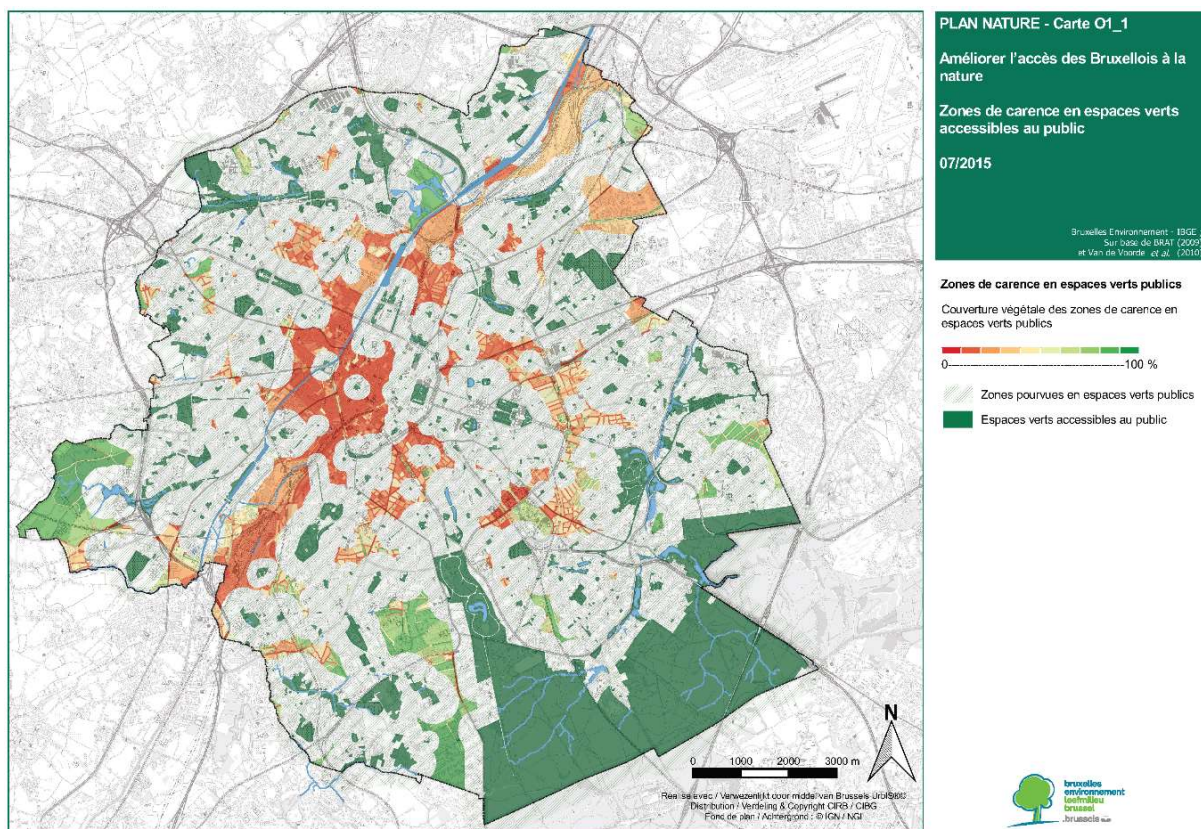
Ces espaces denses correspondent aux quartiers les plus anciens, souvent avec des rues et trottoirs étroits, et donc avec peu d'espaces qui peuvent être utilisés en ces temps de crise sanitaire. Sans surprise, ces quartiers les moins pourvus en espaces verts publics sont aussi les plus dépourvus de jardins privés. En seconde couronne, par contre, l'absence d'espaces verts accessibles au public dans certains quartiers est généralement compensée par la présence de jardins (voir [carte 4.9](#)).

---

<sup>136</sup> Parlement bruxellois (2020). Intervention du Ministre Alain Maron pendant la Commission de l'Environnement du 1<sup>er</sup> juillet 2020.



**CARTE 4.9: ZONE DE CARENCE EN ESPACES VERTS ACCESSIBLES AU PUBLIC EN 2015**



Source : Plan Nature – Bruxelles Environnement

Partout où c'est possible, il faut privilégier la création de parcs publics de qualité. Ce redéploiement de la nature dans les quartiers plus densément bâtis peut aussi s'appuyer sur l'aménagement de micro-espaces verts, la redynamisation (même temporaire) de sites à l'abandon, la plantation d'arbres ou de buissons, la végétalisation des intérieurs d'îlots, la végétalisation des façades, l'installation de toitures vertes, la valorisation des cimetières en milieu urbain et la réalisation d'aménagements en voirie. Enfin, ce redéploiement de la nature doit permettre de faciliter et de rendre agréable les déplacements des habitants des quartiers denses vers les espaces verts de plus grande étendue. Une réflexion sur la mutualisation de jardins privés pourrait également être menée, en particulier au sein de nouveaux ensembles ou dans le cadre d'opérations de revitalisation urbaine.

L'amélioration de l'offre en espaces verts de proximité, en particulier dans le pentagone et dans la première couronne, constitue l'un des principaux objectifs du plan régional Nature et a été confirmé dans le plan régional de développement durable. La constitution de corridors verts reliant entre eux les espaces verts permettent aussi d'accroître la présence de nature dans la ville et de renforcer la résilience des écosystèmes.

Il ne s'agit pas seulement d'augmenter la disponibilité et l'accessibilité des espaces verts publics, mais également d'assurer leur qualité. De nombreux éléments peuvent être pris en compte pour définir la notion de qualité : la taille de l'espace vert, le mode de gestion, la valeur culturelle et historique du lieu, la présence de nature et de biodiversité, le bruit, la propreté, la présence d'infrastructures, le sentiment de sécurité...

Trois études académiques récentes ont examiné les perceptions de la qualité des espaces verts publics en Région bruxelloise (Stessens *et al.* 2020<sup>137</sup>, Phillips *et al.* 2021<sup>138</sup>, Huai & Van de Voorde 2022<sup>139</sup>). Les trois études convergent sur la présence de calme comme étant une qualité essentielle des espaces verts. D'autres facteurs soulignés comme importants dans deux études sur trois sont la propreté, la sécurité, la présence d'infrastructures, le caractère verdoyant et la présence de la faune sauvage. Certaines différences observées entre les études pourraient être expliquées par les différences dans les profils des usagers. Phillips *et al.* identifient deux grands types d'utilisateurs des espaces verts urbains : les utilisateurs « orientés-nature » (qui recherchent plutôt le calme et la présence de nature) et les utilisateurs « sociaux » (qui vont au parc en famille, avec des amis et qui apprécient la présence d'équipements). Les premiers ont tendance à aller plus loin pour atteindre leurs espaces verts favoris et sont plutôt satisfaits de leur qualité. Les utilisateurs sociaux se déplacent moins loin et se montrent en général plus critiques de l'offre existante.

Au cours des dernières années, afin de pallier aux carences observées, de nombreuses réalisations ont eu lieu dans les zones moins bien nanties en espaces verts publics : l'ouverture du parc Pannenhuis, parc de la Senne, parc de la porte de Ninove, aménagements d'espaces liés à la promenade verte, etc. D'autres projets sont en cours, certains étant prévus pour être achevés sous cette législature : Hippodrome de Boitsfort, quai des Matériaux, étang de baignade à Neerpede, Zavelenberg, la mise en valeur du Kauwberg, les serres du Stuyvenberg. D'autres projets sont également prévus à plus long terme : Max-sur-Senne, parc de la Sennette, parc des Colombophiles, parc de la Zuûn, parc de la Gare de l'Ouest<sup>140</sup>.

Malgré ces réalisations et ces projets en cours, les besoins restent concrets. La combinaison d'une augmentation continue de la population avec l'émergence d'un besoin accru de "consommation" des espaces verts augmente la pression sur ceux-ci.

Un bon équilibre entre densification et besoin de nature est donc indispensable : les espaces verts participent non seulement à la qualité de vie en ville, mais ils contribuent également à l'esthétique et à la requalification de l'espace public et contribuent à l'adaptation aux changements climatiques et en particulier à la réduction des impacts néfastes des canicules. C'est donc là un enjeu fondamental de la rénovation urbaine, particulièrement dans les quartiers qui présentent des carences en espaces verts publics.

### 4.3.3. Constats – La qualité de l'air

Les diverses mesures de confinement ont été à l'origine d'une importante réduction des émissions du trafic routier en 2020. Cette réduction s'est traduite par une amélioration très significative de la qualité de l'air, particulièrement pendant la période du premier confinement (mars-mai 2020). A cette époque, les concentrations moyennes d'oxydes d'azote (NO<sub>2</sub> et NO) ont fortement diminué : environ 50 % de baisse pour le NO<sub>2</sub> et 75 % pour le NO dans les stations de mesure à très forte influence du trafic routier.

---

<sup>137</sup> Stessens, P., Canters, F., Huysmans, M., & Khan, A. Z. (2020). Urban green space qualities: An integrated approach towards GIS-based assessment reflecting user perception. *Land Use Policy*, 91, 104319. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2019.104319>

<sup>138</sup> Phillips, A., Khan, A. Z., & Canters, F. (2021). Use-Related and Socio-Demographic Variations in Urban Green Space Preferences. *Sustainability*, 13(6), 3461. <https://doi.org/10.3390/su13063461>

<sup>139</sup> Huai, S., & Van de Voorde, T. (2022). Which environmental features contribute to positive and negative perceptions of urban parks? A cross-cultural comparison using online reviews and Natural Language Processing methods. *Landscape and Urban Planning*, 218, 104307. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2021.104307>

<sup>140</sup> Parlement bruxellois (2021). Intervention du Ministre Alain Maron pendant la Commission de l'Environnement et de l'Energie du 28 avril 2021.

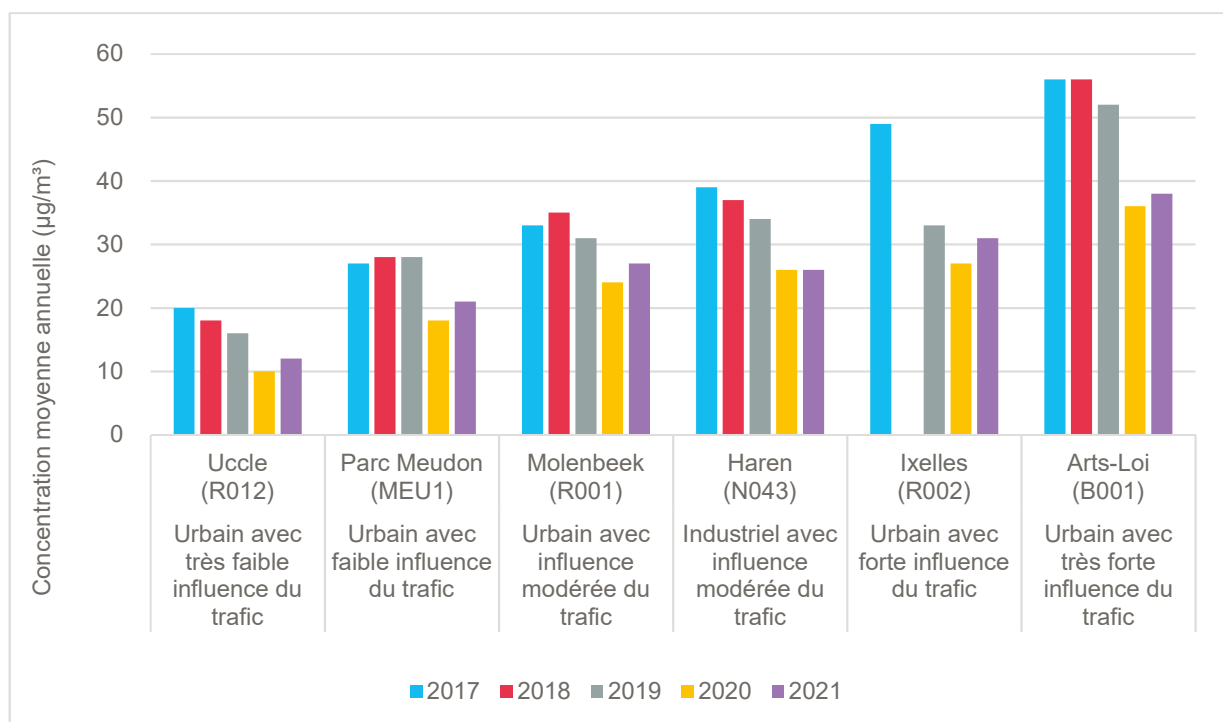
Les tendances pour les particules fines PM10 et PM2.5 ont été moins marquées. Les concentrations de particules fines ont été moins affectées par les mesures de confinement, car d'autres sources influencent leur présence (industrie, activités domestiques, agriculture).

En 2021, l'impact des mesures sanitaires sur le trafic routier a été globalement plus faible qu'en 2020. En conséquence, les concentrations en polluants atmosphériques ont légèrement augmenté par rapport à 2020, tout en restant inférieures aux concentrations observées entre 2017 et 2019.

### Concentrations en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)

Si l'on examine l'évolution des **concentrations en NO<sub>2</sub>** (graphique 4.21), en 2020 et pour la première fois toutes les stations de la Région de Bruxelles-Capitale ont affiché des concentrations inférieures à la valeur limite européenne de 40µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle. Par contre, la valeur annuelle de 10µg/m<sup>3</sup> recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a été dépassée pour toutes les stations.

**GRAPHIQUE 4.21 : CONCENTRATIONS MOYENNES ANNUELLES DE DIOXYDE D'AZOTE (NO<sub>2</sub>) POUR UNE SÉLECTION DE STATIONS DE RÉFÉRENCE, ENTRE 2017 ET 2021**



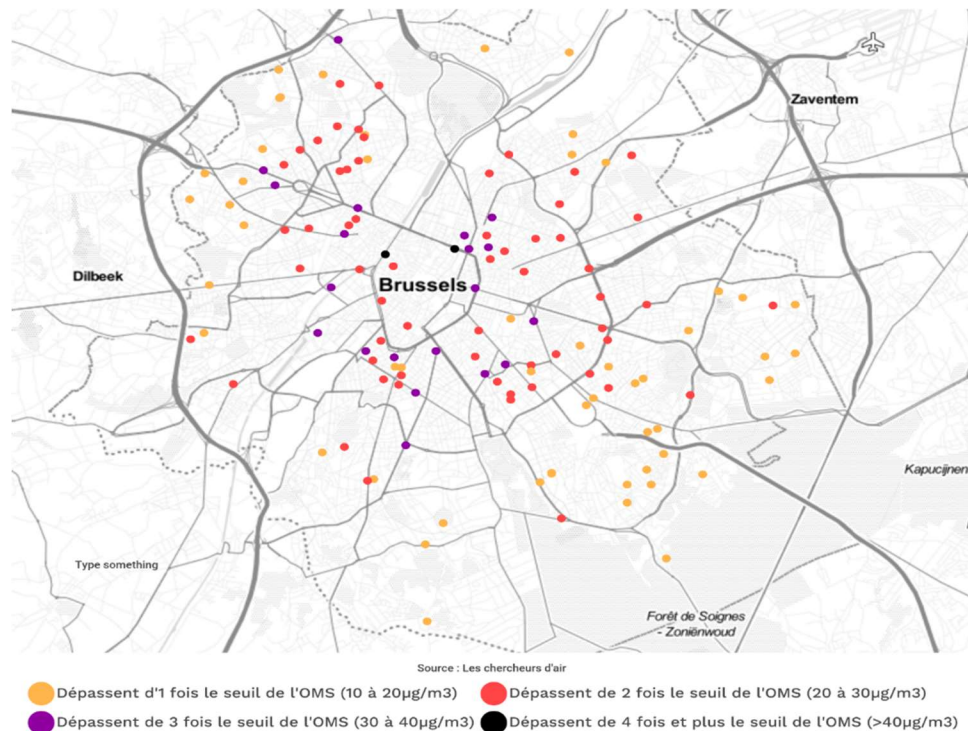
Source : Bruxelles Environnement, traitement IBSA

Les résultats de la campagne de mesures réalisée de novembre 2020 à octobre 2021 par l'asbl Les Chercheurs d'air, avec le soutien de Bruxelles Environnement, complètent les constats au niveau des stations de mesures : les expositions au NO<sub>2</sub> dépassent les valeurs recommandées de l'OMS de 10 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle dans les 134 sites du réseau de mesures (même si 132 des 134 sites respectent la valeur limite annuelle européenne de 40 µg/m<sup>3</sup>) (carte 4.10). Ces résultats sont particulièrement interpellant puisque 67 écoles et 2 crèches ont participé à l'opération<sup>141</sup>.

<sup>141</sup> Bruxelles Environnement (2022). Qualité de l'air à Bruxelles : Les zones trop polluées sont une réalité. News du 15/02/2022.



**CARTE 4.10 : CONCENTRATION MOYENNE ANNUELLE EN NO<sub>2</sub> À BRUXELLES  
ENTRE LE 30/10/2020 ET LE 30/10/2021. MESURES RÉALISÉES DANS LE CADRE  
DE LA CAMPAGNE “LES CHERCHEURS D’AIR”**



Source : IRCELINE

Les résultats de la campagne Curieuzenair<sup>142</sup>, menée dans près de 3.000 lieux bruxellois en septembre et octobre 2021, confirment les constats des Chercheurs d'air. Les concentrations en NO<sub>2</sub> varient considérablement dans la Région : un facteur dix est observé entre la valeur la plus basse (6,2 µg/m<sup>3</sup>, en Forêt de Soignes) et la plus élevée (60,5 µg/m<sup>3</sup>, boulevard de Nieuport le long du Canal). Les concentrations les plus élevées sont observées sans surprise là où il y a davantage de trafic routier et une densité importante d'habitations. Les rues « canyon », rues étroites bordées en continu de hauts bâtiments, sont également impactées car l'air pollué ne peut pas se disperser correctement. C'est en Forêt de Soignes que l'air est le moins pollué. De manière générale, les espaces verts affichent de bons scores de qualité de l'air.

La majorité des observations se sont effectuées dans une gamme de concentrations entre 20 et 30 µg/m<sup>3</sup>, largement en dessous des normes européennes mais néanmoins supérieures à la valeur de 10 µg/m<sup>3</sup> recommandée par l'OMS. Celle-ci n'est respectée que dans 1,6% des sites de mesure CurieuzenAir. Extrapolé à la population totale bruxelloise, ce sont environ 19.600 habitants qui bénéficient d'une qualité de l'air presque idéale<sup>143</sup>.

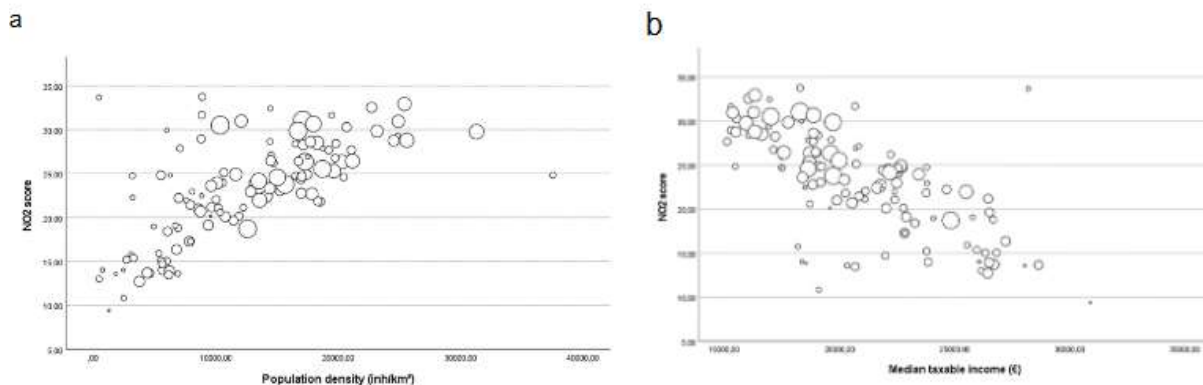
Les données CurieuzenAir ont été agrégées à l'échelle des quartiers et comparées à des données socio-économiques. Des corrélations significatives sont observées entre la densité de population, les revenus et la concentration moyenne en NO<sub>2</sub> du quartier : les quartiers à plus haute densité de population ont

<sup>142</sup> <https://curieuzenair.brussels/>

<sup>143</sup> Lauriks F., Jacobs D., Meysman F. R. J. (2022) "CurieuzenAir: Data collection, data analysis and results". 50 p. University of Antwerp.

tendance à avoir des degrés de pollution plus élevés. Inversement, plus les revenus moyens sont élevés dans le quartier, plus le degré de pollution est bas (graphique 4.22).

**GRAPHIQUE 4.22: CORRÉLATIONS ENTRE LA CONCENTRATION MOYENNE EN NO2 PAR QUARTIER ET (A) LA DENSITÉ DE POPULATION ET (B) LE REVENU IMPOSABLE MÉDIAN PAR QUARTIER. LA TAILLE DES POINTS REFLÈTE LE NOMBRE DE POINTS DE MESURE PAR QUARTIER**

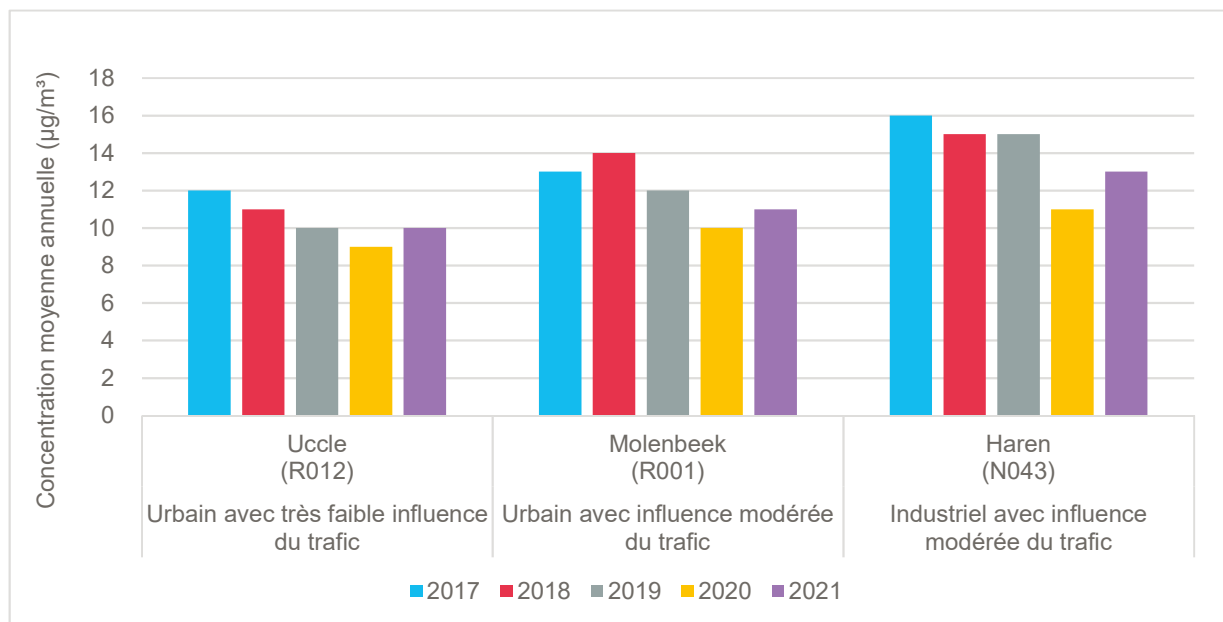


Source : CurieuzenAir, rapport scientifique

### Concentrations en particules fines (PM2.5)

Pour les particules fines PM2.5, la valeur limite européenne de 25 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle a été largement respectée pour toutes les stations de mesures. La valeur annuelle de 5µg/m<sup>3</sup> recommandée par l’OMS depuis 2021 a été quant à elle dépassée partout (graphique 4.23).

**GRAPHIQUE 4.23 : CONCENTRATIONS MOYENNES ANNUELLES DE PARTICULES FINES (PM2,5) POUR UNE SÉLECTION DE STATIONS DE RÉFÉRENCE, ENTRE 2017 ET 2021**



Source : Bruxelles Environnement, traitement IBSA

#### 4.3.4. Enjeux – La qualité de l'air

La qualité de l'air s'est nettement améliorée ces dernières années à Bruxelles et la plupart des stations respectent les normes européennes en moyenne sur l'année. À côté des effets spécifiques du Covid-19, les mesures prises pour la réduction des émissions et les améliorations technologiques ont contribué à la réduction des concentrations<sup>144</sup>.

Les niveaux de pollution restent cependant problématiques le long des grands axes routiers, dans les rues canyons et dans certains quartiers plus industriels. Les nouvelles valeurs recommandées de l'OMS publiées en septembre 2021 sont nettement plus strictes que les anciennes. En conséquence, les niveaux de NO<sub>2</sub> et de particules fines PM2.5 restent plus élevés que ceux recommandés par l'OMS.

L'analyse spatiale des niveaux de pollution en NO<sub>2</sub> réalisée dans le cadre de la campagne CurieuzenAir montre qu'en moyenne, les quartiers les plus exposés sont également ceux qui sont les plus densément peuplés et hébergent des ménages à plus faibles revenus. Ce sont aussi les quartiers où il y a le moins d'espaces verts. La pollution de l'air n'est donc pas vécue de manière uniforme par les habitants bruxellois. Les populations plus précarisées habitant à proximité de grandes chaussées sont les plus touchées par la pollution,

Or, il est avéré maintenant que la pollution de l'air a de nombreux effets néfastes sur la santé, augmentant notamment le risque de maladies respiratoires et cardiaques. Par ailleurs, des études ont montré que des niveaux élevés de pollution de l'air ont aggravé les effets de la pandémie de Covid-19 et ont entraîné plus de décès que dans un environnement moins pollué. Trois types d'effets de la pollution de l'air sur la pandémie de Covid-19 ont été identifiés : augmentation du risque de transmission, accroissement de la sensibilité et aggravation de la gravité de l'infection.

Le trafic routier est responsable d'environ 60 % émissions de NO<sub>2</sub> et 30 % des émissions de particules fines. C'est donc un des secteurs prioritaires sur lequel il est nécessaire d'agir. Différentes approches doivent être combinées en matière de mobilité : développement et renforcement de la mobilité active et partagée (vélo, marche, transports publics, covoiturage...), poursuite des actions relatives à la Low Emission Zone, amélioration de la qualité du parc de véhicules (privés et utilitaires), mise en place de mesures de restriction ou de canalisation de la circulation (p.ex. via les mailles apaisées préconisées par le plan Good Move). Des mesures d'accompagnement doivent également être déployées pour mettre ces nouvelles approches en matière de mobilité à la portée de certains publics plus vulnérables : personnes âgées et pensionnées, personnes handicapées, ménages à bas revenus...

Grâce aux premières mesures prises pour interdire les véhicules les plus polluants au niveau de la Low Emission Zone, les concentrations en NO<sub>2</sub> et particules fines diminuent en moyenne de quelques pourcents chaque année. C'est une évolution positive mais l'idéal serait d'accélérer leur déploiement.

En complément des mesures propres au trafic routier, il est nécessaire d'agir sur les autres sources de pollution, et en particulier la combustion dans les bâtiments et tertiaires. Plusieurs stratégies peuvent être mises en place pour stimuler et encourager la rénovation énergétique des bâtiments : isolation des bâtiments, renouvellement des chaudières vétustes, développement des énergies renouvelables... C'est l'objectif de la stratégie de rénovation urbaine, Renolution<sup>145</sup>.

Au minimum, les programmes de lutte contre la pollution de l'air doivent se poursuivre et les plans de relance doivent accompagner ces progrès et en aucun cas ne sauraient être l'occasion d'assouplir les réglementations environnementales.

<sup>144</sup> Bruxelles Environnement (2021). La qualité de l'air en Région de Bruxelles Capitale. Rapport annuel 2020.

<sup>145</sup> <https://renolution.brussels/fr>.

### 4.3.5. Constats – Les émissions de gaz à effet de serre

Le bilan 2020 des émissions de gaz à effet de serre (GES) en Région de Bruxelles-Capitale n'est pas encore disponible à la date de ce nouveau diagnostic. L'analyse qui suit concerne la situation régionale pendant la période du confinement de 2020 (mars-juin 2020).

L'impact du confinement sur les émissions directes de gaz à effet de serre en Région bruxelloise a été évalué en comparant la situation durant les semaines avant le début du confinement (jusqu'au 14 mars) avec la situation après la mise en œuvre des mesures de confinement (du 14 au 31 mars). L'analyse s'est focalisée sur 2 impacts principaux : la consommation de gaz naturel et le transport routier.

Les données de consommation totale de gaz naturel pour la période analysée ont été fournies par Sibelga. L'impact sur le transport routier a été calculé sur base des données (flashes) acquises via les caméras munies du dispositif de reconnaissance automatique ANPR (*Automatic Number Plate Recognition*) de la zone de basses émissions (LEZ). La comparaison a été réalisée sur base hebdomadaire.

Dans le cas du gaz naturel, on constate une diminution de 20 %, en moyenne hebdomadaire, de la consommation réelle après la mise en œuvre des mesures de confinement. Cette baisse est principalement attribuable aux usages dans les bâtiments (> 95 % de la consommation totale de gaz naturel en Région bruxelloise). Il n'a néanmoins pas été possible, sur base des données disponibles, de distinguer précisément les consommations dans le secteur tertiaire et dans les logements. Une correction de l'effet de la météo appliquée à la consommation totale de gaz naturel révèle qu'à météo constante, la diminution après la mise en œuvre des mesures de confinement aurait été de 25 %. La seconde moitié du mois de mars a en effet été comparativement plus froide que les semaines qui précèdent.

En ce qui concerne le transport routier, l'analyse des données (flashes) LEZ révèle une diminution de moitié du nombre de véhicules légers en circulation, avec une réduction plus forte pour les voitures par comparaison avec les camionnettes. Cette différence peut s'expliquer par une hausse (relative) des demandes de livraison à domicile.

Si on reporte les évolutions constatées pour le gaz naturel et le transport routier dans le bilan global des émissions de GES de la Région bruxelloise, la mise en œuvre des mesures de confinement a entraîné une diminution globale, à climat constant, de 27 % des émissions.

**TABLEAU 4.4 : ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DU CONFINEMENT SUR LES ÉMISSIONS DIRECTES DE GES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE.**

	<b>Part dans total des émissions de GES en 2018*</b>	<b>Évolution suite au confinement (à climat constant)</b>
Chauffage des bâtiments	54 %	-25 %
Transport routier	27 %	-50 %
Autres sources d'émissions	19 %	0 %
<b>TOTAL GES</b>	<b>100 %</b>	<b>-27 %</b>

Source: Inventaire d'émissions de GES de la Région de Bruxelles-Capitale (1990-2018, soumission 2020)

L'impact du déconfinement sur les émissions de gaz à effet de serre ne pourra être mesuré qu'à moyen terme. Il est cependant attendu que la reprise du trafic automobile entrainera un retour à la hausse des émissions du transport routier.

### 4.3.6. Enjeux – Les émissions de gaz à effet de serre

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre liées au bâtiment, les analyses réalisées à partir des consommations régionales de gaz montrent une réduction de plus ou moins 20 % des émissions de GES pendant la crise sanitaire. Cette diminution modeste démontre toute l'importance de la stratégie de rénovation des bâtiments afin d'arriver aux objectifs bruxellois du Plan national énergie-climat.

À titre d'exemple, parmi les 570.000 logements à Bruxelles, 400.000 sont à rénover <sup>146</sup>(les logements dont le PEB est déjà supérieur à C+, les logements publics n'étant pas pris en compte). Soit, en première estimation, 13.500 logements qui doivent faire l'objet d'une rénovation globale par an.

L'enjeu du financement occupe une place cruciale dans la mise en œuvre de la stratégie de rénovation. Les investissements nécessaires dans le secteur résidentiel pour atteindre les objectifs de la Région sont estimés à 28,7 milliards d'euros d'ici 2050. Il n'y a pas de chiffre précis sur le taux de rénovation actuel, mais les estimations<sup>147</sup> semblent le situer aux alentours de 0,5-0,6 % (il s'agit probablement de rénovations partielles, pas globales et donc moins efficaces). Comme le taux visé se situe entre 3 et 5 %, cela signifie qu'il faudrait faire 10 fois plus de rénovations qu'aujourd'hui pour atteindre l'objectif.

Le dispositif « Renolution » <sup>148</sup> et les primes à la rénovation qui y sont liées visent précisément l'atteinte de cet objectif. Ce dispositif « Renolution » est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il fusionne les primes Rénovation, Façades et Energie. Le budget prévu en 2022 pour les primes est revu à la hausse pour atteindre plus de 50 millions d'euros. L'ensemble des maîtres d'ouvrage sont concernés : ménages, entreprises, copropriétés, écoles...

Dans un contexte de redéploiement économique, **stimuler le secteur de la construction et de la rénovation durables** – à la fois l'offre et la demande – permet de répondre à un triple défi :

- > Le maintien et/ou la création d'emplois.
- > Une réponse aux défis environnementaux en réduisant les émissions du parc de logements bruxellois.
- > Une réponse au défi social avec des logements plus salubres, plus économes en énergie, et une diminution de la précarité énergétique.

Il convient par ailleurs d'ancrer la relance de ce secteur dans des perspectives de durabilité et de circularité de l'économie.

Enfin, cette politique est en phase avec l'objectif de la Région de favoriser la rénovation de l'existant plutôt que de passer trop systématiquement par un processus de démolition-reconstruction.

---

<sup>146</sup> Bruxelles Environnement (2020). Analyse de l'impact du confinement lié à l'épidémie de COVID-19 en RBC sur l'environnement et enjeux pour la relance. Note interne.

<sup>147</sup> Idem.

<sup>148</sup> Renolution est le dispositif public bruxellois qui vise à la rénovation énergétique des bâtiments bruxellois (ambition de 100kWh/m<sup>2</sup>/an pour l'ensemble des logements bruxellois en 2050) par l'aide à la rénovation, aux primes, aux pratiques innovantes. Voir <https://renolution.brussels/>



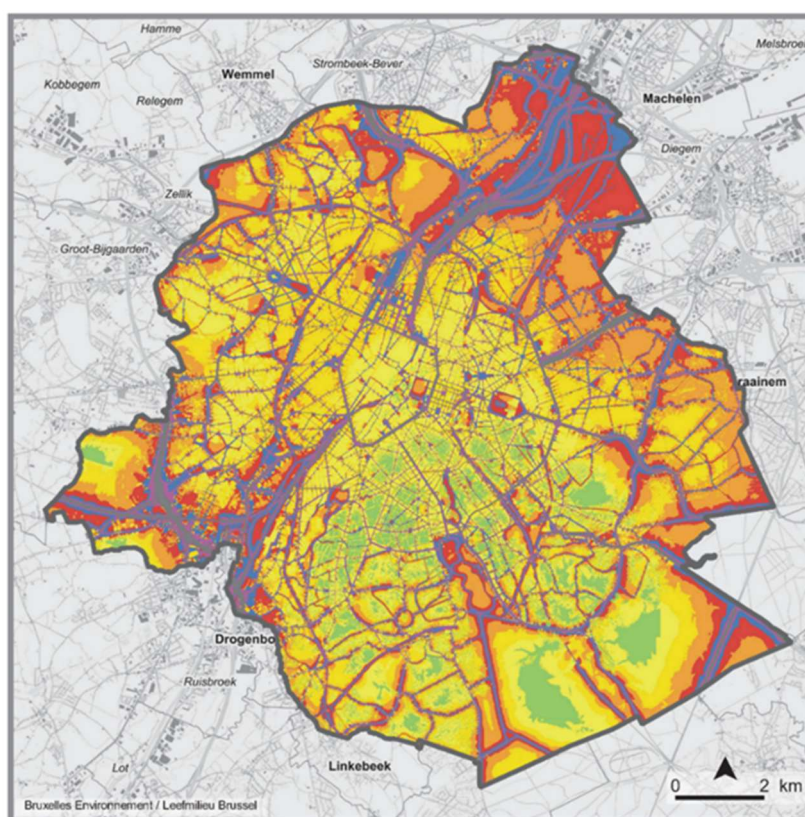
### 4.3.7. Constats – Le bruit

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le bruit représente la deuxième plus grande menace environnementale pour la santé en Europe.

Comme toutes les grandes zones urbaines, Bruxelles est relativement bruyante. L'enquête sur la perception du bruit menée en 2017 a confirmé ces constats au niveau régional : les Bruxellois sont gênés en premier lieu par le bruit de la circulation automobile puis par le trafic aérien. Ils sont 6 sur 10 à réclamer des mesures concrètes.

Les niveaux sonores les plus élevés s'observent au nord et à l'est de la Région (où les nuisances des trafics routier, aérien et ferroviaire se cumulent) ainsi que le long de la plupart des grands axes routiers, petite ceinture comprise, et des axes ferroviaires (carte 4.11).

#### CARTE 4.11 : CARTOGRAPHIE DU BRUIT MULTI-EXPOSITION EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN 2016



Niveau moyen annuel / Gemiddeld jaarniveau  
Selon l'indicateur - Volgens indicator Lden (Day / Evening / Night)

Lden	
< 45 dB(A)	Très calme / Heel Stil
45 - 50 dB(A)	
50 - 55 dB(A)	Calme / Stil
55 - 60 dB(A)	
60 - 65 dB(A)	Bruyant / Lawaaiig
65 - 70 dB(A)	
70 - 75 dB(A)	Très bruyant / Heel lawaaiig
> 75 dB(A)	

Multi-exposition = bruit des transports routiers, ferroviaires et aériens  
Multi-blootstelling = geluid van het vervoer over de weg, vervoer per spoor en luchtvervoer

Fond de plan / Achtergrond : Brussels UrbIS © - CIRB-CIBG -- © IGN-NGI

Source : Bruxelles Environnement



Les mesures prises par le Gouvernement au plus fort du confinement de 2020 ont eu pour conséquence une réduction généralisée des nuisances sonores. Les niveaux de bruit ont sensiblement diminué grâce à la diminution drastique du trafic routier et du trafic aérien, l'arrêt de nombreux chantiers, le ralentissement des activités économiques, l'annulation des activités culturelles et événementielles, la fermeture de nombreuses entreprises, des écoles, de l'horeca, etc. Sur le terrain, le réseau de sonomètres permanents de Bruxelles Environnement mesure les effets de cette situation particulière.

En Région bruxelloise, le bruit routier est très présent dans le bruit de fond. L'analyse qui suit examine **l'évolution du bruit du trafic routier**<sup>149</sup> entre janvier 2020 et décembre 2021. Cette analyse repose sur l'indicateur  $L_{A90}$  (niveau sonore atteint ou dépassé durant 90 % du temps de mesure, assimilable au bruit de fond) enregistré dans les stations du réseau de mesures de Bruxelles Environnement dédiées au bruit du trafic routier et au bruit ambiant (**carte 4.12**).

#### **CARTE 4.12 : LOCALISATION DES STATIONS DE MESURE DU BRUIT ROUTIER ET AMBIANT DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT**



Source : Bruxelles Environnement

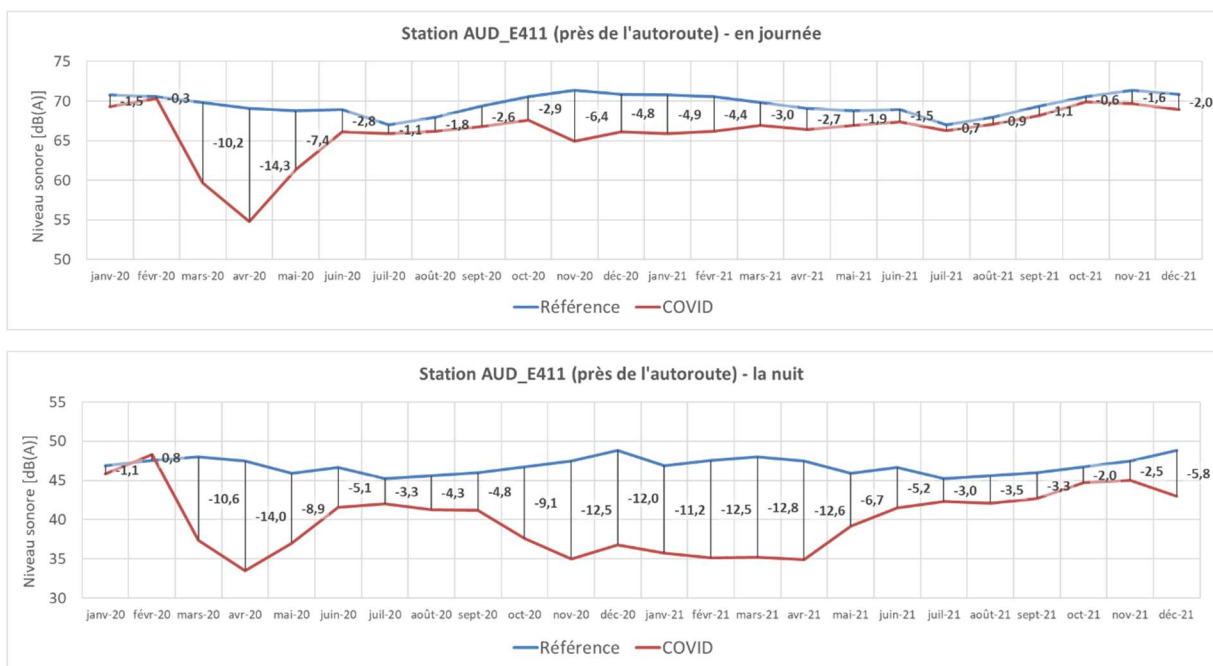
- > Stations installées à proximité d'autoroutes. La station AUD\_E411 est installée le long de l'autoroute E411, à une hauteur de 4 m, alors que la station WSL\_Gull est installée sur le toit d'un immeuble voisin de l'autoroute E40, à une hauteur d'environ 30 m. De ce fait, elle est également impactée par les voiries avoisinantes.
- > Stations installées le long de voiries importantes. La station AUD\_Wavr est installée le long de la chaussée de Wavre. A partir de janvier 2021, dans le cadre de la « Ville 30 », la vitesse maximale autorisée sur la chaussée de Wavre est passée de 50 km/h à 30 km/h. La station LKN\_Houb est située le long de l'avenue Houba de Strooper. La vitesse autorisée sur l'avenue Houba de Strooper est restée à 50 km/h.

<sup>149</sup>L'analyse du bruit ambiant n'a pas été effectuée dans le cadre de ce diagnostic.

- > Station de bruit ambiant. La station STG\_Tell est située dans un quartier d'habitations sur un immeuble de la rue Guillaume Tell. Vu sa localisation, cette dernière station mesure plus le bruit ambiant d'un quartier d'habitation que le bruit routier à proprement parlé.

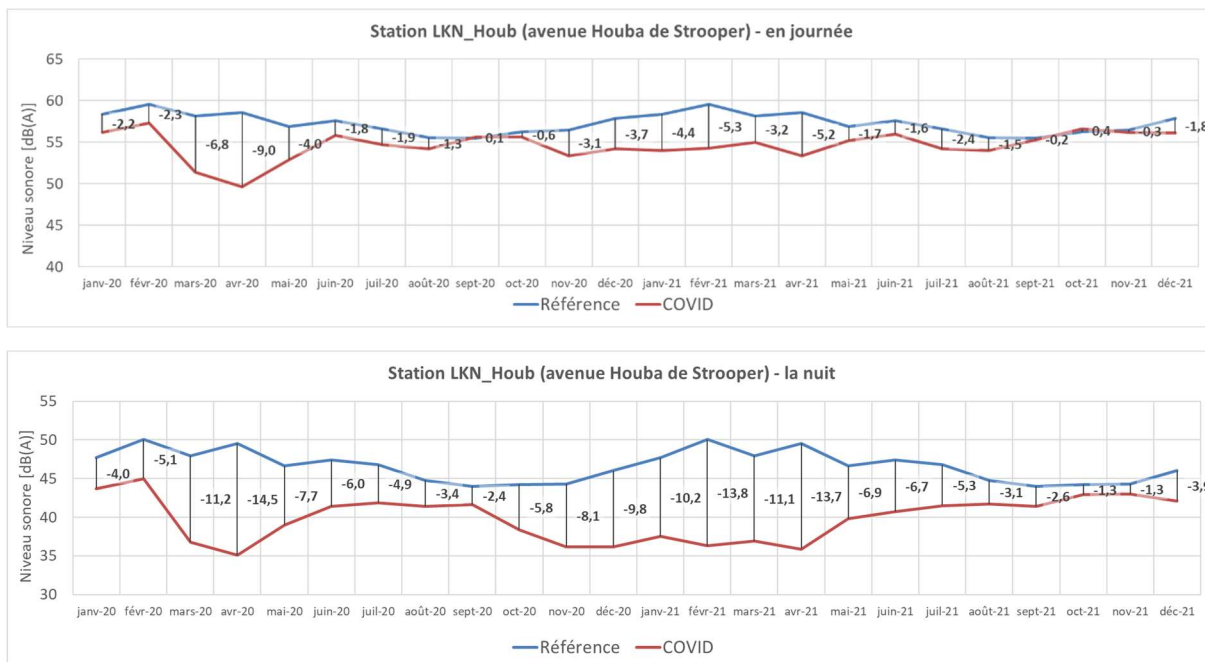
Les niveaux mensuels de bruit de fond ont été déterminés pour deux périodes : une période de jour (07-23h) et une période de nuit (23-07h). Afin de pouvoir comparer les niveaux mesurés pendant la crise sanitaire (courbe « Covid-19 » sur les graphiques ci-après) avec ceux qui auraient été mesurés en situation normale (courbe « Référence »), le niveau mensuel moyen sur les 4 dernières années avant la crise a été calculé. Par exemple, pour le mois de janvier, le niveau de référence a été calculé en faisant la moyenne arithmétique des niveaux mesurés en janvier 2016, en janvier 2017, en janvier 2018 et en janvier 2019.

**GRAPHIQUE 4.24 : AUD\_E411 : STATION INSTALLÉE À PROXIMITÉ D'UNE AUTOROUTE. NIVEAUX MOYENS MENSUELS DE BRUIT POUR L'INDICATEUR LA90 EN JOURNÉE (07-23H, GRAPHIQUE DU HAUT) ET LA NUIT (23-07H, GRAPHIQUE DU BAS) PENDANT LA CRISE SANITAIRE ET ÉCARTS PAR RAPPORT AU NIVEAU DE BRUIT MOYEN ENTRE 2016 ET 2019**



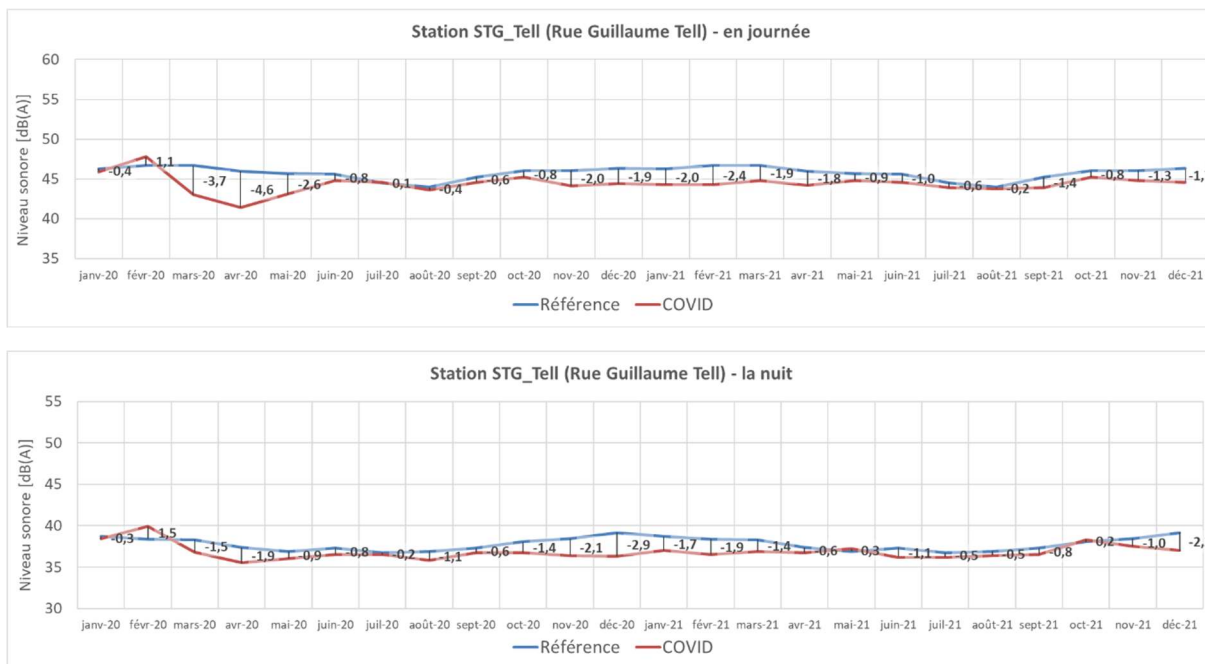
Source : Bruxelles Environnement

**GRAPHIQUE 4.25 : LKN\_HOUB : STATION INSTALLÉE LE LONG D'UNE VOIRIE IMPORTANTE. NIVEAUX MOYENS MENSUELS DE BRUIT POUR L'INDICATEUR LA90 EN JOURNÉE (07-23H, GRAPHIQUE DU HAUT) ET LA NUIT (23-07H, GRAPHIQUE DU BAS) PENDANT LA CRISE SANITAIRE ET ÉCARTS PAR RAPPORT AU NIVEAU DE BRUIT MOYEN ENTRE 2016 ET 2019**



Source : Bruxelles Environnement

**GRAPHIQUE 4.26 : STG\_TELL : STATION INSTALLÉE DANS UN QUARTIER D'HABITATIONS. NIVEAUX MOYENS MENSUELS DE BRUIT POUR L'INDICATEUR LA90 EN JOURNÉE (07-23H, GRAPHIQUE DU HAUT) ET LA NUIT (23-07H, GRAPHIQUE DU BAS) PENDANT LA CRISE SANITAIRE ET ÉCARTS PAR RAPPORT AU NIVEAU DE BRUIT MOYEN ENTRE 2016 ET 2019**



Source : Bruxelles Environnement

La situation exceptionnelle, connue durant les différentes périodes de restriction liées à la crise du Covid-19, a permis de mesurer l'impact d'une diminution drastique du trafic sur les niveaux de bruit mesurés aux sonomètres de Bruxelles Environnement.

Durant la journée, les niveaux de bruit de fond les plus bas ont été observés au mois d'avril 2020, lors du premier confinement. Suivant la station, ces diminutions varient entre -4.6 et -14.3 dB(A)<sup>150</sup> pour la période jour et entre -1.9 et -14.5 dB(A) pour la période nuit. Les diminutions les plus importantes s'observent en journée le long de l'autoroute E411 (Station AUD\_411) et la nuit avenue Houba de Strooper (Station LKN\_HOUB). Les niveaux mesurés aux stations influencées par le bruit autoroutier étaient semblables à des niveaux mesurés le long de grandes voiries urbaines.

De manière générale, les niveaux de bruit de fond sont restés plus bas qu'en situation normale durant toute l'année 2020 et le premier semestre 2021 à l'ensemble des stations.

Durant la période de nuit, les niveaux sonores ont également diminué de manière significative durant le mois d'avril et durant le couvre-feu d'application de fin octobre 2020 à début mai 2021. Ces diminutions étaient très marquées (supérieures à 10 dB(A)) pour les stations le long de l'autoroute E411 (AUD\_Wavr) et avenue Houba de Strooper (LKN\_Houb) et assez marquées (supérieures à 5 dB(A)) à proximité de l'autoroute E40 (WSL\_Gull) et chaussée de Wavre (AUD\_Wavr).

**Depuis la rentrée scolaire de septembre 2021, les niveaux se rapprochent ou atteignent les niveaux mesurés hors crise sanitaire** en journée à toutes les stations, sauf à la station située chaussée de Wavre où les niveaux restent plus bas. Néanmoins, les diminutions observées à cette station seraient aujourd'hui davantage à mettre en rapport avec le passage à la Ville 30 km/h qu'à l'impact de la crise sanitaire. Pour la nuit, les niveaux rejoignent les niveaux mesurés hors crises aux stations WSL\_Gull (E40) et STG\_Tell (Saint Gilles) mais restent plus bas aux trois autres stations.

De manière générale, pour les deux périodes (jour et nuit), les diminutions les moins marquées sont relevées pour la station située rue Guillaume Tell à Saint-Gilles (station STG\_Tell). Il s'agit d'une station moins influencée par le bruit du trafic routier que par le bruit ambiant.

### 4.3.8. Enjeux – Le bruit

La réduction des nuisances dues au bruit urbain est une question majeure de la qualité de la vie en ville. Elle nécessite une réflexion globale sur la gestion sonore du territoire, et ceci de manière transversale pour toutes les politiques d'aménagement (mobilité, infrastructures, chantiers, etc.).

La Commission européenne estime que les Etats membres doivent déployer des efforts supplémentaires pour lutter contre le bruit. Elle estime que « dans le cadre de la politique communautaire, un niveau élevé de protection de la santé et de l'environnement doit être atteint et la protection contre le bruit est un des objectifs visés ». Elle ajoute en particulier que les plans d'actions développés par les grandes agglomérations doivent viser à protéger les zones calmes d'une augmentation du bruit<sup>151</sup>.

Bruxelles Environnement a mené des études relatives à la définition, l'identification et la mise en œuvre de mesures de protection de zones calmes.

Un plan de lutte contre le bruit urbain a été adopté en 2019 : le plan QUIET.BRUSSELS<sup>152</sup>. Ses objectifs sont de réduire les effets du bruit sur la santé (en particulier, les effets du bruit des transport), permettre à chacun d'avoir accès au calme et maintenir l'attractivité de la ville.

<sup>150</sup> Pour rappel, une diminution de 3 dB équivaut à réduire la source de moitié, une diminution de 10 dB correspond à diviser la source par 10.

<sup>151</sup> Directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

<sup>152</sup> <http://quiet.brussels>

En matière d'aménagement urbain, le plan QUIET.BRUSSELS et le Plan régional de développement durable se rejoignent sur la nécessité de créer des zones calmes et de confort au sein de la Région bruxelloise. La généralisation de la zone 30 km/h à l'ensemble des voiries de la Région s'inscrit également dans cette logique d'apaisement et de diminution des nuisances sonores.

Compte tenu de la densité bâtie importante en ville et des caractéristiques particulières du tissu bruxellois, deux pratiques différentes du "calme", ont été retenues :

- > **Vivre au calme** : c'est-à-dire dans les quartiers d'habitation exposés à un niveau sonore inférieur à un Lden de 55 dB(A) et présentant une faible densité d'activités industrielles (entre autres liées au transport), une faible densité d'activités de l'horeca et commerciales, une faible densité d'activité de soirée, et sans commissariat ou caserne de pompiers.
- > **Trouver le calme** : dans les parcs, bois, cimetières, lieux accessibles au public, de plus de 10.000 m<sup>2</sup> ou des chemins de campagne de plus de 100 m où le niveau de bruit des transports terrestres est inférieur à un Lden de 55 dB(A) sur au moins 50 % de leur superficie ou longueur.

Une méthode multicritère a été mise en place pour déterminer les espaces concernés sur le territoire bruxellois. Différentes zones ont ainsi été définies sur base de critères tels que le taux de végétation, la taille de la zone et le niveau sonore établi selon les cartes du bruit des transports terrestres (voir [carte 4.13](#) ci-après):

- > Des zones de confort dans les quartiers d'habitations calmes (via l'approche "Vivre au calme") ;
- > Des zones de confort dans les espaces publics (via l'approche "Trouver le calme") ;
- > Des zones de confort relais, reprenant des espaces verts d'une superficie inférieure à 10.000 m<sup>2</sup> et des espaces minéralisés (place publique, etc.), accessibles au public et situés dans une zone de confort dans les quartiers d'habitations.

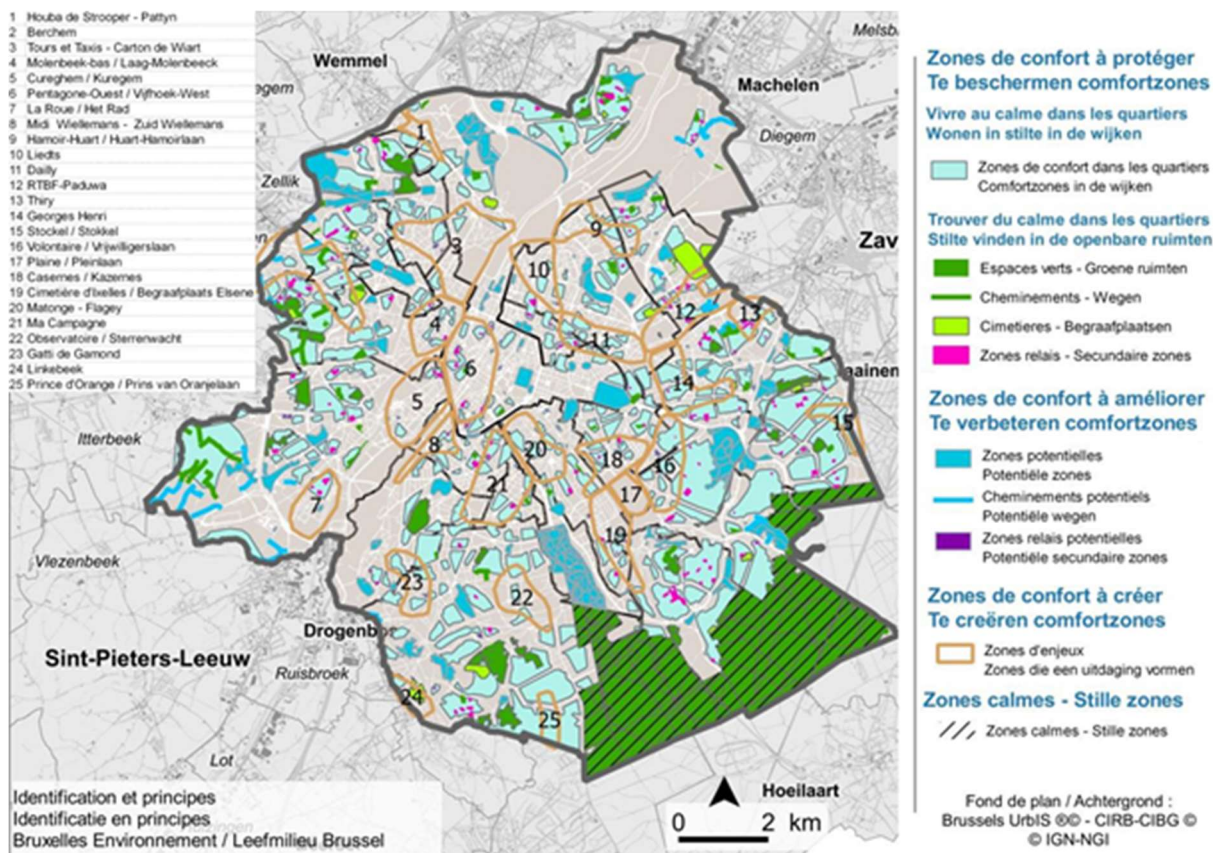
Sans surprise, les quartiers du centre-ville et de première couronne ne disposent, à proximité, que de quelques zones de confort de petite taille mais ne disposent pas de vastes zones de confort. Tout l'enjeu est de permettre à ces quartiers densément bâtis – et cela rejoint le besoin en espaces verts de qualité – de disposer d'espaces au calme ([carte 4.13](#)).

Concrètement, une attention renforcée sera accordée à plusieurs actions comme :

- > Valoriser et promouvoir les espaces de calme existants,
- > Protéger les intérieurs d'îlots,
- > Définir et maintenir des ambiances sonores de qualité (limiter les émergences, agir sur le bruit de fond, jouer sur les effets de masque, murs ou merlons végétalisés, etc.).



**CARTE 4.13 : ZONES DE CONFORT À DÉVELOPPER ET À PROTÉGER**



Source : Bruxelles Environnement



## 4.4. ÉVOLUTIONS TERRITORIALES DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET PRODUCTIVES

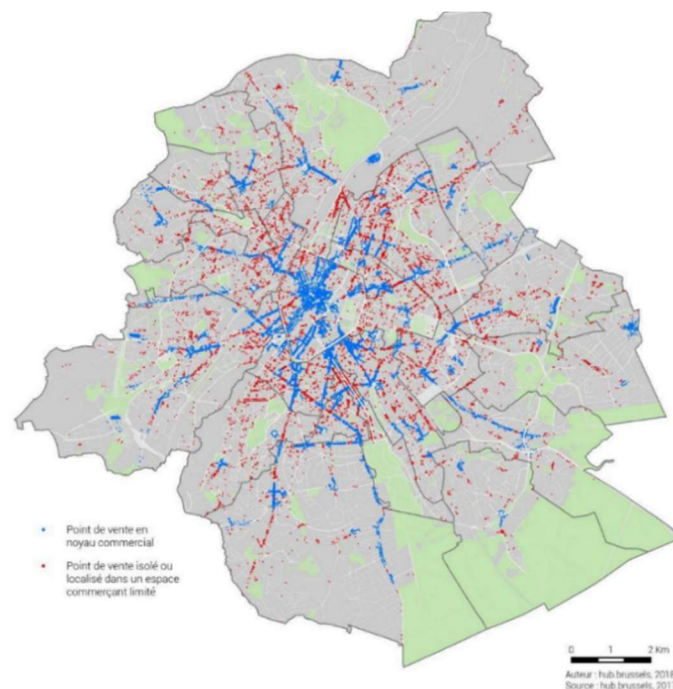
### 4.4.1. Constats

#### Les activités commerciales

La situation des activités commerciales en Région bruxelloise avant 2020 se caractérise par :

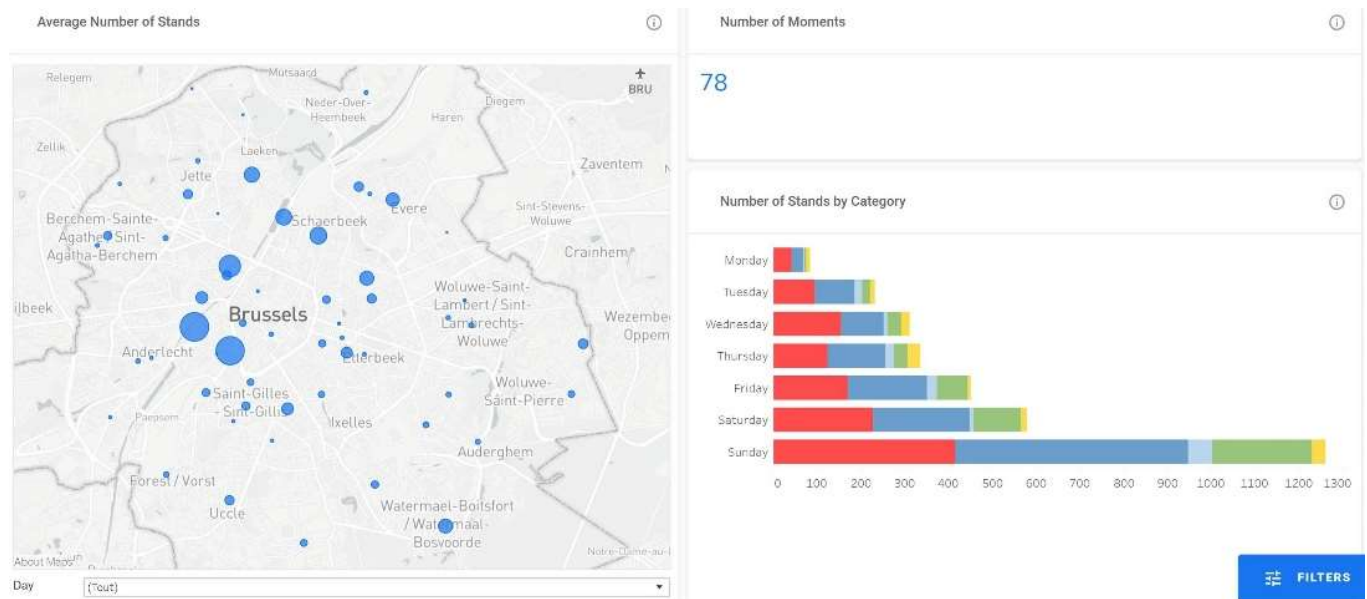
- Des **commerces concentrés en noyaux sur l'ensemble du territoire** (à l'exception du nord-est) et un tissu de points de vente isolés présents principalement en première couronne (voir [carte 4.14](#)).
- Dans le pentagone et la première couronne, une rétractation de l'offre sur les quelques axes majeurs du centre-ville et des anciens faubourgs. En périphérie, seuls les noyaux les plus denses maintiennent une activité commerciale en leur cœur.
- Une augmentation de l'emprise au sol de l'activité commerciale malgré la diminution du nombre de points de vente ainsi qu'un décalage entre l'approche théorique du PRAS en vigueur et la réalité de l'implantation des commerces puisque moins de 50 % des commerces sont situés dans un liseré de noyau commercial et que l'activité se développe majoritairement hors de ces derniers bien qu'ils imposent moins de contraintes urbanistiques.
- **Des marchés fort fréquentés, en particulier en fin de semaine**, distribués sur l'ensemble du territoire régional mais aux tailles très inégales (voir [Graphique 4.27](#)).

#### CARTE 4.14 : PRÉSENCE DES POINTS DE VENTE BRUXELLOIS EN 2017



Source. Observatoire du commerce -hub.brussels & perspective.brussels

## GRAPHIQUE 4.27 : MARCHÉS (LOCALISATION, TAILLE, JOURS)



Source : Analytics.brussels - hub.brussels

### Les activités productives

- > Les activités productives se caractérisent, en Région bruxelloise, par :
  - Des espaces (notamment dédiés aux activités de construction, de recyclage et de transformations alimentaires) concentrés aux abords du canal ;
  - Une diminution constante des surfaces dédiées à ces activités ;
  - Une demande pour les surfaces de taille moyenne (entre 150 – 500 m<sup>2</sup>);
  - Un dynamisme d'initiatives de la part des entrepreneurs grâce aux soutiens publics, notamment dans les domaines de la transition économique (économie circulaire, agriculture urbaine...).
  - **Un niveau de vacance significatif** : 12 % de surfaces vides (586.538 m<sup>2</sup>) dans un contexte général de désindustrialisation et de fuite des activités productives du centre vers la périphérie. Des conversions d'espaces libérés se font à 47 % vers la création de logement mais la part des commerces et des équipements est toujours significative. Ces conversions en logement participent par ailleurs à l'apport de mixité fonctionnelle dans les zones du PRAS qui l'autorisent.
- > Au cours des dernières années, une croissance significative de la demande de petites entreprises pour des surfaces moyennes de production entre 150 et 500 m<sup>2</sup> et situés sur le territoire régional s'est manifestée. Pour cette raison, la **Région a soutenu le développement de nouveaux parcs TPE/PME/MGE**. Plusieurs ont été inaugurés (Newton I et II, Greenbizz, Magellan, Cityline et Birmingham) ou sont en cours de développement (CityCampus, NorthCity, Novacity, CityGate II et III, Greenbizz II, Copernic...). La rapidité de commercialisation de ces modules et la très faible vacance de ceux-ci confirment les besoins identifiés au préalable.
- > Ce type **d'infrastructures modulables** permet de maintenir dans la ville des activités productives à la fois créatrices d'emplois (directs et indirects) mais également de biens et de services essentiels au bon fonctionnement de la ville. On pense en particulier à la fabrication d'objets et de meubles (menuisiers, designers, textiles...), aux activités de réparation et d'entretien et à la production

alimentaire en circuit court (artisans, micro-brasseries, producteurs/transformateurs/distributeurs d'aliments...).

- > Ces activités constituent également une partie de réponse aux défis posés par la crise sanitaire en diminuant la dépendance de la Région vis-à-vis de certains biens de première nécessité et en rapprochant la production des lieux de consommation. En effet, la période 2020-2022 a démontré l'importance de disposer de stocks ou de capacités de production pour toute une série de produits jugés stratégiques tels que les médicaments, le matériel médical et paramédical, l'énergie à laquelle il convient d'ajouter l'alimentation. Le maintien et le développement de ces lieux est donc devenu primordial. En outre, ces infrastructures s'intègrent assez facilement dans le tissu urbain et peuvent même participer à sa revitalisation lorsqu'elles sont pensées comme telles dès l'origine du projet.
- > Parallèlement à ces nouvelles constructions, l'utilisation des surfaces libres dans des bâtiments à rénover, sur les terrains en développement de projet, par des occupants temporaires, constitue également un levier et une opportunité d'intégrer des acteurs et des projets économiques liés aux industries créatives dans la ville. En effet, la mise à disposition de surfaces à des conditions très avantageuses permet l'émergence de projets économiques dont la place en ville est justifiée, utile et souhaitée. Ici aussi, leur rôle dans la revitalisation urbaine rapide doit être souligné. La mise en place d'un guichet des occupations temporaires permettra de soutenir cette démarche.

## Les bureaux

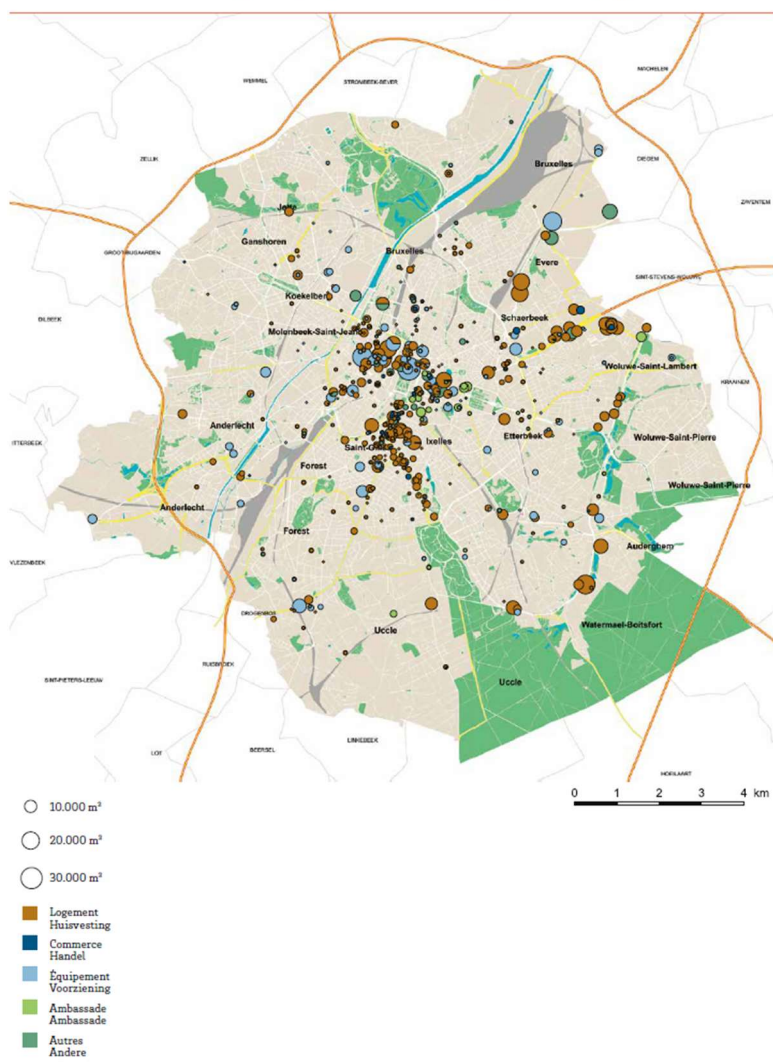
En ce qui concerne le marché bruxellois des bureaux, on épinglera les faits suivants :

- > Le stock de bureaux a enregistré au 31 mars 2021 une **croissance nette de 32.810 m<sup>2</sup>** par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2019, mais celui-ci cache de **profondes disparités** : l'augmentation conséquente de 116.598 m<sup>2</sup> dans le Central Business District (CBD) et parallèlement, une diminution de 83.788 m<sup>2</sup> dans les quartiers décentralisés (voir [carte 4.16](#)).
- > **L'évolution en cloche du stock** depuis 2007 est illustrée par le [graphique 4.28](#).
- > **Le maintien du stock de bureaux (12.701.973 m<sup>2</sup>) malgré les nombreuses conversions** (332.985 m<sup>2</sup> autorisés en 2018, 2019 et 2020) alimenté par l'arrivée sur le marché de nouvelles constructions.
- > **L'encours en projets de bureaux est important** (512.721 m<sup>2</sup> autorisés par permis). Il soulève la question de l'occupation effective de ces nouveaux bureaux, conformes aux exigences du marché, mais surtout de l'occupation des bureaux obsolètes. Effectivement, le renouvellement de l'offre pourrait, par effet de domino, accélérer la libération des espaces de bureaux plus anciens. Cette évolution s'inscrit effectivement dans un contexte où la demande en superficie se réduit, où le nombre de nouveaux arrivants est faible et où l'essentiel des déménagements émane d'acteurs existants réduisant à l'occasion leurs besoins en superficies. Le Quartier Nord (206 573 m<sup>2</sup>) est particulièrement concerné. Une réflexion y est en cours, menée par la Région pour y renforcer la mixité des fonctions, une animation continue au-delà des jours et heures de travail et pour reconnecter les immeubles à leur environnement immédiat. Elle suscite bien des attentes. Le Centre et le Quartier Européen illustrent l'intérêt du Central Business District pour les localisations de bureaux.
- > **Un taux de vacance de 7,7 % en 2020**, soit presque 1 million de m<sup>2</sup>, qui augmente légèrement mais qui risque d'augmenter bien davantage à travers le phénomène de la vacance grise. Cette vacance grise, qui se trouve au sein de surfaces de bureaux louées, sont les surfaces qui, en cours de bail, apparaissent comme excédentaires et sont mises sur le marché, sans qu'elles apparaissent nécessairement dans les chiffres de la vacance car il s'agit finalement de sous-locations qui ne passent pas d'office par les courtiers immobiliers.

- > Une vacance largement (61 % des superficies) **composée d'immeubles obsolètes** (sur le plan technique et hors des localisations les plus attractives).
- > 56 % des conversions se font vers le logement et se font en grande majorité dans les zones affectées en Zones Administratives du PRAS. Il y a donc un apport de mixité fonctionnelle dans des zones a priori affectées de manière monofonctionnelle. La carte localisation de ces conversions est localisé sur la [carte 4.15](#).

### CARTE 4.15 : CONVERSIONS DE BUREAUX (1997-2020) PAR TYPE DE DESTINATION

CARTE 6 Conversions de bureaux (> 500 m<sup>2</sup>), autorisées entre 1997 et 2020, par type de destination  
KAART 6 Reconverties van kantooroppervlakte, toegestaan tussen 1997 en 2020, per bestemmingstype

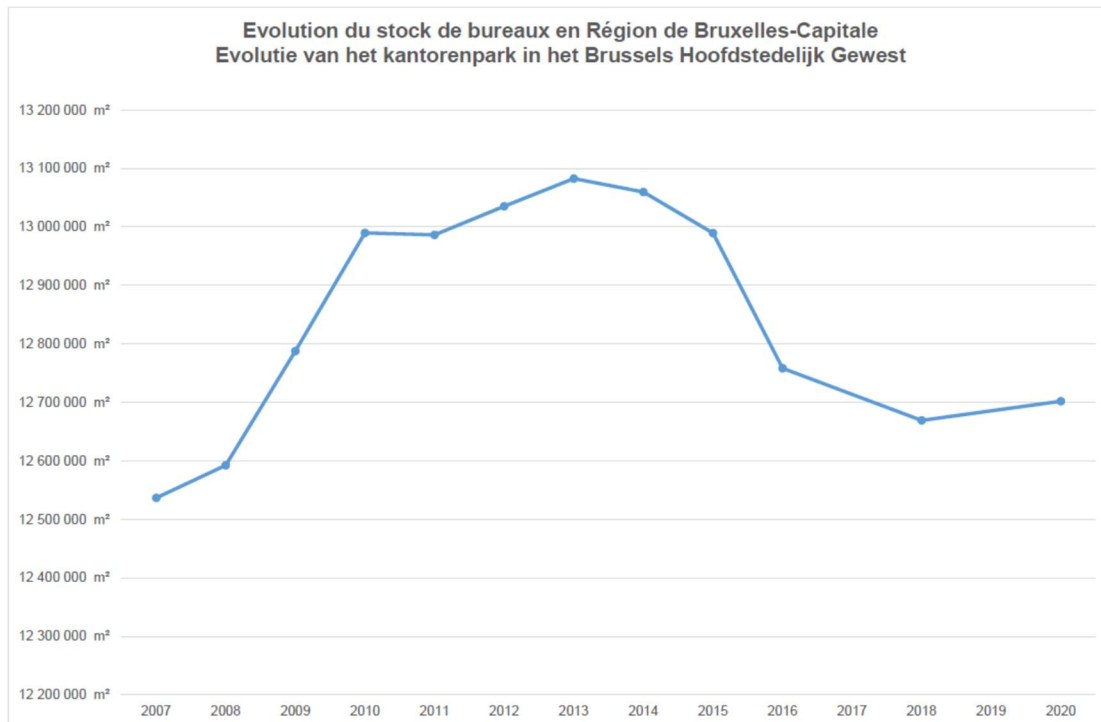


Source : perspective.brussels

- > De vastes mouvements de vases communicants seront engendrés par la révision à court ou moyen terme de la stratégie d'implantation d'acteurs très importants sur le marché bruxellois, tels la Commission Européenne, la SNCB, la Régie des bâtiments ou encore la Banque Nationale de Belgique mais également des acteurs privés tel que Belfius, Total energies ou encore Engie.

- > Effectivement, tous envisagent une réduction plus ou moins importantes de leurs surfaces occupées. Les immeubles qui seront délaissés nécessiteront impérativement d'être rénovés s'ils visent encore des occupants de bureaux.

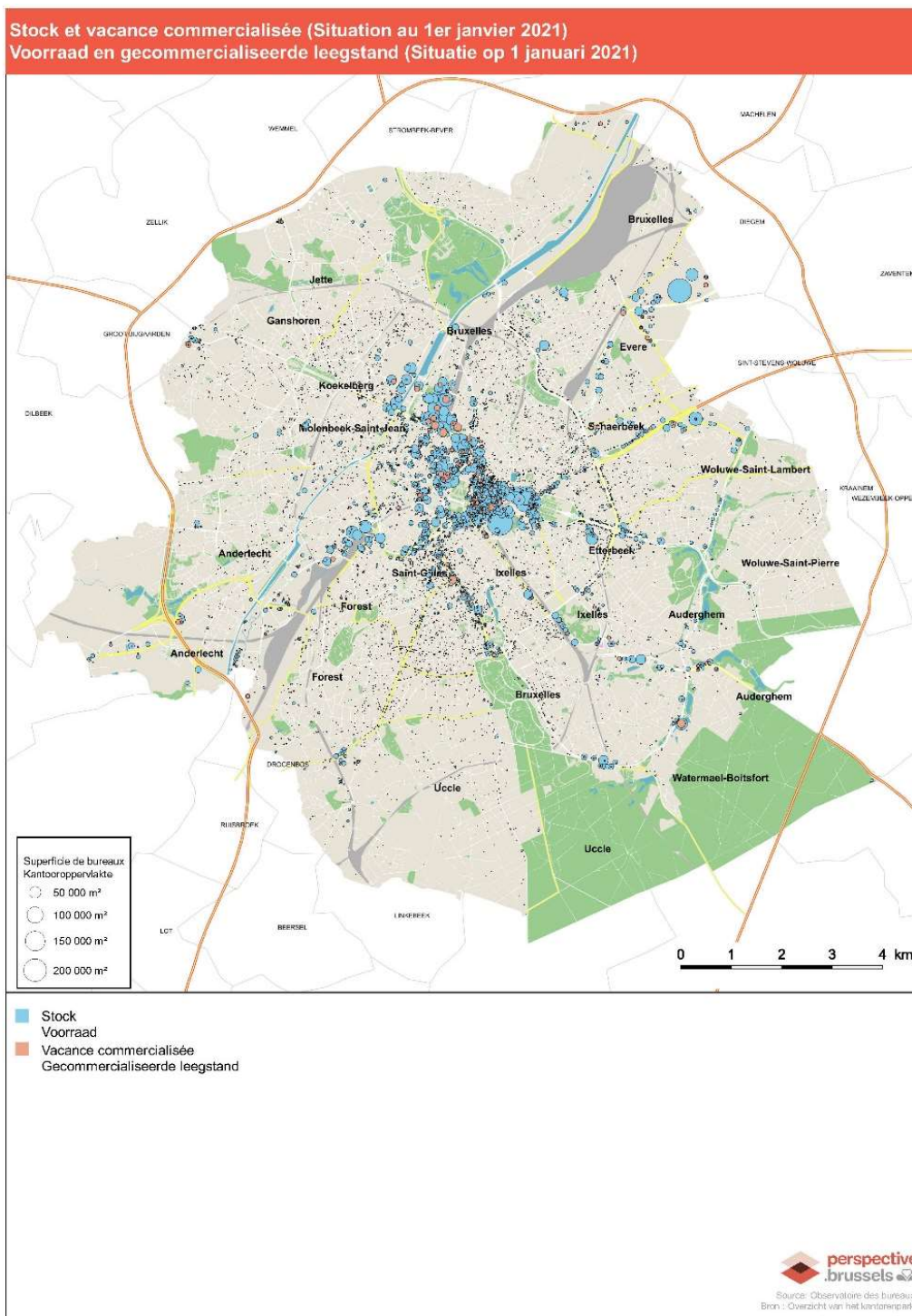
**GRAPHIQUE 4.28 : ÉVOLUTION DU STOCK DE BUREAUX EN RÉGION DE BRUXELLES - CAPITALE**



Source : Observatoire des bureaux, 2021



**CARTE 4.16 : STOCK ET VACANCE DES BUREAUX**



Source : Observatoire des bureaux, 2021 - perspective.brussels



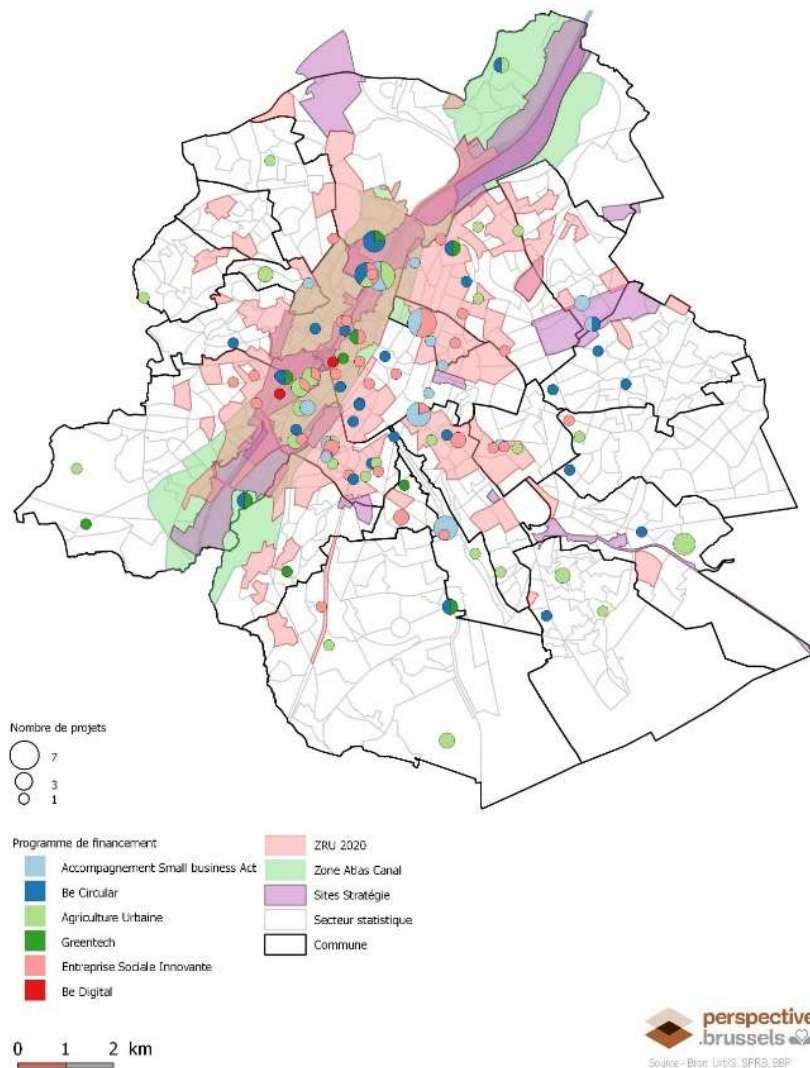
## Les dynamiques économiques à l'échelle de la Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU)

- > La présence de grands pôles d'emploi régionaux au sein de la ZRU profite très peu aux populations résidentes qui sont confrontées à un fort taux de chômage (27 % en moyenne en 2015). Ce paradoxe qu'on attribue généralement à l'ensemble de la Région est remarquable dans la ZRU. Cette déconnexion entre l'activité économique en place et le niveau de chômage de la population locale tient d'une part au mouvement continu depuis 20 ans de désindustrialisation de la Région, et de la zone du canal en particulier (conversion d'espaces industriels vers d'autres types de fonctions urbaines, majoritairement le logement ou les équipements, y compris dans les Zones d'Entreprises en Milieu Urbain (ZEMU). D'autre part, il tient à la tertiarisation de « haut niveau » de l'économie bruxelloise (finances, services aux entreprises, administrations, universités, hôpitaux...) alors que plus d'un quart des demandeurs d'emplois n'ont aucune qualification professionnelle.
- > Dans cette zone, il existe un vivier de travailleurs indépendants et de compétences en particulier dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et du commerce. Leurs connaissances et diplômes acquis à l'étranger sont souvent non reconnus<sup>153</sup>.
- > Une dynamique entrepreneuriale et d'innovation (secteurs des économies verte, circulaire, sociale) soutenue par les pouvoirs publics comble progressivement la réduction des activités économiques et participe au mouvement de réindustrialisation de la ville avec l'implantation d'activités de plus petite taille côtoyant logements, équipements et espaces publics. La majorité de ces projets sont mixtes. Il convient cependant de rester attentif à la destination réelle des surfaces économiques (voir cartes 4.17 et 4.18).

---

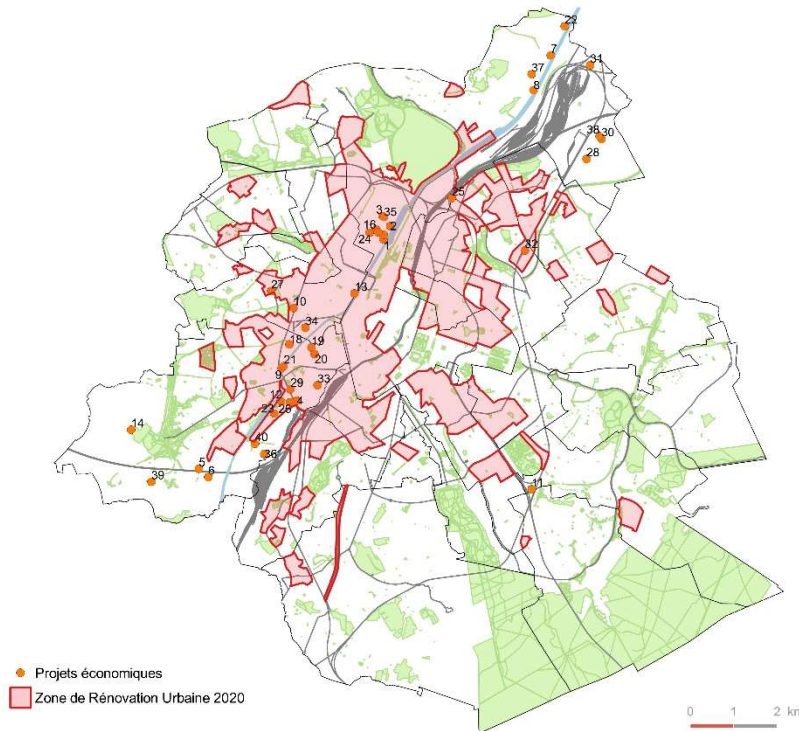
<sup>153</sup> Indicateur « niveau d'étude des demandeurs d'emploi en 2018 » de l'Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation, sous-indicateur - « étude à l'étranger sans équivalence reconnue ».

**CARTE 4.17 : INITIATIVES ÉCONOMIQUES ENTRE 2016 ET 2018**



Source : Bruxelles Economie Emploi, perspective.brussels

## CARTE 4.18 : ESPACES DÉDIÉS AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : PROJETS 2015 – 2020



Source : perspective.brussels, Citydev, BMA, Brussels UrbIS©© - Distribution & Copyright CIRB

### 4.4.2. Impacts territoriaux de la pandémie sur les activités économiques et productives

#### Les commerces

- > L'évolution de la fréquentation des principaux quartiers commerçants est traitée dans le volet 2 de ce diagnostic.
- > La pandémie met en lumière la présence et l'utilité de commerces de proximité (garante à la fois d'emploi local peu diplômé et de moindre concentration de consommateurs), la montée générale de l'e-commerce (générant, lui, peu d'interactions sociales) et son corollaire, l'organisation des chaînes logistiques et d'espaces de dispatching.
- > La perte de vitesse constatée des liserés commerciaux contraste avec le besoin de commerces de proximité et la croissance constatée du volume d'activité de certains commerces de détail (boucheries, poissonneries...). Elle semble traduire une recomposition du réseau de commerces bruxellois, accélérée par la période de crise sanitaire.
- > Le télétravail a impacté les quartiers commerçants et activités horeca localisées dans les centres d'emplois tertiaires les plus monofonctionnels et ceux liés à cette clientèle de passage : « Un autre

secteur dont une part importante de l'activité est induite par la présence des employés est le commerce et l'horeca (Le roch, 2021). Les impacts du télétravail seront très certainement différenciés dans l'espace bruxellois. Les quartiers commerçants et activités horeca basées sur les centres d'emplois tertiaires les plus monofonctionnels et ceux liés à cette clientèle de passage, vont connaître les plus grandes difficultés. Pensons au quartier européen, aux pieds d'immeubles de bureaux et aux abords des grandes gares bruxelloises - central, nord et midi-. On voit déjà des fermetures se produire dans ces quartiers même s'il est compliqué d'en tirer un bilan vu l'impact croisé des mesures sanitaires. Au contraire, les activités commerciales implantées dans les quartiers résidentiels pourraient trouver une nouvelle clientèle de télétravailleurs, qui consomment et font plus de courses autour de leur domicile »<sup>154</sup>.

- > Le phénomène de dark kitchens et dark stores<sup>155</sup> qui a surgi lors du confinement devrait être étudié. L'impact et les possibilités de la vente à l'emporter et de la livraison dans l'horeca est également à évaluer (livraison dans les espaces publics, déchets, etc.).

### Les activités productives

- > La crise pandémique questionne la relocalisation de la production de biens répondant aux besoins des Bruxellois en combinaison avec le tissu industriel existant. Cette relocalisation induit d'autres effets à mesurer (augmentation du charroi, spécialisation, viabilité à moyen et long terme dans le cadre d'une économie mondialisée, interactions avec l'habitat et pollutions...).
- > Il n'existe pas suffisamment de données sur une évolution territoriale éventuelle des activités productives due à la crise Covid-19. Une observation et évaluation devra être faite à plus long terme afin de pouvoir déterminer l'impact éventuel.

### Les bureaux

Selon l'Observatoire du bureau, l'impact de la crise sanitaire sur les bureaux est important. **Les conséquences ne sont pas encore pleinement visibles et mesurables.** Bien que de nombreux acteurs de l'immobilier, le monde financier, la recherche académique ou encore le secteur du management se soient penchés sur le sujet, il est trop tôt pour tirer des conclusions définitives. Néanmoins, un certain nombre d'entreprises ont publiquement fait connaître leurs intentions en termes d'occupation future de bureaux. Les observateurs de l'évolution de l'organisation du monde du travail s'accordent à dire que la crise accélère les tendances qui étaient déjà sous-jacentes en matière de télétravail, dont la tendance est nettement à la hausse depuis les années 2010. Le télétravail est défini comme étant « l'utilisation de la technologie afin d'organiser et de mener à bien une mission professionnelle hors des locaux de l'employeur, alors qu'elle aurait pu être réalisée dans ces locaux.

L'impact de la crise sanitaire sur le marché des bureaux peut être résumé<sup>156</sup> de la façon suivante :

- > **L'occupation des bureaux** : Il faut s'attendre inmanquablement à une **diminution des surfaces utilisées**, pour diverses raisons et sous des formes variées. La Banque Nationale de Belgique<sup>157</sup>

<sup>154</sup> Source : IBSA 2021, analyse et impact du télétravail en Région de Bruxelles-Capitale

<sup>155</sup> Les *dark stores* et *dark kitchens* sont des magasins et restaurants n'accueillant pas le public : ils fonctionnent sur commande et proposent leurs produits à la livraison uniquement. Outre les nuisances liées au charroi important – souvent géré via plateforme type Uber-, aux horaires d'activités et aux conditions de travail, ils concurrencent les activités créatrices de lien social en récupérant les locaux sans supporter les coûts liés à l'accueil du public.

<sup>156</sup> Source : observatoire des bureaux, 2021.

<sup>157</sup> <https://www.nbb.be/fr/articles/le-chiffre-daffaires-des-entreprises-poursuit-son-lent-redressement-mais-les-perspectives>

estime à **22 % la réduction des superficies de bureaux dans les cinq ans en Région de Bruxelles-Capitale**. L'ampleur varie selon les secteurs. Les secteurs de l'information et de la communication, les banques et assurances ainsi que les services de support sont particulièrement concernés <sup>158</sup>. On retiendra, par exemple, que la banque ING a pour ambition d'atteindre 50 % de télétravail <sup>159</sup>. La conversion ou la réduction précipitée de l'occupation des bureaux risquent d'induire une hausse de la vacance, une pression à la baisse de loyers sur le marché immobilier déjà observables depuis la crise de 2018. Cela dit, il est utile de rappeler que, selon l'étude de l'IBSA<sup>160</sup>, l'organisation flexible « flex-office » du travail (qui a pour conséquence une réduction des m<sup>2</sup> des bureaux) n'aura pas pour conséquence une réduction arithmétique du ratio m<sup>2</sup>/travailleurs présents. La réduction du ratio m<sup>2</sup>/travailleurs de l'entreprise serait plus probablement dans un rapport de 0,5.<sup>161</sup> Cette étude met en évidence que la diminution de surface varie tant géographiquement que vectoriellement et selon la taille de l'entreprise : les plus grandes entreprises – à hauteur de 10 % - envisagent davantage une diminution du ratio m<sup>2</sup>/travailleurs tandis que cette réduction n'est envisagée que pour 4 % des petites entreprises. Pour rappel, la possibilité du télétravail en Région de Bruxelles-Capitale concerne 1 travailleur sur 2.

- > La crise a accéléré la mutation géographique des bureaux : les espaces centraux et accessibles (quartier européen, gare centrale et dans une moindre mesure, quartier nord et gare du Midi) gagnent en attractivité au détriment des quartiers de seconde couronne.
  
- > L'existence de différentes stratégies de localisation sur base du type d'acteur économique<sup>162</sup> :
  - Les acteurs multi-sites vont continuer de rationaliser, recentrer et limiter leurs implantations sur un seul site ou un nombre plus restreint de sites à l'intérieur de la Région. Il s'agit d'acteurs privés comme les banques, ou publics comme les administrations fédérales, régionales et européennes. Ces acteurs auront le plus fort impact avec une diminution estimée de 30 % de leurs surfaces. Dans ce contexte les acteurs publics fédéraux sont les plus susceptibles de développer des bureaux décentralisés localisés en périphérie bruxelloise ou dans d'autres villes belges considérant leur aire de recrutement étendue<sup>163</sup>.
  - Les acteurs ayant un seul grand site à Bruxelles vont limiter leur emprise et réaménager leurs bâtiments. Les projets de grandes entreprises telles que KBC, Proximus ou Engie dans le quartier nord relèvent de cette catégorie. Les acteurs dont le site principal n'est pas bruxellois pourraient quitter la capitale.
  - Les acteurs « opportunistes » déjà présents dans la Région ou en provenance des deux autres Régions déplacent leurs activités vers une localisation plus avantageuse (bénéficiant par exemple d'une meilleure proximité aux transports en commun, aux centres de décision...) ou s'étendent dans la Région. Les entreprises de coworking, les petits bureaux d'étude, des petits cabinets de consultance relèvent de ces acteurs. Les acteurs dont le site principal n'est pas bruxellois pourraient quitter la capitale.

---

<sup>158</sup> [Idem](#)

<sup>159</sup> La moitié des heures prestées le seront en télétravail. « *Le télétravail devient la norme chez ING* », Trends-Tendances, 11/03/2021.

<sup>160</sup> IBSA : « Analyse et impact du télétravail en Région de Bruxelles-Capitale », perspective.brussels, octobre 2021

<sup>161</sup> Cela signifie que dans une entreprise de 10 personnes de 100m<sup>2</sup> dont la moitié serait un télétravail la surface passerait à 75m<sup>2</sup> et pas 50m<sup>2</sup>.

<sup>162</sup> Ibidem, IBSA octobre 2021 pag.38

<sup>163</sup> [https://fedweb.belgium.be/fr/conge\\_absences\\_et\\_temps\\_de\\_travail/temps\\_de\\_travail/travailler-en-bureau-satellite](https://fedweb.belgium.be/fr/conge_absences_et_temps_de_travail/temps_de_travail/travailler-en-bureau-satellite)

- > **Le télétravail pourrait bien devenir structurel à grande échelle**, entraînant avec lui la refonte de l'hébergement des entreprises et administrations. Par conséquent, il est probable que le rôle de l'immeuble de bureaux est amené à évoluer, dans un processus qui mettra toutefois plusieurs années à aboutir (ne fût-ce que par la durée des baux en cours ou la nécessité de bien étudier les besoins des entreprises avant d'investir). Selon les professionnels du secteur immobilier, **le bureau deviendra désormais davantage un lieu de rencontre, d'échanges, de formation et de brainstorming qu'un simple lieu de travail. Une redéfinition du lieu de travail**, qui prendra une forme hybride, entre le point d'attache habituel du travailleur, le domicile, l'espace de coworking et les tiers-lieux ou l'antenne décentralisée, est donc attendue.
- > Une attention accrue au **confort et à la sécurité sanitaire** des bureaux, qui vient s'ajouter aux exigences environnementales déjà en vigueur.
- > **Le bouleversement des équilibres entre lieux de travail et lieux de résidence**, qui vient interroger à la fois la conception et/ou l'adaptation des logements, la localisation du (des) lieu(x) de travail, leur adéquation aux normes sanitaires, les déplacements domicile-travail et les besoins de mobilité, la pertinence du concept de zonage en aménagement du territoire ainsi que le devenir des quartiers de bureaux (et des activités connexes qui en dépendent). Ces zones monofonctionnelles et/ou dépendantes d'un type de clientèle vont devoir se réinventer. Cet impact, encore largement hypothétique, sera sans doute la conséquence la plus importante de la pandémie.
- > Un jeu de chaises musicales avec des délocalisations, relocalisations, réductions des superficies prises en cascade et le renforcement de la localisation centrale des bureaux restants est lancé. Les diverses restructurations annoncées comme celles de Total energies, de la Commission européenne, de la Régie des bâtiments laissent augurer d'importants changements en termes de localisation des immeubles occupés et l'abandon de positions décentrées au profit d'implantations plus centrales.

### Les activités induites par les pôles d'emploi<sup>164</sup>

- > La diffusion du télétravail risque d'avoir des impacts différenciés sur l'emploi et l'économie bruxelloise, en fonction du profil des travailleurs et de l'organisation des activités et entreprises.

**Pour les profils les plus qualifiés**, avec une contrainte de distance moindre, il est envisageable que le télétravail induise un élargissement du bassin et des possibilités d'emploi. Ainsi, un plus grand nombre de profils en adéquation avec une fonction demandée est probable, puisque des candidats non bruxellois pourront profiter du télétravail pour proposer leurs services.

Du côté **des emplois moins qualifiés**, la situation est très différente. Tout d'abord, les emplois occupés par ces travailleurs sont généralement moins télé-travaillables, car ils impliquent plus souvent des tâches (manuelles) non dématérialisables.

Par contre, **les tâches de services banalisées**, comme les centres d'appel, la traduction, le secrétariat, l'encodage, la comptabilité simple, l'assistance informatique, etc. qui étaient déjà mises en compétition au niveau européen et mondial par le biais des nouvelles technologies, risquent de subir une pression accrue avec le développement et la validation des outils numériques permettant leur délocalisation toujours plus forte.

---

<sup>164</sup> Source : IBSA 2021, analyse et impact du télétravail en Région de Bruxelles-Capitale



Une étude récente de l'IRES (Thisse et coll., 2021) estime que si 50 % des employés télé-travaillaient deux jours par semaine, cela induirait une baisse de 20 % des emplois induits. **Il s'agit donc d'une problématique sociale de premier plan, puisque la Région bruxelloise connaît déjà une pénurie d'emploi requérant peu de diplômés, que le nombre de travailleurs concernés est très élevé et que les Bruxellois y sont surreprésentés<sup>165</sup>** : de l'ordre de 5 000 emplois dans le gardiennage et plus de 25 000 dans le nettoyage industriel pour ne reprendre que ces secteurs<sup>166</sup>, majoritairement occupés par des Bruxellois peu diplômés. Preuve de l'impact potentiel de la généralisation du télétravail sur ces secteurs et indicateur de son ampleur, outre l'horeca qui connaît d'autres restrictions propres, c'est dans les services associés aux activités administratives que le recours au chômage temporaire pendant l'épidémie de Covid-19 a été le plus fort et s'est maintenu le plus longtemps<sup>167</sup>.

### 4.4.3. Enjeux pour les activités économiques et productives

Plusieurs enjeux spécifiques se révèlent à la suite de la crise sanitaire et du développement massif et instantané du télétravail<sup>168</sup> :

- > La gestion de la baisse des besoins en surfaces de bureaux. Celle-ci interroge la conversion vers d'autres fonctions telles que le logement ou les équipements. La baisse des besoins en surfaces de bureaux implique d'éviter la production d'une offre excédentaire et de coordonner la transformation des bâtiments inoccupés.
- > En ce qui concerne la limitation de la production de bureaux, les pouvoirs publics détiennent des leviers forts, qui sont d'une part, la délivrance de permis et d'autre part, la planification des zones stratégiques régionales.
  - Au niveau de la délivrance de permis, une attention particulière doit être accordée à ne pas créer une offre supplémentaire dans les espaces où le déclin sera probablement le plus fort, comme les pôles de seconde couronne, et en général à limiter la création de nouvelles surfaces aux endroits les plus pertinents. Il s'agit aussi d'une opportunité pour concentrer les fonctions de bureaux autour des nœuds les mieux connectés aux transports publics. Dans les centres de bureaux principaux -Quartier européen, gare centrale, du nord et du midi- il s'agit d'une part, d'accompagner la baisse de la demande métropolitaine en limitant les volumes globaux des surfaces de bureaux autorisées, notamment dans le cadre des Plans d'Aménagements Directeurs (PAD) et des PPAS couvrant des quartiers de bureau.
  - D'autre part, il est nécessaire dans ces zones de prévoir la création d'autres activités et services qui permettent de garantir l'attrait et la qualité du quartier pour les travailleurs et les entreprises (espaces de coworking publics, espaces verts, services, commerces et animation des rez-de-chaussée...) et les habitants (services publics d'envergure métropolitaine comme des écoles, des salles multifonctionnelles, etc. profitant de la bonne accessibilité métropolitaine).
- > L'analyse de la conversion des bureaux en une autre affectation est en cours au sein de Perspective. Elle devrait être réalisée de manière systématique, pour ne pas alimenter la vacance des immeubles obsolètes et devenus inadéquats, dans un contexte où le marché bruxellois est un marché de

<sup>165</sup> [https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Focus-40\\_FR-final.pdf](https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Focus-40_FR-final.pdf)

<sup>166</sup> [https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2019/06/identification\\_de\\_secteurs\\_porteurs\\_d\\_emplois\\_et\\_de\\_premieres\\_experiences\\_pour\\_les\\_jeunes\\_en\\_region\\_de\\_bruxelles\\_capitale.pdf](https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2019/06/identification_de_secteurs_porteurs_d_emplois_et_de_premieres_experiences_pour_les_jeunes_en_region_de_bruxelles_capitale.pdf)

<sup>167</sup> [https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/20201218\\_diagnostic\\_covid\\_fr.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/20201218_diagnostic_covid_fr.pdf)

<sup>168</sup> Source : Analyse et impact du télétravail en Région Bruxelles-Capitale, rapport d'étude, octobre 2021

remplacement. L'enjeu est qu'une conversion éventuelle réponde aux besoins des Bruxellois, en facilitant, encourageant et forçant la rénovation des bureaux existants (là où c'est pertinent), mais aussi et surtout la conversion vers d'autres fonctions, par le biais de la délivrance de permis, par la mise en place de primes ou dispositifs dédiés<sup>169</sup>. Parallèlement, la délivrance de permis d'urbanisme visant un accroissement des surfaces de bureaux devrait être analysée avec précaution, compte tenu du taux de vacance en hausse et du nombre de projets en cours. Il s'agit donc pour les pouvoirs publics d'encadrer et planifier ces conversions pour qu'elles répondent à ces besoins. Cela peut passer par les charges d'urbanisme, l'utilisation du levier de la délivrance de permis, voire par la définition de périmètres stratégiques (couvrant des espaces de bureau en conversion) au sein desquels des objectifs chiffrés en la matière de production de logements et services seraient fixés. Cela étant, même les chiffres les plus optimistes de conversion de bureaux ne permettent pas de penser que cette seule source permet de répondre au déficit de logements de qualité et abordables au sein de la Région.

- > La réduction de l'occupation des bureaux induit une diminution de la demande d'emplois peu qualifiés liés à l'entretien de ces espaces. L'enjeu majeur pour les travailleurs moins qualifiés est la baisse des activités liées directement aux fonctions de bureaux : nettoyage, gardiennage, restauration d'entreprises, les services d'entretien du matériel informatique, etc. à l'inverse, d'autres services induits pourraient se développer en lien avec l'essor du télétravail, comme les livraisons à domicile, les services aux personnes itinérants, la garde d'enfants... Mais dans de moindres proportions. Une attention particulière doit dès lors être développée sur les effets induits par cette évolution par le développement de politiques en faveur des travailleurs impactés et en accompagnant également la conversion de ceux-ci, en développant des formations dédiées et en visant des secteurs cherchant des profils compatibles : construction, santé, enfance, loisirs...<sup>170</sup>
- > Un autre enjeu en la matière est la restauration et l'hôtellerie liées aux voyages d'affaires. Une baisse durable de ces activités est attendue. Or, pour rappel, la moitié des nuitées touristiques est liée aux activités d'affaires et de congrès<sup>53</sup>. Autre conséquence très concrète, et témoignant du déclin durable du secteur, le projet de nouveau centre de congrès sur le plateau du Heysel a été abandonné.
- > Pour autant, à l'heure actuelle, il est compliqué d'estimer plus précisément les impacts de la diffusion du télétravail en matière d'emplois induits.

**Les autres enjeux demeurent pour partie ceux identifiés avant la crise sanitaire.** Ils sont peut-être accentués dans la mesure où, plus que jamais, il convient de toucher les populations du cœur de la Région pour créer des emplois peu qualifiés<sup>171</sup>. Sous réserve des constats du travail réalisé plus

---

<sup>169</sup> Pour l'instant, le marché privilégie la conversion vers du logement ou des services haut de gamme, à même de couvrir les frais de transformation et de dégager des profits suffisants et maintenir la valeur des investissements (et éviter la dévaluation des actifs, largement détenus, directement ou indirectement par des fonds d'investissement). Pour autant, les besoins non rencontrés en matière de logement concernent surtout des biens abordables, pensons notamment aux listes d'attentes pour le logement social. Les exemples étrangers montrent que de telles conversions sont possibles, mais demandent une régulation publique<sup>40</sup> (Rijksdienst voor Ondernemend Nederland, 2014 ; Pannier et al., 2021).

<sup>170</sup> source: Analyse et impact du télétravail en Région Bruxelles-Capitale, rapport d'étude, octobre 2021

<sup>171</sup> Métiers identifiés par l'Observatoire bruxellois de l'emploi : Commerce et support à la vente (Bookmaker, Caissier, Démonstrateur, Employé de magasin, Vendeur de tickets, Vendeur en alimentation, Vendeur grossiste), Construction (Ouvrier du bâtiment, Ouvrier spécialisé dans la maintenance et la rénovation des bâtiments), HORECA (Collaborateur de restauration rapide, Collaborateur polyvalent de restauration collective, Commis de

spécifiquement sur le volet économie emploi, il paraît pertinent au niveau territorial d'intégrer cette problématique en intégrant dans la planification et les politiques bruxelloises :

- > La création et la promotion et l'accessibilité des espaces pour :
  - **L'expérimentation/innovation/formation** (fab-lab, incubateurs, tiers-lieux, centres de formation, etc.) dans un contexte de numérisation généralisée de l'économie et de nouvelles formes et organisations du travail encore accéléré par la crise ;
  - **l'innovation économique au service de la transition**: économie circulaire (stockage, nettoyage, réparation, point de vente et de formation), le développement de l'agriculture urbaine (participation à une stratégie de résilience alimentaire de la Région de Bruxelles-Capitale, développant les circuits courts ) et industrie urbaine tournée vers la satisfaction des besoins locaux, logistique urbaine de différentes échelles (hubs), économie sociale et collaborative... par des espaces adaptés et l'emploi des populations locales ;
- > L'intégration d'une gouvernance qui permette de mieux intégrer développement économique et développement urbain avec un prisme de développement économique local<sup>172</sup> de sorte de connaître le tissu et intégrer les acteurs socio-économiques locaux en parties prenantes;
- > Le soutien aux solutions intelligentes qui permettent de mieux réussir qu'aujourd'hui la mixité des fonctions dans des mêmes espaces ;
- > La promotion et le maintien des commerces « locaux » nécessaires à la vie des quartiers, en développant une politique de réactivation par un nouveau commerce des espaces commerciaux viables et judicieusement localisés (NIL, noyau commercial) rendus vacants par les faillites que la crise pourrait provoquer (éventuellement, via une politique d'acquisition foncière publique) ainsi que par le développement de nouveaux espaces commerciaux dans les quartiers qui sont insuffisamment couverts par des commerces de proximité, au vu des habitants présents et à venir.

---

cuisine, Commis de salle, Employé Room Service, Personnel de chambre (hôtel), Personnel de hall (hôtel), Plongeur (restaurant), Serveur brasserie, taverne, café) , Services aux personnes (Aide à domicile, Aide-ménager, Employé de maison, Ouvrier en blanchisserie, Repasseur), Logistique de taille moyenne (Chauffeur-livreur, Magasinier, Manœuvre, Distributeur de courrier et d'imprimés publicitaires).

<sup>172</sup> Stephan Kampelmann, Sarah Van Hollebeke and Paula Vandergert, Stuck in the middle with you: The role of bridging organisations in urban regeneration, Ecological Economics, 2016, vol. 129, issue C, 82-93.

## 4.5. LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les équipements d'intérêt général sont un facteur de cohésion sociale incontournable, ils garantissent un certain nombre de services aux Bruxellois. Lors des différentes phases de la pandémie, les équipements scolaires, de la petite enfance, les équipements culturels et sportifs et les infrastructures de santé et récréatives ont joué un rôle essentiel pour les habitants de la Région, en termes de cohésion sociale, leur santé, l'économie, etc. À contrario, leur fermeture a dévoilé leur rôle fondamental tant individuellement que collectivement.

### 4.5.1. Constats

Au début de la crise en 2020, plusieurs quartiers, entre autres, du centre, à l'ouest et au nord de la Région étaient les plus exposés aux carences observées en matière d'équipements. Pour rappel, on constatait<sup>173</sup> :

- > Pour les équipements dédiés à la petite enfance : une insuffisance tant en taux de couverture que pour la satisfaction des besoins spécifiques (garderies, horaires flexibles, partenariat avec les services sociaux et les autres équipements) ;
- > Pour l'enseignement : des déséquilibres régionaux encore plus affirmés ont été constatés à l'ouest de la Région en matière de places disponibles, d'attractivité différenciée des écoles – certaines écoles étant plus attractives que d'autres- ;
- > Pour les équipements de santé sociale (maisons médicales, accompagnement seniors, etc.) : des zones sont en pénurie de médecins généralistes, des centres de première ligne innovants sont à créer, des logements adaptés aux plus âgés particulièrement dans les logements sociaux manquent. La situation spécifique des établissements de l'enseignement spécialisé pour personnes en situation de handicap demeure à étudier.
- > Pour la culture (bibliothèques, ludothèques, médiathèques, maisons des jeunes, centres culturels) : certains quartiers en sont complètement dépourvus ;
- > Pour le sport : un manque d'équipements sportifs spécifiques comme les piscines (bassins de plein air, d'apprentissage...) et les disciplines émergentes, et un manque de prise en compte des besoins et envies des publics variés (hommes/femmes/autres, adultes/enfants).

---

<sup>173</sup> « Un diagnostic socio-économique, territorial et environnemental suite à la crise Covid-19 », perspective.brussels, juillet 2020 <https://perspective.brussels/fr/actualites/un-diagnostic-socio-economique-territorial-et-environnemental-suite-la-crise-du-covid-19>

## 4.5.2. Impact de la pandémie

Un panorama des impacts est proposé. Ils concernent les équipements de l'enseignement primaire et secondaire, de la petite enfance, de la santé, de la culture et du sport.

### L'enseignement

Le premier et le deuxième confinement ont un impact considérable sur les élèves, le corps professoral et les infrastructures scolaires.

### Les infrastructures de l'enseignement

La phase initiale de la crise du Covid-19 puis les mesures sanitaires de déconfinement mises en place en vue du retour des enfants à l'école ont mis en évidence **certaines difficultés dans les bâtiments scolaires bruxellois existant ou à construire.**

Il s'agit notamment de difficultés liées à l'aménagement des locaux et des cours de récréation, la qualité des sanitaires de l'école, la qualité de l'air (par exemple : fenêtres fonctionnelles), l'absence de robinets-lavabos fonctionnels dans les classes, la gestion des déchets, le déficit d'espace extérieur pour l'accueil des parents, la limitation des activités dans le quartier ou extra-scolaires.

Notons que les actions prévues dans les programmes des Contrats Écoles ont subi des retards. Comme les écoles ont été fermées ou les activités ralenties, **des projets n'ont pas pu se réaliser dans le timing envisagé**, d'autant plus que les actions n'étaient pas prioritaires pour les directions lors de la réouverture des écoles.

Un retard est constaté **dans la construction des écoles à cause de l'augmentation des prix des matériaux de construction, la pénurie de personnel dans le secteur de la construction et l'augmentation du coût de l'énergie.**

Il est à noter que l'autorité délivrant les autorisations (urban.brussels) a bénéficié d'un délai supplémentaire pour traiter les demandes de permis d'urbanisme. À ce jour, le Service École de Perspective n'a pas de chiffres attestant d'une augmentation moyenne des délais de traitement des demandes d'autorisation pour l'infrastructure scolaire, les crèches et les projets issus du dispositif Contrat Ecole.

Dans les bénéfiques, via le premier plan de relance de la fin 2020, **un appel à projet pour végétaliser les cours de récréation** a été lancé : il a permis d'agir sur 20 écoles. Ce programme est géré par Bruxelles-Environnement en concertation avec le Service École.

### L'accès aux infrastructures et espace de travail scolaires adéquats

Le confinement et les quarantaines imposés dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 a profondément **modifié les méthodes d'enseignement, renforçant les inégalités entre élèves, mais aussi entre professeurs.** D'une part, la différence d'accès à un équipement numérique pour suivre un enseignement à distance ou un enseignement hybride a clairement été mise en évidence par l'ensemble des acteurs (écoles, asbl, administrations compétentes), particulièrement pour les élèves issus des milieux les plus fragilisés. D'autre part, la différence de niveau en termes de compétences numériques des enseignants a été rendue visible.

Au-delà de l'équipement même, **la crise et ses prolongations mettent en lumière le manque d'espaces de travail de qualité.** Tous les élèves ne sont pas dans les mêmes conditions socio-

économiques, ne vivent pas dans des habitations qui permettent de suivre des cours à distance dans les conditions optimales.

Dans le cadre de ses compétences en matière d'équipement numérique, la Région a déployé plusieurs actions pour soutenir les élèves les plus fragilisés dans l'acquisition de matériel informatique. Il s'est agi, dans un premier temps, du « plan d'urgence » octroyant des ordinateurs aux écoles secondaires de la ZRU scolarisant un public socio-économique fragilisé. Au-delà de l'urgence, la Région a décidé de prolonger sa politique de soutien à la transition numérique des écoles bruxelloises, via l'équipement numérique mobile et le renforcement de la connectique interne. A moyen terme, le Plan de déploiement régional a pour objectif de proposer un renforcement de leur connectique interne à l'ensemble des implantations scolaires de l'enseignement secondaire, via l'installation de bornes wifi.

## Le décrochage scolaire

Selon les communes, **les écarts entre élèves se creusent**. La multiplication des régimes d'accueil, de règles préventives, la multiplication des absences et/ou mises à distance a rendu la communication entre les écoles et les parents difficile. Conséquence de ces contraintes, les liens sociaux ont été « altérés », une distance entre les élèves et le personnel pédagogique s'est installée **et le phénomène de phobie scolaire est en augmentation**.

Les déclarations d'absence comptabilisées lors de la rentrée de septembre ont augmenté pour le réseau scolaire supervisé par la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB). Elles étaient 7.826 en 2020, contre 5.569 en 2019. Le refus par certains parents de scolariser leurs enfants alors que le coronavirus circule encore, semble en constituer l'explication principale. Ce dernier élément n'est probablement pas étranger non plus à la hausse du nombre d'élèves inscrits à l'enseignement à domicile, qui passe de 1.984 en 2019-2020 à 3.187 en 2020-2021. Ces deux tendances devraient aussi être observées par le réseau de la Communauté flamande. Selon les chiffres de la Vlaamse GemeenschapsCommissie (VGC) les plus récents concernant l'abandon scolaire précoce pour l'année 2019-2020, il y a eu une diminution de 17,9 % à 14,4 % à Bruxelles. Ceci pourrait être un effet temporaire lié au confinement (moins de perspective de travail à court terme, moins d'exclusions et une façon plus souple de délibérer grâce à l'enseignement à distance<sup>174</sup>).

Les mesures du 1<sup>er</sup> plan de relance bruxellois (Automne 2020) pour faire face aux inégalités ont été :

- > Renforcement des ressources humaines à destination des services communaux de prévention du décrochage scolaire pour un montant de 1,5 million € : il s'est agi du recrutement d'1 ETP par commune, avec comme mission d'une part, un travail de suivi individuel des jeunes en décrochage scolaire et, d'autre part, un renforcement des actions collectives de lutte contre le décrochage scolaire ;
- > Lancement d'un appel à projets « Dispositif d'Accrochage Scolaire - renforcement » spécifique à des activités organisées dans les écoles secondaires de tous les réseaux dans les 19 communes en dehors du temps scolaire pour une enveloppe de 300.000 € ;
- > Renforcement des actions visant la lutte contre l'abandon scolaire des jeunes de 15 à 21 ans de l'enseignement qualifiant dans le but d'intensifier les actions existantes pour les jeunes ayant abandonné toute scolarité, non-inscrits ou en décrochage scolaire avéré. Un appel à projets-pilotes spécifiquement consacré à ré-accrocher ces jeunes à l'école et à les accompagner d'un point de vue socio-pédagogique personnalisé (via un panel diversifié de mesures de compensation essentiellement) a été lancé par le Service École pour un montant de près de 750.000 €.

<sup>174</sup> [https://dataloop-publiek.vlaanderen.be/QvAJAXZfc/notoolbar.htm?document=LP-Publiek%2FPubliek\\_VSV.qvw&host=PubliekQVS%40cww100163&anonymous=true](https://dataloop-publiek.vlaanderen.be/QvAJAXZfc/notoolbar.htm?document=LP-Publiek%2FPubliek_VSV.qvw&host=PubliekQVS%40cww100163&anonymous=true)



Les acteurs de terrain ont fait preuve d'une grande créativité pour s'adapter aux différentes situations et accompagner au mieux les enfants/jeunes en décrochage scolaire. Les demandes de soutien scolaire affluent vers les acteurs qui ne sont pas toujours en capacité de répondre à toutes. Afin de soulager ces demandes, du matériel et des espaces ont été mis à disposition par certains acteurs de terrain.

Les projets ont été revus pour permettre la participation à distance ou l'hybridation. Les réseaux entre acteurs locaux se sont soudés pour échanger et trouver des solutions adaptées.”<sup>1</sup>

Les retours des acteurs (écoles et asbl) du Dispositif d'Accrochage Scolaire (DAS) pointent que le soutien scolaire a été possible à distance via les outils numériques utilisés pour le télétravail ou les échanges privés tandis que les écoles de devoir ont pu être maintenues en mode présentiel pour le 1<sup>er</sup> degré. Pour les 2-3èmes degrés, un basculement des groupes de tutorat a été opéré vers une organisation dématérialisée via les outils de visioconférence avec une alternance de temps collectifs et individuels dans l'accompagnement.

Pour les élèves du qualifiant, les écoles ont eu l'opportunité de maintenir certains groupes en mode présentiel. Cependant l'organisation logistique étant particulièrement complexe, les opportunités ont été peu saisies.

Les activités sportives et théâtre en milieu scolaire ont été poursuivies après le printemps 2020 en respectant les règles sanitaires en vigueur. Un grand nombre a été cependant annulé. Certains ateliers tels que ceux de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire, le cyber-harcèlement, les soirées des métiers avec des professionnels ont été organisées de manière virtuelle.

## Le retard scolaire

Pour certains, le confinement a interrompu des formations, empêché la réalisation de stages, ou considérablement perturbé le suivi des cours et les épreuves et examens.

En termes de formation et de scolarité, il est plus que vraisemblable que **les inégalités s'amplifient** entre les enfants/adolescents/jeunes adultes ayant la possibilité de compenser l'interruption de leur formation à la maison et/ou de continuer à se former à distance et ceux pour qui cela n'est pas possible (du fait des conditions familiales, du niveau d'éducation des parents, de la possibilité d'avoir un ordinateur à la maison, les conditions de logements etc.).

Dans cette optique, les projets de cohésion sociale, ceux de soutien scolaire notamment, revêtent une grande importance : ils permettent à certains bénéficiaires de maintenir un lien social et jouent un rôle de pacification dans certains quartiers. En outre, le soutien scolaire est une accroche qui permet d'éviter pour certains enfants le décrochage scolaire et ses conséquences délétères.

Selon Perspective (IBSA), en 2021, le redoublement a fortement diminué, tant dans l'enseignement francophone que dans l'enseignement néerlandophone<sup>175</sup>, en partie suite à une souplesse des Conseils des Classes par rapport à la réussite des élèves. Mais cette baisse très particulière est sans doute un trompe-l'œil quant à la situation réelle du décrochage scolaire des jeunes impactés. Un décrochage scolaire dont les formes et l'ampleur risquent d'exploser pour une série d'enfants et de jeunes, une fois que l'enseignement aura repris son rythme habituel. L'impact des redoublements sur la disponibilité en places scolaires n'est pas connue des autorités régionales.

Une étude sur les effets de la fermeture des écoles sur les prestations des élèves conduit par LIMO<sup>176</sup> démontre une perte d'apprentissage qui équivaut à **une demi-année scolaire. En plus, l'inégalité au sein et entre les écoles a augmenté.** L'épisode pandémique a pour conséquence que l'inégalité au

<sup>175</sup> [https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Panorama\\_2021\\_FR.pdf](https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Panorama_2021_FR.pdf)

<sup>176</sup> [https://limo.libis.be/primoeexplore/fulldisplay?docid=LIRIAS3189076&context=L&vid=Lirias&lang=en\\_US&tab=default\\_tab](https://limo.libis.be/primoeexplore/fulldisplay?docid=LIRIAS3189076&context=L&vid=Lirias&lang=en_US&tab=default_tab)

sein d'une école a augmenté de 17 % pour les mathématiques et de 20 % pour le néerlandais. Entre les écoles, l'inégalité a augmenté de 7 % pour les mathématiques et de 18 % pour le néerlandais. A l'évidence, l'inégalité et les pertes d'apprentissage augmentent avec le nombre de groupes fragilisés présent dans l'école.

### **Les infrastructures d'accueil de la petite enfance**

A l'instar des infrastructures scolaires, en plus du délai complémentaire accordé pour le traitement des permis d'urbanisme, un délai supplémentaire a également été accordé à la Direction de la Rénovation Urbaine d'urban.brussels pour l'opérationnalisation des Contrats de quartier durable (CQD) et des Contrat de rénovation urbaine (CRU) pouvant impacter le délai de réalisation des projets d'infrastructure de la petite enfance. Le Service Ecole de Perspective n'a pas, de manière similaire, directement de chiffres attestant du retard induit par cette mesure.

La crise pandémique a **par contre eu un impact certain sur l'accueil des enfants** et dès lors sur l'organisation des familles avec le confinement et les fermetures diverses en raison des quarantaines.

### **Le besoin d'espaces d'étude pour les étudiants des universités et des hautes écoles**

- > L'étude menée en 2021 par la Cellule Vie Etudiante de Perspective<sup>177</sup> sur les espaces d'étude « study spaces » a mis en avant les constats suivants :
  - La crise sanitaire a eu pour impact de réduire le nombre de places disponibles alors même que celles-ci étaient déjà trop limitées en temps normal. À titre d'exemple, la distanciation sociale a obligé la bibliothèque d'Ixelles à passer de 25/35 places à 10/15 places et la bibliothèque de Sint-Lukas de 30 à 5 places ;
  - La nécessité de respecter le nombre de personnes par m<sup>2</sup> a également forcé les acteurs des « study spaces » à réduire au maximum le personnel encadrant rendant ce travail plus lourd ;
  - Certains espaces ont, depuis la pandémie de Covid-19, arrêté d'appliquer la gratuité d'accès à leurs espaces d'étude. En dépit des réductions de places et de personnel, certains acteurs ont adapté leur offre afin d'accueillir les étudiants précaires.
- > La commune d'Anderlecht a ainsi ouvert deux « study spaces » suite à l'annonce du confinement au printemps 2020 avec un système de réservation pour les étudiants anderlechtois ayant besoin d'un lieu calme et/ou de matériel informatique.
- > Brik a mis en place, durant le confinement, un « formulaire de demande d'aide » sur sa plateforme web, remplaçant temporairement l'habituelle liste des « study spaces » disponibles. Afin de s'assurer d'atteindre les étudiants dans le besoin, Brik a également communiqué par mail et de manière ciblée, via les cercles étudiants et les institutions néerlandophones d'enseignement supérieur.

### **Les infrastructures de santé et du social d'un point de vue territorial**

Comme susmentionné dans le volet traitant de la situation économique des Bruxellois, la crise sanitaire a multiplié les défis dans le domaine du bien-être et de la santé.

Plusieurs constats sont à poser. Une partie importante de la population est confrontée à la pauvreté pour différentes raisons (employabilité, baisse des revenus réels, augmentation des charges...). Le nombre de sans-abri a lui aussi augmenté à cause de la crise<sup>178</sup>. Les soins sont plus souvent reportés, un

<sup>177</sup> [https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/ab\\_studyspaces\\_fr\\_final.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/ab_studyspaces_fr_final.pdf)

<sup>178</sup> Voir chapitre 3 VOLET SANTÉ-SOCIAL

phénomène qui était déjà présent avant la pandémie et que l'on observe principalement auprès des groupes vulnérables<sup>179</sup>. La crise a également eu un impact indéniable sur le bien-être et la résilience mentale des personnes<sup>180</sup>. Dans une optique territoriale, le risque de solitude augmente et la nécessité de disposer d'espaces verts est clairement démontrée, en particulier dans le croissant pauvre où l'accessibilité aux espaces verts est problématique et où les résidents ne disposent que rarement de leur propre jardin<sup>181</sup>.

---

<sup>179</sup>Les médecins généralistes en Région bruxelloise : qui sont-ils, où pratiquent-ils et où se situent les potentielles pénuries ? Observatoire de la Santé et du Social, 2018.

<sup>180</sup> Henry, A., Joskin, A., Crise du COVID-19 : quel impact sur le bien-être des Belges ? Bureau Fédéral du Plan, 2020.

<sup>181</sup> Focus n° 42 : Les jardins privés bruxellois, IBSA, 2021.

## Les équipements culturels et socio-culturels

Le monde culturel bruxellois a été fortement impacté par crise pandémique et la fermeture totale des lieux culturels. Après le secteur horeca, il s'agit du secteur le plus touché<sup>182</sup>. De fait, les lieux culturels ont été fermés au public durant une année presque pleine entre 2020 et 2021 avec des possibilités de réouvertures à intermittence et toujours liées à des restrictions en termes de place.

Pendant ces deux années, les différents niveaux des pouvoirs ont soutenu financièrement le secteur qui a subi des pertes importantes en raison de l'annulation des activités. Faute d'une analyse sur la totalité des aides, le constat ci d'après se limite à en citer certains.

Au tout début de la crise, une aide conjointe de la Région bruxelloise, de la VGC, de la Cocof a été octroyée aux travailleurs intermittents. À cela, plusieurs aides et soutiens des différents niveaux de pouvoir : fédéral, régional, communautaire (Cf. volet socio-économique du présent diagnostic) ont suivi.

Aujourd'hui le Fonds d'Urgence pour aider les opérateurs de l'événementiel, dont la culture, est porté par Région de Bruxelles-Capitale. Ce fonds permet aux organisateurs d'être couverts pour des pertes financières liées à des annulations, des reports ou des restrictions de jauge pour des raisons sanitaires. La Fédération Wallonie-Bruxelles a adapté et élargi les mesures d'aide aux opérateurs culturels et relancé la cellule veille pour soutenir les opérateurs en difficultés. De son côté, la VGC continue à soutenir tous les opérateurs culturels de son réseau.

Outre des mesures qui ont ciblé l'emploi et lutter contre la précarité des artistes, des opérateurs culturels, des initiatives plus spécifiques ont été menées faisant de la crise une nouvelle manière de concevoir et utiliser les espaces culturels.

Un appel à projets a été lancé par la Région flamande « *Gemeenschapsinfrastructuur als BROEDPLEK* ». L'appel fait partie des mesures de relance après Covid-19, par lesquelles le Fonds bruxellois flamand a été renforcé avec 10 millions d'euros d'investissement pour les infrastructures communautaires afin de renforcer le réseau néerlandophone à Bruxelles. Une partie (au plus 2 millions d'euros) des fonds sera distribuée via l'appel cet appel à projet. Son objectif est de mieux coordonner les besoins et les opportunités d'infrastructure du réseau néerlandophone à Bruxelles et de promouvoir la coopération (inter)sectorielle par l'utilisation partagée des espaces (y compris les espaces extérieurs). Les organisations de ce réseau partagent cet espace et en développant une collaboration substantielle entre deux ou plusieurs organisations et institutions de manière innovante et en organisant et en concevant de manière durable et tournée vers l'avenir. L'appel à projets est en cours.

Tel que brièvement évoqué dans la partie mobilité / espaces publics, lors des saisons estivales 2020 et 2021, la Région bruxelloise et la VGC ont cofinancé une initiative dans le but d'offrir un loisir aux Bruxellois demeurant en ville en raison de la crise économique ou de la situation sanitaire. Cette initiative Stayvacation<sup>183</sup> a permis d'organiser des événements culturels dans plusieurs espaces dans la ville en réinventant la conception d'espace urbain et espace public. Ces projets ont conduit à l'organisation de la culture hors les murs : il est intéressant de constater la manière dont le secteur culturel a été moteur d'une nouvelle manière de vivre et utiliser l'espace urbain (cf. éléments susmentionnés dans la partie mobilité).

Outre les conséquences économiques ou le ressenti des acteurs culturels, tels que les opérateurs travaillant dans les maisons culturelles, les maisons des jeunes, les ateliers du temps libres, la crise sanitaire a mis en évidence le vide laissé par la fermeture des lieux culturels auprès des citoyens.

<sup>182</sup> <https://www.nbb.be/nl/artikels/de-omzet-van-de-ondernemingen-begint-zich-te-herstellen-maar-de-voorzichten-voor-de>

<sup>183</sup> <https://www.vgc.be/nieuws/staycation-2021-zomeraanbod-voor-en-door-brusselaars>

Nombreuses ont été les demandes des Bruxellois pour pouvoir retourner vers ces lieux où les activités culturelles se déroulent (maisons de quartiers, maisons des cultures, ateliers etc.).

Néanmoins, la fermeture des espaces culturels n'a pas pourtant arrêté les actions du secteur. Ce dernier s'est organisé autrement et surtout en ligne et/ou dans l'espace public là où il était possible. L'usage de technologie a, pour une partie, remplacé les activités in situ et a permis au secteur d'expérimenter nouvelles formes de travail avec leur public cible<sup>184</sup>. À titre d'exemple, le prêt d'ouvrages numériques via le réseau des bibliothèques a explosé pendant la fermeture de ces dernières<sup>185</sup>. Certains espaces culturels fermés au public ont été utilisés pour apporter de l'aide aux populations les plus précaires. Dans ces espaces, des aides alimentaires, des ateliers de couture pour fabriquer des masques ont été organisés. Au sein de la Gemeenschap centrum culturel (GC) de Neder-Over-Heembeek, 8400 masques ont été fabriqués grâce à l'initiative de la VGC BrusselHelp<sup>186</sup>.

Dès le début de la vaccination et de la meilleure maîtrise de la propagation du virus, les lieux culturels se sont organisés pour adapter leurs salles aux nouvelles exigences en réorganisant leur offre. La réouverture partielle des activités, quoique positive, n'a pas toujours eu l'effet escompté. Une enquête auprès des centres culturels néerlandophones<sup>187</sup> lors de la saison automnale de 2021 a montré que 71 % des centres interrogés témoignent de l'anxiété auprès de leur public et de ne pas avoir réussi à vendre le nombre des billets espéré. 63 % de ces centres culturels ont connu davantage d'annulations lors cette saison. Une autre conséquence de la crise liée au coronavirus est que les spectateurs planifient moins à l'avance : 66 % des lieux interrogés ont constaté une augmentation des ventes de dernière minute. Enfin, 43 % indiquent également que leur public ne comprend pas l'évolution des mesures préventives ou du contrôle des Corona Safe Ticket (CST).

## Les infrastructures sportives et récréatives

À cheval entre espaces publics, mobilité et activités sociales, la pratique du sport est révélatrice de certaines carences en équipements ad hoc (espaces publics dédiés) et vraisemblablement de la dualisation sociale selon laquelle les populations plus favorisées pratiquent, dans leur généralité, davantage de sport, bénéficient d'un environnement plus favorable à la santé et au bien-être, d'un accès aux soins plus aisé et en conséquence vivent en meilleure santé et plus longtemps.

Depuis les confinements successifs, la pratique des sports libres en extérieur comme le running et l'utilisation des infrastructures sportives en accès libre a fortement augmenté. Les espaces verts communaux et régionaux ont fortement été utilisés pour des pratiques sportives aussi bien collectives qu'individuelles. L'activité des runners<sup>188</sup> a, par exemple, augmenté de 98% sur l'application dédiée Strava en 2020 sur le territoire de la Région bruxelloise. Belgium Running a montré, dans une étude de 2020 que 53% des runners ont augmenté leur nombre de sorties par semaine.

Les infrastructures de proximité qui offrent un accès libre, permettant à tous les habitants de la Région de faire du sport librement, ont été fortement utilisées durant les confinements. Une étude de la Cellule Sport de Perspective prévue dans les prochains mois, permettra d'analyser plus précisément la question de la fréquentation de ces infrastructures.

<sup>184</sup> Lire le rapport <https://www.cultuurloket.be/sites/default/files/2021-10/SCVWnacorona.pdf>

<sup>185</sup> Interview avec la Directrice de la Bibliothèques francophone de Bruxelles-Ville en 2020 dans le cadre de l'étude

<sup>186</sup> Cette initiative a vu la mobilisation des 22 centres communautaires néerlandophones en RBC en 2020. <https://www.vgc.be/brussels-helps-brussels>

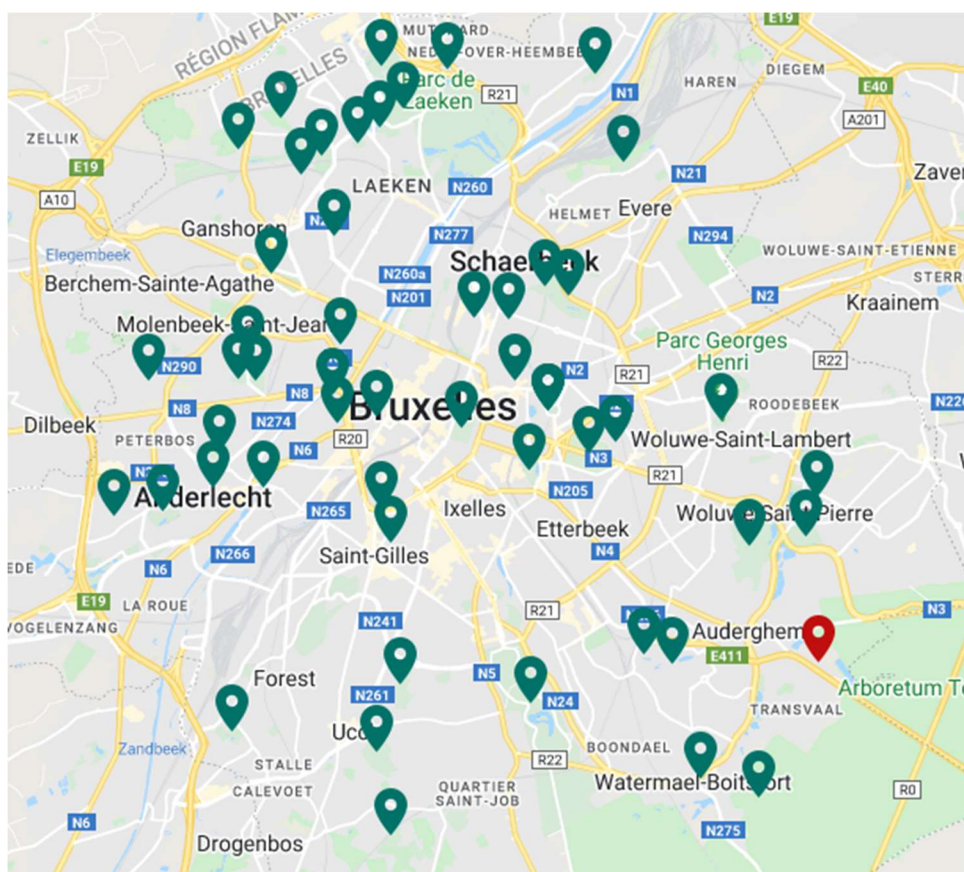
<sup>187</sup> Pour lire l'enquête : <https://cult.be/nieuws/bevraging-moeizaam-najaar-cultuurhuizen>

<sup>188</sup> Coureurs de fond courant plus régulièrement (plusieurs fois par semaine) et plus rapidement que le jogger (activité à basse intensité)



Les plaines de jeux ont aussi été des lieux particulièrement utiles aux enfants et à leurs parents, quand elles n'étaient fermées pour des raisons sanitaires. Selon une étude de Bruxelles Environnement, La crise sanitaire aura notamment eu pour effet d'encourager près de 4 Bruxellois sur 10 à découvrir les espaces verts à proximité du domicile. Étant donné les conditions météo agréables au printemps 2020, ceci a mené à une augmentation (parfois très) importante de la fréquentation des espaces verts et des parcs, en particulier dans les zones centrales de Bruxelles, où la densité de population est plus importante mais l'offre en espaces verts plus réduite<sup>189</sup>.

### CARTE 4.19 : PLAINES DE JEUX DANS LES ESPACES VERTS EN RÉGION BRUXELLOISE



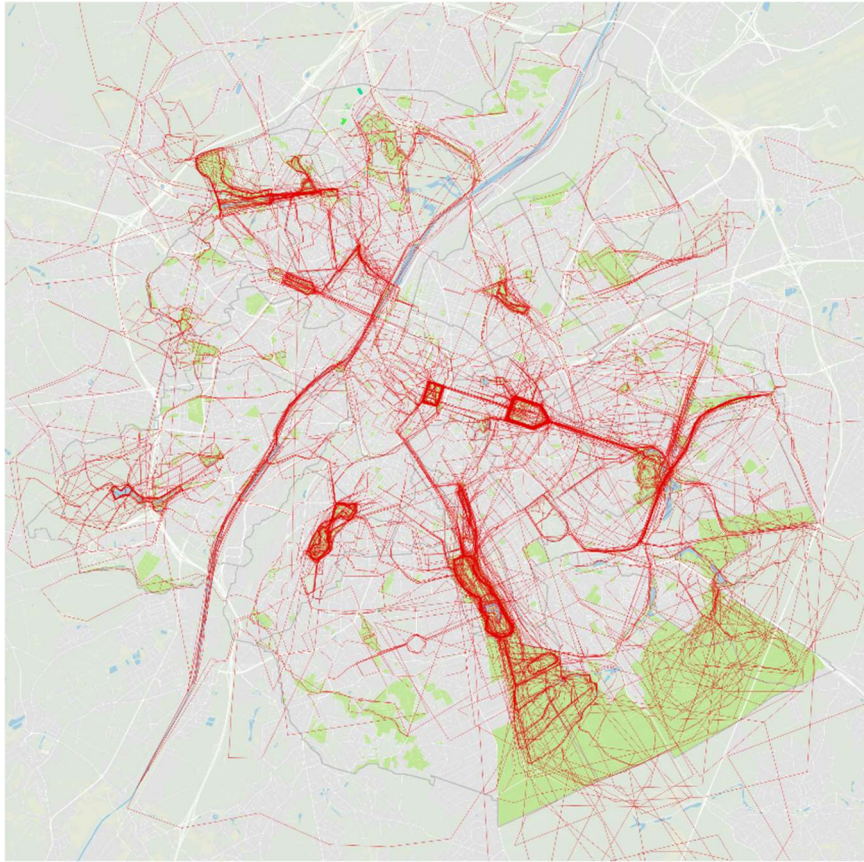
Source : gardens.brussels (Bruxelles Environnement)

Les infrastructures sportives intérieures ont pu, petit à petit rouvrir leurs portes. Néanmoins, malgré les aides financières régionales et communautaires, la plupart des clubs ont connu, du fait de l'arrêt des activités, de grandes difficultés financières. Cela concerne tant les petits clubs, dépendant surtout des cotisations des membres que les plus grands clubs perdant en plus une grande partie de leurs recettes liées aux entrées aux matchs et aux recettes des buvettes.

<sup>189</sup> Baromètre des comportements 2020, Bruxelles Environnement



## CARTE 4.20 : CARTE DES ROUTES UTILISÉES PAR LES RUNNERS



Source : be running, enquête 2020 auprès des runners en Région bruxelloise, perspective.brussels

### 4.5.3. Enjeux pour les équipements

#### Généralités

Les constats faits en matière sur l'impact de la crise pandémique sur les équipements publics conduit à formuler certains enjeux :

- > Il s'agit de continuer à monitorer les besoins en équipements sur tout le territoire régional et développer de stratégie d'investissement durables dans les quartiers les moins pourvus en équipement et pour tous les populations. Au constat d'une disparité géographique en matière de maillage en équipements, les problématiques sont – hors ceux liés à la crise sanitaire de 2020 – clairs : les besoins en équipements évoluent en fonction de l'évolution démographique du territoire et des quartiers mais également de l'évolution des pratiques (sociales, culturelles, sportives...). Ces évolutions doivent aussi être étudiées et prises en compte ;
- > Aux échelles régionale et locale, la nécessité de réaliser de nouvelles infrastructures et en particulier des infrastructures accessibles aux publics plus fragilisés et de manière sûre y compris lors de pics viraux demeure actuelle et se renforce. Il semble aussi indispensable de rénover certaines infrastructures existantes pour proposer une offre plus qualitative et diversifiée, pour répondre aux publics et pratiques de plus en plus variées (équipements culturels, sociaux, piscines en plein-air, plaines de jeux, grands terrains extérieurs...). Pour ce faire, une mutualisation des services et des coopérations renforcées entre entités permettrait de maximiser le maillage, l'offre, d'en pérenniser l'entretien tout en en renforçant l'ouverture au quartier.

- > L'aménagement territorial doit prendre en compte les besoins renouvelés, particulièrement dans les zones stratégiques ou dans la zone de revitalisation urbaine via les politiques de revitalisation où les autorités publiques planifient un ensemble. En effet, il sera utile de profiter des efforts régionaux dans les pôles de développement prioritaire pour y insérer les équipements à échelle double (locale et métropolitaine) au fonctionnement élargi (ils sont autant de potentiels tiers-lieux). Renforcer les coopérations et partenariats permettrait de valoriser les équipements insuffisamment exploités. Sans préjudice d'une approche spécifique relative aux grands équipements, les futures actions régionales pourraient, à l'échelle régionale, garantir et mieux spatialiser les services urbains nécessitant de grandes superficies (et ainsi décliner les ambitions portées dans le PRDD). Il s'agirait notamment d'apporter une attention particulière à la propreté dans l'espace public en se penchant sur le développement de lieux de recyclage (parc à conteneurs).

### **Les équipements de la petite enfance**

Afin de mieux comprendre la situation et l'impact de la pandémie, une analyse serait nécessaire afin de dénombrer la réalité des fermetures de milieux d'accueil en 2020-2021 ainsi que leur lien avec la crise sanitaire.

### **Les équipements de l'enseignement primaire et secondaire et l'accès au numérique**

Une action des pouvoirs publics, à différents niveaux, est nécessaire pour mettre à disposition locaux, espaces extérieurs, espaces de travail et équipements numériques, etc. :

- > Poursuivre les mesures visant à améliorer, sécuriser, végétaliser, rendre plus polyvalentes les cours de récréation ;
- > Développer un appel à projet pour l'aménagement des abords d'écoles plus spécifiquement dans les zones d'accueil ;
- > Soutenir des structures d'économie sociale afin d'aider les écoles à réaliser de petits travaux de rénovation ;
- > Garantir un accès égal aux équipements numériques nécessaires lorsque leur usage s'impose. Cet accès doit être pensé tant au niveau des établissements scolaires qu'au niveau individuel : élèves et professeurs doivent pouvoir suivre et donner un enseignement à distance dans les meilleures conditions possibles sans relation avec leurs capacités économiques. En effet, l'accès à un équipement numérique à des fins d'enseignement semble un déterminant important dans le maintien du lien entre élèves et milieu scolaire durant les phases aigües de la pandémie, mais aussi pour suivre l'évolution vers plus d'enseignement à distance et vers plus d'utilisation des services numériques ;
- > Veiller à la connectivité de l'ensemble des bâtiments scolaires et à la robustesse et polyvalence de leur équipement ;
- > Adopter une approche de prévention des risques dans le développement des projets subsidiés de sorte que le processus de décision puisse s'adapter aux circonstances nouvelles ou que des solutions déjà pensées en amont n'aient qu'à être concrétisées.

### **Le décrochage scolaire et retard scolaire**

Au vu de l'inquiétude liée aux retards d'apprentissage, à la santé mentale des enfants/jeunes, à l'augmentation des phénomènes de violence et de harcèlement (besoin de réapprendre à vivre ensemble à l'école) renforcés par la crise du Covid-19, il s'agit de :

- > Renforcer l'offre gratuite de soutien scolaire ;
- > Aider à la facilitation des liens entre enfants/jeunes-école-famille et à la mise en place d'activités de soutien aux parents/tuteurs légaux ;
- > Appuyer les acteurs de terrain et réfléchir à renforcer les acteurs de la santé mentale ;
- > Maintenir le financement de personnel dédié complémentaire dans les services scolaires de prévention ;
- > À l'image des équipements numériques, intégrer une gestion des risques dans le développement des projets subsidiés afin de pouvoir activer des processus de décision ou/et des solutions préalablement pensées en cas de nécessité.

### **Les espaces d'études pour les élèves et étudiants**

- > La crise sanitaire a mis en évidence les difficultés de trop nombreux élèves et étudiants de disposer d'un espace d'étude approprié, entraînant parfois un décrochage. Pour y remédier, Perspective a développé une attention spécifique sur ces espaces, en pointant en particulier les enjeux suivants<sup>190</sup> :
- > Accroître le nombre de lieux d'étude et veiller à leur bonne répartition spatiale. Le recours à des espaces d'occupation temporaire est également analysé dans ce cadre ;
- > Diversifier les salles et plus particulièrement développer des salles permettant le travail de groupe (ou le suivi de cours en ligne). Les qualités prioritaires et essentielles d'un espace d'étude de qualité sont l'accès à internet via wifi, la gratuité d'accès, le calme et des horaires élargis ;
- > Développer une information sur l'offre existante ciblée et compatible avec les habitudes des étudiants (mail, applications et réseaux sociaux, etc.). La communication doit également être structurée par le biais des établissements eux-mêmes. Une plateforme d'information est à cet égard en préparation par Perspective.

### **Les équipements de santé et de soin**

- > Les constats conduisent à formuler différentes directives pour le futur de la Région face aux besoins d'équipements de santé et de soin :
- > Des structures supplémentaires destinées aux sans-abris sont nécessaires. Tant les structures d'accueil que les installations sanitaires accessibles (toilettes, douches) sont insuffisantes.
- > Il convient de prêter plus d'attention à une offre accessible et répartie de manière équilibrée pour les services de santé mentale. Les soins de santé mentale doivent être abordables pour les personnes aux revenus limités et doivent également être adaptés aux réalités linguistiques bruxelloises. À cet égard, il est à souligner en particulier le manque de services dispensés en néerlandais.
- > La capacité et l'accessibilité des services sociaux doivent être améliorées et tout particulièrement les CPAS, centres de planning familial, services de médiation de dettes, etc.
- > La collaboration entre les différents services et structures (services sociaux, santé mentale, etc.) doit être renforcée. Cela peut se faire par le biais d'une collaboration structurelle, mais aussi en réunissant physiquement les services, comme c'est le cas de certains centres de santé de quartier.

---

<sup>190</sup> [https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/ab\\_studyspaces\\_fr\\_final.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/ab_studyspaces_fr_final.pdf)

- > Les personnes âgées dans la Région bruxelloise décident souvent prématurément d'entrer en maison de repos ou de soins, alors qu'elles sont encore relativement autonomes<sup>191</sup>. Différentes actions de développement territorial peuvent empêcher l'augmentation de leur niveau de dépendance. La disponibilité de commerces de proximité au sein de leurs lieux de vie, l'ergonomie et la qualité des espaces publics, le développement d'espaces conviviaux au sein des quartiers (maisons de quartier, espaces de rencontre formels ou informels), la disponibilité et l'accessibilité d'aides et de soins à domicile sont de nature à favoriser leur autonomie. D'autres formes plus spécifiques peuvent émerger. Ainsi, les formes d'habitat collectif à vocation sociale peuvent offrir une alternative aux maisons de retraite et aux maisons de repos et de soins, car elles sont adaptées aux personnes âgées dotées d'un certain degré d'indépendance. Ces formes d'habitat préservent l'autonomie des personnes âgées le plus longtemps possible. Comme le loyer est adapté au revenu/à la pension du résident, ces logements sont également accessibles aux personnes âgées en situation socio-économique précaire. En favorisant les interactions et la mixité sociale et en retardant la prise en charge dans des structures plus médicalisées, l'ensemble de la société profite de telles infrastructures.

## Les équipements culturels et socio-culturels

Pour les équipements culturels et socio-culturels sont préconisés :

- > Mener une étude spécifique avec les gestionnaires des lieux culturels afin d'avoir une vue sur les lieux ayant plus besoin de s'adapter à d'éventuelles nouvelles mesures et de manière générale, les besoins auxquels ils font face après deux ans d'inactivité ;
- > Faciliter l'accès à la culture à la population bruxelloise. Certains quartiers de la deuxième couronne de la Région sont trop éloignés ou complètement dépourvus d'une offre culturelle (voir à ce propos l'analyse about. Bibliothèques ou le bilan Task-Force équipement<sup>192</sup>). Dans ce sens, afin de mieux diffuser l'offre culturelle, la mutualisation des espaces est à envisager tout comme l'occupation temporaire : ces solutions permettraient en effet de maintenir une activité dans l'attente d'investissements durables notamment pour l'adaptation des lieux culturels à de nouveaux standards sanitaires Covid-19 ;
- > Investir dans l'adaptation numérique. Lors des épisodes aigus de la pandémie, une partie de l'offre culturelle a été consommée via ces médias. Au vu de la fracture numérique régionale et de l'illectronisme<sup>193</sup>, continuer à investir dans cet équipement y compris dans le secteur culturel en équipant les lieux est important pour limiter une certaine dualisation sociale;
- > Poursuivre et soutenir l'organisation d'événements et activités culturelles sur l'espace public pour atteindre les différents habitants des quartiers, habituer et démultiplier les interactions et l'exposition à la culture et être en mesure de répondre aux contraintes sanitaires.

---

<sup>191</sup> Les personnes âgées et les maisons de repos et de soins en Région bruxelloise. Aperçu en 2016 et focus sur les résidents aux profils O ou A, Observatoire de la Santé et du Social, 2016.

<sup>192</sup> Structure régionale animée par perspective.brussels : <https://perspective.brussels/fr/enjeux-urbains/equipements-collectifs/task-force-equipements>

<sup>193</sup> L'illectronisme, inhabileté numérique, illettrisme numérique, ou encore illettrisme électronique, est la difficulté, voire l'incapacité, que rencontre une personne à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement. Le terme « illectronisme » transpose le concept d'illettrisme dans le domaine de l'informatique. Source : wikipédia.



## Les infrastructures sportives et récréatives

Soutenir la pratique sportive sous-entendrait :

- > Envisager les conséquences de la réduction des jauges et donc du nombre de personnes pouvant pratiquer du sport en même temps dans les espaces intérieurs augmentant de facto la carence en équipements sportifs disponibles ;
- > Sensibiliser à l'augmentation générale de la sédentarité et des problèmes de santé qui y sont liés, particulièrement marquée parmi les plus jeunes et les travailleurs pouvant télétravailler par des approches adaptées;
- > Adapter les infrastructures sportives intérieures afin de fournir une meilleure aération et traiter la question du surcoût pour les gestionnaires ;
- > Concerter les acteurs des espaces verts pour permettre les pratiques sportives spontanées collectives ou individuelles dans ces lieux tout en minimisant la pression sur la biodiversité et les potentiels conflits d'usage avec les autres usagers de ces espaces;
- > Veiller à la disponibilité et à la bonne répartition géographique des infrastructures sportives de proximité, mises à disposition dans les espaces publics et les parcs.
- > Favoriser l'activité physique par une politique de mobilité adaptée et favorable à la marche, à la pratique du vélo et une approche d'urbanisme favorable à la santé dans les projets.

## Les services publics

De manière globale, l'attention des autorités publiques concernant les services publics est portée sur les points suivants :

- > La crise sanitaire et la mise en confinement de la ville ont mis en question la capacité de certains services publics de fonctionner de manière optimale. Or, la qualité de ces services est une condition de la qualité de vie en ville, et donc de son attractivité.
- > Par exemple, le constat a pu être posé d'une difficulté à garantir le nettoyage des rues et la collecte des déchets, en raison notamment de l'impact du contexte sur le personnel mobilisable. La question se pose donc des mesures à prendre, dans l'organisation du service ou de la ville, pour pouvoir absorber les effets d'une potentielle nouvelle crise dans ce domaine.
- > Dans un autre ordre d'idées, le confinement et la suspension de l'activité urbaine, économique, sociale ou culturelle, ont posé certaines difficultés en terme de sécurité alors qu'il s'agit là aussi d'un besoin incontournable pour les citoyens. L'augmentation significative des violences conjugales, la gravité de certains accidents de la route, la gestion des tensions générées par le confinement ou les restrictions, l'émergence de tensions sociales, la polarisation de l'opinion publique sont autant d'exemples qui illustrent l'impact de la crise sur le fonctionnement de la ville et la nécessité d'une réflexion du vivre-ensemble.

## Les espaces publics

Les espaces publics relèvent à la fois de l'environnement naturel, des espaces communs et des équipements et peuvent comporter une dimension économique. Ces espaces sont à considérer comme « communs » dans la mesure où ils participent à la construction d'une cohésion sociale.

Le présent diagnostic a établi que l'offre en espaces publics est inégale dans la Région.



Avec les mesures de distanciation physique, l'espace public se révèle un peu plus insuffisant par endroit (particulièrement dans les parties les plus denses de la Région) et certainement mal équilibré entre la place donnée à la circulation motorisée et celle laissée aux autres modes, aux autres usages. Des solutions temporaires - urbanisme tactique – ont répondu aux besoins immédiats (au fil des épisodes de confinements, dé-confinements) via le réaménagement de rues pour en augmenter les usages hors trafic routier et stationnement, l'aménagement de pistes cyclables provisoires... Il s'avèrerait éclairant d'en évaluer l'intérêt, l'usage, la pertinence. De même, l'aménagement de l'espace public est encore à envisager au long cours en combinaison avec celui des transports collectifs pour les temps normaux ou les temps de crise. En conséquence des événements sanitaires ou en prévision des défis environnementaux, il est crucial de poursuivre les priorités de réduction des déplacements en voiture, de renforcement des transports publics et de développement de la marche et du vélo.

Les enjeux à ce niveau sont multiples :

- > Aborder l'exigence d'équité dans l'accès par quartier mais aussi par individu considérant son identité, ses besoins ;
- > Intégrer le sport et les activités de bien-être dans l'espace public. A ce titre, il sera utile de
- > Soutenir les créations, rénovations, extensions, réhabilitations et acquisitions d'équipements sportifs des communes bruxelloises tel qu'inscrit dans la DPR ;
- > Aménager l'espace public en pensant au développement de pratiques « spontanées/non encadrées » incitant à la rencontre et contribuant à la cohésion sociale et au bien être dans les quartiers dans les espaces verts, sur les places ou à proximité des espaces récréatifs ;
- > Inciter à l'occupation temporaire de certains sites en conversion ;
- > Ouvrir davantage les instances culturelles au tissu urbain, en les incitant à aménager des espaces publics gratuits et inclusifs au sein et à l'entrée des bâtiments (création de parvis, etc.) ;
- > Compléter et systématiser dans l'analyse et l'élaboration des espaces publics le recours à une matrice d'analyse croisant les déterminants de sécurité, de confort et de plaisir d'usage.



## 4.6. BILAN TRANSVERSAL DES ENJEUX TERRITORIAUX

L'état des lieux de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la Région actualisé en 2022 met en lumière une série de questionnements, de tendances sur le temps long, mais aussi constate de nouvelles pratiques, de nouvelles attentes. Si le temps permettra d'en confirmer la portée et l'impact, le présent document propose d'énoncer les principaux enjeux que deux années de crise sanitaire ont générés.

Il s'agira, ultérieurement, de confirmer et affiner ces enjeux et aux autorités de proposer les mesures et politiques publiques pour y répondre le plus adéquatement. Certains enjeux identifiés ci-dessous portent sur les stratégies et principes urbains qu'il conviendra d'appuyer ou d'actualiser. D'autres portent sur des manières de faire, sur des approches méthodologiques qui devront être confirmées ou évaluées pour que la Région, demain, soit en mesure de mieux absorber les crises et évolutions à venir.

Quoiqu'il en soit, il semble que les axes principaux et la vision du PRDD tel qu'établis ne sont globalement pas remis en cause par la crise récente, mais plutôt qu'il apparaît essentiel d'accélérer les transitions déjà prévues et de faire en sorte que les solutions adoptées aujourd'hui soient, à la lumière des travaux académiques, de retours d'expérience d'autres collectivités publiques soumises aux mêmes épreuves, pensées de façon à mieux positionner Bruxelles par rapport aux défis qu'elle devra relever demain.

### 4.6.1. Enjeux urbains

Les éléments de l'état des lieux démontrent que la crise sanitaire et ses conséquences affectent fortement la plupart des thématiques de la ville, à Bruxelles comme ailleurs.

Dans l'histoire des évolutions urbaines, il est à noter que risque sanitaire, urbanisme et hygiénisme ont souvent été intimement liés, notamment dans la lutte contre les épidémies<sup>194</sup>. La crise actuelle pourrait avoir ce même rôle de transformation de l'approche au territoire et contribuer à la définition du mode de vie urbain pour les décennies prochaines. L'ajout d'une préoccupation permanente de santé, de bien-être et de soutenabilité de la vie en ville semble devenir un incontournable. Cette approche, dans la mesure où elle amène à interroger tous les aspects de l'urbanité (logement, équipements, accès à la nature, alimentation, activités productives, mobilités... outre les aspects liés aux compétences personnalisables), répond par ailleurs aux défis que posent les Objectifs de Développement Durable (ODD) et donne un sens concret à ceux-ci.

La crise a provoqué des bouleversements économiques qui ont des conséquences concrètes sur le plan territorial. La forte diminution des visiteurs au sein de la Région (baisse du tourisme et du tourisme d'affaires) impacte de manière durable le secteur horeca et l'événementiel, ainsi que certains secteurs plus particuliers comme, par exemple, la boulangerie ou les chocolateries. L'impact de cette baisse de

---

<sup>194</sup> Rappelons en effet que les grandes transformations urbaines (système viaire, habitations disposant du confort et de l'hygiène, services collectifs et "fonctionnalisme" précoce) modelant encore notre mode de vie aujourd'hui ont été mises en œuvre en réaction à des épidémies ou crises sanitaires, que ce soit à Londres (1849 - fièvre typhoïde > système d'égouttage), Paris (1832 - choléra > Haussmannisation) ou Bruxelles (1866 - choléra > boulevards centraux 1868). La diffusion progressive de l'hygiène et son intensification en conséquence de la grippe espagnole et du développement des taudis ouvriers (1920-1930) ont également contribué à la politique de logements bon marché (Habitat Bon Marché puis Habitat à Loyer Modéré et cités).

volume pour des activités très présentes au sein de l'espace urbain doit être accompagné et pris en compte dans les évolutions futures.

De la même manière, la diminution de l'occupation des bureaux (dans des proportions qui restent difficile à déterminer de manière précise, de l'aveu du secteur concerné lui-même) a des implications multiples sur des dimensions très variées (diminution du commerce et du secteur Restaurants et Cafés dans les quartiers d'affaires, augmentation du commerce de proximité dans les quartiers résidentiels, baisse de la mobilité, en particulier sur certains jours de la semaine...).

Parallèlement, la période de crise sanitaire a été l'occasion pour de nombreux usagers de la ville de modifier leurs comportements de mobilité et ainsi d'accélérer les évolutions vers une ville apaisée et durable, facilitées par des aménagements temporaires ou permanents pour sécuriser les modes actifs. Pour autant, la baisse dans l'usage des transports publics liée notamment à une crainte des risques sanitaires de même que le risque d'un recours accru aux modes de transports individuels pour des déplacements occasionnels sont des éléments à prendre en compte pour l'avenir.

Enfin, la demande d'espaces publics de qualité, d'espaces verts et récréatifs, de commerces de proximité et d'équipements publics qui accompagnent la vie quotidienne des ménages a été particulièrement manifeste durant cette crise sanitaire, en particulier dans les quartiers en carence ou lorsque les logements sont trop exigus et de faible qualité.

Partant d'un contexte connu, des diagnostics de long terme et des constats d'actualité, les réponses politiques et la mise en œuvre des plans de relance bruxellois et européen devront veiller à mettre en cohérence les principaux enjeux d'aménagement listés ci-dessus et les enjeux plus globaux qui suivent : densité, métropolisation, climat et biodiversité, santé et bien-être, numérisation de la société et dualisation sociale. Ces systèmes ne peuvent être renforcés qu'en garantissant des villes et des environnements sains où les gens peuvent vivre et prospérer.

Ce travail de décryptage des déterminants de la crise sanitaire et d'analyse des impacts territoriaux à l'échelle bruxelloise demeure à approfondir. Il devra s'efforcer de clarifier les fragilités que la crise sanitaire a révélé – en particulier celles qui joueront à nouveau lors de prochains chocs – ainsi que les forces et ressorts régionaux. De fait, inscrire l'investissement régional pour la maîtrise de son développement dans une logique de préparation, tirer parti de l'expérience, œuvrer à la transversalité de son fonctionnement apparaît plus que nécessaire.

Le présent diagnostic met peu à peu en lumière différentes tendances lourdes qui impacteront directement et indirectement le fonctionnement de la Région. Ces dernières préexistaient toutes aux mesures de confinement, elles étaient néanmoins plus ou moins avancées.

Le diagnostic de 2020 a mis en avant de grands enjeux transversaux pour la Région et notamment territoriaux - logement, densité, métropolisation - ou d'organisation - actualisation du projet bruxellois, communication, participation et nécessité d'une capacité de projection. Ils demeurent pleinement pertinents. A l'occasion de ce diagnostic, il a semblé nécessaire d'y ajouter également de nouvelles dimensions, apparues à l'aulne du présent exercice : numérisation accélérée, enjeux climatiques et enjeux sanitaires.

## **Dualisation sociale, enjeux d'inclusion et devenir régional**

La crise sanitaire a été un révélateur marqué de fragmentation sociale et d'appréhension différente des réalités territoriales selon la situation de chacun. Elle ne se résume pas à une divergence de moyens ou de chances mais doit être conçue dans toute la diversité du quotidien des Bruxellois. Cette évolution est la conséquence de phénomènes dépassant les compétences régionales et, a fortiori, le

développement territorial. L'exercice de ces compétences peut néanmoins en accroître la puissance ou au contraire en réduire le potentiel.

La recherche de cohésion sociale, la multiplication des lieux d'interactions et d'échange, la confrontation positive à l'altérité, la création des conditions indispensables à l'inclusion (sexe, genre, conditions économiques, origines, modes de vie, âge...) doivent être un autre moteur de l'action régionale. Au même titre que les autres enjeux, dont elle est par ailleurs un déterminant, la Région aura à renforcer son expertise sur toutes les exclusions, leurs expressions (mal-logement, illettrisme, assignation à un quartier, iniquité d'accès aux services et équipements publics, à l'emploi...) et prendre les mesures correctrices partout où elles sont envisageables et porter des politiques publiques émancipatrices.

Afin de pouvoir répondre de manière adéquate et à hauteur suffisante à ces enjeux de cohésion sociale, la disposition de ressources financières suffisantes est également un enjeu fondamental. Or la capacité de la Région de disposer de ressources fiscales suffisantes est également liée à la contribution financière des personnes physiques et des activités qui y résident. La capacité du territoire d'attirer et maintenir une population, des activités contributives est dès lors également un vecteur nécessaire de lutte contre la dualisation sociale.

Enfin, la lutte contre la dualisation sociale présente également des enjeux de mixité au sein des différents quartiers et parties de la ville. Cette recherche d'une nécessaire mixité passe dès lors non seulement par la revitalisation urbaine des quartiers mais également par la réponse répartie au niveau spatial d'une offre de logement abordable.

### **Métropolisation / ville de proximité / habitabilité**

Support de l'activité humaine, le territoire et son développement spatialisent un projet de société. La crise du Covid-19 a mis en lumière de nombreuses évidences que les futurs développements territoriaux devront appréhender à Bruxelles.

Les grands enjeux de la métropolisation et de la ville de proximité sont de permettre un établissement humain compact, durable, inclusif, mixte et offrant efficacité et redistribution économique. À contrario, mal maîtrisée, la métropolisation renforce les problèmes urbains (pollution, dualisation et exclusion sociale, désertification rurale, cycles économiques et financiers déconnectés du réel...). À Bruxelles, dans la poursuite de la vision développée ces dernières années et confirmée par la crise, il s'agira de combiner les bienfaits de la métropolisation tant en renforçant la dimension locale, de proximité et les liens avec l'hinterland et les territoires alentours.

De plus, la dimension limitée du territoire bruxellois implique de viser la compacité et la mixité des fonctions tout en agissant au renforcement de l'attractivité à travers la mise en place d'une politique volontariste de pacification des fonctions, de desserrement de l'espace dans certains quartiers et, plus largement, de rénovation du tissu urbain existant. Cette politique de revitalisation urbaine, déjà à l'œuvre dans de nombreux quartiers, doit se développer de façon concomitante avec un urbanisme de la proximité et des circuits courts.

Enfin, il faut préserver et mieux tirer parti de la fonction internationale de la Région de Bruxelles-Capitale en repensant son attractivité et son rayonnement au-delà de nos frontières, et veiller à articuler la présence des institutions internationale avec son environnement urbain.

## Densité

La Région, au travers du PRDD, a développé ces dernières années le concept de ville de proximité. Le développement d'une ville dense et compacte est une réponse à cet objectif de proximité. Les risques sanitaires ne mettent pas nécessairement en péril ces objectifs. Il est certes incontestable que l'actuelle crise sanitaire est plus aiguë dans les zones fortement peuplées. Pour autant, il n'existe pas une causalité directe entre les deux. Les mesures de limitation de la propagation, la présence d'un tissu social fort et solidaire, la culture de prévention, la diffusion des consignes précoces et la responsabilité individuelle seraient les facteurs beaucoup plus déterminants. La prévalence relativement faible de la maladie dans certaines conurbations européennes denses plaide en ce sens<sup>195</sup>.

Cela étant, les formes de densité urbaines ont également un impact sur la qualité du tissu social et le développement de solidarités interpersonnelles: sentiment d'appartenance versus grands ensembles impersonnels; espaces de convivialité versus vides urbains, etc. Il convient d'y être attentif dans les aménagements urbains, la qualité des aménagements publics et la forme du bâti.

La recherche d'une densité de qualité est également une réponse aux évolutions démographiques de la Région et à la pression toujours plus importante qu'elle induit sur son territoire. La Région continuera de suivre les mouvements démographiques suivant l'épisode sanitaire de 2020 et évaluer son attractivité. À cet égard, tirer des conclusions au départ des évolutions démographiques exceptionnelles de 2020 et 2021 n'est pas opportun. La croissance démographique prévue ainsi que la hausse des migrations internationales ne présagent pas d'une diminution des besoins en logements abordables et équipements adaptés au sein de la Région.

Quel que soit le point de vue, cet enjeu d'une densité de qualité est à corrélérer à tous les autres aspects de l'urbain: il conviendra de rechercher une articulation renouvelée de ce concept de densité avec ceux de ville des courtes distances, de ville inclusive, de ville agréable et offrant aussi les respirations nécessaires. La limitation de l'étalement urbain, la modération des besoins de mobilité, la préservation d'espaces ouverts passe nécessairement par la compacité de la ville. Parallèlement, la ville fait l'objet d'une croissance démographique continue (même si elle semble se modérer), qui impose de répondre à toujours plus de besoins (logements, équipements, services, espaces publics, activités économiques, mobilité...) sur un territoire dont les limites géographiques et administratives n'ont pas vocation à évoluer. Ce contexte impose de mobiliser le territoire bruxellois en commençant par les zones stratégiques et en cherchant à organiser un équilibre régional dans l'aménagement de la densité.

Il s'agit enfin de mesurer si les logiques de densité qualitative, d'accès aux services communs (hôpitaux, commerces, espaces ouverts) compensent l'attrait d'un logement diffus et périphérique peu compatible avec les exigences environnementales et d'économie de moyens. Les évolutions démographiques doivent stimuler les autorités publiques à effectuer un arbitrage sur son projet de développement, définir ou confirmer ses priorités et à y consacrer les moyens (d'investissements mais également de gouvernance territoriale) pour y parvenir et les concrétiser.

## Numérisation accélérée et impact du télétravail

Les outils et processus numériques sont entrés définitivement dans nos quotidiens. Ils régissent désormais la presque totalité des activités de nos sociétés. Cette numérisation s'est fortement accélérée dans le domaine professionnel avec la pandémie de Covid-19. Cet aspect particulièrement visible ne doit cependant pas masquer d'autres évolutions y compris dans le domaine de l'aménagement du

---

<sup>195</sup> voir à ce titre l'étude ESPON, Interim report // Geography of Covid-19, février 2022  
[https://www.espon.eu/sites/default/files/attachments/1\\_INTERIM%20REPORT%20-%20Territorial%20impacts%20COVID-19.pdf](https://www.espon.eu/sites/default/files/attachments/1_INTERIM%20REPORT%20-%20Territorial%20impacts%20COVID-19.pdf)

territoire. Il apparaît indispensable d'identifier les principales conséquences de cette numérisation en commençant par certaines de ses composantes :

- > Télétravail. La pandémie a massifié brutalement, pour les activités le permettant, le télétravail. Perspective (IBSA) a analysé cette nouvelle manière de travailler et ses impacts<sup>196</sup>. Elle modifie les horaires et les activités, les infrastructures de déplacements et leurs horaires (fin de la semaine anglaise avec ses heures de pointe), elle transforme les besoins en superficie de bureaux, en logement. Les développements et conséquences de cette nouvelle manière de travailler peuvent être extrapolées aux études et scolarité, à certaines activités culturelles...
- > Le télétravail interroge de manière sous-jacente les liens au travail, de l'importation de la vie professionnelle dans les espaces privés et d'une forme de nomadisme professionnel. Surtout, le télétravail renforce une forme de dualisation entre ceux qui peuvent / veulent / doivent télétravailler, ceux qui ne le peuvent pas et les autres catégories de la population hors de l'emploi.
- > Cette évolution doit être scrutée et les politiques bruxelloises particulièrement concernées (mobilité des navetteurs, emplois tertiaires et emplois liés, formation et profils d'emploi des Bruxellois, emplacement et configuration des bureaux et logements...) devront être adaptées.
- > La numérisation modifie progressivement aussi les services : les services publics se sont dématérialisés, l'adaptation à internet des services commerciaux transforme le cadre de vie.
- > À ce titre, veiller aux conséquences de cette numérisation sur les liens sociaux, en particulier l'illectronisme et l'isolement des personnes exclues par les outils numériques gagne en importance. Si la numérisation des services publics et leur dématérialisation est un facteur d'efficacité et de rapidité, les autorités publiques régionales et locales doivent interroger leurs pratiques pour limiter le développement d'un double standard et réserver des lieux, des moyens pour l'accompagnement, l'aide et le lien dans le monde « réel ». La multiplication de tiers-lieux, d'équipements de proximité, tels les bibliothèques, médiathèques, la transformation des usages des écoles en lieux ouverts apparaissent comme des pistes réalistes.
- > La place croissante de grands acteurs économiques numériques apporte des solutions concrètes dans le quotidien des usagers de la ville. Il convient néanmoins de se doter d'outils adaptés pour garder la maîtrise de ces applications numériques et le respect de la confidentialité des données voire, plus modestement, d'identifier comment leur mise à disposition des autorités publiques permet de contribuer aux objectifs d'intérêt général poursuivis.

## Climat et biodiversité

L'enjeu climatique et celui de perte de biodiversité ne sauraient être déliés de la crise sanitaire et de l'apparition croissante de zoonoses<sup>196</sup>. Or les effets du réchauffement climatique deviennent concrets et inquiétants y compris à Bruxelles. La crise pandémique a freiné les grandes mobilisations, les efforts climatiques continuent d'être relégués en sujets importants mais non prioritaires, trop complexes et socialement risqués.

Le réchauffement climatique est et demeure, avec l'effondrement global de la biodiversité qui y est en partie lié, l'enjeu principal : il est universel, de long terme, ses impacts directs et indirects augmenteront d'année en année alors que les moyens pour y faire face manquent trop souvent et pourraient encore se raréfier.

---

<sup>196</sup> Les zoonoses sont des maladies et infections dont les agents se transmettent naturellement des animaux à l'être humain, et vice-versa. Source. Wikipédia.

Bruxelles, en tant que petite métropole au rayonnement mondial, subira les conséquences du changement climatique, sa population sera soumise à davantage de phénomènes extrêmes et aux impacts directs et indirects.

Les politiques régionales doivent contribuer pleinement à l'atténuation des bouleversements climatiques en conduisant à une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre sur place et exportées. Elles sont attendues aussi pour l'adaptation des quartiers aux vagues de chaleur, aux événements météorologiques extrêmes. Le défi sera également de démontrer et convaincre que ces politiques amènent une meilleure qualité de vie pour les habitants. La cohérence de ces politiques – et de leur traduction sur le territoire dans les incitations aux usagers - est à cet égard un élément indispensable.

Ces mesures seront aussi transversales, intégrées et ambitieuses que possible. Ainsi, elles participeront aussi aux objectifs sociaux et d'inclusion, les questions climatiques frappant en premier lieu les plus vulnérables. Les engagements bruxellois en la matière (au moins -40 % d'émissions par rapport à 1990 à l'horizon 2030 et de -80 à -95 % vers 2050), les Objectifs de Développement Durable guideront les actions régionales.

### **Santé et bien-être**

On en revient ici vers le sujet au cœur de la période écoulée. La crise pandémique est issue d'une nouvelle infection virale. Si les questions de santé curative ont regagné à l'aulne de cette crise une visibilité forte – la Région multiplie les ponts et interactions avec les acteurs de la santé et du social – la santé ne se résume pas à la seule approche réactive et curative. Au contraire, cette dernière n'explique qu'une part mineure de l'état de santé d'une population et de sa résistance immunitaire. Le niveau global de santé doit s'envisager comme le résultat d'un ensemble de déterminants (matériels et immatériels) dont le but est la bonne santé physique, mentale et sociale, le bien être de chacun selon ses caractéristiques (âge, origine sociale et culturelle, genre...).

Cet enjeu doit se comprendre selon la définition de l'ONU *one health*. Il suppose une attention accrue aux réseaux socio-sanitaires mais aussi au cadre de vie et à l'inclusion sociale qui en sont deux déterminants décisifs. Ces objectifs sont centraux dans le projet régional et dirigent déjà l'action régionale (développement et interaction avec les réseaux de santé, politique d'amélioration du cadre de vie et de réductions des expositions aux nuisances, politique d'inclusion et d'intégration sociale, Étude d'Impact sur la Santé des projets – cf. point ci-dessous- et approche de l'Urbanisme Favorable à la Santé). Ces mesures, leur transversalité sont à amplifier fortement et à systématiser progressivement. À cette fin, des indicateurs pertinents sont à développer et utiliser au niveau des quartiers pour suivre les évolutions puis en décliner des plans d'actions transversaux et multisectoriels.

### **4.6.2. Enjeux méthodologiques**

Au-delà des enjeux de fond traités ci-avant, la crise sanitaire et ses impacts territoriaux sont aussi l'occasion d'une évaluation des manières de faire la ville.

À cet égard, sans entrer ici dans les détails, certains champs d'action mériteraient d'être mobilisés de manière plus structurelle. Ils sont repris ici.

### **projecting.brussels**

La très large mission de suivi et d'actualisation du PRDD, incarnée par le projet projecting.brussels, est fondamentale. Elle est le support et le cadre de nombreuses autres missions, de la même manière que



le PRDD supporte et encadre l'aménagement du territoire à l'échelle de la Région. projecting.brussels poursuit le but de mettre en place une planification stratégique dynamique, c'est-à-dire un processus d'actualisation continue du projet de ville en fonction de l'évolution de la situation socio-économique de la Région et des enjeux urbains pour lesquelles le PRDD a proposé des solutions. Les répercussions de la crise Covid-19 ne fait pas exception. Cette mission se structure autour de trois axes de travail : un suivi annuel et transversal de l'évolution contextuelle de la Région ; le pilotage d'une concertation des acteurs régionaux chargés de la mise en œuvre du projet de ville, la réflexion pratique et prospective sur les thématiques du projet de ville. Profitant des acquis de l'année thématique densité, projecting.brussels interrogera l'échelle du quartier et des outils à développer pour répondre à cette échelle à l'enjeu d'une ville de proximité.

## Participation et communication

La participation des citoyens au processus de fabrication de la ville doit permettre la bonne compréhension des enjeux, le renforcement qualitatif des projets et la canalisation des tensions inévitables et propres aux affectations concurrentes d'un même territoire restreint. Les mécanismes actuels de participation doivent être évalués et renforcés, afin d'en dégager des bonnes pratiques, des standards et des outils validés.

Ces derniers mois ont révélé de manière éclatante combien une bonne communication était absolument indispensable pour informer les citoyens dans un contexte de haute incertitude. Ce qui est valable en période de crise l'est également sur le moyen et long terme. La pandémie a interrogé des pans entiers de l'activité humaine et pose une multitude de questions qui restent aujourd'hui sans réponse concrète.

Dans ce contexte, la définition puis la traduction des éléments d'une vision en une méthode, un planning et des outils doivent plus que jamais faire l'objet d'une stratégie visant à associer les différents acteurs de la ville (dont en priorité les citoyens), en commençant par une communication performante à l'attention de tous les publics pour informer, expliquer et permettre un débat serein.

## Transversalité et gouvernance opérationnelle

La crédibilité des stratégies urbaines dépend de la capacité des autorités publiques à les mettre en œuvre dans un temps rationnel et de manière conforme aux ambitions initiales. Le renforcement de la gouvernance opérationnelle des projets urbains était un des objets de la récente réforme du Code Bruxelloise de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) et des opérateurs régionaux actifs dans le domaine de l'aménagement du territoire.

La crise et les mesures urgentes qu'elle a impliqués nécessitent de travailler encore l'agilité et la réactivité des acteurs régionaux. La numérisation structurelle, la simplification des procédures, la rationalisation de certains processus doivent être poursuivis de manière systématique.

Au-delà, la nécessité se fait sentir d'une plus grande transversalité entre acteurs et projets pour garantir que la vision et la stratégie des pouvoirs publics se traduisent plus rapidement en projets et changements concrets sur le terrain, d'une manière globale, coordonnée et cohérente.

Plus encore, la demande manifestée par les autorités publiques – et qui se traduit notamment par le présent diagnostic – est de baser les politiques menées sur une méthode *evidence based* et sur des données complètes et des analyses globales. Pourtant, les outils de collecte de données, de monitoring, d'analyse permettant de rassembler de manière transversale l'ensemble des enjeux manquent trop souvent ou souffrent d'un manque de moyen et d'alignement des priorités. Le présent diagnostic territorial révèle l'intérêt de disposer de données complètes et robustes permettant à la fois d'observer

sur une temporalité longue ce qui relève de tendances ponctuelles, de transformations lourdes mais aussi de réagir rapidement aux bouleversements. L'ingénierie, territoriale en particulier, devra par conséquent répondre à ce défi. La gouvernance et la veille territoriale ne peut pourtant s'envisager sans des outils performants à cet égard.

## Résilience

La Région se doit de développer une stratégie de résilience. Cela suppose d'identifier les chocs qui pourraient survenir, de développer des politiques de « prévention » locales ou globales adéquates pour en réduire la probabilité et de se préparer pour les gérer au mieux s'ils devaient advenir.

L'objet du plan de relance bruxellois constitue les bases d'une stratégie permettant à la ville, en cas de nouvelle crise, d'éviter de subir la situation dans un état de sidération et de blocage. Cette résilience peut par ailleurs s'analyser à différentes échelles : celle d'une société dans son ensemble mais également à l'échelle d'un ménage, d'une organisation, d'un quartier. La résilience doit dès lors être un paramètre de la réflexion, un critère qui permet d'apprécier l'opportunité d'une mesure ou d'une stratégie : demain, quels logements, quels espaces publics, quelles mobilités, quelle stratégie économique, quelle densité, quelle mixité dans une ville et des habitants qui doivent continuer à fonctionner dans le cadre de bouleversements multiples.

## Approche pour un Urbanisme Favorable à la Santé et Étude d'Impacts sur la Santé et le bien-être

Bien planifier l'aménagement du territoire a des impacts directs sur la qualité de vie en ville, mais également sur la santé et le bien-être de ses habitants et usagers. Pour s'assurer que la planification territoriale soit la plus favorable à la santé, Perspective teste depuis 2021 un nouvel outil : l'Étude d'Impacts sur la Santé (EIS) sur le territoire du Contrat de Rénovation Urbaine « autour de la gare du Midi » (CRU N°7). Cette étude-pilote permet d'une part d'analyser et éventuellement d'adapter le programme du CRU dans une optique santé-bien-être et d'autre part, il met en œuvre à Bruxelles cet outil déjà utilisé par certaines collectivités à l'étranger.

Cette EIS – analyse d'aide à la décision, volontaire, sans portée juridique – est par ailleurs l'occasion de renforcer les liens avec le réseau d'acteurs socio-sanitaires *care in the city*, avec les parties prenantes du projet mais aussi d'affiner les caractéristiques d'un tel outil pour la Région en vue d'une généralisation. Elle est aussi un mode d'approche des personnes plus dépendantes, dont le nombre est amené à croître en Région bruxelloise au vu de la transition démographique attendue vers un vieillissement de la population, bien que plus tardivement que dans les autres régions. Ainsi, l'approche santé et bien-être des Bruxellois, des usagers de la Région par un aménagement qualitatif et réfléchi des espaces et des constructions, selon le concept d'Urbanisme Favorable à la Santé, sera déployé sur base de cet outil et de ses enseignements.

## Étude prospective

La crise aura enfin mis en évidence la nécessité de pouvoir comprendre, anticiper, décider et avancer dans un contexte de haute incertitude. Les événements et l'accélération d'évènements depuis mars 2020 laisse à croire que l'incertitude va perdurer.

Les méthodes prospectives, en tant que démarches transdisciplinaires et collectives, sont destinées à éclairer les questions du présent et de l'avenir, d'une part, en les considérant dans leur cadre holistique,

systemique et complexe et, d'autre part, en les inscrivant au-delà des réalités du présent et des continuités historiques.

Autrement dit, exploratoire, une démarche prospective permet de déceler les tendances et contre-tendances d'évolution, d'identifier les continuités, les ruptures et les bifurcations des variables de l'environnement (acteurs et facteurs), ainsi que de déterminer l'éventail des futurs possibles. Sur cette base, un projet démocratique peut être débattu et conduire à l'action publique, aux actions de la société civile.

Disposer de connaissances étendues, ouvrir la réflexion sera une réponse régionale à l'incertitude. Le présent diagnostic donne un état de lieux transversal de la Région de Bruxelles-Capitale avant et pendant les différentes étapes de la pandémie de Covid-19. En mettant à jour certains enjeux, il constitue la base logique et intéressante d'une étude prospective visant à envisager l'avenir de la Région à l'aune de la crise sanitaire à un horizon de 5 ans.



